



L'UNIVERSITÉ EN RÉSEAU

LES 25 ANS
DE L'UNIVERSITÉ
DU QUÉBEC

LUCIA FERRETTI



Presses de l'Université du Québec

L'UNIVERSITÉ EN RÉSEAU

De la même auteure

Entre voisins. La société paroissiale en milieu urbain :

Saint-Pierre-Apôtre de Montréal. 1848-1930. Montréal, Boréal, 1992.

L'UNIVERSITÉ EN RÉSEAU

LES 25 ANS
DE L'UNIVERSITÉ
DU QUÉBEC

LUCIA
FERRETTI

1994

Presses de l'Université du Québec

2875, boul. Laurier, Sainte-Foy (Québec) G1V 2M3

Données de catalogage avant publication (Canada)

Ferretti, Lucia

L'université en réseau : les 25 ans de l'Université du Québec
Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-7605-0780-7 (rel.) – ISBN 2-7605-0779-3 (br.)

1. Université du Québec – Histoire. 2. Université – Québec
(Province) – Histoire. 3. Enseignement supérieur – Québec
(Province) – Histoire. I. Titre.

LE3.Q25F47 1994

378.714

C94-941029-2

Révision linguistique : LE GRAPHE

Conception graphique : Richard HODGSON et Denis SAVARD

Mise en pages : Raymond ROBITAILLE

Collaboration à l'iconographie : Pierre TÉTU

ISBN 2-7605-0779-3 (*couverture souple*)

ISBN 2-7605-0780-7 (*couverture rigide*)

*Tous droits de reproduction, de traduction
et d'adaptation réservés © 1994*

Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 3e trimestre 1994
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Imprimé au Canada

PRÉFACE

.....

À l'occasion du 25^e anniversaire de l'Université du Québec, le président de l'Université, M. Claude Hamel, a souhaité que soit écrite l'histoire du réseau. Les discussions amorcées avec les chefs d'établissement ont rapidement permis de confirmer la pertinence du projet et d'en délimiter les intentions.

L'Université voulait que soit réalisé un travail véritablement professionnel, à distance relative de ses préoccupations immédiates, une contribution qui s'appuie sur les règles de l'art du métier d'historien. Pour donner une suite concrète à cette intention, elle a formé un comité de lecture composé d'une historienne et d'historiens professionnels : Mme Nicole Thivierge de l'UQAR, MM. Serge Gagnon de l'UQTR, Jean-Claude Robert de l'UQAM et James Thwaites de l'Université Laval. Une de leurs premières tâches fut de choisir une personne capable d'assumer le mandat de faire la synthèse de vingt-cinq années d'histoire, en un peu moins de deux ans. Leur choix s'est porté sur Mme Lucia Ferretti, qui alliait à une compétence professionnelle reconnue une compréhension remarquable des enjeux plus globaux de la société québécoise et un sens aigu de la communication.

Ces compétences s'imposaient d'autant plus que les dirigeants de l'Université souhaitaient un travail rigoureux, qui situe bien l'histoire du réseau dans le contexte général de la société québécoise. Il apparaissait important, en effet, de dégager des éléments d'explication de la dynamique d'évolution du réseau, en s'appuyant tout autant sur sa réalité interne que sur celle du Québec et de ses régions. En outre, pour que ce travail prenne tout son sens, il devait contribuer à faire comprendre l'histoire de l'institution à tous ceux et celles qui en sont les artisans premiers, soit le personnel de l'Université et ses collaborateurs du milieu. L'Université n'existe que par la contribution attentionnée des hommes et des femmes qui y travaillent, qu'ils soient employés réguliers ou collaborateurs occasionnels. C'est à eux que cet ouvrage est destiné, en hommage à leurs réalisations passées et comme éléments de réflexion pour nourrir leurs projets d'avenir.

L'Université du Québec est l'une des grandes institutions québécoises issues de la révolution tranquille. Elle était destinée à accomplir l'une des tâches les plus essentielles à toute nation, la formation des personnes. Mais à cette mission, qu'elle partage avec toutes les autres universités, s'ajoutait celle de la promotion de l'équité, équité linguistique, sociale et géographique : permettre à plus de francophones, plus de femmes, plus de personnes issues de milieux moins favorisés ainsi qu'aux citoyens et citoyennes des régions plus éloignées des grands centres d'accéder à l'université. Pendant qu'elle s'employait à relever ces défis, la société se transformait, les connaissances, et les infrastructures qui les produisent et les diffusent, devenaient des composantes essentielles de toute activité socio-économique et socio-organisationnelle. Il fallait dépasser l'accès au premier cycle, créer des noyaux d'expertise de pointe capables de soutenir le développement de la recherche et des études avancées, et contribuer ainsi au développement du Québec, en gardant toujours en tête cette exigence d'équité. À l'heure où le Québec lutte pour son intégration pleine et entière dans la communauté des pays les plus avancés, dans le respect de ses valeurs traditionnelles d'attachement à sa langue et de solidarité sociale, l'Université du Québec continue d'être un instrument essentiel d'accomplissement individuel et collectif. Comme l'atteste le chemin parcouru au cours des vingt-cinq dernières années, ces intentions doivent être continuellement actualisées en fonction des circonstances de l'heure et des transformations plus profondes de la société. Il faut souhaiter que ce livre, à sa façon, puisse contribuer à ce travail incessant de redéfinition de la manière dont l'Université assume sa mission de soutien au développement économique, social et culturel, dans le respect des valeurs les plus profondes de la société québécoise.

PRÉFACE

Cet ouvrage n'aurait pas été possible sans le dévouement de l'auteure, ni les conseils judicieux des membres du comité de lecture. Mais surtout, il n'aurait pu être mené à terme sans la collaboration diligente de très nombreuses personnes qui apportèrent à l'auteure les informations, et plus souvent encore leur compréhension des événements qui ont façonné le devenir de l'Université. Parmi ces personnes, on trouve un grand nombre d'employés actuels de l'institution, qui en tant qu'acteurs ou détenteurs d'information ont été des collaborateurs précieux. Mais on trouve aussi beaucoup de pionniers, qui ont apporté leurs souvenirs et la plupart du temps un regard critique que la distance leur permet de poser sur leur propre contribution et le devenir du réseau. Que toutes et chacune de ces personnes se trouvent remerciées.

En me confiant la responsabilité de ce projet, le président m'a permis d'être associé à une réflexion en profondeur sur le sens de l'histoire de l'Université et celui de mon propre engagement professionnel. Il me reste à souhaiter que les lecteurs et lectrices de cet ouvrage y trouveront la satisfaction que j'ai moi-même ressentie à en suivre la mise en œuvre.

A handwritten signature in black ink, reading "Guy Massicotte". The signature is written in a cursive style with a large, circular flourish at the end of the name.

Guy Massicotte

Vice-président à la planification

Juin 1994

REMERCIEMENTS



Lorsque j'ai entrepris d'écrire l'histoire de l'Université du Québec, il y a près de deux ans, je ne me doutais pas de l'ampleur de la tâche qui m'attendait. Heureusement, j'ai pu compter sur la gentillesse, la rigueur et la diligence de tant de personnes que la préparation de cet ouvrage en a été rendue fort agréable.

On me permettra d'abord de souligner la liberté que m'a laissée le comité de lecture. Serge Gagnon, Guy Massicotte, Jean-Claude Robert, Nicole Thivierge et James Twaites ont débarrassé le texte de nombreuses imprécisions, mais ils m'ont donné carte blanche pour le traitement du sujet comme pour les interprétations.

À leur tour, Michèle Dagenais, Robert Laplante, Yvon Lussier et Gilles Piédalue m'ont éclairée de bien des manières, toujours prêts à dissiper mes doutes et à me suggérer des pistes.

Bien que je n'aie passé somme toute que quelques jours dans chacun des dépôts d'archives des douze établissements de l'Université du Québec, j'y ai été reçue presque comme une vieille connaissance, une complice dans l'intérêt porté aux papiers, anciens ou récents. Dans les secrétariats généraux, aux bureaux des relations publiques, aux cabinets des recteurs comme au bureau du président, dans les syndicats et plus généralement dans tous les services auxquels je me suis adressée, je n'ai rencontré qu'affabilité et désir de me faciliter la tâche. Dans certains cas, une conversation avec une employée a pris la tournure d'une entrevue, l'entrevue d'un vice-recteur ou d'une présidente de syndicat, la souplesse d'une conversation. Comme une abeille, j'ai fait mon miel de tout ce qu'on m'a livré, de sorte que chacune des personnes mentionnées ci-dessous a participé à sa façon à me faire mieux comprendre l'Université du Québec.

Au siège social : Jacques Bachand, Louiselle Bérubé, Line Cormier, Lise Dorais, Claude Hamel, Manon Lachance, Michel Leclerc, Claude Létourneau, Jean-Mark Levesque, Pierre Nadeau, Nathalie Paquette, Thérèse Plante, Guy Reeves, Paule Royer, Marielle Tardif, Pierre Tétu.

À l'UQAM : Anne LeGal, à qui je dois une gratitude particulière ; Claude Corbo, Louise Desrosiers, Denise Guérin-Larivée, Christiane Huot, Gilles Janson, Annie Paré, André Vidricaire.

À l'UQAC : Rachel Brosseau, Diane Chrétien, Édith Chrétien, Marie-Andrée Desmeules, Lucien Gendron, Camil Girard, Raymonde Perreault, Lucie Tremblay, Odette Tremblay, Johanne Turbide, Candide Simard.

À l'UQAH : Micheline Bondu-Deschênes, Johanne Cossette, Roger Labelle, Denis Laforte, Jean-René Messier.

À l'UQAR : Mario Bélanger, Marielle Cantin, Marc-André Dionne, Francis Jossart, Jean Larrivée, Gaston Lavoie, Bertrand Lepage, André Viel, la Fondation de l'UQAR.

À l'UQAT : Nicole Alain, Jules Arsenault, Louise Bédard, Luc Blanchette, Anne-Marie Cotnoir, Thérèse Cyr, Maurice Descôteaux, Thérèse Dubreuil, Monique Fay, Michelle Grenier, Jean Turgeon.

À l'UQTR : Mario Audet, André Brousseau, Claude Charette, André Hérroux, Claude Lessard.

À l'ENAP : Richard Cantin, Brigitte Fontaine, Carole Garand, Jacques Lavoie, Serge Paquette, André Vachon.

REMERCIEMENTS

À l'ETS : Yvon Dubois, Jocelyn Gagnon, Josée Guillemette.

À l'IAF : Lise Frappier-Davignon, Denise Grenier, Maryse Odesse.

À l'INRS : Pauline Cadieux, Henri-Paul Lemay, Jean-Pierre Villeneuve, Allan Walton.

À la Télé-université : Michel Lamontagne, Jeanne Maheux, Céline Poulin.

Aux PUQ : Renée Dolbec, Richard Hodgson, Patricia Larouche, Angèle Tremblay.

J'ai eu, enfin, l'occasion de rencontrer certains anciens de l'Université du Québec ou d'avoir avec eux un entretien téléphonique : Charles-E. Beaulieu, Aurèle Beaulnes, Louis Berlinguer, Maurice Boisvert, Gilles Boulet, Robert Després, Pierre Martin, Roland Parenteau, Gemma Riverin ainsi que le regretté Alphonse Riverin, peu de temps avant sa mort.

Que tous trouvent ici l'expression de ma gratitude.

TABLE DES MATIÈRES



PRÉFACE	VII
REMERCIEMENTS	XI
<i>Chapitre I</i> L'ABOUTISSEMENT	1
La situation en 1945	3
Le « rattrapage »	6
Les voies d'accès	6
Dans les régions	7
Des besoins criants	11
La démocratisation de l'enseignement	13
Des voix pour une réforme	14
Des arrangements à la pièce	18
L'impatience	23

La création de l'Université du Québec	25
Une nouvelle université	27
L'accueil	30
<i>Chapitre II L'ÉPREUVE DU FEU</i>	<i>39</i>
La première rentrée	42
La première année	45
L'enseignement	45
La recherche	47
La double structure	51
Accessibilité et innovation : les défis de l'enseignement	54
La formation des maîtres, fer de lance de l'extension géographique.....	54
Formation longue et études avancées	59
Le perfectionnement professionnel court	66
Une recherche appliquée à la solution des problèmes québécois	69
Une recherche ancrée dans le milieu	71
La santé	74
La bataille de la recherche	76
La crise des structures	80
L'échec de la participation	81
Vivre en réseau : une aventure difficile	86
<i>Chapitre III CRISES INTESTINES ET NOUVEAUX ÉQUILIBRES</i>	<i>105</i>
La réforme Després	106
Les positions	108
Le premier test	110
Le deuxième test	111
Le dernier coup	115
Les années âpres	118
Le cercle vicieux	118
Le durcissement	124
Le réseau de l'Université du Québec éclatera-t il ?	128

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre IV TRANSITIONS</i>	143
L'université de masse	146
Les certificats	147
L'université hors les murs	152
Une collectivité à servir	158
Vers des réorientations	160
L'institutionnalisation	163
L'université dans l'Ouest	164
Universités régionales ou universités en région ?	168
La dure bataille de l'UQAM	174
L'École de technologie supérieure	176
Consolidations, révisions, perspectives	179
Les vrais débuts de la recherche	185
Une conjoncture en dents de scie	186
La part de chacun	191
Prolonger les premiers sillons	193
De nouveaux terrains	198
La santé	199
<i>Chapitre V L'UNIVERSITÉ DU TEMPS PRÉSENT</i>	215
L'argent, la loi et le milieu	217
Expansionnisme et résistances	217
Du rapport Gobeil au rapport Després	221
Financement : finie, l'époque de la justice distributive ?	226
La loi 63 : des ruptures d'équilibre	230
La présence au milieu	233
La recherche, une priorité... prioritaire	237
En sciences humaines et sociales : production de connaissance et quête de sens	239
Quelques recherches fondamentales en sciences naturelles	243
Les secteurs de pointe : panorama général des conditions de la recherche	245

Les secteurs de pointe : une présence modeste mais qui s'affirme	248
L'environnement	252
Moderniser les secteurs industriels traditionnels	254
Une maison d'enseignement	259
Cap sur les études avancées	261
« Opération sciences appliquées »	265
Enseignement hors campus et télé-enseignement	270
Nouvelles réflexions sur la formation des maîtres	278
Les défis du premier cycle	281
L'Université, de l'intérieur	288
Les relations entre les groupes	288
L'université en réseau	295
Les rôles du siège social	302
EN GUISE DE CONCLUSION	321
LISTE DES SIGLES	325

CHAPITRE I
L'ABOUTISSEMENT



Décembre 1968. À l'unanimité, l'Assemblée nationale adopte le projet de loi qui crée l'Université du Québec (UQ). De part et d'autre de la Chambre, on parle de couronnement. Celui de la réforme de l'éducation, bien sûr. Les unionistes de Jean-Jacques Bertrand se félicitent de la terminer de façon aussi éclatante, les libéraux de Jean Lesage de l'avoir entreprise avec autant de détermination¹.

En fait, si l'Université du Québec est bien issue des recommandations du rapport Parent et de la révolution tranquille, elle est aussi née d'une conjoncture à la fois plus large et plus ancienne.

Après la Seconde Guerre mondiale, partout en Occident, les universités œuvraient en quelque sorte en retrait de la société. Réservées à l'élite, à un petit nombre de jeunes hommes qui se destinaient à quelques professions choisies, c'étaient avant tout des établissements privés, assez souvent

professionnels, vivant pour une bonne part des revenus de leurs fondations. Leur rôle dans la cité était encore assez secondaire. Mais le monde scientifique, technique et tertiarié qui émergeait du conflit allait forcer la mutation de l'institution. L'augmentation massive de la fréquentation étudiante et la diversification des profils qui l'a accompagnée, l'accroissement considérable des budgets publics consacrés à l'enseignement supérieur, l'élargissement et presque l'éclatement de l'éventail des formations offertes, l'acceptation de nouvelles missions, tels la recherche orientée ou le développement régional, tous ces facteurs ont profondément changé l'université, ses liens avec les autres institutions importantes et la nature des attentes sociales à son endroit. Dans plusieurs pays, l'ouverture de nouveaux établissements, souvent en forme de réseaux, les restructurations administratives, les bouleversements pédagogiques vont transformer complètement le visage des universités².

Dans des modalités et à une échelle qui lui sont propres, le monde universitaire québécois du milieu du XX^e siècle a connu des bouleversements

Bill 88

M. LE PRÉSIDENT L'honorable premier ministre propose la première lecture de la Loi de l'Université du Québec.

L'honorable premier ministre.

M. BERTRAND : Le projet que je propose crée l'institution de l'Université du Québec. Cette université, qui sera un organisme cadre, groupera les universités constituantes, instituts de recherche et écoles supérieures que le gouvernement pourra constituer à la demande de l'université. Elle pourra également grouper les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche que le gouvernement pourra lui intégrer avec son approbation, après qu'elles en auront fait la demande.

L'université du Québec, de même que les universités constituantes, aura pour objet l'enseignement supérieur et la recherche. Elles devront, notamment, dans le cadre de cet objet, contribuer à la formation des maîtres.

L'Université du Québec sera dirigée par l'Assemblée des gouverneurs, qui comprendra le président de l'université, nommé pour cinq ans par le gouvernement ; le recteur de chaque université constituante ; trois personnes choisies parmi les directeurs des instituts de recherche et des écoles supérieures ; trois professeurs et deux étudiants des universités constituantes, instituts de recherche et écoles supérieures, choisis respectivement par les professeurs et par les étudiants ; trois personnes nommées après consultation des associations les plus représentatives du milieu des affaires et du travail et, au plus, quatre vice-présidents de l'Université du Québec désignés par l'Assemblée des gouverneurs.

L'Assemblée des gouverneurs pourra adopter des règlements généraux régissant l'administration des universités constituantes, des instituts de recherche et des écoles supérieures. Le défaut par ces institutions d'obtenir les approbations qui y sont exigées pourra entraîner la nullité des contrats qui n'auront pas été soumis à ces approbations

pour l'année précédente et les transmettront à l'Université du Québec qui les incorporera à son propre budget et dans le rapport annuel de ses activités. Ce rapport sera transmis au ministre de l'Éducation et déposé sans délai auprès de la Législature.

M. LESAGE Le projet de loi prévoit-il l'affiliation de centres d'études universitaires, soit à l'Université du Québec, soit aux universités constituantes ?

M. BERTRAND Quant aux modalités, je donnerai quelques détails là-dessus en deuxième lecture, lors de la présentation du projet de loi.

On pourra le lire. Il y a, à l'heure actuelle, des centres universitaires à Chicoutimi et à Trois-Rivières. Il n'y a aucun doute qu'ils pourront faire partie de l'Université du Québec.

M. LESAGE Le premier ministre m'avait aimablement fait parvenir une copie dactylographiée du projet de loi qu'il avait l'intention de présenter. Je l'ai étudié et j'avoue que je n'ai rien trouvé au sujet des centres d'études universitaires. De là, ma question.

M. BERTRAND On parle d'écoles supérieures.

M. LESAGE Les écoles supérieures ne sont pas des centres d'études universitaires.

M. BERTRAND On le verra en comité.

M. LESAGE Le premier ministre ne répond pas du tout à ma question. M. BERTRAND On y verra en comité.

M. BERTRAND Première lecture.

M. LE PRÉSIDENT : La motion de première lecture est-elle adoptée ?

Adopté.

M. LE GREFFIER ADJOINT Première lecture de ce bill. First reading of this bill.

M. LE PRÉSIDENT Deuxième lecture à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

Extrait du Journal des débats du 5 décembre 1968, date à laquelle l'Assemblée nationale — alors l'Assemblée législative — adopta en première lecture le projet de loi créant l'Université du Québec.

analogues. En 1945, il y avait des universités au Québec. À la fin des années 60, il y a un système universitaire. Dont l'Université du Québec, nouvellement créée, est d'emblée partie prenante. Entre les deux moments, une intense réflexion collective sur les finalités de l'éducation en général et de l'éducation supérieure en particulier ; des réformes de l'enseignement, surtout secondaire, qui contribuent à favoriser un énorme accroissement de l'effectif étudiant au niveau universitaire ; des efforts persévérants dans plusieurs régions du Québec pour attirer chez elles l'enseignement supérieur. Tout cela dans une société traversée par les redéfinitions de ce qu'elle considère comme les voies du progrès.

Dans la forme qu'elle a prise et dans les attentes qu'on a placées en elle à son berceau, l'Université du Québec est donc un aboutissement, le résultat composite des idéaux et des travers, des possibilités et des contraintes de deux générations de Québécois. Deux générations qui, chacune à sa manière, ont fait de l'Université du Québec une institution inscrite dans une tendance commune des pays occidentaux contemporains, et en même temps au cœur d'une évolution propre au Québec.

LA SITUATION EN 1945

Au lendemain immédiat de la Seconde Guerre mondiale, le Québec compte deux universités francophones, Laval et Montréal, et deux universités anglophones, McGill et Bishop's, auxquelles se joint Sir-George-Williams en 1948. Ce sont toutes des institutions confessionnelles et privées. Hormis par quelques octrois discrétionnaires, le gouvernement provincial ne les finance pour ainsi dire pas.

En tête, et de loin, l'Université McGill. Depuis sa fondation en 1829, elle peut compter sur le soutien indéfectible des milieux d'affaires anglophones qui sont, au Québec, l'essentiel des milieux d'affaires. Les quelques centaines de millions qu'ils lui ont prodigués en un siècle par dotation ou à l'occasion de campagnes de souscription ont permis à McGill de construire son magnifique campus de la rue Sherbrooke, de le compléter d'installations sises à l'extérieur de Montréal, à Mont-Saint-Hilaire ou à Sainte-Anne-de-Bellevue par exemple, de se doter aussi de laboratoires et de bibliothèques sans équivalent dans les universités canadiennes et de recruter à l'étranger de nombreux

professeurs réputés. Entre 1938 et 1945, McGill a décerné à elle seule presque autant de diplômes de premier cycle que les universités de Montréal et Laval réunies, et deux tiers de tous les doctorats. Un grand nombre de ces docteurs de McGill sont diplômés dans les secteurs de pointe que sont à l'époque les sciences et le génie : c'est en partie parce que l'université anglophone a été la seule au Québec à bénéficier des importants contrats de recherche militaire octroyés par le gouvernement fédéral pendant la guerre³.

Dans les universités francophones, au même moment, la situation est sensiblement différente. Dotées elles aussi de chartes civiles, l'Université Laval et l'Université de Montréal sont en outre constituées en vertu de chartes pontificales : l'archevêque nomme leur recteur, toujours un membre du clergé, et leurs facultés de théologie et de philosophie relèvent du Vatican. Leur budget, modeste, s'alimente à même les frais de scolarité qu'elles exigent, mais repose surtout sur le mécénat des congrégations religieuses et la générosité du public en général, sollicité à l'occasion de souscriptions. Les Montréalais et les Sulpiciens ont ainsi trouvé trois millions dans les années 20 pour l'ouverture de la Faculté des sciences de l'Université de Montréal. Au même moment, les citoyens de Québec, dont les Jésuites, se cotisent pour faire démarrer l'École de chimie de l'Université Laval. Le gouvernement provincial donne un million pour l'une et pour l'autre, un million également à McGill bien sûr. Dans les années 30, il appuie aussi de quelques milliers de dollars la création de l'Institut de microbiologie de Montréal, celle de la Faculté des sciences et de l'École des mines de l'Université Laval. Tout cela reste bien peu⁴.

Pour accéder aux universités francophones, la filière normale est d'avoir fait son cours classique, c'est-à-dire d'avoir obtenu le baccalauréat au terme de huit ans d'études « secondaires » dans un collège privé. Depuis le milieu des années 20 cependant, certaines écoles supérieures et facultés auxquelles le cours classique prépare mal, celles de génie, de sciences et de commerce notamment, acceptent aussi d'autres candidats : des non-bacheliers, s'ils réussissent auparavant une ou deux années de préparation spécifique, et des jeunes ayant terminé le cours « primaire supérieur » du réseau public axé sur les mathématiques, les sciences et l'anglais, et créé à Montréal par plusieurs congrégations de frères éducateurs soucieux d'élargir l'accès au niveau post-élémentaire des groupes socio-économiques moins nantis⁵.

En dépit de ces nouvelles facilités et même si tout ce que le Canada français compte de scientifiques et d'économistes exhorte les jeunes à poursuivre leurs études en commerce et en sciences, les étudiants continuent de boudier ces options. Peut-être parce qu'ils constatent que les principaux employeurs des diplômés dans ces disciplines, c'est-à-dire le gouvernement fédéral et les grandes entreprises, préfèrent clairement pour leurs laboratoires et leurs bureaux des diplômés anglophones, les étudiants canadiens-français de 1945 sont encore pour plus des deux tiers inscrits dans les facultés de droit, de médecine, de théologie et de lettres. Du reste ils sont peu nombreux, en tout, dans les deux universités. Leurs professeurs aussi : une soixantaine à Laval en 1949⁶.

Dans la décennie qui suit la fin de la guerre, le développement de l'enseignement supérieur n'est d'ailleurs pas une priorité collective dans le Québec francophone. Habitué de bénéficier des retombées scientifiques et technologiques de la recherche américaine en contrepartie de son intégration toujours plus poussée à l'espace économique et militaire des États-Unis, tourné vers des autorités intellectuelles extérieures, qu'elles se nomment Everett Hughes ou Jacques Maritain, pour nourrir et conforter les regards qu'il porte sur lui-même, le Québec francophone ne songe pas encore qu'il pourrait lui aussi contribuer à accroître la connaissance savante. Pour le reste, surtout désormais que la croissance économique semble ne plus s'interrompre, il est possible de gagner sa vie, même de bien la gagner sans beaucoup d'instruction, en tout cas sans un cours universitaire. À son gouvernement provincial, la population réclame des routes, des hôpitaux et des écoles primaires pour les enfants du baby-boom. Elle ne se préoccupe pas beaucoup des universités.

Déjà, pourtant, des signes de changement sont perceptibles. En Mauricie et au Saguenay–Lac-Saint Jean, on sait que la *Canadian International Paper* et l'Alcan, partie par nécessité partie par arbitraire, recourent systématiquement à des contremaîtres, des techniciens, des comptables et des ingénieurs anglophones presque tous de l'extérieur. Avec le sous-développement industriel de la région on constate, dans l'Est du Québec, le handicap que représentent l'éloignement et une main-d'œuvre peu scolarisée. La rue Saint-Laurent est une tranchée entre les deux mondes montréalais. Dans toutes les régions les francophones sont moins instruits que leurs concitoyens anglophones et sous-représentés dans les métiers et les professions liés aux besoins de l'économie

industrielle et tertiaisée de l'après-guerre. Devant cela bien des éducateurs, des porte-parole de chambres de commerce et des parents eux-mêmes, la prospérité aidant, encouragent les jeunes à poursuivre plus longtemps leurs études et à s'orienter vers des disciplines moins traditionnelles. Parallèlement, on commence aussi à demander une réforme du système scolaire qui le rendrait capable de former en nombre suffisant des travailleurs et des professionnels qualifiés⁷. Le Québec francophone des années 50 ne peut envisager encore de prendre en main son développement économique ; mais il entreprend de vouloir que ses jeunes soient autre chose que des porteurs d'eau, même bien payés. À défaut de pouvoir l'atteindre par le capital, c'est de l'éducation qu'il attend la promotion sociale.

On a appelé cela le « rattrapage ».

LE « RATTRAPAGE »

En 1956, deux cent mille Québécois francophones fréquentent l'école après l'élémentaire. Pas tout à fait un jeune sur deux de plus de treize ans, mais bien plus qu'au lendemain de la guerre. Le baby-boom, la loi de 1943 sur la fréquentation scolaire obligatoire et le nouvel encouragement collectif à poursuivre plus longtemps les études ont conjugué leurs effets pour expliquer cette brusque expansion. Après la septième année, les avenues se diversifient de plus en plus. Parmi elles, celles qui conduisent à l'université.

LES VOIES D'ACCÈS

Le cours classique d'abord, encore la voie royale. De 1940 à 1960, membres du clergé et religieuses fondent plus d'une centaine de collèges pour accommoder les élèves, dont le nombre bondit de 22 000 à 38 000. Mais ils ne disposent ni des ressources humaines ni des ressources financières pour soutenir l'effort plus grand qui comblerait une demande stimulée par la prospérité. Malgré leur profonde réticence à se départir de leur monopole sur les humanités, ils se voient donc contraints de tolérer dès 1945 l'ouverture de sections classiques dans le réseau public, mais réussissent par contre à les limiter aux quatre premières années seulement, jusqu'à la versification, l'équivalent d'une onzième année. Moins surchargé après ce niveau, car les rangs s'éclaircissent encore d'une promotion à l'autre, le secteur privé prend alors le relais⁸.

Parallèlement, le cours primaire supérieur des frères éducateurs montréalais se répand dans la plupart des commissions scolaires de la province et s'allonge progressivement jusqu'à la douzième année. Un *high school* francophone ? Non, car à durée identique de scolarité, il ne débouche que sur certaines écoles et facultés, les moins « classiques » en particulier. Par contre, il représente sur le collège une économie appréciable de trois années d'études sans compter qu'il relève du secteur public. On comprend dès lors que leur cinquième année classique en poche, soit douze années de scolarité, bien des collégiens tentent eux-mêmes de se présenter sans plus attendre aux portes des facultés. Devant l'antichambre que celles-ci leur font faire au collège universitaire pour combler leur préparation insuffisante dans les matières commerciales, scientifiques, voire proprement humanistes, on comprend aussi que le cours primaire supérieur, qui devient en 1956 le secondaire public, soit dès le milieu des années 50 en train de supplanter son concurrent privé comme voie d'accès à l'université⁹.

Avec les conséquences qu'un tel changement de filière d'entrée entraîne sur les orientations choisies par les jeunes au niveau supérieur. Au milieu des années 50, plus de la moitié (55 %) des étudiants sont désormais inscrits en sciences, en génie et en commerce, un bond de plus de 20 points en dix ans. Leurs parents les voient déjà confortablement installés dans la classe moyenne. Eux-mêmes attendent avant tout de l'université une formation pratique qui ouvre sur une profession lucrative, sur une carrière dans les secteurs de l'économie en expansion. Mais même les facultés traditionnelles, lettres, médecine ou droit, attirent plus qu'auparavant. C'est que la pression démographique finit par se répercuter au niveau supérieur : 7 000 étudiants en 1945, mais 7 500 en 1953-1954 et 11 439 en 1960 dans les universités francophones. On croirait entendre craquer les vénérables murs de Laval, et même sur le mont Royal l'Université de Montréal étouffe un peu¹⁰.

DANS LES RÉGIONS

À cette progression générale, tous les groupes sociaux et toutes les régions ne participent pas également, on s'en doute. La plupart des étudiants des années 50 ont grandi à Outremont, à l'ombre du séminaire de Québec

ou en tout cas dans les environs des deux villes universitaires. Envoyer ses enfants à l'université quand on vit en Mauricie, dans l'Est du Québec, en Abitibi ou sur les bords du lac Saint-Jean, c'est encore strictement réservé aux plus riches, peu nombreux. Voilà pourquoi, après la guerre, plusieurs éducateurs se prennent à rêver d'attirer chez eux l'enseignement supérieur.

À la base, une idée simple : donner un début d'enseignement universitaire en région, c'est non seulement couper les frais pour les parents et motiver les jeunes à poursuivre, c'est aussi les qualifier pour les emplois à temps partiel qu'ils trouveront ainsi plus aisément à Québec ou à Montréal et donc diminuer les possibilités que les difficultés financières entravent l'obtention du diplôme¹¹. Or, pour réaliser cette idée simple, il faudra bien du dévouement et de l'acharnement. Ceux d'une génération d'éducateurs qui ont dû composer avec l'éloignement, l'indifférence du gouvernement provincial, l'hostilité des supérieurs des collèges classiques et la réticence, voire la franche opposition d'universités jalouses de conserver aussi longtemps que possible l'enseignement supérieur dans leur enceinte.

Avant 1956, les progrès sont donc lents dans les régions et liés soit à la ténacité de personnes qui s'y consacrent sans compter, soit à la crainte qu'inspire aux autorités universitaires et politiques l'accès possible à un enseignement en anglais.

Comme à Shawinigan, par exemple. Le *Technical Institute* y donne depuis 1930 une treizième année scientifique qui débouche directement sur la deuxième année en sciences à McGill ou dans les universités des Maritimes ou de Nouvelle-Angleterre. Au début, les Frères de l'Instruction chrétienne s'y transportent pour enseigner le français et la religion aux francophones, qui forment rapidement la majorité des inscrits. En 1943, ils décident plutôt d'offrir à leur tour une classe semblable dans leur école de l'Immaculée-Conception. La commission scolaire approuve le programme de cette « première scientifique » et cinq ans plus tard, grâce au doyen Adrien Pouliot, la Faculté des sciences de l'Université Laval accepte de la reconnaître comme première année de son programme. C'est la seule concession que l'institution québécoise fera avant 1956 à la région, hormis celle d'admettre aux examens de la Faculté de théologie les diplômés du Grand Séminaire de Trois-Rivières. Une quinzaine d'établissements mauriciens, des deux côtés du fleuve, auront beau multiplier leurs programmes et les allonger significativement, Laval

refusera longtemps de décentraliser la première année de ses facultés. Et lorsque, voyant cela, la région voudra dès le début des années 50 disposer au moins de quelques facultés affiliées, les universités existantes s'interposeront entre elle et Duplessis¹².

L'Estrie connaît meilleure fortune. Lorsqu'en 1941 puis en 1948 Mgr Desranleau et les jésuites exposent auprès de Rome et de Québec leur projet d'une université à Sherbrooke, les évêques-chanceliers de Québec, Montréal et même d'Ottawa y opposent un « lion » catégorique. Mais pendant ce temps Bishop's s'agrandit. Les étudiants qualifiés que les institutions francophones refoulent faute de place y sont attendus sur un campus tout neuf, ou se tournent vers McGill... En 1954, l'Université de Sherbrooke est inaugurée, sans les Jésuites ni Desranleau, qui est mort. Mgr Cabana, son successeur, et les milieux éducatifs et professionnels de Sherbrooke ont su ébranler Duplessis¹³.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean par contre, les Magella Gosselin, Louis-Émile Crête et Marcel Tremblay ne peuvent agiter d'épouvantail anglophone. Leur histoire, racontée par Jean-Guy Gencst¹⁴, c'est celle de plusieurs autres pionniers de l'enseignement supérieur en région.

Vers la fin de la guerre Magella Gosselin, frère mariste et professeur de sciences, convainc la commission scolaire de Chicoutimi d'offrir à l'Académie commerciale une onzième et une douzième années spéciales, puis même une treizième année scientifique pour préparer à l'entrée dans les facultés des sciences. Au même moment il essaie de s'entendre avec Laval sur une première année de génie. Mais la vieille québécoise se fait tirer la manche. Elle exige l'impossible, à savoir que tous les étudiants passent les examens dans ses murs. Gosselin se tourne alors vers Polytechnique, où il connaît du monde. À partir de 1948 les jeunes ayant réussi la douzième année spéciale peuvent suivre à Chicoutimi la première année de l'École. Non seulement celle-ci a-t-elle autorisé Gosselin à offrir son programme, elle lui a également fourni l'assistance nécessaire. Soutenue par les parents, la commission scolaire pour sa part a accepté d'outrepasser son mandat et de se placer dans l'illégalité en finançant le niveau universitaire. Les étudiants de l'extérieur de son territoire ont consenti à payer un peu plus cher que les autres pour fréquenter le cours. Les professeurs n'ont pas refusé d'enseigner un programme et de faire passer des examens conçus par d'autres ni d'être jumelés d'assez près aux professeurs

qui à Montréal enseignent la même matière. Et Magella Gosselin a pris sur ses nuits pour venir à bout de sa tâche de professeur, de titulaire et d'administrateur de la classe de génie. La première année terminée, les étudiants peuvent continuer à Poly ou passer directement en deuxième année à Laval. Ce système dure jusqu'en 1960, alors que Gosselin réussit à attirer la deuxième année de Poly. Il en rêvait depuis 1951, mais sensible à la voix des collèges classiques le Département de l'Instruction publique avait empêché la commission scolaire de Chicoutimi de poursuivre l'aventure.

Depuis 1935 par ailleurs, la Chambre de commerce de la ville souhaitait davantage que la formation courte proposée dans les « écoles d'affaires » privées et appelait de ses vœux un véritable enseignement supérieur en commerce dans la région. En 1950, Louis-Émile Crête et Marcel Tremblay fondent une école de commerce bilingue. Les débuts sont plus que modestes : trois étudiants en 1950-1951, huit l'année suivante se rendent le soir ou le matin avant neuf heures écouter dans un local de fortune des professeurs à temps partiel leur expliquer les leçons d'un cours par correspondance monté à Chicago. Cette fois, l'Université Laval se montre mieux disposée : elle consent à délivrer un certificat en sciences comptables aux étudiants de l'école qui auront réussi l'examen de sa Faculté de commerce.

Sans subvention d'aucune sorte, l'école se développe néanmoins rapidement grâce au soutien constant du milieu régional. Les associations, les clubs sociaux, les médias de Chicoutimi et des alentours, l'évêque, le séminaire et la section locale de l'Union des cultivateurs catholiques, la commission scolaire, des entrepreneurs, les professeurs et les administrateurs de l'école y vont de leur publicité, de leur radiothon, de leur bénédiction, de leurs locaux, de leurs rénovations gratuites et de leur bénévolat. La population envoie de l'argent et quelques livres. En 1956-1957, une cinquantaine d'étudiants fréquentent l'école. Ses administrateurs cherchent alors à l'asseoir sur des bases plus solides. Dès l'année suivante, grâce à des ententes négociées avec la commission scolaire et l'Université Laval, l'école offre le jour trois classes axées sur le programme de la Faculté de commerce : la première année de la licence en sciences commerciales, le cours de pré-commerce II, ou treizième année commerciale, que la commission scolaire lui a cédé, et celui de pré-commerce I pour les élèves ayant besoin d'une préparation supplémentaire. À la fin des années 50 ses cours du soir sont donnés non seulement à Chicoutimi, mais

aussi à Alma où les professeurs se rendent régulièrement. Des cours spéciaux de perfectionnement sont en outre proposés à des groupes particuliers, tels les hommes d'affaires ou le personnel des entreprises régionales. Enfin, l'école prépare aux examens des diverses corporations de comptables. Difficile après tout cela pour Duplessis de ne pas fouiller dans son gousset : depuis 1956 le gouvernement subventionne l'école chaque année davantage. Les jours précaires sont enfin du passé.

DES BESOINS CRIANTS

Québec, en effet, reste longtemps insensible aux efforts des régions, et tend plutôt l'oreille aux représentations des collèges classiques et à celles des universités. La classe de génie de Gosselin, par exemple, ne bénéficie d'aucun octroi, et ses étudiants doivent de plus patienter jusqu'en 1955 avant que dans la capitale on consente enfin à les rendre admissibles aux bourses d'études universitaires. Dans les années 50, le gouvernement choisit plutôt de subventionner l'agrandissement des installations à Montréal et à Québec. Entre 1949 et 1959, il finance ainsi l'ouverture de la Faculté d'arpentage et de génie forestier de l'Université Laval, débourse six millions pour les nouveaux bâtiments de Polytechnique et surtout rend possible la construction du campus de Sainte-Foy.

Mais ces travaux s'étirent sur dix ans et entre-temps, malgré l'ouverture de l'Université de Sherbrooke, Laval éclate littéralement. Quand, en 1956, la réforme du secondaire public facilite encore un peu plus le passage à l'enseignement supérieur, c'en est trop. Cette même année plusieurs institutions situées en région obtiennent enfin leur affiliation : l'école de Crête et Tremblay peut donner la première année de la licence en sciences commerciales, tandis qu'à Rimouski l'École de commerce se voit octroyer pré-commerce I. À Trois-Rivières le Séminaire Saint-Joseph peut offrir la première année de sciences et l'hôpital du même nom devient établissement universitaire. Tout comme elle le fait pour Chicoutimi depuis 1952, Laval lui envoie désormais des résidents. En 1960, l'Académie LaSalle de Trois-Rivières donnera pré-commerce I et II.

Dans les quinze années qui suivent la fin de la guerre, le Québec francophone amorce donc son grand rattrapage éducatif. Au niveau de l'enseignement supérieur les effets en sont déjà sensibles. En 1959, les trois universités

disposent de campus entièrement neufs ou récemment agrandis. Le gouvernement Duplessis, qui se méfie des intellectuels, a par contre encouragé en espèces sonnantes le développement des sciences, des techniques, du commerce dans les universités francophones et leur virage vers la formation professionnelle. Il a quintuplé ses subventions de fonctionnement : onze millions en 1959 contre deux dix ans auparavant¹⁵. Les universités de leur côté ont ainsi pu engager et comptent désormais davantage sur un corps professoral permanent. La population, plus consciente de l'importance des études supérieures pour la promotion sociale individuelle et le progrès du Québec, se sent prête à soutenir financièrement encore davantage ses universités. Dans les régions, enfin, elle s'intéresse plus qu'auparavant aux initiatives des éducateurs qui travaillent si vigoureusement à décentraliser l'enseignement supérieur.

Mais le Québec francophone part de loin. Ses diplômés essuient encore trop souvent le refus des milieux d'affaires anglophones et du gouvernement fédéral de les admettre parmi les décideurs ; c'est un frein indéniable à la poursuite massive d'études supérieures. Et puis, malgré tous les efforts consentis depuis quinze ans et des succès parfois arrachés de haute lutte, le système d'éducation reste trop prisonnier des intérêts de ses acteurs pour favoriser de manière décisive et cohérente le décollage éducatif des francophones. En même temps, par exemple, que le gouvernement provincial mène à terme la réforme du secondaire public et encourage ainsi indirectement les diplômés à s'inscrire à l'université, les collèges classiques, pourtant débordés, font pression sur les facultés pour qu'elles admettent, sinon seulement des bacheliers, au moins uniquement des rhétoriciens. Les universités, de leur côté, ne cèdent aux demandes des régions que sous la plus extrême nécessité. Le Département de l'Instruction publique mène la vie dure aux commissions scolaires qui financent la douzième année spéciale, la treizième année ou les « premières universitaires ». Et Duplessis lui-même compense son manque de politique d'ensemble par une idée fixe : interdire aux universités québécoises d'accepter l'argent que le fédéral, outrepassant ses pouvoirs, leur offre depuis 1951.

Au milieu de telles contradictions le rattrapage, quoique réel, reste lent. Les 11 439 étudiants de 1960 ne représentent encore que 2,9 % des jeunes francophones de vingt à vingt-quatre ans. Au même moment, 11 % des anglophones du même âge fréquentent l'université. McGill et les autres

établissements anglophones produisent encore autant sinon plus de diplômés de premier cycle et deux fois plus de docteurs.

Pourtant les nécessités sont irréductibles, et pressantes. Dans la course aux investissements étrangers, qu'un Québec trop passif continue de considérer comme la source première de la prospérité, la capacité de fournir aux entreprises des travailleurs qualifiés et des spécialistes est maintenant un atout indispensable. En outre, l'économie de services qui s'est développée rapide-ment depuis la fin de la guerre exige « l'amélioration du capital humain », comme le disent les études qui s'attachent à l'époque à calculer le rendement social des budgets publics consentis aux universités. Et puis, à l'heure des grands mouvements de décolonisation dans le monde et de la découverte de leur aliénation, comment les Canadiens français du Québec, qui s'apprêtent à se rebaptiser Québécois, peuvent-ils espérer sans instruction suffisante entre-prendre tant soit peu la reconquête de leurs destinées ? Décidément, le desserrage des nœuds s'impose dans le système d'éducation, notamment dans l'enseignement supérieur. Au nom de la démocratisation de l'enseignement, l'État est sur le point d'intervenir.

LA DÉMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Après la mort de Duplessis, les brefs gouvernements de Paul Sauvé et d'Antonio Barrette votent quelques mesures encourageantes pour le rattrapage des retards en éducation. Au niveau universitaire y compris : augmentation des subventions de fonctionnement, fin des octrois discrétionnaires, règlement du contentieux avec le gouvernement fédéral¹⁶. Résolument convertis au keynésianisme, les libéraux de Lesage vont plus loin, beaucoup plus loin. Comme on le fait à Ottawa depuis l'après-guerre, ils interviennent systématiquement dans plusieurs champs de la vie sociale et confèrent à l'État le rôle de rationaliser et de planifier le développement du Québec. En même temps que grossit rapidement tout un appareil technocratique, prend forme et se répand, issue en bonne partie de l'État lui-même, une idéologie du droit des citoyens à en attendre des services. Le comité Boucher ne parle-t-il pas du droit à l'aide sociale et la Commission Parent du droit à l'éducation, de la responsabilité de l'État à assurer l'égalité des chances pour tous ? L'investissement public dans les ressources humaines est désormais considéré comme une

contribution au développement économique et social, et, dans le cas de l'éducation, comme un gage d'enrichissement individuel et de promotion nationale.

Aussi le gouvernement ne lésine-t-il pas et, tout au long des années 60 réserve-t-il à l'enseignement une part croissante de l'ensemble de ses dépenses. À l'égard des universités, son soutien est magnanime : vingt millions en subventions de fonctionnement en 1962-1963, quatre-vingt-dix millions six ans plus tard. De 48 %, sa part dans leur budget est alors grimpée à 72 %¹⁷.

C'est beaucoup d'argent public pour des établissements privés. Mais autant, par l'intermédiaire du nouveau ministère de l'Éducation ou du Conseil supérieur qui le flanque, l'État accroît-il son contrôle sur les niveaux inférieurs du système scolaire, autant se montre-t-il respectueux de l'autonomie des universités. Il se contente d'exiger la mise en place de mécanismes de coordination et de planification et de les encourager à multiplier les programmes susceptibles de répondre à des demandes sociales et professionnelles de plus en plus diversifiées¹⁸. En 1963, sur une base volontaire naît la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), qui rassemble les recteurs et les principaux des universités autour de problèmes communs ; des commissions des études, en outre, voient le jour dans plusieurs établissements pour mettre de l'ordre dans un développement des programmes qui se fait tous azimuts. Pour le reste, le gouvernement s'en remet encore à peu près complètement aux directions des universités.

DES VOIX POUR UNE RÉFORME

Or, en insistant sur la démocratisation de l'enseignement, le gouvernement de Lesage et ceux de Johnson et Bertrand après lui attisent les aspirations de plusieurs groupes, et parfois vont se trouver dépassés par des mouvements de revendications que ni eux-mêmes ni les universités existantes n'avaient souhaité voir surgir. Professeurs, étudiants, milieux éducatifs et sociaux dans les régions dépourvues d'établissement universitaire, groupes de pressions divers réclament, au nom d'une véritable démocratisation de l'enseignement qu'ils interprètent d'ailleurs de façons variées, ni plus ni moins qu'une transformation radicale de l'université.

Les étudiants, d'abord. Favorisées par un contexte général de valorisation des études, par l'ouverture massive de débouchés, notamment dans la fonction

publique québécoise, ainsi que par les réformes scolaires de 1956 et de 1964, les inscriptions dans les universités francophones bondissent littéralement à tout près de 29 000 étudiants en équivalent temps complet en 1968-1969, la dernière année avant l'ouverture des constituantes de l'Université du Québec. À une époque où la jeunesse a le vent dans les voiles partout en Occident, à une époque aussi de recrudescence de sensibilité à la question nationale et aux problèmes sociaux, les étudiants s'engagent, comme corps constitué, dans le débat public. Ils prennent position dans plusieurs dossiers. Sur les questions éducatives, ils exigent que le gouvernement Lesage remplisse son programme de 1960 et vote la gratuité de l'enseignement universitaire : voilà, disent-ils, qui manifesterait une volonté réelle de démocratisation scolaire. Fondée en 1964, l'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ) fait durant toute son existence de la gratuité un de ses chevaux de bataille. Elle obtiendra au moins le gel des frais de scolarité qui lui survivra plus de vingt ans. Ses autres combats, ce sont notamment la réforme pédagogique, soit la fin de la relation autoritaire maître-élève, l'essai de nouvelles formules plus actives en remplacement des cours magistraux ; et la cogestion, c'est-à-dire la participation décisive des étudiants aux structures administratives de l'université¹⁹.

Un autre groupe, à l'intérieur des murs, hausse aussi le ton, celui des professeurs. Plus nombreux, plus souvent permanents, jouissant dans une société désormais très consciente de son peu d'instruction d'un grand prestige social et d'un pouvoir de pression augmenté par leur relative rareté, eux aussi revendiquent une profonde réforme du mode de gérance des universités. À l'heure de la démocratisation de l'enseignement, écrivent-ils dans *Cité Libre*, du pluralisme idéologique et de la participation financière considérable de l'État, convient-il encore que la nomination du recteur relève de Rome, que du Conseil des gouverneurs soient explicitement exclus les professeurs, que l'université soit gérée par un organisme privé, et comme une compagnie à but lucratif ? L'université, affirment-ils, ne doit pas être gouvernée par des hommes d'affaires ni par des clercs, mais par des universitaires. Pour remplir leur rôle de professionnels de l'enseignement et de la recherche, les professeurs revendiquent la pleine « liberté académique », c'est-à-dire la faculté de se gouverner eux-mêmes, en toute indépendance, à tous les échelons décisionnels. C'est une question de « démocratie²⁰ ». En 1965, les professeurs de l'Université Laval se réunissent en association. Ceux de l'Université de Montréal leur emboîtent le pas l'année suivante.

Les universités sont ébranlées. Toute la société québécoise est en train de jeter allègrement sa vieille gangue aux orties. Pressées de stimuler la réflexion collective, de trouver des idées, de fournir des experts, d'ouvrir des programmes neufs, de contribuer en fin de compte au grand ménage collectif, de répondre aux exigences disparates de groupes externes et de groupes internes, les universités consentent, dans une certaine mesure, à s'épousseter elles-mêmes. L'une après l'autre elles se déconfessionnalisent et se donnent des vice-recteurs puis des recteurs laïques. Elles endossent les recommandations du rapport Parent qui les concernent et qu'elles ont d'ailleurs fortement inspirées. Ainsi, elles cherchent à éliminer les enseignements de niveau pré-universitaire : l'Université de Montréal, par exemple, scinde à cette fin sa Faculté des arts, dont la partie *extra-muros* s'occupera désormais du baccalauréat des collèges classiques. Aussi, certaines procèdent à la fusion de divers instituts pédagogiques et écoles normales supérieures pour fonder des facultés de sciences de l'éducation, et se préparent de cette façon à accueillir prochainement la responsabilité de la formation des maîtres. Elles ouvrent, en outre, des facultés d'éducation permanente pour faciliter l'accès des adultes aux compléments de formation et à l'acquisition des nouvelles compétences auxquels ils aspirent en nombre toujours plus grand. Enfin, elles cessent d'être uniquement des écoles professionnelles et assument une vocation d'institution de recherche que le manque de personnel qualifié, la discrimination systématique du gouvernement fédéral et la longue indifférence du gouvernement provincial leur avaient fait jusque-là négliger²¹.

Mais il y a des limites. Elles ont beau accepter de se restructurer autour de départements, de se scinder ou au contraire de fusionner, de transférer certains cours de l'une à l'autre, de donner une place aux étudiants dans divers comités consultatifs, les facultés tiennent à leurs prérogatives. Leurs professeurs sont leurs professeurs, leurs programmes, leurs programmes, leur organisation pédagogique et leurs conditions d'admission aussi. Parfois, les rigidités et les cloisonnements demeurent insurmontables. À l'Université Laval par exemple, l'École normale supérieure et la Faculté des sciences de l'éducation ne peuvent s'entendre sur un programme commun de formation des maîtres ; et ni la Faculté de droit ni la Faculté des arts ne sont prêtes aux compromis qui permettraient la création de la grande école d'administration publique qu'un gouvernement provincial boulimique souhaite avec insis-

tance²². Une réforme s'impose. Créé par la direction de l'Université, composé entre autres de Maurice Boisvert et de l'abbé Lorenzo Roy qui lui donne son nom, le comité Roy la propose : participation décisionnelle des professeurs et des étudiants aux organismes qui concernent l'enseignement et la recherche, uniformisation des divers règlements pédagogiques, disparition des facultés, création de centres de recherche interdisciplinaires à côté des départements disciplinaires, investigation du côté de nouveaux créneaux de formation, partage des secteurs de recherche entre les universités . À la Commission des études, Louis Berlinguet approuve, tandis qu'au Conseil de l'Université on reste plutôt sceptique. Au ministère de l'Éducation, par contre, des jeunes comme Gérard Martin et surtout Pierre Martin prennent des notes.

*Maurice Boisvert,
membre du comité Roy
qui proposa des réformes :
dans le milieu universitaire,
deviendra par la suite
vice-président à
l'enseignement
à l'Université du Québec*



Un peu de réforme, oui donc, si étudiants et professeurs le réclament. Mais pas trop. Et surtout, seulement à l'intérieur des paramètres connus. Même pour la démocratisation de l'enseignement, pas question, par exemple, d'augmenter la famille. Trois, les universités francophones entendent rester trois. Dans les années 60, leur position est très claire.

DES ARRANGEMENTS À LA PIÈCE

Celle du gouvernement, un peu moins. D'un côté, il n'aime pas tellement que dans l'Est du Québec comme à Montréal, au Saguenay comme en Mauricie, ce soient les milieux éducatifs traditionnels, les frères, les prêtres dans les séminaires, les religieuses, qui poussent au premier chef le dossier de l'enseignement supérieur ; il est en outre très sensible aux arguments des universités sur le manque de ressources intellectuelles qualifiées, la nécessaire concentration des chercheurs et des fonds dans les établissements existants, qui somme toute en sont encore eux-mêmes au rattrapage. D'un autre côté, la justice sociale, la promotion nationale des francophones, le développement régional, les nécessités électorales exigent du gouvernement qu'il satisfasse ceux qui, dans la métropole et dans d'autres régions, revendiquent leur part au nom de la démocratisation de l'enseignement et d'une réelle égalité des chances. Québec, un temps, cherche à contenter tout le monde, et débloque des fonds pour soutenir les initiatives locales tout en freinant les projets trop ambitieux. De 1960 à 1968 se tisse entre l'État, les universités, les milieux éducatifs traditionnels et les intervenants régionaux un complexe de relations fait d'avancées et d'arrêts qui finit par aboutir à la création de l'Université du Québec.

Malgré le campus tout neuf de Sainte-Foy, les constructions à Sherbrooke et les cinquante millions sur dix ans annoncés en 1959 par Paul Sauvé pour des agrandissements à Montréal, les universités francophones sont encombrées. Prises entre leur refus de voir fonder de nouveaux établissements d'enseignement supérieur et l'impossibilité d'un contingentement draconien des admissions qui irait à l'encontre des objectifs de rattrapage que s'est fixés la société québécoise, elles choisissent dans les années 60 de revenir sur leur ancienne politique de centralisation des cours universitaires et de poursuivre plutôt le mouvement amorcé après la réforme scolaire de 1956, à savoir favoriser les ententes à la pièce avec diverses maisons d'éducation en région. C'est ainsi, par exemple, que le Séminaire Saint-Joseph et l'École secondaire de l'Immaculée-Conception peuvent ouvrir à Trois-Rivières en 1960 et à Shawinigan deux ans plus tard la deuxième année de la Faculté des sciences de Laval, tandis qu'à partir de 1966 le Collège de Victoriaville enseigne la première année de la licence en français de sa Faculté des lettres ; ou que l'École supérieure d'assistance sociale fondée en 1958 par l'évêque de Trois-Rivières obtient en 1960 l'affiliation avec l'Université d'Ottawa.

Le gouvernement provincial, quant à lui, finance beaucoup plus volontiers qu'autrefois les initiatives de ce genre. À Chicoutimi, par exemple. Malgré sa crainte de se voir ruinée par les frais de laboratoire, la commission scolaire avait finalement accepté en 1960 de payer pour la deuxième année de Poly-technique que le frère Magella Gosselin rêvait d'attirer. Mais les appréhensions des commissaires s'étaient avérées par trop fondées et en 1965 l'œuvre entière semblait compromise, au moment où le gouvernement a consenti à partager les coûts avec la commission scolaire. C'est l'occasion d'un nouveau départ pour l'École de génie qui songe à la troisième puis à la quatrième année de Poly et se met à diversifier ses enseignements au point de ressembler de plus en plus à une faculté des sciences. L'Institut de technologie et la compagnie Alcan ont beau prêter leurs laboratoires à la commission scolaire, celle-ci de nouveau ne peut plus payer sa part des frais considérables que l'expansion de l'École lui impose. En 1967, le gouvernement lui vient une autre fois en aide. Les deux cents étudiants réguliers, les dizaines de maîtres en perfectionnement et la trentaine de professeurs de l'École de génie unissent alors leur destin à celui de l'École de commerce, qui à cette date a dû se départir en faveur du cégep et du niveau secondaire de ses classes de pré-commerce et n'offre plus à une trentaine d'étudiants que la première année de la licence en sciences commerciales de Laval. La commission scolaire se retire alors pour de bon des classes universitaires. Québec subventionne généreusement la nouvelle École de génie et de commerce.

Parallèlement à ces efforts, l'éducation des adultes bénéficie également du soutien des universités et de l'État. En 1960, Montréal avait été l'hôte de la deuxième conférence mondiale de l'UNESCO (*United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*) sur le sujet. L'Institut canadien d'éducation des adultes y avait pris une part active. On s'était rendu compte qu'une pratique longtemps associée aux anglophones montréalais était en train de se généraliser et touchait de plus en plus de francophones partout au Québec²³. L'augmentation rapide de la scolarisation secondaire, en effet, et la tertiarisation des économies régionales, attribuable à une présence accrue des divers ordres de gouvernement, étaient en train de multiplier les candidats, dont les adultes, aux études universitaires.

En 1961, à Rimouski, sont fondés à leur intention par l'abbé Pascal Parent des cours « d'extension universitaire ». Publicité gratuite dans les médias locaux,

*L'abbé Pascal Parent,
fondateur en 1961 des cours
« d'extension universitaire »
à Rimouski, deviendra
par la suite recteur à
l'UQAR.*



salles prêtées par le séminaire et bénévolat des administrateurs tant clercs que laïques, la recette habituelle des succès régionaux donne une nouvelle preuve de son efficacité. Dès le premier semestre plusieurs centaines d'adultes viennent chercher là un complément de culture en histoire, en littérature, en sociologie ou en mathématiques, et un perfectionnement dans les matières liées de plus près à leur vie professionnelle d'enseignants ou d'hommes d'affaires : psychologie, philosophie, administration. Rapidement ces cours accentuent leur vocation de recyclage et d'éducation continue. Entre 1964 et 1966, par exemple, les cours du soir et du samedi offerts en coopération avec la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval mettent sur la route de Rimouski, venant de toute la région, les membres du personnel hospitalier et enseignant et les fonctionnaires du Centre de main-d'œuvre, qui tous en font leur tremplin vers des postes mieux rémunérés²⁴.

À Trois-Rivières, l'évêque Georges-Léon Pelletier entreprend dès 1960 de réunir sous un seul chapeau les classes universitaires dispersées dans divers établissements. Sous la responsabilité de l'abbé Gilles Boulet, le « Conseil d'administration des cours universitaires du diocèse de Trois-Rivières » s'occupe au

début uniquement des cours du soir et se tourne résolument vers l'éducation permanente. En 1962, il accepte même de déborder le niveau strictement universitaire pour préparer les adultes au baccalauréat ès arts de Laval, qui débouche sur plusieurs facultés. Du même souffle, il développe par ailleurs une vaste gamme de cours d'extension universitaire en sciences, en commerce, en sciences sociales, puis en administration à partir de 1964, et en philosophie quand en 1967 les jésuites arrivent avec une bibliothèque de 10 000 volumes. En 1962 le Conseil change son nom en celui de Centre d'études universitaires. En 1965, 185 étudiants à temps plein le fréquentent ; plus de 1200 trois ans plus tard, sans compter autant et même plus d'étudiants à temps partiel.

Belle revanche sur l'échec subi à la fin des années 50. On avait alors trouvé la pilule amère à Trois-Rivières. La Société Saint-jean-Baptiste, la jeune Chambre de commerce de la Mauricie, le séminaire, *Le Nouvelliste*, le maire et pas même Maurice Bellemare, le coloré député de Champlain, n'avaient pu fléchir le premier ministre Duplessis, trifluvien et patroneux, mais néanmoins sensible au *veto* des universités existantes. La capitale du papier ne jouirait pas de facultés affiliées. Mais l'évêque Pelletier tient à son idée et en 1960 il pro-pose au premier ministre Barrette ni plus ni moins qu'un projet d'université complète, qui se rend l'année suivante jusqu'à l'étape du projet de loi mais meurt finalement, toujours sous les coups des pressions exercées sur Québec et sur Rome par les universités. Et sous ceux de l'opinion publique, qui ne veut plus de « curés » dans l'enseignement, l'enseignement universitaire à plus forte raison. Les jésuites de Montréal se le font dire clairement eux aussi. Lorsqu'ils annoncent, en 1960 toujours, leur intention d'ouvrir deux universités dans la métropole, l'une anglaise par la transformation de leur collège Loyola, l'autre française par la fusion de leurs collèges Sainte-Marie et Brébcuf, la réaction ne tarde pas. André Laurendeau, du *Devoir*, dit non le premier, accompagné le même jour par près de deux cents professeurs de l'Université de Montréal, puis par une centaine d'intellectuels laïques et bientôt, au printemps 1961, par les six cents fondateurs du Mouvement laïque de langue française²⁵. Décidément, après l'échec de Sherbrooke une décennie plus tôt, il n'y aura pas d'université jésuite au Québec. Ni d'autre université confessionnelle. Lorsqu'en 1962 l'évêque Pelletier réussit enfin à obtenir l'aval de la Sacrée Congrégation des séminaires et des universités, il est trop tard. À Québec on se camoufle derrière le rapport Parent qu'on attend, et de toute façon on a déjà décidé que l'heure était aux universités « nouvelles »,

c'est-à-dire, notamment, sans charte pontificale. Seule consolation pour le prélat de Trois-Rivières : en 1965 le gouvernement dote son centre d'une charte provinciale et dès l'année suivante lui assure un financement d'université sans le nom.

Voilà bien le type d'arrangements boiteux par lequel Québec essaie de se concilier tout le monde. La Commission Parent, pour parler d'elle, tente en ces mêmes années la quadrature du cercle. Alors qu'elle siège en plusieurs villes au cours de l'année 1962, des établissements et des organismes en région lui font part, de manière articulée et pressante, de la nécessité de favoriser l'accès de leurs jeunes, sur place, à l'enseignement supérieur, et des retombées immenses qu'engendrerait une véritable organisation de l'éducation permanente. À Trois-Rivières, le Centre d'études universitaires (CEU) demande une fois de plus la création d'une université. Le groupe Saint-Thomas de Chicoutimi aussi, qui depuis trois ans rassemble des clercs et des laïcs prêts à faire toutes les pressions sur Québec. Le Séminaire de Rimouski, de son côté, propose dans son mémoire une solution plus modeste, la création d'un



Le Séminaire de Chicoutimi deviendra en 1969 le premier bâtiment de l'UQAC.

CHAPITRE I • L'ABOUTISSEMENT

« collège universitaire régional », affilié à l'Université Laval. Lui-même et ses six écoles dépendantes, Grand Séminaire, écoles d'agriculture et de commerce, instituts de technologie et de marine, École normale des garçons ne forment-ils pas au-delà de 1800 élèves de niveaux secondaire et collégial, aux-quels il faut ajouter les mille inscrits des cours du soir ? Un tel collège, bien pourvu en laboratoires, bibliothèques et professeurs, serait à terme promis au plein développement d'une université. En attendant il donnerait l'équivalent de la licence en sciences sociales et les premières années des autres facultés²⁶.

Touché. Quoique sur un modèle différent, le rapport Parent recommande en effet d'ouvrir des centres d'études universitaires affiliés, non seulement à Rimouski mais dans d'autres régions, de même qu'à Montréal. C'est d'ailleurs le maximum que les universités acceptent de concéder. Et encore, à condition qu'on reste assez évasif sur la date de l'inauguration. Si bien que lorsque le rapport Parent souligne la nécessité d'une ouverture « immédiate » d'un tel centre à Montréal, c'est encore trop. Le gouvernement tergiverse, impose un nouveau délai, forme un autre comité, chargé d'étudier les modalités d'une telle réalisation. On est maintenant en 1965. Le comité Rocher, à son tour, presse le gouvernement d'agir aussi vite que possible, dès 1967 ou 1968.

L'IMPATIENCE

Partout on commence à s'impatienter. Le gouvernement doit agir. Une chartre au CEU de Trois-Rivières, la fusion de l'École de génie et de l'École de commerce à Chicoutimi, des promesses vagues à Montréal, ce n'est plus assez. En 1966, le Ministère demande aux gens du Bas-Saint-Laurent des précisions supplémentaires. De Haute-Rive à New Richmond, de Mont-Joli à Gaspé, de Matane à Maria, de Trois-Pistoles à Amqui, de Sainte-Anne-des-Monts à Rimouski, médecins, avocats, entrepreneurs, administrateurs de services publics, supérieures des communautés enseignantes féminines, chanoines et autres directeurs des maisons d'éducation pour garçons, en tout vingt-six personnalités influentes de l'Est du Québec se réunissent et forment le comité provisoire du Centre d'études universitaires de Rimouski, sous la direction de l'abbé Pascal Parent. Dans son mémoire de planification de décembre 1967, le comité ne fait pas valoir seulement des prévisions d'effectifs, des rayonnages de bibliothèque et des budgets. Il montre point par point comment un tel

centre favoriserait le développement des compétences et donc de l'économie régionale. Il invoque enfin l'argument suprême : une réelle démocratisation de l'éducation passe par la décentralisation de l'enseignement universitaire²⁷.

On en est là aussi à Chicoutimi. En 1967, l'École de génie et de commerce déménage dans les murs du nouveau cégep où elle côtoie le Grand Séminaire et le nouveau Centre de formation des maîtres né de la fusion des six écoles normales de la région. Celui-ci compte à lui seul plus de six cents étudiants. Le rapport Parent a été explicite : la formation des maîtres devrait relever du niveau universitaire (un moyen de la soustraire définitivement à l'emprise des communautés ?). Mais alors, qu'attend-on pour faciliter dans les régions l'accès à l'université des éducateurs en exercice et celui des jeunes qui se destinent à la carrière ? À Trois-Rivières, l'École normale Maurice-Duplessis, mixte depuis 1961, reçoit au-delà de 500 étudiants à temps plein en 1963, et 675 en 1967. Tout ce monde devra-t-il envahir Sainte-Foy, Sherbrooke et le mont Royal ?

Au même moment, à Montréal, on est pris par un sentiment d'urgence. Depuis sa conversion en université, Sir-George-Williams croît sans arrêt grâce notamment à l'afflux des adultes francophones inscrits à l'éducation permanente ; en 1959, le principal de McGill a publié un vaste projet décennal de développement ; et tout collègue qu'il reste, Loyola n'est pas boudé, loin de là. Des attermolements de Québec, on en a donc assez. En septembre 1967 les étudiants manifestent dans les rues, tandis que la Chambre de commerce du district de Montréal organise un colloque pour relancer auprès du nouveau gouvernement unioniste l'idée d'une deuxième université française dans la métropole. Des représentants de plusieurs milieux, ceux de l'UGEQ, du Collège Sainte-Marie, de la Ville entre autres, et même une professeure de l'Université de Montréal insistent : il faut une seconde université francophone, au centre-ville. Les institutions anglophones y trônent ; un campus francophone sis près de la rue Saint-Laurent ou du métro Berri les concurrencerait sur leur propre terrain. Et puis a-t-on pensé qu'à l'automne 1969 afflueront simultanément les promotions du baccalauréat des collèges classiques, les premiers sortants des nouveaux cégeps et ceux des deux années du programme transitoire de la Faculté des arts ? Pour préserver la qualité de l'enseignement et de la recherche à l'Université de Montréal, on doit agir maintenant. Et presque tous les intervenants au colloque d'imaginer la nouvelle institution selon les principales recommandations du rapport

Rocher : publique, non confessionnelle, formée par la fusion d'établissements existants, entièrement indépendante, vouée à l'enseignement aux trois cycles et à la recherche²⁸. Un mois plus tard, en octobre 1967, le ministre de l'Éducation se commet enfin : « Il ne fait aucun doute qu'une deuxième université de langue française s'impose à Montréal. Nous poserons dès cette année des jalons en vue de l'établir²⁹. »

Désormais, le temps s'accélère.

LA CRÉATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

1968 : une année au cours de laquelle la Terre a tourné plus vite que d'habitude. Les bombardements s'intensifient au Vietnam. En Grèce les colonels épurent l'armée et l'administration. L'Organisation des Nations unies (ONU) échoue à établir un accord entre les pays arabes et Israël. C'est le printemps à Prague puis tout de suite après, l'hiver. Martin Luther King est assassiné en avril. Mai déboule sur la France. Trudeau renverse Saint-Jean-Baptiste et Lévesque fonde le Parti québécois. À Rome, on parle d'*Humance Vitce* ; de théologie de la libération à Medellín. L'université bouge, l'armée aussi, au Mexique, en Uruguay, au Brésil. En Chine prend fin la révolution culturelle. Nixon entre à la Maison blanche.

« L'UNIVERSITÉ ou fabrique des ronds de cuir », « À bas l'université bourgeoise ! », « Pouvoir étudiant ! », « Autogestion ! » : en cette année bouillonnante, la contestation étudiante mondiale trouve des échos au Québec. En janvier, malgré le froid, 1 500 étudiants marchent sur l'Assemblée nationale pour revendiquer l'accessibilité générale à l'éducation. Puis, pendant tout le semestre d'hiver, manifestes, grèves, occupations se succèdent à la Faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal. On ne veut plus de la « vérité » des professeurs, de la passivité de l'enseignement magistral, de cours théoriques débranchés de la réalité sociale. Pendant l'été, l'UGEQ organise une semaine syndicale. Plus de 500 militants y remettent en question les structures officielles de représentation des étudiants aux instances de l'université et dans les comités consultatifs du ministère de l'Éducation. En septembre, d'ailleurs, l'UGEQ s'en retire : « Collaborer, c'est s'faire fourrer³⁰ ». Le momentum est favorable. Partie par souci de circonscrire les débordements, partie parce qu'ils y croient vraiment, les jeunes technocrates du Ministère, dont certains sont des

anciens de l'UGEQ convainquent Jean-Guy Cardinal, le futur ministre de l'Éducation, de déclarer un mois plus tard qu'il souhaite plus de participation des étudiants aux décisions qui les concernent. Il annonce aussi, formellement, l'ouverture d'une seconde université de langue française à Montréal pour la rentrée de 1969.

Deuxième acteur important en cette année cruciale, les foyers d'enseignement supérieur sis à l'extérieur des grands centres. Pour contrer les disparités régionales, oui à tous les Bureau d'aménagement de l'Est du Québec, aux Office de planification et de développement, à la décentralisation des services. Mais il faut davantage. Le groupe Saint-Thomas de Chicoutimi, le comité provisoire du CEU de Rimouski, les directeurs du CEU de Trois-Rivières martèlent Québec : leurs régions « méritent » des universités et sont prêtes pour les accueillir³¹.

Les universités, elles, s'inquiètent. Bien qu'elle s'y soit vigoureusement opposée, la CREPUQ n'a pu empêcher la création des cégeps. Décidément, la fièvre du contrôle s'est-elle emparée de Québec ? Après le regroupement des 1 500 commissions scolaires locales en 55 commissions régionales, après la mise sur pied d'un réseau collégial relevant directement du Ministère, l'idée d'une « université du Québec totale³² », qui germe dans l'esprit de quelques hauts fonctionnaires, n'a rien vraiment pour les séduire. Que signifie donc cette déclaration du Ministère, en janvier, selon laquelle il n'y aurait plus d'universités indépendantes au Québec ? Et cette rumeur qui persiste sur l'élargissement prochain du réseau universitaire ? Avec celle de leur haute considération, les recteurs prient le ministre d'agrèer l'expression de leur désaccord.

Le gouvernement Johnson semble pour sa part résolu à se jeter dans l'aventure de « l'université nouvelle ». Avec l'industrie et l'État, le premier ministre en est convaincu, l'université doit devenir un des principaux moteurs du développement. Aux États-Unis, il a vu de près le fonctionnement des universités publiques, organisées dans chaque État sur le mode d'un réseau. Pourquoi pas une structure analogue pour le Québec, qu'on élargirait petit à petit, sur quelques années. En attendant, grâce aux « merveilles » de l'audio-visuel, les régions encore dépourvues de campus pourraient se brancher sur les cours diffusés à partir de Montréal ou de Québec³³. Quant à la recherche dont le gouvernement provincial se préoccupe de plus en plus, elle pourrait se faire dans le cadre d'instituts reliés à l'université. N'a-t-on pas en projet dans

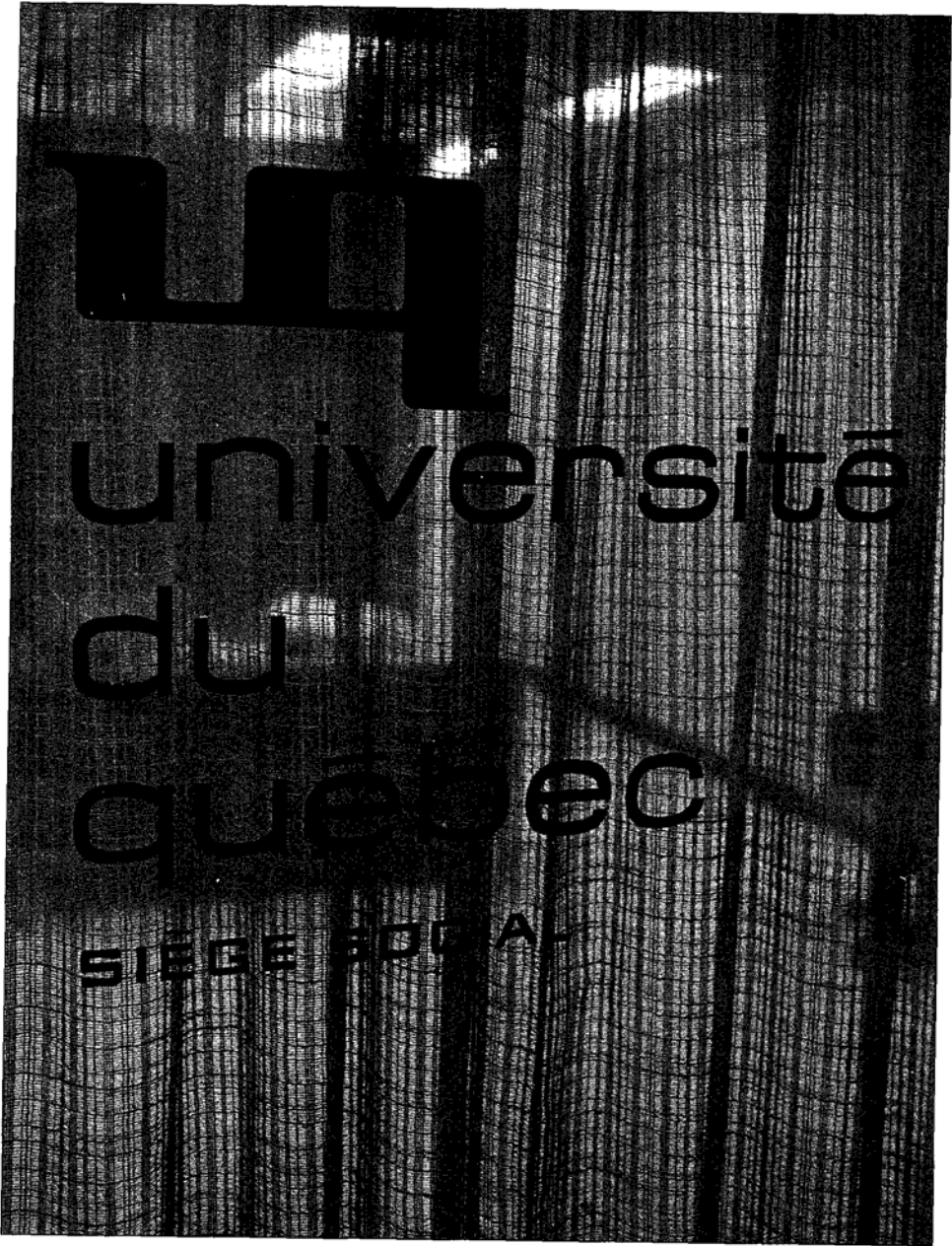
les cartons des ministères un Institut des sciences de l'eau, un autre sur la recherche en affaires urbaines et un Institut de démographie ?

Créé à l'automne 1967 par Pierre Martin et l'équipe qui entoure le ministre de l'Éducation, le groupe « Recherche et développement » entend tous ces messages, ceux des étudiants, des régions, des universités, du Ministère, de Johnson lui-même. Depuis quelques mois il travaille d'arrache-pied à fouiller les solutions pratiquées aux États-Unis et ailleurs, à approfondir les conclusions des rapports Parent, Rocher, Roy et de documents semblables produits en Ontario, à tenter de tenir compte de tout le monde, à imaginer une université québécoise différente. De ses réflexions, de ses compromis et de ses audaces naît le projet de loi 88 qui, voté à l'unanimité par l'Assemblée nationale en décembre 1968, devient dès lors la Loi sur l'Université du Québec. Johnson est mort trois mois plus tôt.

UNE NOUVELLE UNIVERSITÉ

La loi 88³⁴ : l'aboutissement de deux décennies d'histoire de l'enseignement supérieur au Québec ; le reflet, aussi, de la conjoncture bien particulière de l'année 1968. L'Université du Québec sera une université publique, mais pas d'État ; une université-réseau, mais dont chaque établissement jouira d'une personnalité juridique autonome ; une université vouée à la formation des maîtres, à l'éducation permanente, à une plus large accessibilité, mais aussi à certaines priorités nationales de recherche ; une université dont la mission sera certes la transmission et l'accroissement de la connaissance savante, mais aussi la présence concrète et multiforme à son milieu.

Une université laïque. En un sens la question ne se pose même plus. Saignée par les départs, ébranlée dans sa légitimité, contrainte par la sécularisation générale des institutions de se replier dans le domaine du spirituel tout en cherchant à préserver ses acquis aux niveaux primaire et secondaire, l'Église n'a plus la force ni le goût de gouverner l'enseignement supérieur. Comme aucun autre groupe privé, dans le Québec français, ne peut raisonnablement songer soutenir même une fraction modeste de l'expansion d'une université, université laïque y signifie forcément université publique. Or, le respect très ancré et incontesté de la tradition d'autonomie des établissements d'enseignement supérieur, doublé des représentations expresses des universités existantes qui craignent que leur caractère privé les défavorise



En 1969, le premier logotype de l'Université du Québec, qui sera remplacé en 1971 par le symbole actuel.

dorénavant, se traduit dans la loi par un premier compromis : corporation publique, l'Université du Québec est néanmoins dotée d'une personnalité juridique propre et distincte de celle de l'État. Elle jouit d'une autonomie complète quant à ses programmes d'études et à sa gestion. Seule la nomination de ses principaux administrateurs par le gouvernement et le dépôt devant le Parlement de son rapport annuel distinguent son statut de celui des autres universités. Ni tutelle, ni liens privilégiés : l'État entretient avec l'Université du Québec des relations de même nature qu'avec les autres établissements d'enseignement supérieur.

Une université-réseau. D'emblée. À Québec, les fonctionnaires auraient souhaité procéder dans l'immédiat seulement à l'ouverture du campus de Montréal. Dans les autres régions, on se préparait depuis longtemps à obtenir des universités indépendantes. Ici encore la loi 88 montre un côté pragmatique. Elle annonce pour septembre 1969 l'ouverture simultanée des campus de Trois-Rivières, Chicoutimi et Montréal, et ne reste vague qu'à propos de Rimouski. Surtout, elle remet à chacun des établissements sa propre personnalité juridique, avec Conseil d'administration, Commission des études, recteurs et vice-recteurs, ses pouvoirs, ses droits, ses obligations et son autonomie de gestion interne. À l'Assemblée des gouverneurs, par contre, de donner cohérence à l'ensemble, d'approuver les budgets et les états financiers, de voir à la planification et au développement du réseau et de régler l'organisation universitaire des établissements constituants. À elle, aussi, d'en créer de nouveaux si elle le juge approprié.

Une université complète. La naissance de l'Université du Québec coïncide avec l'opération de transfert de la formation des maîtres des écoles normales aux universités. La loi 88 lui confère explicitement cette mission. Mais aussi celle de favoriser l'accès au recyclage et à l'éducation permanente ainsi que d'assurer l'enseignement aux trois cycles et la recherche. À cette fin elle peut s'adjoindre les établissements existants qui en exprimeraient le désir, et créer des écoles supérieures et des instituts de recherche, susceptibles de devenir le point d'appui des activités de recherche du gouvernement, des entreprises et de toutes les universités qui voudraient y collaborer.

Une université inscrite dans son milieu. À l'Assemblée des gouverneurs, de même que dans chacun des conseils d'administration des constituantes, siègent des membres exerçant des fonctions à l'extérieur de la communauté

universitaire, appelés au même titre que les étudiants et les professeurs à participer aux décisions relatives à la gestion courante de l'université comme à celles qui concernent ses orientations. Dans les constituantes, les comités de programmes leur feront aussi une place. Les auteurs de la loi 88 espèrent ainsi maintenir l'université en prise sur la réalité sociale dont elle doit être pleinement partie prenante.

La loi, enfin, propose une « université nouvelle ». Plus de facultés. Pour répondre à l'augmentation attendue des effectifs étudiants, à la diversité de leurs profils, aux besoins changeants de formation, au recyclage et au perfectionnement des adultes, l'enseignement et la recherche sont organisés selon des modalités inédites. Au module correspond un programme de premier cycle, les étudiants qui y sont inscrits et les professeurs qui y donnent un enseignement. Le département regroupe les professeurs d'une même discipline et est responsable pour toute l'université de l'enseignement et de la recherche dans cette discipline. Dans les centres de recherche travaillent les équipes multidisciplinaires de professeurs et d'étudiants de deuxième et de troisième cycle réunis autour de projets. Des formules pédagogiques « modernes » sont prévues, entre autres : limitation des cours magistraux, pro-motion par matière, discussion avec les étudiants des modalités d'évaluation. Des modes d'administration nouveaux sont établis : une représentation étudiante, en particulier, est assurée à toutes les instances.

L'ACCUEIL

Ainsi, en décembre 1968, est créée l'Université du Québec. Au cours des mois suivants, enthousiasme, inquiétude, circonspection, fébrilité accueillent sa naissance dans les divers groupes touchés par l'événement.

Satisfaction chez les étudiants. L'« université nouvelle » promet d'être à la hauteur de leurs espérances des années récentes. Accessibilité, participation, innovation, leurs revendications ont été entendues. Le mouvement aurait-il perdu sa raison d'être ? Avant même la grande rentrée de 1969, les associations étudiantes de l'Université de Montréal, de Laval, et même l'UGEQ se sont sabordées.

Nervosité dans les universités. S'adjoindre les établissements existants ? Créer des instituts de recherche A vocation provinciale ? Et cette École « nationale » d'administration publique fondée dès juin 1969 ? L'Université du

Québec serait-elle l'embryon d'un ministère des Universités ? Les établissements privés se verront-ils contraints d'y adhérer ? Laval perdra-t-elle ses centres régionaux affiliés ? Le premier ministre lui-même a beau dire non et faire valoir qu'il s'en remet à son nouveau Conseil des universités pour le conseiller sur la planification générale de l'enseignement supérieur et servir de « forum » entre le gouvernement et tous les établissements, y compris l'Université du Québec, les universités restent sceptiques. Des avis, un forum, la CREPUQ est là pour ça !³⁵

Joie mêlée de déception à Trois-Rivières et à Chicoutimi. On avait rêvé plus grand, de « vraies » universités indépendantes. Quelle marge d'autonomie le siège social va-t-il laisser ? Quelle place va-t-il accorder à ceux qui ont tenu le flambeau si longtemps ? Mais d'un autre côté, une constituante c'est déjà une victoire, un outil extraordinaire pour promouvoir dans ces régions l'enseignement supérieur. Dans le Bas-Saint-Laurent, on multiplie les



*Très tôt, à l'UQTR on offre des programmes en loisirs et sports.
Ici, le président Alphonse Riverin inaugure le stade de Trois-Rivières,
en compagnie de Gilles Boulet, recteur d'alors.*

pressions. Les efforts des dernières années doivent être reconnus officiellement par l'ouverture en septembre à Rimouski d'un campus de l'Université du Québec.

Partout les délais sont courts, très courts. D'une part, le groupe « Recherche et développement » puis l'Assemblée des gouverneurs – lorsque, enfin, les nominations sont annoncées – et, d'autre part, les comités de planification dans chaque région avancent sur tous les fronts à la fois.

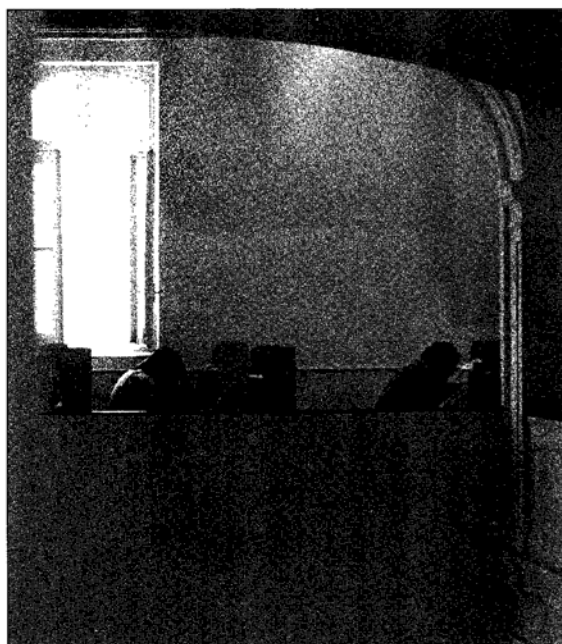
En quelques mois, au siège social, il faut établir une politique générale commune et la faire accepter par les constituantes ; organiser un réseau de communications informatiques entre tous les établissements ; procéder aux démarches qui s'imposent pour tenter de rapatrier les compétences québécoises en poste aux États-Unis, en Europe, au Canada. En mars sont émises les lettres patentes de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), en avril celles de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), en juin celles de l'École nationale d'administration publique (ENAP) ; en août celles du CEU (Centre d'études universitaires) de Rimouski.

Aux comités régionaux, pendant ce temps, de donner vie aux plans. À Chicoutimi, le Centre de formation des maîtres, le Grand Séminaire, l'École de génie et de commerce ; à Trois-Rivières, le CEU et l'École normale Maurice-Duplessis ; à Montréal, le Collège Sainte-Marie, l'École des Beaux-Arts, l'École normale de l'enseignement technique, les écoles normales Jacques-Cartier et Ville-Marie cessent d'exister. Les constituantes de l'Université du Québec ne seront pas une simple fédération d'écoles antérieures chapeautées d'un nouveau nom, mais des institutions neuves ayant absorbé, métamorphosé les anciennes. Aux comités régionaux, donc, de réaliser la fusion, d'intégrer les personnels et d'engager des professeurs, d'organiser les départements, de structurer les programmes, de veiller sur l'équipement, de préparer l'administration et la gestion financière.

Forcément, compte tenu du mandat confié explicitement à l'Université du Québec par la loi 88 et des institutions à l'origine des constituantes, la formation des maîtres y tient une place très importante. Les professeurs de l'École normale Maurice-Duplessis accroissent de 40 % l'effectif enseignant à l'UQ à Trois-Rivières. Les 569 étudiants de l'École normale Cardinal-Bégin forment 75 % de la clientèle à temps plein de l'UQ à Chicoutimi en septembre



*Le monastère des Ursulines
de Rimouski deviendra
le premier bâtiment du CEUR.*



.....
*La première bibliothèque
de l'UQAR, autrefois dans
la chapelle du monastère.*

1969 ; à peine 55 étudiants du CEU de Rimouski ne sont pas inscrits durant la première année à un programme de formation des maîtres³⁶. Cependant, dès le début, les constituantes vont offrir un éventail de programmes touchant non seulement les sciences de l'éducation, mais aussi d'autres champs de spécialisation universitaire : arts plastiques, sciences, lettres, sciences humaines et administration à Montréal ; sciences pures et appliquées, sciences économiques et administratives, sciences humaines et sciences de la santé à Chicoutimi ; mathématiques, physique, chimie, biologie, lettres, sciences humaines et religion à Trois-Rivières ; lettres et sciences humaines, sciences pures et sciences religieuses à Rimouski. À l'ENAP, on prévoit pour septembre 1970 l'offre d'un programme de deuxième cycle en administration publique.

Les dés sont jetés. La nouvelle Université du Québec devra trouver sa place au sein du monde universitaire québécois, qui l'attend de pied ferme. Elle devra réaliser l'ensemble des virtualités contenues dans sa charte, et donc non seulement pousser des antennes dans toutes les régions, non seulement développer les enseignements à tous les cycles et la recherche, mais encore trouver sa personnalité propre, au-delà de celle de tous les établissements qu'elle apporte en naissant. Elle devra, aussi, vivre avec elle-même, alors que sont immenses les attentes de tous les groupes en son sein, et grands leurs moyens. Elle devra, enfin, répondre aux espoirs d'une société qui voit en elle un outil essentiel de sa promotion collective. En septembre 1969, les portes s'ouvrent sur l'avenir.

NOTES

1. Assemblée nationale du Québec, *Journal des débats*, VII,100, 9 décembre 1968. *Le Devoir*, 11 décembre 1968.
2. Gaston Mialaret et J. Vial, dir., *Histoire mondiale de l'éducation, tome IV, De 1945 à nos jours*, Paris, PUF, 1981, 443-453.
3. Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain, tome I, De la Confédération à la crise (1867-1929)*, Montréal, Boréal Express, 1979, 536-537 ; les mêmes plus François Ricard, *Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1986, 97-98 ; *Pour une politique québécoise de la recherche scientifique*, Éditeur officiel du Québec, 1979, 22.
4. *Ibid.* ; Raymond Duchesne, « D'intérêt public et d'intérêt privé : l'institutionnalisation de l'enseignement et de la recherche scientifique au Québec (1920-1940) », dans Yvan Lamonde et Esther Trépanier, *L'avènement de la modernité culturelle au Québec*, IQRC, 1986, 194-195.
5. Paul-André Turcotte, « Sécularisation et modernité : les frères éducateurs et l'enseignement secondaire public, 1920-1970 », *Recherches sociographiques*, XXX, 2, 1990, 229-248.
6. R. Duchesne, *ibid.*, 220 ; *Limites et possibilités de l'université de masse*, Rapport du Comité d'étude de l'organisation de l'enseignement et de la recherche, UQAM, 1977, 34.
7. En 1955, le rapport Tremblay révèle que pour cent garçons francophones inscrits en première année en 1949-1950, seulement quarante-sept sont en septième année et treize en dixième année. Chez les anglophones, les proportions sont respectivement de soixante-quatre et trente-six. En 1956, par ailleurs, l'Association des manufacturiers du Canada joint sa voix à celles de plusieurs commissaires d'écoles, inspecteurs et frères éducateurs pour réclamer un système scolaire mieux adapté aux besoins de l'heure. Jean-Pierre Charland, *L'enseignement spécialisé au Québec, 1867 à 1982*, Québec, IQRC, 1982, 228 et 231.
8. P.-A. Linteau *et al.*, *op. cit.*, II, 317-318.
9. En 1952-1953, près de 44 % des étudiants de l'Université de Montréal et déjà 30 % de ceux de Laval ont été admis sans baccalauréat. P.-A. Turcotte, *loc. cit.*, 237.
10. Arthur Tremblay, *Contribution à l'étude des problèmes et des besoins de l'enseignement dans la province de Québec*. Annexe 4 au *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 1955*, 279 ; *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement* (rapport Parent), tome II, 206. Merci à Mme Marie Savard et à M. Claude Larouche des bureaux du Registraire de l'Université Laval et de l'Université de Montréal pour les chiffres pour 1945.
11. Jean-Guy Genest, Les pionniers de l'enseignement universitaire au Saguenay (1948-1969) *Protée*, VI,1, printemps 1978, 12.
12. Toutes les informations sur les premières initiatives d'enseignement supérieur en Mauricie dans cette section et dans le reste du chapitre proviennent de Louis-

- Edmond I-lamelin, en collaboration avec Clermont Dion et Guy Godin, *Les chemins de l'université*, UQTR, 1985, 11-71.
13. Andrée Désilets, *Les 25 ans de l'Université de Sherbrooke, 1954-1979*, Éditions de l'Université de Sherbrooke, 1982, 148 p.
 14. Jean-Guy Genest, *op. cit.*, 128 p. Tout ce qui se rapporte au Saguenay–Lac-Saint-Jean dans ce chapitre est tiré de cet ouvrage.
 15. P.-A. Linteau *et al.*, *op. cit.*, II, 319.
 16. P.-A. Linteau *et al.*, *op. cit.*, II, 598.
 17. *Limites et possibilités de l'université de masse, op. cit.*, 27.
 18. Fernand Dumont, « Sur le devenir de l'Université du Québec », René Hurtubise, dir., *L'université québécoise du proche avenir*, Montréal, Hurtubise HMH, 1973, 200-206.
 19. Pierre Bélanger, *Le mouvement étudiant québécois : son passé, ses revendications et ses luttes (1960-1983)*, Document produit par l'ANEQ 1984, 36.
 20. Jean Blain, « 1964 : les structures de l'Université de Montréal toujours à l'heure de Mgr Bourget », *Cité Libre*, février 1965, 15-17 ; André Morel, « L'autorité vient d'en bas », *ibid.*, 18-20 ; Bertrand Rioux, « Déconfessionnalisation et démocratisation de l'Université de Montréal », *ibid.*, 21-25.
 21. Léon Lortie, *L'Université de Montréal : les grandes étapes de son histoire*, Rapport de recherche n 18, soumis à la Commission d'étude sur les universités, novembre 1978, dact., 56 p. ; Andrée Désilets, *op. cit.*
 22. *Un projet de réforme pour l'Université Laval*, Rapport préparé pour le Conseil de l'Université par le Comité de développement et de planification de l'enseignement et de la recherche, Québec, Université Laval, septembre 1968, 170 p.
 23. Guy Bourgeault, « Le projet inachevé de l'éducation permanente », Fernand Dumont et Yves Martin, dir., *L'éducation 25 ans plus tard ! et après ?*, Québec, IQRC, 1990, 200 ; Pierre Robert, *Les étudiants à temps partiel des universités québécoises. Synopsis des résultats d'une enquête*, Conseil des universités, Dossier n 6, mai 1982, 1.
 24. *Mémoire des cours d'extension universitaire de Rimouski à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement*, Rimouski, avril 1962, dact., non paginé.
 25. Jean Hamelin, *Le XX siècle*, tome II, *De 1940 à nos jours*, Montréal, Boréal Express, 1984, 231-238 (vol. 3 de *l'Histoire du catholicisme québécois*).
 26. *Mémoire du Séminaire de Rimouski à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement*, Rimouski, avril 1962, dact., 117 p.
 27. Comité provisoire du Centre d'études universitaires, *Mémoire de planification*, Rimouski, décembre 1967, dact., 96 p.
 28. La Chambre de commerce du district de Montréal, *Colloque : La nécessité et les moyens de réaliser une deuxième université de langue française à Montréal*. Hôtel Ritz-Carlton, 26 septembre 1967, dact., pagination discontinuée. Voir en particulier les communications de Livia Thür, Richard Brunelle, Paul-Émile Gingras et Lucien Saulnier.
 29. Gilles Janson, *Se laisser raconter l'UQAM, 1960-1979*, UQAM, Service des archives, exposition montée en 1992.
 30. Pierre Bélanger, *op. cit.*, 31 et 36.

31. Louis-Edmond Harnelin, *op. cit.*, 71 ; Jean-Guy Genest, *loc. cit.*
32. L'expression est de Guy Rocher dans une conférence prononcée à l'UQAM en décembre 1990. Voir *SPUQInfo*, n 148, Montréal, décembre 1990, 3.
33. Laurent Laplante, « Une université d'un autre type », *Interface*, 11,2, mars-avril 1990, 27.
34. Assemblée nationale du Québec, *Journal des débats*, VII,100, 9 décembre 1968.
35. François Brousseau, « L'histoire d'un momentum, d'une explosion », *Le Devoir*, 12 mars 1984, 17 (entrevues avec Pierre Martin et Alphonse Riverin).
36. Gustave Crépeau, *L'intégration de la formation des maîtres et du perfectionnement des enseignants dans les universités : UQ (constituantes), McGill, Sherbrooke, Montréal et Laval*, Rapport de recherche n 13 soumis à la Commission d'étude sur les universités, 1978, 1-38 ; Université du Québec, *Rapport concernant le développement des études supérieures à Rimouski*, dact., décembre 1970, 4.

CHAPITRE II

L'ÉPREUVE DU FEU



Les commencements seront vraiment difficiles ; l'épreuve du feu, en quelque sorte. Entre l'ouverture des premières constituantes en septembre 1969 et la conquête de son autonomie par la Télé-université (TELUQ) en juin 1974, l'Université du Québec vit une expansion si rapide, et traversée de tant d'affrontements, qu'elle émerge de la période à la fois forte et divisée.

Sa forme et ses mandats, elle les a reçus en naissant. Ils lui ont été dictés par les forces sociales et politiques qui ont concouru de quelque manière à sa création. Qui ont modelé sa conformation en réseau. Et lui ont confié une double mission générale, celle d'assurer une réelle démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et une coïncidence plus grande entre monde universitaire et société.

Ces mêmes forces continuent durant les premières années à lui transmettre l'impulsion de son extension. Si l'Université s'engage en Abitibi-



À l'occasion d'une des premières réunions du comité exécutif, Guy Trudeau, Pierre Martin, Gérald Martin, Maurice Boisvert, Louis Berlinguet, Michel Dumas et Robert Tessier entourent Alphonse Riverin, président de l'Université du Québec.

Témiscamingue puis dans l'Outaouais, c'est pour répondre aux désirs exprimés à la fois par ces régions et par le gouvernement. À la volonté de Québec, elle doit son Institut national de la recherche scientifique (INRS) et le rattachement de l'Institut de microbiologie et d'hygiène de Montréal (IMHM). À la suite des pressions de l'industrie, l'École de technologie supérieure (ETS) est constituée en établissement distinct.

Par contre, et compte tenu des nuances qui s'imposent, on peut dire que l'Université, presque d'emblée, est seule pour interpréter ses missions fondatrices.

Partie par respect pour son autonomie et confiance dans les dirigeants qu'il lui a donnés, partie parce que des domaines comme la santé, l'aide à l'entreprise privée et les grands projets énergétiques disputent désormais plus décidément à l'éducation et au développement régional l'attention

prioritaire du gouvernement québécois, celui-ci laisse en effet à l'Université du Québec le soin de traduire elle-même ses missions en objectifs et en moyens de les atteindre tandis que, sous la poussée des universités privées, il renonce à soutenir pleinement les organismes dont il s'est pourtant doté pour accroître la pertinence sociale du monde universitaire.

Avec l'intégration par ailleurs des établissements déjà existants, est entrée au cœur des constituantes la voix des milieux éducatifs qui, liés de plus ou moins près à l'Église, avaient pendant si longtemps réclamé et porté à bout de bras la décentralisation de l'enseignement supérieur. Les porte-parole des milieux sociaux et économiques, qui depuis leurs propres tribunes requéraient auparavant la création de nouveaux établissements universitaires, s'expriment eux aussi maintenant sur l'avenir de l'Université du Québec au sein même de ses instances, par le biais des mécanismes de participation qui la caractérisent. La disparition de l'Union générale des étudiants, l'UGEQ, marque quant à elle non seulement le début d'une période d'atonie de l'action étudiante, mais surtout son repli sur chaque établissement. Enfin, continuant sur la lancée des années 60, les professeurs entendent bien sinon déterminer le destin de l'Université, du moins y être associés de très près.

À travers dialogues et tensions, et malgré une structure de gouvernement qui pourrait tendre à favoriser la centralisation des décisions, tous ces groupes influent sur les développements qu'indique à l'Université la compréhension de ses missions. Démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur, pour elle, signifie très tôt ouvrir de nombreux sous-centres, encourager l'innovation pédagogique, intégrer l'éducation permanente au secteur régulier, fonder la Télé-université. Afin de répondre davantage aux attentes sociales, elle se donne par ailleurs la tâche de former une main-d'œuvre qualifiée dans les domaines en demande et de développer la recherche appliquée en collaboration avec l'État et l'industrie.

Chacun de ces gestes est un choix. Ces choix, c'est moins devant le gouvernement ou l'Assemblée nationale qu'auprès des organismes paragouvernementaux et contre les universités plus anciennes que l'Université du Québec doit les défendre. Et à cause du mouvement qui porte dans ses murs mêmes l'ensemble du débat sur ses orientations, c'est à sa propre face qu'elle doit en répondre. Entre croissance et turbulence, elle s'enracine dans la société québécoise.

LA PREMIÈRE RENTRÉE

Septembre 1969. À Chicoutimi, Montréal, Trois-Rivières et Rimouski, un peu plus de 16000 étudiants prennent le chemin de l'Université du Québec. C'est la première rentrée.

Depuis plusieurs semaines, les personnalités les plus en vue des constituantes et du siège social s'emploient sur toutes les tribunes à lancer véritablement l'Université. Gilles Boulet sillonne la Mauricie, André Desgagné le Saguenay et le Lac-Saint-Jean, Alcide Horth le Bas-Saint-Laurent. Auprès des journalistes, des enseignants, des hommes d'affaires, d'autres auditoires encore, ces recteurs ou prochain recteur présentent leur constituante comme un outil majeur de démocratisation de l'enseignement et le moyen de promouvoir, par le savoir, le développement social, culturel et économique de leurs régions. Roland Parenteau assoit de son côté dans la fonction publique la crédibilité de l'École nationale d'administration publique, l'ENAP, qu'il dirige. À Montréal, le recteur Léo A. Dorais explique partout les caractéristiques de l'Université et précise comment lui la perçoit : regroupement d'établissements autonomes, université de la consultation, de la cogestion, de la contestation « d'elle-même en premier lieu, de ses structures et de ses modes d'administration, de ses méthodes et des hommes qui l'incarnent¹ ». Au diapason de l'enthousiasme, Alphonse Riverin parle de l'institution qu'il préside comme de l'université de l'invention, de l'innovation, de la créativité et de la participation².

Pourtant, en ces derniers jours de l'été 1969, l'université naissante est pour une bonne part plutôt une héritière. Des institutions intégrées elle a reçu les bâtiments, qui forment dans les quatre villes ses campus éclatés, des étudiants, la majorité des professeurs et les programmes. Ceux-ci présentent d'ailleurs un aspect passablement hétéroclite : quelques licences et baccalauréats, des diplômes, certificats, attestations de toutes sortes en formation culturelle et sociale et surtout les cours des sept sortes de brevets gouvernementaux décernés dans les anciennes écoles normales³. Car le ministère de l'Éducation, qui tout au long de l'année a encadré étroitement l'opération de transfert de la formation des maîtres, a choisi de faire passer au niveau universitaire les programmes des brevets et autorisé les enseignants des écoles normales publiques à déterminer eux-mêmes lesquels d'entre eux joindraient l'université ; en un sens, le temps que les étudiants complètent la formation

qu'ils y ont entreprise, les écoles normales continuent donc de vivre, mais sous le chapeau universitaire⁴.

Tout ce qui s'estime et se prétend proprement « universitaire » dans l'Université du Québec vit du reste comme un fardeau un peu honteux l'obligation de poursuivre temporairement les programmes de brevets. À l'UQ à Montréal, selon la graphie employée au début, le Registraire doute carrément de la valeur de la formation des normaliens⁵ ; au même moment, à Rimouski, la présence du programme de brevet B contribue à détourner certains professeurs approchés par la direction d'une institution qui ne semble pas devoir leur assurer une carrière et un statut d'universitaires⁶. Et ce n'est pas du tout sur la formation des maîtres qu'insiste le premier rapport annuel que l'Université du Québec, au bout de quelques mois, soumet au gouvernement !

Celle-ci préfère en effet mettre l'accent sur le nouveau. Au cours de l'été un intense travail a été accompli. Si l'ENAP a finalement choisi de repousser d'un an l'admission des premiers candidats à son programme de maîtrise, le seul qu'elle compte offrir clans l'immédiat, les quatre autres constituantes proposent chacune entre onze et trente-neuf nouveaux programmes de premier cycle. En sciences de l'éducation bien sûr, selon les prescriptions de la loi 88, mais dans d'autres domaines également. Au total, ces 148 programmes nouveaux accueillent d'emblée dans la structure modulaire le tiers des tout premiers étudiants de l'Université du Québec, surtout des diplômés des cégeps et des collèges classiques.

Parlons donc des étudiants. Dans les semaines qui suivent la rentrée, ils s'intéressent de près aux élections aux conseils des modules, où ils détiennent le tiers des sièges et où se discutent les questions qui concernent directement leur cursus. Mais ils boude dans l'indifférence la participation à la Commission des études et au Conseil d'administration des constituantes, qui leur est offerte sans qu'ils l'aient demandée⁷. Sauf à Montréal, où le manque d'intérêt fait place à une opposition bien articulée, digne des beaux jours de la défunte UGEQ. Les étudiants ont-ils pris leur recteur au mot ? Les portes ne sont pas ouvertes depuis une semaine que déjà ils contestent ! Réjean Tremblay, le premier, met le doigt sur ce qui sera au cours des prochaines années l'une des plaies brûlantes de l'Université du Québec. « Participation tronquée », analyse-t-il : telle qu'elle est conçue dans cette université dite nouvelle, la participation n'est en fait qu'une opération technocratique de

consultation de personnes siégeant à titre personnel dans les organismes supérieurs des constituantes et à l'Assemblée des gouverneurs. Elle ne permet d'aucune façon au groupe des étudiants, collectivement, de prendre une part décisive au gouvernement de l'institution⁸.

Les étudiants montréalais ne sont pas les seuls à se méfier d'emblée des administrateurs de l'Université. Les concurrentes privées, en effet, soupèsent chacune de leurs déclarations, chacun de leurs gestes. Elles ont déjà réussi à faire reculer le gouvernement sur un point capital : non seulement ne les a-t-il pas contraintes à intégrer le réseau public, mais il vient de les exonérer de toute obligation financière spécifique à l'égard du développement de l'enseignement supérieur à l'extérieur des grands centres⁹. Que l'Université du Québec doive se débrouiller seule pour assumer le relèvement du taux de scolarisation des Québécois moins faciles à rejoindre, qu'elles-mêmes continuent d'encaisser une large part des fonds publics destinés à l'enseignement supérieur sans être soumises à un quelconque service hors de leur volonté propre, cette victoire n'apaise pas les universités privées. Elles n'ont en tête que cet article de la loi 88 qui autorise le réseau public à intégrer tout établissement universitaire qui le souhaiterait. Or, après avoir un temps songé justement à accueillir le Collège Loyola, le président Riverin ne vient-il pas devant un auditoire de McGill d'inviter très sérieusement les universités à créer une seule et même École des gradués, à centraliser leurs bibliothèques, à mettre en commun leurs réseaux informatiques, leur matériel audiovisuel et leurs programmes de recherche¹⁰ ? La crainte de l'« Université du Québec totale » n'est pas enterrée depuis assez longtemps à la Conférence des recteurs, la CREPUQ, pour ne pas ressusciter à la moindre alerte.

Au sein même du réseau, on se surveille déjà. Après tout, ce réseau, hormis à Rimouski, personne dans les constituantes n'a souhaité en faire partie. Aussi lorsque au début d'octobre le siège social annonce fièrement l'installation prochaine d'un système informatique à multiples fonctions reliant entre elles toutes les unités, on sursaute un peu partout. À Trois-Rivières, on se dépêche de nommer un vice-recteur aux communications « parce que nous avons d'emblée la volonté de participer à la mise en place du système¹¹ » ; mais à Chicoutimi et à Montréal, on se rebiffe nettement : les administrateurs locaux se demandent où va l'autonomie des constituantes et les professeurs font savoir qu'ils veulent gérer les boîtes dans lesquelles ils travaillent. Montréal, par ailleurs, considère que sa taille justifierait pour elle

une influence prépondérante au sein des organismes supérieurs du réseau ; la réaction des autres ne se fait pas attendre... Et puis au nom de quoi l'Université serait-elle représentée à la CREPUQ uniquement par des administrateurs du siège social ? Les quatre recteurs exigent d'en être¹². Ah, l'équilibre délicat des relations au sein d'une cohabitation imposée, l'Université du Québec n'a pas fini de l'aménager et de le réaménager !

Au fond, surgit dès les premiers instants l'incontournable question : qu'est-ce que l'Université du Québec ? Un mois ne s'est pas écoulé encore depuis la rentrée que les facettes de son identité sont déjà toutes sujettes au débat. Une fédération d'écoles normales ou un établissement de haut savoir ? Une université de la base ou du sommet ? Un réseau centralisé ou décentralisé ? L'université des administrateurs ou celle des professeurs ? Un cheval de Troie de l'État dans le monde universitaire, ou une institution à peine née déjà abandonnée par le gouvernement ?

LA PREMIÈRE ANNÉE

Tous ceux qui l'ont vécue s'en souviennent : il fallait tout mener de front. À travers mille et un problèmes quotidiens de locaux, d'équipement ou de déplacements entre les édifices dispersés des campus, il faut, dans les constituantes, faire des héritages disparates le tremplin vers l'élaboration d'un profil universitaire plus cohérent et plus complet, se familiariser avec ce que d'aucuns surnomment déjà « le monstre à deux têtes¹³ », la fameuse structure module-département et, à Rimouski et à Montréal notamment, affronter les premières difficultés avec les professeurs. Au siège social, la tâche ne manque pas non plus : coordonner les activités de constituantes entièrement absorbées par l'effort de leur propre démarrage, prévoir le développement général de l'Université, tenter de lui tailler une place parmi des aînées aux griffes bien aiguës.

L'ENSEIGNEMENT

Première urgence : l'enseignement. En prévision de la prochaine rentrée, on cherche à élargir l'éventail des programmes offerts et des disciplines enseignées. Car à ce chapitre les constituantes présentent des profils passablement déséquilibrés. Il se fait trop de sciences de l'éducation à Rimouski, trop de

sciences pures et administratives à Chicoutimi, trop de sciences humaines à Montréal. Seule Trois-Rivières, grâce au haut degré d'organisation de l'enseignement précédemment atteint par le Centre d'études universitaires, propose des programmes relativement diversifiés et peut en outre dès janvier 1970 accueillir des étudiants dans quatre programmes de maîtrise.

Sans se lancer dans une course, chacun des établissements lorgne donc de nouveaux créneaux : administration à Rimouski, susceptible d'intéresser autant les jeunes que les adultes, sciences sociales à Chicoutimi pour attirer les élèves sortant des cégeps de la région inscrits en grand nombre dans ce secteur, nursing et génie médical à Trois-Rivières, un peu de sciences et trois programmes de maîtrise à Montréal. Quant à l'ENAP, elle dévoile son programme au printemps de 1970 : avec des cours axés sur la discussion de problèmes concrets tirés de la pratique administrative au Québec, des stages au Canada et à l'étranger, un appel à des spécialistes de l'extérieur de l'École pour une constante adéquation entre la réalité et l'enseignement, cette maîtrise de seize mois réservée aux fonctionnaires de carrière se situe dans une perspective interdisciplinaire, réalisant ainsi ce que les facultés d'administration et les départements de sciences politiques n'ont pu encore réussir¹⁴.

Déjà des difficultés apparaissent, en sciences de l'éducation surtout. La place de la didactique dans la formation des maîtres cause de nombreux irritants, qui malheureusement s'annoncent durables. Tout particulièrement dans le cas des baccalauréats en enseignement secondaire. Parce qu'il impose trente crédits de formation psychopédagogique pour obtenir l'accréditation obligatoire du Ministère, le règlement n 4, voté en 1966 pour uniformiser les pratiques dans les écoles normales mais non abrogé au moment du transfert de la formation des maîtres au niveau universitaire, pousse à une organisation des programmes selon la logique majeure en spécialisation/mineure en psycho-pédagogie. Une aubaine pour les départements disciplinaires, qui récupèrent ainsi ce qui forme en cette première année le plus gros de leur clientèle ! À Trois-Rivières et à Chicoutimi, les professeurs songent déjà à imposer ni plus ni moins le baccalauréat spécialisé aux étudiants, quitte à ce qu'ils suivent ensuite une formation complémentaire en éducation pour se qualifier légalement. Le vice-recteur à l'enseignement à Montréal, René Hurtubise, croit tellement pour sa part aux vertus de la spécialisation, même pour des aspirants à l'enseignement, qu'il s'interroge tout haut sur la pertinence du règlement n 4 : « Ne risquons-nous pas de ne former que des 2/3 de chimistes, des 2/3 de sociologues ? »

Dans ce contexte, il ne faut pas longtemps pour que naissent des frictions entre collègues. À Montréal, certains professeurs considèrent le département des sciences de l'éducation pratiquement comme le cheval de Troie d'un ministère qu'ils trouvent de bon ton d'abhorrer. Le climat est plus pénible encore à Rimouski. Déroutés par l'orientation des nouveaux programmes de formation des maîtres et par l'espèce de dédain que leur témoignent leurs collègues des autres départements, dix-huit des vingt-deux professeurs intégrés de l'École normale Tanguay quittent le Centre d'études universitaires au printemps de 1970, un trou brusque dans son effectif d'une cinquantaine de professeurs réguliers¹⁵.

Parallèlement, on veut trouver le moyen d'assurer concrètement l'accessibilité, l'innovation pédagogique et le resserrement des liens avec le milieu, qui sont la mission et même le manifeste de l'Université du Québec. Trois-Rivières décentralise ses enseignements et va rejoindre plus de 3000 adultes dans quelques usines de la ville, mais surtout dans les sous-centres qu'elle ouvre à Nicolet, Drummondville, Victoriaville et Berthier¹⁶. À Montréal, les étudiants à temps partiel sont directement accueillis et pris en charge par les modules. Autrement dit, le service d'éducation permanente y jouit d'un simple sursis, jusqu'à ce que les adultes inscrits dans les programmes hérités aient terminé leur cursus. Dans tous les nouveaux programmes, jeunes et adultes, étudiants réguliers et à temps partiel sont au coude à coude dans les mêmes classes¹⁷. Et pourvu qu'on ait au moins 23 ans et une expérience jugée appropriée, les portes du savoir sont ouvertes même si on ne peut brandir tous les diplômes préalables. Une telle initiative distingue d'un coup les deux universités francophones de la métropole. Idées progressivement reprises dans toutes les constituantes, la création de sous-centres et la disparition de l'éducation permanente comptent parmi les mesures les plus précoces et les plus radicales qui, sous le rapport de l'enseignement, imposent l'Université du Québec comme « université nouvelle ».

LA RECHERCHE

Deuxième urgence, aussi urgente que la première : le démarrage de la recherche. À cet égard, l'idéal de l'Université du Québec, ce sont les centres multidisciplinaires plus que la recherche au sein des départements. Ici encore, forte d'un héritage plus pertinent qu'ailleurs, Trois-Rivières part sur les chapeaux de roues et, inconsciente des difficultés qui vont bientôt faire

jour, monte dès l'ouverture pas moins de cinq centres de recherche. Dans des domaines parfois assez vagues : communication humaine, histoire des religions et de la pensée par exemple ; dans d'autres plus prometteurs, éducation ou loisirs et récréation ; et le plus solide de tous, le centre de recherche des sciences de la santé et de l'efficacité physique qui à vrai dire existait déjà dans l'ancien CEU. Une telle hâte est suspecte : bien que le recteur Boulet s'en défende, sa constituante aurait-elle décidé « d'occuper le terrain¹⁸ » ? Grâce par ailleurs au don par un homme d'affaires d'un vaste domaine au cap Jaseux, on envisage pour l'année suivante la création d'un centre de recherches biologiques à la constituante de Chicoutimi¹⁹. Au total toutefois, les recteurs exposent avec réalisme dans leur premier rapport annuel les raisons du départ cahoteux de la recherche, même simplement départementale : le manque de laboratoires et d'équipement, l'énorme énergie réclamée par la mise en route de l'enseignement, l'accaparement par les tâches administratives des professeurs les plus expérimentés et l'inexpérience des autres, justement, des tout jeunes embauchés durant l'été.

Au siège social, on examine la situation d'un oeil attentif. Autant on se contente pour l'instant de coordonner l'enseignement de façon très lâche, autant on entend s'engager sur le front de la recherche. Et ce qu'on voit dans les constituantes n'a rien pour assurer dans l'immédiat la renommée que convoitent pour l'Université ses principaux dirigeants. Dès septembre, on fonde néanmoins les Presses de l'Université du Québec, qu'on confie à Thomas Déri. Le vice-président Louis Berlinguet, qui a derrière lui une grande carrière de chercheur et d'administrateur à l'Université Laval, conçoit de son côté la politique de recherche de l'Université du Québec. Deux principes fondamentaux, dit-il, devront y être respectés : celui de l'application, visant des débouchés pratiques pour toute recherche, même celle dite « pure », et celui de la collaboration de l'Université à des programmes de recherche menés en dehors du cadre strictement universitaire, dans l'industrie ou dans d'éventuels laboratoires gouvernementaux pour tout dire²⁰. Cela nous mène directement à la création, en décembre 1969, de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS).

Faisons ici un petit détour, le temps d'exposer le contexte. En 1969, le gouvernement fédéral effectue un virage important. Après une quinzaine d'années d'investissements soutenus dans la recherche universitaire libre et fondamentale, il décide en effet de diminuer la part des universités dans son

effort de recherche et de destiner les sommes allouées à des missions plus pratiques. Dans les institutions francophones, la nouvelle cause tout un choc. Moins bien nanties, moins développées aussi, elles ne sont pas prêtes pour ce tournant et sortent perdantes de la nouvelle donne. Elles ont beau obtenir en échange des subventions de rattrapage, le sol semble moins ferme sous leurs pas. Au même moment, Québec sort de sa léthargie et a l'air de vouloir s'intéresser enfin à la recherche scientifique. Contre l'avis du ministère de l'Industrie et du Commerce et celui du Conseil d'orientation économique, qui plaident pour une recherche liée aux impératifs du développement industriel, le gouvernement québécois choisit de se ranger plutôt à l'avis du ministère de l'Éducation : les universités seront le pivot de sa nouvelle politique de la recherche. Pourquoi un tel choix ? Pour tenter bien sûr de récupérer ainsi comme relevant de l'éducation, domaine de compétence provinciale, les sommes fédérales encore importantes vouées à la recherche universitaire !



Les Presses de l'Université du Québec, créées en septembre 1969, seront dirigées à leur début par Thomas Déri. On le voit ici (lisant) en compagnie de l'auteur Jacques Ferron, du peintre Jacques de Tonnancourt et du ministre de l'Éducation François Cloutier à l'occasion du lancement de la collection Studio en 1971.

Les universités s'interrogent : Québec sera-t-il donc maintenant plus qu'Ottawa le cœur politique de la recherche²¹ ?

Aussi n'est-ce plus d'un choc mais d'une commotion qu'il faut parler lorsqu'elles apprennent en décembre l'émission des lettres patentes créant l'INRS, relié à l'Université du Québec. Avait-on assez raison de penser que le gouvernement chouchouterait sa créature ! Un Institut *national* de la recherche scientifique, s'il vous plaît, qui se propose d'emblée d'être ni plus ni moins un chef de file, d'orchestrer la recherche fondamentale et appliquée selon des orientations interdisciplinaires et largement thématiques dans des domaines jugés prioritaires pour le Québec, de concevoir et d'exécuter ses programmes en liaison avec les autres milieux de recherche, universités, industries et gouvernement ! Un INRS qui logera, qui trônera plutôt, au sein du nouveau complexe scientifique que le gouvernement se propose d'ériger à Sainte-Foy²² ! En tout cas, que personne ne s'attende à ce qu'elles collaborent ! Et les universités privées de s'étouffer un peu plus encore lorsqu'elles constatent qu'en quelques mois, sous la direction de Charles Beaulieu, l'INRS a déjà créé quatre centres. En sciences de l'eau, le Centre québécois des sciences de l'eau (CEQUEAU) a littéralement coupé l'herbe sous le pied du consortium que les universités étaient en train de créer avec l'aide de fonds fédéraux. Mais dans les domaines de l'énergie, des sciences de la santé et de l'urbanisation aussi, le Centre de recherche en énergie (CREN), le Centre de recherche en sciences de la santé (CRESS) et le Centre de recherche en urbanisation (CRUR) s'annoncent comme autant d'agents déstabilisateurs des chasses gardées universitaires traditionnelles. Dans la presse et sur les tribunes, la riposte s'organise²³.

Dans les constituantes de Trois-Rivières et de Montréal, par ailleurs, on n'est pas non plus particulièrement enchanté de cette naissance. Car à son volet « national », l'INRS joint en effet un objectif intra-réseau. Comme l'explique le président Riverin, l'INRS devra soutenir le développement rapide de la recherche dans les autres constituantes, leur distribuer des programmes de recherche bien précis, nourrir la vie intellectuelle de l'université en étant un foyer d'activité pour les chercheurs en stage et mettre en place des programmes d'études avancées dans les champs non couverts par les constituantes²⁴. Or, en décembre 1969, aucune d'elles n'offre encore d'études avancées... Que Riverin le dise donc clairement s'il veut faire de l'INRS la

faculté d'études supérieures de l'Université du Québec et limiter les constituantes à vocation générale au premier cycle et à la sous-traitance ! On le voit, tous les éléments sont en place pour que la querelle autour du statut de l'INRS, à l'externe comme à l'interne, s'envenime et s'éternise.

LA DOUBLE STRUCTURE

Simultanément aux urgences sur le front de l'enseignement et de la recherche, une troisième tâche s'impose et non la moindre : apprendre à vivre avec la double structure module-département.

Sur le papier, cela avait pu paraître assez simple. Les modules seraient responsables des enseignements, les départements des enseignants. Les premiers verraient à l'élaboration, à la mise en route et aux réformes des programmes de premier cycle, les seconds encadreraient les professeurs d'une même discipline et la recherche monodisciplinaire. Les modules commanderaient des cours aux départements, qui les leur livreraient.

Une telle structure va beaucoup plus loin que ce que le rapport Roy sur la réforme de l'Université Laval avait suggéré en 1968. Mais elle est inspirée du même désir, celui de redonner à l'institution la souplesse nécessaire pour répondre rapidement aux nouveaux besoins de formation, de lui rendre une latitude trop souvent bloquée par le pouvoir des professeurs au sein des facultés. Coincés entre les modules multidisciplinaires chargés du gros de l'enseignement et les centres, également multidisciplinaires, où l'on prévoyait que se concentrerait la recherche, les professeurs dans les départements, selon les plans, ne contrôlèrent plus somme toute qu'une petite partie de la vie de l'Université²⁵.

Sauf que, dans les faits, à peu près rien n'a l'air de vouloir marcher comme prévu.

D'abord, cette structure a été conçue pour des universités de grande taille. À Chicoutimi et à Rimouski, où l'on ne compte que quelques centaines d'étudiants et moins d'une centaine de professeurs, il faudrait pratiquement mobiliser tout le monde pour remplir les postes de directeurs de département, directeurs de module, conseillers au module, tuteurs des étudiants, sans compter les vice-doyens des familles, celles-ci regroupant les modules proposant des programmes dans des champs apparentés. Comme le dit

Alcide Horth : « je me demande si les gens qui ont fait la belle machine du document 1 ont véritablement estimé la demande en temps et en énergie de la participation²⁶. » En avril 1970 par ailleurs, le conseil d'administration de l'Université du Québec à Chicoutimi convoque à la demande des professeurs un premier colloque, qui ne sera pas le dernier, sur le fonctionnement des structures pédagogiques de l'Université²⁷.

À la demande des professeurs... qui là comme ailleurs voudraient bien participer de façon plus décisive à l'élaboration des programmes de premier cycle. C'est sur ce point, dès le début, que le bât blesse. Comme le vice-président à l'enseignement Maurice Boisvert le note à propos, les premiers programmes ont forcément été conçus uniquement par les professeurs dans les départements, puisque avant la rentrée les modules ne pouvaient exister. Ceux-ci doivent donc reprendre « le terrain occupé²⁸ ». À Montréal, un de ces terrains de discorde, c'est la philosophie²⁹.

Jugeant plutôt thomiste et jésuite le programme établi durant l'été par les professeurs du Collège Sainte-Marie passés au département de philosophie, le conseil de ce module décide en effet de se prévaloir de tous les pouvoirs qui lui sont dévolus et de le transformer radicalement. Au point qu'on n'aura plus besoin des compétences de certains professeurs. Aux prises de son côté avec des contraintes budgétaires, l'administration de l'Université du Québec à Montréal, qui sur les directives du siège social n'a signé avec tous ses professeurs que des contrats d'un an, signifie donc à une trentaine d'entre eux, la plupart en philo, le non-renouvellement de leurs contrats. L'affaire, on s'en doute, ne s'arrête pas là. Voyant que l'APUQ, l'Association qu'ils se sont donnée dès avant la rentrée, ne réussit pas à fléchir l'administration, quelques professeurs fondent « le comité de défense des trente », qui parvient à limiter le nombre de départs et à obtenir du siège social, contre l'avis de la constituante montréalaise, des indemnités pour les enseignants non réembauchés. De la participation, on est passé à l'affrontement : entre l'administration locale et l'Assemblée des gouverneurs pour la gestion du personnel, entre les professeurs et l'administration locale, entre les modules et les départements. Dans quelques mois, le premier syndicat de professeurs d'université au Québec naîtra à l'Université du Québec à Montréal.

Enfin avril, enfin l'été ! Une courte pause. Le temps de faire le point. En 1969-1970, la personnalité de chaque constituante s'est affirmée.

L'ENAP et l'INRS misent tous deux sur le sérieux, le prestige, l'innovation, et sur des liens privilégiés avec la fonction publique ou certains ministères. De quoi faire frémir les autres universités.

Conscient que sa vocation première est d'être l'outil le plus adéquat possible pour un meilleur développement de l'Est du Québec, le Centre d'études universitaires de Rimouski entend déjà tirer parti du réseau de l'UQ, faire valoir les avantages de sa petite taille et nouer des liens féconds avec des organismes régionaux³⁰.

À Chicoutimi et à Montréal, on est plus autonomiste. Par tradition de méfiance envers tout ce qui loge à Québec ? En février, Saguenéens et Jeannois ont doté leur constituante d'un puissant moyen d'action : une fondation, vouée entièrement à ses progrès³¹. Pendant ce temps, à Montréal, on n'encaisse ni de devoir payer pour le réseau ni de sentir le siège social marcher au-dessus de chez soi. Et on choisit radicalement de définir l'université nouvelle par l'intégration complète de l'éducation permanente à l'enseignement régulier et par le pouvoir des modules³².

Trois-Rivières enfin, la constituante ambitieuse, joue à fond l'appartenance à un réseau dont elle est pour l'instant le membre le plus distingué : études avancées, centres de recherche, enseignement décentralisé, participation à la mise en place du système informatique, elle investit tous les fronts. Même celui du Nord-Ouest où, à la demande du siège social lui-même sollicité par le Ministère, elle envisage d'offrir à partir de septembre 1970 des programmes universitaires de formation des maîtres³³.

Au siège social, par ailleurs, les vice-présidents et le président ont été cette année presque entièrement accaparés par les macro-problèmes : informatique, répartition interne des ressources budgétaires, relations conflictuelles avec les autres universités, planification du développement de l'Université. On a paré au plus pressé : convoquer en décembre un « colloque du président » pour discuter des rapports avec les constituantes, éteindre (ou attiser) le feu dans l'affaire du module de philosophie. Pour le reste, on a laissé chaque

établissement s'organiser à sa guise, pour l'enseignement comme pour la recherche. Au risque, dont on va bientôt se rendre compte, de voir un jour contestée son existence même.

ACCESSIBILITÉ ET INNOVATION : LES DÉFIS DE L'ENSEIGNEMENT

Accessibilité et innovation : deux leitmotivs en ces années.

LA FORMATION DES MAÎTRES, FER DE LANCE DE L'EXTENSION GÉOGRAPHIQUE

À tout seigneur, tout honneur. La formation des maîtres a non seulement mis au monde à des degrés divers les quatre premières constituantes, non seulement nourri au début bien des départements dans chacune d'elles, elle a aussi pour une part rendu possible l'extension du réseau.

En septembre 1970, conformément au mandat qu'elle a accepté, l'Université du Québec à Trois-Rivières entreprend d'offrir en Abitibi-Témiscamingue des programmes universitaires de formation des maîtres. Ce qu'on appelle un peu vite peut-être le « campus du Nord-Ouest » dessert d'emblée 200 étudiants réguliers à Rouyn même, ainsi que 800 adultes dispersés dans une quinzaine de localités depuis Témiscaming jusqu'à Chibougamau. Les SUNOQ, ou Services universitaires dans le Nord-Ouest québécois, voient aussi grand que leur coin de pays. Un hydravion fait la navette entre Rouyn et Trois-Rivières ; une roulotte sert de secrétariat mobile et de bibliothèque ambulante : si tu ne peux aller à l'université, l'université ira à toi. Onze professeurs « semi-volants » enseignent à l'éducation permanente.

Dans la région, on est partagé entre le scepticisme et l'espérance. On sait d'un côté par expérience que bien des projets du sud rembarquent aussitôt débarqués ; mais tout de même, si, en plus de la formation des maîtres, on pouvait disposer de cours d'administration, d'autres en théâtre, d'un pro-gramme de spécialisation en enfance inadaptée, d'une formation en soins psychiatriques, et puis... et puis... Une constituante dans le Nord-Ouest, après tout, pourquoi pas³⁴ ?

En attendant, pour les 1093 inscriptions dont 165 à temps complet, on offre à la rentrée de 1971 pas moins de 22 programmes de baccalauréat spécialisé, la maîtrise en sciences de l'éducation et un certificat en administration³⁵. À Trois-Rivières, d'où viennent tous ces programmes et où plusieurs se souviennent des tutelles de l'Université Laval, on consent à laisser aux SUNOQ une assez grande marge de manœuvre tant dans l'action pédagogique que dans la gestion. D'ailleurs, lorsqu'en 1972 la constituante mauricienne annonce son désistement du projet, les SUNOQ réclament au siège social leur autonomie complète. Les modifications de statut n'iront cependant pas en ce sens, comme on le verra dans un instants³⁶.

À des centaines de kilomètres au sud, l'École normale de Hull survit de son côté depuis 1969 à l'abolition générale de ce type d'établissement. C'est que la région ne dispose d'aucun service universitaire pour la formation des maîtres selon les brevets québécois. Au tout début de 1971, le ministre François Cloutier demande à l'Université du Québec de lui proposer une solution quant au développement de l'enseignement supérieur dans l'Outaouais.

À un pont de l'Université d'Ottawa ! Qui, bilingue, rayonne sur la région depuis plus d'un siècle et connaît en outre justement à cette époque une grande effervescence. Sachant que la capitale fédérale abrite aussi l'université anglophone Carleton, mais oubliant momentanément que l'éducation est un domaine de compétence provinciale, le président Riverin n'est pas loin de trouver l'idée du ministre passablement déplacée. Comme bien d'autres, il considère que les Hullois peuvent trouver en face de chez eux tous les enseignements qu'ils désirent³⁷.

Sauf la fameuse formation des maîtres. Aussi, le 25 mars 1971, l'Assemblée des gouverneurs décide-t-elle que l'Université du Québec assurera dès la prochaine rentrée la relève de l'École normale de Hull. Et cela uniquement. Comme aucun nouveau programme n'est prévu, des baraques préfabriquées installées dans la cour du cégep de l'Outaouais suffiront amplement³⁸.

Et pour refroidir d'éventuelles attentes, le président Riverin profite de la première rentrée pour avertir immédiatement tout le monde que « s'il ne doit pas exister de discrimination entre les différentes régions, il n'est pas dit non plus que l'enseignement doive nécessairement se dispenser par des moyens traditionnels³⁹ ». Le président, en effet, pense déjà au télé-enseignement.

Voilà donc l'Université du Québec dans l'Ouest, et deux fois plutôt qu'une. C'est une de trop. Des SUNOQ, pris en quelque sorte de la folie des grandeurs, et des SUO, les Services universitaires de l'Outaouais, promis en principe à disparaître après le décernement des diplômes aux derniers inscrits à l'ancienne École normale, l'Assemblée des gouverneurs fait le 22 novembre 1972 une seule Direction des études universitaires de l'Ouest québécois (DEUOQ), qu'elle confie à Jean R. Messier.

Parallèlement, la réflexion se poursuit au siège social. Au su de l'expérience en cours dans le Nord-Ouest, des demandes proviennent maintenant d'aussi loin que de Fort-Chimo et de Povungnituk ! Comment concilier qualité pédagogique et extrême extension géographique⁴⁰ ? Sans compter les coûts ! Et même sans aller courir au pôle Nord, l'Abitibi est décidément trop loin et sa population trop éparpillée, l'Outaouais décidément trop près au goût des Gouverneurs des universités ontariennes pour qu'on s'épuise à maintenir à Hull, Rouyn et dans une quinzaine de sous-centres la présence physique de quelques professeurs et d'un bataillon de chargés de cours enseignant des programmes de baccalauréat spécialisé. Ce qu'il faut viser, et vite, c'est la création de programmes plus unifiés et plus généraux offerts par enseignement « télé-médiatisé ». L'Ouest, un champ d'expérimentation tout trouvé pour la Télé-université⁴¹ ?

Cela fait déjà longtemps qu'on y pense, à la formation à distance. Pour des objectifs institutionnels d'abord, il faut bien l'avouer. Devant la réticence de plusieurs constituantes à se considérer comme partie prenante du réseau, et le fait que « le siège social n'a plus l'utilité, le prestige et le pouvoir qui l'ont caractérisé au début⁴² », le Comité exécutif de l'Université songe dès 1971 qu'un projet collectif de grande envergure tel qu'une télé-université, au service des établissements mais coordonnée, depuis le siège social, serait un moyen particulièrement judicieux de redonner à celui-ci une place centrale dans le système et de relancer le sentiment d'appartenance de tous et chacun.

À cela se mêle une véritable fascination, bien caractéristique de l'époque, pour la nouvelle technologie destinée à l'enseignement. Si bien qu'en octobre 1972 l'Assemblée des gouverneurs se jette dans l'aventure et crée à titre expérimental pour cinq ans la Commission de la Télé-université. Parmi ses mandats, qui ne sont pas tous très précis, figure clairement la tâche d'entreprendre avec la Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois (DEUOQ) la

conversion de certains enseignements en vue de les organiser sur le mode de formation à distance. Au printemps de 1973, deux cours déjà sont « médiatisés ». Pour le président Riverin, nul doute que l'Ouest connaît ainsi un avant-goût de l'université électronique de demain⁴³. C'est l'université qui saura concilier qualité pédagogique, coûts raisonnables et accessibilité la plus large même clans les régions très périphériques. Au début des années 70, le rêve technologique se fait vraiment tout éveillé.

En attendant ce jour, il faut compter sur les sous-centres. Toutes les constituantes emboîtent le pas à Trois-Rivières. Dès l'hiver de 1971, plus de 500 étudiants suivent à Alma, Saint-Félicien, La Malbaie et Sept-Îles les cours de l'Université du Québec à Chicoutimi. Dans les mois suivants, la constituante projette sa présence jusqu'à Shefferville, Fermont, Gagnon et autres localités de la Côte-Nord ainsi qu'à Chibougamau et à Chapais. Pascal Parent, de son côté, décrit le CEU de Rimouski comme « une université de télé-enseignement », justement, avec ses sous-centres répartis de Gaspé à La Pocatière, de la Côte-Nord aux Îles-de-la-Madeleine⁴⁴. Au centre du Québec, l'UQTR continue de tisser sa toile. L'UQAM mène quelques expériences de « modules sur le chantier ». Les milliers d'étudiants ainsi rejoints sont en grande majorité des enseignants en exercice, encore que des cours d'administration intéressent commerçants et entrepreneurs.

Cette décentralisation ne se fait pas toujours sans heurts. Des concurrences naissent parfois entre les constituantes. Pour la Côte-Nord entre Rimouski et Chicoutimi, et entre Chicoutimi et Trois-Rivières pour Chibougamau et Chapais⁴⁵. Avec un financement lié aux inscriptions, chaque étudiant compte. Ce n'est donc pas sans appréhension ni réticence que les établissements à vocation générale voient venir la Télé-université.

Bricolés avec les moyens du bord, les vieux cours « médiatisés » conjointement avec la DEUOQ révèlent que les étudiants préfèrent le contact personnel à la quincaillerie audiovisuelle⁴⁶. À Rouyn comme à Hull, la Téléuniversité est d'autant moins mal acceptée qu'elle n'empêche pas Jean R. Messier et son équipe de poser, sans le soutien financier du gouvernement ni l'enthousiasme du siège social, les premières pierres de « vraies » constituantes, humaines, visibles et sagement administrées.

Pour les régions périphériques, la Télé-université, cela passe. Pour la formation culturelle et sociale aussi, quoique déjà plus mal. En 1973, les cours

INEQ, Introduction à l'économie du Québec, et surtout COOP (Étude du milieu coopératif) connaissent d'impressionnants succès, car ils sont bien montés. À lui seul COOP, qui a coûté 400 000\$, attire plus de 4 300 inscriptions, pour la plupart dans l'aire de recrutement des constituantes à vocation générale⁴⁷.

Mais la Télé-université directement dans leurs plates-bandes, cela, jamais ! Censée être un outil à leur service, se muerait-elle en rivale ? En juin 1973, en effet, le siège social, à qui le Ministère a confié l'année d'avant son programme PERMAMA, Perfectionnement des maîtres en mathématiques, décide de le rattacher à la Télé-université. Or, PERMAMA, c'est un bon bateau. Donné selon la formule de l'enseignement à distance, il dispose déjà de 71 sous-centres à travers le Québec, de ressources humaines et financières, d'une réelle expertise. Pour les constituantes, c'est 1 700 étudiants de plus. Alors,



Après le programme de perfectionnement des maîtres en français (PERMAFRA), la Télé-université lance une opération grand public, « Le français je le parle par cœur ». Le juge Robert Cliche, porte-parole de la campagne, Henri Drapeau, président de la Société d'histoire, et Francine McKenzie de la Télé-université sont ici rassemblés à l'occasion du lancement de l'année du français.

la Télé-université ! Surtout que, n'étant pas elle-même constituante, la Télé-université doit par-dessus le marché s'en remettre à elles pour les opérations d'inscription et de sanction des apprentissages. Le feu couve.

L'une veut son autonomie, les autres qu'elle se retire du champ de la formation des enseignants, où elle cultive l'espoir de creuser sa niche grâce à un autre programme de perfectionnement des maîtres, en français cette fois, le PERMAFRA. Fort de l'appui du Conseil des universités, qui veut en faire un secteur modèle à l'Université du Québec, et de celui du nouveau président Robert Després, le directeur Fernand Grenier remporte en 1974 une double victoire pour la Télé-université. Non seulement obtient-elle l'autonomie en matière d'enseignement et d'administration, mais elle peut garder PERMAMA et PERMAFRA. Seule concession, informelle : à l'avenir elle se limitera à la formation culturelle et sociale⁴⁸. Pour les constituantes à vocation générale, ce n'est que partie remise.

Effectuée souvent dans l'urgence, et parfois dans l'improvisation, l'extension du réseau provoque donc d'inévitables tensions. Entre les plus anciennes constituantes, la Télé-université et le siège social, entre le télé-enseignement et une présence humaine dans l'Ouest, l'équilibre reste encore à trouver.

FORMATION LONGUE ET ÉTUDES AVANCÉES

L'Université est simultanément sollicitée par d'autres tâches. Au premier chef, celle d'élargir l'éventail des programmes et d'améliorer leurs contenus.

Au début des années 70, sous ce rapport, la pleine et entière autonomie des universités est compromise. Parce qu'il les subventionne abondamment, le gouvernement les surveille en principe de plus près. Direction générale de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation (DGES), loi de 1968 sur les investissements universitaires et Conseil des universités, voilà un trio d'instruments qui, s'ils sont entendus, est susceptible d'orienter l'ensemble du monde universitaire d'une manière plus conforme au bien commun. Au Conseil des universités est dorénavant confié le leadership sur plusieurs questions relevant traditionnellement des universités elles-mêmes, telles l'approbation des nouveaux programmes d'enseignement, justement, ou les orientations de leur développement. De 1969 à 1973, d'ailleurs, le Conseil se lance dans une vaste entreprise de planification générale, l'Opération Grandes Orientations, tandis que la DGES mène trois initiatives plus sectorielles, dont l'Opération

Sciences appliquées. Les universités privées ne sont pas loin de crier à l'usurpation.

Contre elles, l'Université du Québec et le Conseil des universités font à l'époque cause commune. Il arrive que l'Université fasse fi du Conseil lorsqu'elle a le gouvernement de son côté, pour ses constituantes de recherche notamment ; ou que le Conseil menace de façon voilée les établissements en région. Mais au total les deux organismes ont besoin l'un de l'autre, celui-ci pour asseoir la crédibilité de sa compétence en matière d'évaluation des nouveaux programmes de baccalauréat et d'études avancées, celle-là pour que ses constituantes obtiennent des champs d'activité propres, relativement à l'abri des empiétements⁴⁹. Entente naturelle et tacite : contre la soumission de tous les nouveaux programmes longs, l'endossement des principales propositions de développement des enseignements ?

La grande affaire, pour les constituantes, c'est donc d'avoir l'aval des instances de planification du siège social. Qui, sous la direction des vice-présidents Pierre Martin et Maurice Boisvert, balance entre deux modèles. Tirer parti de l'héritage des institutions préalables et spécialiser chaque constituante, qui en sciences humaines, qui en éducation, qui en sciences pures ? Dans ce cas l'Université n'est vraiment une que par la somme de ses parties et le siège social symbolise son intégrité. Ou entendre les appels à la diversification des programmes lancés par les constituantes, répondre le plus possible aux demandes des régions, mais nourrir ainsi les tendances centrifuges du réseau ? À la fin, l'emporte un pragmatisme raisonné : aux études avancées, déterminer un ou quelques axes de développement pour chaque établissement ; au premier cycle, suivre plutôt la demande quitte, lorsqu'on s'apercevra en 1973 que les constituantes agissent un peu trop comme si elles étaient autonomes, à tenter en vain d'imposer un tronc commun à toutes dans chacun des programmes⁵⁰.

C'est ainsi que se dessine assez rapidement la personnalité des établissements à vocation générale⁵¹. Le CEU de Rimouski devient en 1973 constituante à part entière. Là comme à Chicoutimi, le premier cycle est consolidé selon une conception « arts et sciences », en limitant le nombre de baccalauréats spécialisés, 23 et 32 respectivement en 1973-1974. Chicoutimi, qui voudrait bien se lancer dans la médecine clinique, la médecine communautaire et les activités paramédicales, doit réfréner ses ardeurs jusqu'à la publication de

L'Opération Sciences de la santé, conduite par la DGES. L'Opération Sciences appliquées, en revanche, lui donne le feu vert pour un programme innovateur en génie unifié, polyvalent, pluridisciplinaire et mieux adapté aux besoins régionaux que les programmes de spécialité. D'ailleurs, les programmes intégrés ou généralistes lui seront reconnus comme secteur modèle à développer. Toujours de l'OSA (Opération Sciences appliquées), Rimouski reçoit l'autorisation d'élaborer une maîtrise en océanologie. Par contre, clans l'ensemble, ces deux constituantes éprouvent encore d'énormes difficultés à percer aux études avancées et doivent compter sur les programmes-réseau de l'INRS en sciences de l'énergie. Nous en reparlerons.

Rien n'arrête Trois-Rivières. Avec 51 baccalauréats, 10 maîtrises et 2 doctorats en 1973-1974, elle continue de se distinguer au sein du réseau. Seule institution universitaire au Québec à ouvrir avant 1978 un programme de spécialité en génie, le génie industriel ; seule université au Canada à offrir un



La remise des premiers diplômes de doctorat a eu lieu à la session 1973-1974, comme ici à l'INRS-Énergie. Entourant le récipiendaire, on reconnaît Louis Berlinguet de l'INRS, Robert Després, alors président de l'Université, ainsi que Brian Gregory et Charles Beaulieu, tous deux de l'INRS.

baccalauréat spécialisé en génagogie, Trois-Rivières met le cap, autant qu'elle peut, sur les programmes professionnels⁵². Et comme Chicoutimi, elle lorgne du côté des sciences de la santé. Elle est aussi en train de regrouper ses activités d'enseignement selon quatre axes : industrie et organisation, études québécoises, éducation et psychologie, et enfin sciences de la santé, sports et récréation. Autant dire qu'elle refuse de se restreindre ! Avec des maîtrises en arts, en sciences, en sciences de la santé et en éducation, qu'elle extensionne dans l'Ouest ; avec aussi un doctorat en philosophie et un autre en sciences, celui de l'INRS-Énergie, Trois-Rivières s'enorgueillit d'un profil d'études avancées bien équilibré. Elle inaugure aussi en 1973 son École d'été en français langue seconde.

Reste l'UQAM, cette épine au cœur du réseau. Celle chez qui tout est différent. L'université des arts et des sciences humaines. Celle que des étudiants, qui pourraient se tourner vers la digne Université de Montréal, choisissent parce qu'en cette époque de prospérité ils pensent moins à se caser qu'à changer le monde... et l'université. Celle que la métropole et le Québec tout entier pointent du doigt comme « marxiste » parce qu'une minorité significative et bruyante d'étudiants et de professeurs revendiquent romantiquement l'appartenance au prolétariat et qui, par ses administrateurs eux-mêmes, est présentée comme populaire et contestataire. Le mouton rouge de la famille. Terriblement vivante, honnête dans sa quête d'un vrai renouvellement du savoir et de l'institution, mais parfois exaspérante, ô combien !

Est-ce pour cela que le Conseil des universités, se rendant aux pressions ouvertes de l'Université de Montréal et rie sentant pas beaucoup de résistance du côté du siège social, tente de limiter l'expansion de l'institution qui bat tous les records québécois d'augmentation des effectifs ? Entre l'automne 1969 et l'automne 1973, sa clientèle est passée de 3 196 à 11 899 étudiants, temps plein et partiel confondus⁵³. À ce rythme, l'Université prévoit pour 1980 environ 15 000 étudiants en équivalence temps complet. Le Conseil des universités préfère en prévoir seulement 10000, quitte à ouvrir une troisième université francophone à Montréal⁵⁴ ! En attendant, l'UQAM n'offre pas plus de programmes que l'UQTR : 54 baccalauréats, 14 maîtrises, mais aucun doctorat. Et ces programmes sont cantonnés dans les secteurs des beaux-arts, des lettres et des sciences humaines essentiellement. Ses principaux efforts de diversification, ses tentatives de s'ouvrir à des programmes professionnels en dehors de la formation des maîtres, l'UQAM les voit entravés. L'axe en environnement ? Différé. L'axe en mathématiques appliquées ? Refusé. L'axe en sciences

alimentaires ? Non retenu. L'axe en administration publique ? Rejeté. En 1973, cependant, l'ENAP extensionne sa maîtrise à Montréal. L'axe en sciences juridiques ? Accepté « en principe ». Prévus pour l'automne 1973, l'ouverture d'un baccalauréat en ce domaine doit être reportée d'un an par la constituante, cette fois à cause des professeurs qui se sont mêlés de n'y admettre que des étudiants idéologiquement enclins à recevoir leur enseignement⁵⁵.

Dans les champs qui lui sont laissés, l'UQAM innove. Là encore avec une certaine démesure. Au point que l'administration gèle un an la banque de cours, pour freiner la créativité pédagogique. De ce bouillonnement naît cependant plus d'une perle ; des programmes véritablement tournés vers l'avenir, les baccalauréats en sexologie ou en études urbaines par exemple, les maîtrises en sciences biologiques et en écologie, et le secteur modèle en développement curriculaire. Au fond, dans une UQAM où on a souvent l'impression que les uns et les autres sont à couteaux tirés, tous ou presque ont au moins l'air de s'entendre pour considérer les crises comme le ferment du progrès.

Ce qui n'entre pas du tout, c'est le moins qu'on puisse dire, dans les vues de l'industrie. Son objection catégorique fait perdre à l'UQAM, alors peu portée au compromis, les deux programmes de baccalauréat en technologie qu'elle avait préparés et auxquels l'Assemblée des gouverneurs avait très favorablement souscrit. D'où la naissance, en mars 1974, de l'École de technologie supérieure.

L'histoire remonte aux années 50. Et se répète pendant plus de dix ans. De mémoire au ministre du Bien-être social et de la Jeunesse en mémoire au ministre de l'Éducation. D'appels lancés par la Chambre de commerce de la province de Québec, l'Association des manufacturiers canadiens ou le Cercle des dirigeants d'entreprises en appels lancés par les universités et par l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS). De rapport du Conseil supérieur de l'éducation en rapport du Conseil supérieur de l'éducation. Qui tous insistent sur l'insuffisance au Québec de ce qu'on appelle alors les ingénieurs-techniciens pour répondre aux besoins de l'industrie, sur les conséquences de cette pénurie sur le développement du secteur économique secondaire, sur l'écart trop grand entre la formation technique donnée au collégial et la formation traditionnelle en génie, sur l'exemple donné par la Suisse, les Pays-Bas ou l'Allemagne, qui prouve les liens entre éducation technologique, industrie secondaire et plein emploi, et, enfin, sur l'ouverture prochaine en Ontario d'une école supérieure de technologie⁵⁶.

Le besoin est criant. Voyant là à la fois l'occasion de répondre à une demande sociale bien circonscrite et de sortir de sa situation de parent pauvre de l'UQAM, le secteur des sciences endosse l'idée du vice-président Maurice Boisvert, lui-même convaincu par l'ingénieur Roland Dugré. Il se met à l'œuvre, monte deux programmes, l'un en électricité, l'autre en mécanique, commande les études d'évaluation, établit les perspectives d'emploi des diplômés, fait approuver l'ensemble par toutes les instances concernées et attend avec confiance le verdict de l'OSA. Qui retient toutes les propositions sauf une, celle d'introduire ces deux programmes à l'UQAM. Pourquoi ? Les groupes d'industriels appelés à se prononcer ont indiqué sans ambage leur refus de collaborer avec un établissement à l'égard duquel ils éprouvent une profonde antipathie et chez lequel, au vu de l'histoire de philo, les modules ont l'air de mener le bal⁵⁷. Or, l'UQAM tient à la formule modulaire.

Dans ces conditions, le siège social se préoccupe avant tout de ne pas perdre les programmes. Technologie supérieure à l'UQAM si possible, et sinon en dehors d'elle ; dans la structure modulaire si possible, et sinon on s'accommodera d'une entorse aux principes fondateurs. Déjà, en effet, les concurrents convoitent le morceau⁵⁸. L'UQAM est écorchée, se sent flouée, mais finit pas se rendre à un compromis raisonnable. Une école, sans modules, sera fondée en dehors de ses murs, mais entre les deux constituantes montréalaises une collaboration étroite sera institutionnalisée.

Se dressent alors les écoles et les facultés de génie à Sherbrooke, à Laval, à Sir-George-Williams, à McGill et à Polytechnique. Elles préviennent le Ministère de son erreur à faire relever de l'université ce qui, puisqu'elles ne l'ont pas, devrait selon elles revenir au cégep ; lui demandent au nom de quoi l'expérience est tentée seulement dans la métropole ; et l'avertissent que le baccalauréat en technologie ne devrait en aucun cas compter 90 crédits pour éviter que ses diplômés, qui ont une formation collégiale technique, finissent par être plus scolarisés que les ingénieurs⁵⁹. Faudrait quand même pas perdre le sens de la hiérarchie !

Et c'est ainsi que naît l'École de technologie supérieure, confiée d'abord à la direction de Roland Dugré. S'adressant aux diplômés des techniques physiques au collégial, elle leur propose deux baccalauréats de 72 crédits dans lesquels alternent, selon une formule nouvelle, cours en classe et stages en industrie ; de quoi former des spécialistes capables d'assumer des fonctions

*Les premiers locaux de PETS,
dans l'ancien édifice
du journal La Patrie
situé au centre-ville de
Montréal.*



d'organisation, de contrôle et de direction de diverses phases des opérations industrielles.

Auparavant, il a fallu décider que l'enseignement s'y donnerait en français seulement⁶⁰, ce qui montre où en est encore le Québec, même en 1974. Des employeurs bien souvent anglophones, des termes techniques et un vocabulaire en anglais pour le matériel, des professeurs dotés d'une vaste expérience en milieu industriel mais incapables de parler français, une mobilité restreinte pour les francophones, tous ces obstacles sont réels, et pesants. En choisissant de les affronter en français, et seulement en français, l'École de technologie supérieure contribue à changer le visage et la voix de l'industrie québécoise.

Assez vite, donc, l'Université du Québec se tourne vers la formation professionnelle. En cela, hormis pour quelque temps encore dans sa constituante montréalaise, elle assume à son tour la vocation traditionnelle des universités québécoises.

L'époque d'ailleurs est propice. Le Québec suivant la tendance nord-américaine à confier aux universités presque toute la formation supérieure et les professions exigeant désormais une scolarité toujours plus poussée et spécialisée, ces deux mouvements se conjuguent pour offrir aux établissements d'enseignement supérieur des possibilités considérables de développement. Bloquée du côté des secteurs comme le droit, la médecine ou la pharmacie, l'Université du Québec prospecte ailleurs, dans quelques niches d'avenir.

LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL. COURT

Parallèlement à son engagement dans la formation initiale, l'Université choisit de s'établir vigoureusement dans le champ du perfectionnement professionnel court.

Parmi les motifs qui expliquent cette décision, il y a évidemment la demande. De groupes qui savent solliciter l'Université. Aux employés des secteurs public et parapublic, le perfectionnement professionnel ouvre les portes d'intéressantes promotions. Les gens d'affaires, quant à eux, espèrent que des cours d'administration, de relations humaines ou de comptabilité suivis par eux-mêmes ou leurs employés leur permettront d'améliorer la productivité de leur entreprise. Bien que les certificats contribuent à familiariser beau-coup d'adultes avec l'université, ils visent donc moins, en général, à permettre l'accès de l'enseignement supérieur à de nouvelles couches sociales qu'à répondre à des demandes précises et à augmenter le nombre des inscriptions.

Car le développement du perfectionnement professionnel court obéit aussi à des impératifs de financement. Ici, il faut bien consacrer quelques lignes à cette question complexe.

En ce qui concerne les subventions d'investissement, le gouvernement se hâte en bonne partie sur les prévisions d'étudiants à moyen terme. Pour la poursuite de la construction des campus qui, sauf celui de l'UQAM, sont déjà tous en route, il est essentiel que l'effectif augmente.

Pour les subventions annuelles de fonctionnement, la formule est compliquée. Essentiellement parce que l'Université McGill n'avait cessé de la boycotter et d'accumuler délibérément dans les années 60 déficit sur déficit, le gouvernement du Québec décide en 1968-1969 d'abandonner sa formule basée uniquement sur une subvention d'équilibre. En 1971-1972, il réaffirme son intention de procéder suivant la nouvelle formule, dite historique, qui

détermine selon deux composantes le niveau des subventions annuelles de fonctionnement. La première est fixe et repose sur la base des dépenses réellement effectuées en 1969-1970 par chaque université. Tout à fait injuste pour le réseau public qui ouvre ses portes cette année-là avec quatre constituantes seulement, et après dix années d'expansion dont les autres ont profité abondamment. La seconde composante est variable et liée avant tout à l'augmentation de l'effectif étudiant de chaque établissement, ce qui se révèle très difficile pour ceux situés dans des régions où le bassin démographique ne permet pas un accroissement régulier des effectifs, c'est à-dire toutes les constituantes à vocation générale, sauf l'UQAM. Or, malgré tous les efforts et les pressions du Ministère lui-même, il ne sera pas possible de faire changer une formule qui sied si bien aux universités privées. Que faire contre McGill qui ne veut pas trop puiser dans son fonds de dotation ? Contre Laval et l'Université de Montréal dont les effectifs stagnent depuis l'ouverture de l'Université du Québec ? Auprès du gouvernement, celle-ci ne jouit pas de tout le poids qu'elle aimerait avoir⁶¹.

Du coup, seule la péréquation interne, qui revient à une ponction sur l'UQAM, permet de soutenir la présence de l'Université dans les régions. Et seule la croissance massive de l'effectif étudiant permet d'obtenir des sommes additionnelles, une part plus grande d'un budget gouvernemental aux universités en contraction relative après 1970. Dans les deux cas, la situation n'est pas simple.

Tout cela explique pourquoi les constituantes considèrent avec intérêt la possibilité de répondre aux demandes de perfectionnement professionnel court. Ayant constaté avec inquiétude le plafonnement rapide de leur population étudiante à temps complet, Rimouski, Chicoutimi et même Trois-Rivières voient dans les certificats le moyen (le concilier les attentes de certains groupes et leurs propres besoins institutionnels. Seule l'UQAM reste encore nettement à l'écart sous ce rapport. En 1973-1974, elle n'offre en effet que 3 certificats, contre 5 à Rimouski, 8 à Chicoutimi, 21 à Trois-Rivières et 3 dans l'Ouest. La plupart d'entre eux, d'ailleurs, sont des réalisations-réseau, ce qu'il faut noter comme un début peut-être de collaboration entre les constituantes pour les programmes de premier cycle. Les certificats en administration, en sciences de l'éducation et en sciences comptables sont décernés par toutes les constituantes à vocation générale y compris la DEUOQ ; celui en nursing communautaire, par toutes sauf l'UQAM ; et celui en sciences religieuses réunit Rimouski, Trois-Rivières et Chicoutimi⁶².

Ces deux dernières constituantes ont en outre créé des certificats qui leur sont propres. Comme celui à l'intention des maîtres amérindiens de l'enseignement primaire, offert par l'UQAC dès janvier 1974. Moyen pour eux d'obtenir la qualification légale d'enseignement, ce programme vise consciemment à remédier à l'érosion des cultures autochtones sur les réserves⁶³. C'est le début d'une familiarisation des Amérindiens avec la constituante qui ira bientôt au-delà de ce premier rapprochement.

Grâce à ces mesures, les constituantes maintiennent une croissance appréciable. À l'automne de 1973, la DEUOQ accueille 1 900 étudiants, dont 90 % sont à temps partiel ; l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), 2 300 dont le quart à temps complet ; Trois-Rivières, Montréal et Chicoutimi, 5 800, 11 900 et 2 900 respectivement. Par rapport au premier automne, les inscrits à temps partiel sont passés de 45 % à 63 % du total en moyenne.

Très différente dans sa nature des institutions à vocation générale, l'ENAP emprunte néanmoins à sa façon la voie du perfectionnement court. Dès 1971, elle élargit ses opérations vers le secteur parapublic en offrant des sessions brèves de cours à l'intention des administrateurs d'hôpitaux de la région de Québec. Le succès de l'entreprise pousse l'École à renouveler régulièrement l'expérience. Préoccupée également du perfectionnement en gestion des cadres intermédiaires et supérieurs des organisations publiques, elle leur taille en 1973 un programme sur mesure, alternant trois fois deux semaines de cours et deux semaines de retour à leurs fonctions habituelles avant de terminer par une semaine de synthèse. Toujours en 1973, enfin, l'ENAP extensionne sa maîtrise à Montréal tandis qu'elle commence à l'offrir à Québec à temps partiel⁶⁴. Et même si l'Université Laval, qui se mord les doigts d'avoir à l'époque laissé filer l'occasion, fait des pieds et des mains pour l'intégrer chez elle, le Conseil des universités est formel : l'ENAP est à l'Université du Québec pour y rester.

Accessibilité et innovation : cinq ans après la première rentrée, qu'en est-il ? Tout près de 25 000 étudiants fréquentent l'Université. Originaux ou extensionnés, 178 programmes de baccalauréat, 40 de certificat, 31 programmes de maîtrise et 4 de doctorat les attendent. Par ses établissements, leurs sous-centres et la Télé-université, le réseau public couvre presque tout le territoire. Des édifices neufs commencent à émerger sur quelques campus, confortant l'image d'institutions en voie de réel ancrage dans leurs milieux.

L'éducation permanente, comme on ne l'appelle plus à l'Université du Québec, a été radicalement transformée. De nombreux programmes pluridisciplinaires et sectoriels, l'accent mis sur la formation professionnelle dans quelques spécialités en émergence et l'utilisation des nouvelles technologies d'apprentissage témoignent de la détermination avec laquelle l'Université encourage l'innovation.

Beaucoup, néanmoins, reste encore à faire, on s'en doute. À Chicoutimi et Rimouski, il faut poursuivre l'effort de diversification du premier cycle, qui ne comble encore les aspirations que de 40 % des élèves sortant des cégeps⁶⁵. Persister, dans l'Ouest, à bâtir des constituantes dans un contexte adverse. À Montréal, veiller à articuler les programmes en complémentarité avec ceux des autres établissements sis dans la métropole. Partout, terminer la rationalisation de la banque de cours, encombrée par les héritages inutilement multipliés et cloisonnés des institutions préalables, et creuser du côté des études avancées⁶⁶.

Il est d'autres tâches, encore plus fondamentales. La spécialisation hâtive des programmes, l'orientation professionnelle de plusieurs d'entre eux posent déjà les questions de la place de la formation de base à l'Université, du suivi entre cours collégial et baccalauréat, de la conception à faire prévaloir du premier cycle universitaire. L'intégration des écoles normales par ailleurs, les certificats et la décentralisation des enseignements ont sans doute beaucoup modifié le profil de l'étudiant type, plus souvent une femme, plus souvent un adulte à temps partiel, plus souvent un jeune des régions. Ont-ils pour autant éliminé l'inégalité sociale devant l'accès à l'enseignement supérieur ? Ont-ils pour autant permis le réel rattrapage du Québec francophone quant à la fréquentation des programmes longs et des études avancées ? Toutes ces interrogations, qui sont au cœur de sa mission fondatrice, l'Université du Québec s'apprête à les affronter.

UNE RECHERCHE APPLIQUÉE À LA SOLUTION DES PROBLÈMES QUÉBÉCOIS

L'inauguration, dès septembre 1969, de cinq centres de recherche à l'Université du Québec à Trois-Rivières ainsi que la création de l'INRS en décembre suivant en ont témoigné tout de suite : l'Université du Québec – pas plus qu'aucune de ses parties – ne se laissera pas cantonner au premier cycle. Avis aux intéressés !

En cinq ans, les résultats atteints sont impressionnants. À l'Université du Québec s'est joint, en 1972, le prestigieux Institut de microbiologie et d'hygiène de Montréal (IMHM), dirigé par le Dr Armand Frappier. En mai 1974, l'université abrite 14 des 73 centres de recherche universitaires québécois ; le quart de tous les chercheurs universitaires y travaillent, soit 182 sur 754⁶⁷. Et c'est sans compter la recherche départementale, ni celle effectuée au sein de nombreux groupes de recherche. D'un demi-million de dollars en 1969, les subventions de recherche ont grimpé en cinq ans à neuf millions⁶⁸. Grâce à une planification-réseau rigoureuse et à l'effort interne de chacun des établissements, l'INRS, les autres constituantes et le siège social ont peu à peu défini des vocations de recherche pour l'université : l'éducation, suivant une tradition de réflexion sur la pédagogie et l'enseignement héritée des écoles normales ; la mise en valeur des richesses naturelles du Québec, préoccupation peu présente jusque-là dans les universités sises dans les grandes villes ; la santé ; et un autre secteur alors très nouveau, l'environnement et l'écologie. L'université, par ailleurs, met d'emblée délibérément l'accent sur la recherche pratique, ce qui la conduit à expérimenter plus précocement que les autres les enjeux bien contemporains que sont les liens entre recherche universitaire et milieux industriels, les rapports entre liberté critique et commandites privées ou publiques.

Cet essor de la recherche se fait dans un contexte à la fois favorable et difficile.

Favorable. D'abord parce qu'au début des années 70, pour la recherche universitaire, les gouvernements délient généreusement les cordons de la bourse. En 1971, Ottawa crée un ministère d'État aux Sciences et à la Technologie. Parallèlement, Québec réaffirme sa volonté de recourir aux universités pour les besoins en recherche de la province, et confirme la responsabilité du ministère de l'Éducation en matière de recherche universitaire. Celui-ci se dote en 1971 d'un Comité ministériel des politiques scientifiques, tandis que le gouvernement crée l'année suivante le Conseil de la politique scientifique⁶⁹. Cette surenchère de structures et les rivalités fédérales-provinciales autour de la recherche nuisent sans doute à une coordination des efforts bénéfiques pour la société canadienne et québécoise ; mais elles se traduisent concrètement en argent sonnante pour les universités. À ces facteurs généraux qui touchent l'ensemble du monde universitaire, l'Université du Québec joint un

atout particulier : l'INRS, en principe, est un partenaire privilégié du gouvernement en matière de recherche orientée.

Mais les circonstances mêmes qui favorisent un démarrage rapide de la recherche à l'Université du Québec lui rendent aussi la vie plus difficile. Les universités, en effet, s'engouffrent avec empressement dans ce nouveau créneau de développement. C'est la cohue pour obtenir une plus grande part de la manne de la recherche. Un indice ? Le fonds FCAC « Formation de chercheurs et action concertée », créé en 1969 spécifiquement pour les universités francophones, désavantagées dans les concours fédéraux, devient accessible dès 1971 à toutes les universités québécoises...⁷⁰ Soucieuses avant tout de leur propre croissance et parfaitement insensibles au discours sur la nécessaire rationalisation de la recherche, les universités se lancent dans une course aux programmes d'études avancées et aux centres de recherche, tendent à mettre le gouvernement québécois devant le fait accompli et sollicitent auprès de lui du financement⁷¹. La timide politique scientifique que Québec cache sous ses ronflants comités et conseils s'en trouve emportée. Pour l'Université du Québec, cela signifie de devoir, à peine née, soutenir la compétition dans plusieurs des secteurs dans lesquels elle s'est fixée. Cela vaut pour les constituantes à vocation générale autant que pour l'INRS qui, nonobstant son développement fulgurant et son esprit innovateur, ne parviendra pas à jouer le rôle national que le gouvernement et l'Université du Québec avaient prévu pour lui à l'origine.

UNE RECHERCHE ANCRÉE DANS LE MILIEU

Après le branle-bas de la première année, les constituantes à vocation générale se mettent dès 1970 à penser sérieusement à la recherche. Dans les deux années suivantes, chacune fonde un bureau de la recherche, veille au perfectionnement de ses professeurs non encore docteurs et poursuit ses efforts de recrutement de chercheurs réputés. Toutes bénéficient du fonds spécial de recherche que l'Assemblée des gouverneurs décide d'instituer en 1971 en y versant 2 % du budget total de fonctionnement de l'Université⁷². Grâce à ces diverses mesures, la recherche individuelle éclôt dans les départements, des groupes et des centres naissent. A lire les rapports annuels que l'Université du Québec soumet au gouvernement, on sent que les constituantes sont prêtes à ratisser large et prennent passablement à la légère les exhortations

à se définir des axes que leur lancent les vice-présidents Louis Berlinguet et Pierre Martin. Trois-Rivières continue de pousser ses cinq centres ; Montréal n'entretient qu'une crainte, celle que la présence de l'INRS ne compromette la création de la dizaine de centres qu'elle envisage ; Chicoutimi et Rimouski elles-mêmes visent soit des centres, soit des groupes dans cinq ou six champs.

En 1972, coup d'arrêt. À la suite de l'évaluation des centres de recherche effectuée par le siège social, Trois-Rivières se voit contrainte de fermer tous les siens, sauf celui sur la santé et l'efficacité physique. Les raisons ? Le manque de ressources financières pour les soutenir tous en même temps, explique le recteur Gilles Boulet, et l'absence d'une masse critique de chercheurs, si bien que les centres vivaient aux dépens des départements, vidés de leurs professeurs. Raisons auxquelles il convient d'ajouter l'orientation trop pure, ou « désintéressée », de la plus grande partie des travaux qui y étaient conduits à l'heure où, comme le soulignent avec amertume les ex-directeurs en lorgnant l'INRS, la rentabilité de la recherche universitaire est à l'ordre du jour des préoccupations publiques⁷³.

L'échec de Trois-Rivières incite les autres constituantes à la prudence. Toutes ne jurent plus désormais que par la consolidation des acquis⁷⁴. Bien que la recherche individuelle, au sein des départements, continue de s'intéresser à une grande variété de questions, des axes de développement apparaissent plus nettement : éducation et écologie à Montréal, santé à Trois-Rivières, Moyen-Nord à Chicoutimi, océanologie à Rimouski. Développer à chaque endroit quelques secteurs d'excellence susceptibles d'attirer étudiants et chercheurs de partout au Québec, voire de l'étranger, tel est le plan du siège social. Quant à l'INRS, quatre ans et demi après sa naissance si remarquable, il compte au printemps 1974 pas moins de sept centres de recherche thématiques et interdisciplinaires, dans des domaines aussi en vue que l'eau, l'énergie, l'urbanisation, la santé, les télécommunications, l'éducation et l'océanologie. Sur fond de crise pétrolière, le groupe de recherche sur le pétrole est en voie de se convertir en centre à son tour.

Dès ces premières années, une priorité se dégage, au moins pour les constituantes sises « en région » : faire de la recherche un outil réel de développement régional, justement.

On assiste donc à l'émergence des études régionales, en sciences humaines notamment. Un groupe d'historiens de Chicoutimi mène à partir

de 1972 une histoire de l'occupation du sol et de la propriété foncière au Saguenay. Des chercheurs du Centre d'études de Rimouski et des représentants d'organismes régionaux se réunissent à partir de 1971 pour étudier les problèmes d'aménagement de l'Est du Québec⁷⁵. Un groupe de l'Université du Québec à Trois-Rivières se met patiemment à constituer un vaste fonds documentaire sur la civilisation traditionnelle québécoise, tandis qu'à Trois-Rivières encore, et à Chicoutimi, l'archéologie et l'ethnologie amérindiennes suscitent l'intérêt des universitaires.

Les constituantes « en région » s'attachent aussi particulièrement à la valorisation des ressources naturelles. Le groupe de recherche en pâtes et papier et celui sur la démoustication misent tous deux sur la forêt, qui, par compagnies papetières interposées, fait vivre une bonne partie de la Mauricie. L'INRS-Océanologie se joint à la SOUQAR, la section d'océanographie née en 1971 à Rimouski, pour trouver les moyens de rendre possible une meilleure exploitation des ressources alimentaires et minérales de l'estuaire du Saint-Laurent et de s'attaquer aux problèmes de la pollution et de la surexploitation du milieu marin. Le centre de recherche sur le développement du Moyen-Nord, créé en 1971 à Chicoutimi, concentre d'emblée son attention sur la géologie du bouclier canadien, dans une perspective de développement minier, et sur la productivité biologique (ouananiche, crevette et goujon) pour activer la pêche en lac et en rivière.

La question de la recherche se pose tout différemment à Montréal. D'abord parce qu'en dépit des mésaventures de Trois-Rivières et des préférences du siège social, la constituante ambitionne de faire sa marque en recherche fondamentale ; inauguré en 1970, son centre de recherche en didactique veut contribuer à une meilleure connaissance scientifique des processus d'enseignement et, à long terme, construire une théorie autonome de la didactique. Ensuite parce que l'une des principales préoccupations de l'Université du Québec à Montréal est d'être reconnue comme partenaire égale par les autres établissements d'enseignement supérieur de la métropole. Aussi privilégie-t-elle les collaborations interuniversitaires. En juin 1971, elle participe conjointement avec l'Université de Montréal et la Ville de Montréal à la création d'un Centre de recherches écologiques, le CREM ; à une époque où l'on n'en parle pas encore beaucoup, ce centre fait de l'environnement et des relations entre les humains et leur milieu le cœur de son intervention. De même, en 1973, l'Université du Québec à Montréal fonde avec Sir-Georges-

Williams le Centre interuniversitaire d'études européennes, qui regroupe principalement des historiens. L'année suivante, enfin, est inauguré officiellement le CRESALA, qui se consacre à la recherche en sciences appliquées à l'alimentation et s'apprête, par leur transformation, à valoriser de nombreux produits québécois, tels les pommes ou le sirop d'érable.

LA SANTÉ

De compétence provinciale exclusive, la santé est néanmoins un domaine que le fédéral investit constamment. Or, Duplessis est mort depuis longtemps. Pour une université, l'occasion s'offre donc de solliciter des subventions des deux côtés, et de grosses subventions, car la recherche en santé coûte très cher. Voilà pourquoi, même sans Médecine, ni Pharmacie, ni École d'infirmières, l'Université du Québec tient dès 1970-1971 à affirmer sa présence dans ce secteur.

Expansion du Centre de recherche en santé de Trois-Rivières, implantation d'une École de la santé à Montréal et d'une École clinique à Chicoutimi, soutien particulier à l'INRS-Santé, élaboration d'un programme de formation des assistants médicaux et d'un programme-réseau en nursing, les projets ne manquent pas⁷⁶. Tous ne verront pas le jour. L'Université peut toutefois se féliciter puisque en 1972 ses efforts sont deux fois couronnés. Trois-Rivières, d'une part, obtient du Conseil des universités le feu vert pour sa maîtrise en sciences de la santé axée sur les sports⁷⁷. Et surtout, l'Institut du Dr Armand Frappier fait son entrée dans le réseau⁷⁸.

Fondé en 1938, l'Institut de microbiologie et d'hygiène est devenu depuis l'un des quelques joyaux de la recherche canadienne-française. Évidemment, mesuré à l'aune des multinationales du vaccin, il paraît plutôt modeste ; il soutient toutefois honorablement la comparaison avec le seul autre institut de propriété canadienne au pays, Connaught, de Toronto. Ses buts principaux sont la recherche en microbiologie appliquée, la production de vaccins et de sérums, la formation de personnel spécialisé et l'offre de services, tels le diagnostic et la vaccination, à l'État et à l'industrie. Le Dr Frappier est formel : les succès reconnus mondialement récoltés par son Institut au cours des ans tiennent à l'intime association, à la symbiose entre recherche et production, qui s'alimentent mutuellement. D'abord rattaché à l'Université de Montréal, c'est justement en bonne partie parce que l'Institut a toujours tenu à conserver ce volet production, peu en rapport avec la mission universitaire étroitement

définie, que les liens entre les deux établissements se sont peu à peu distendus jusqu'à disparaître presque complètement. Au fond, l'expérience a montré que la structure universitaire étouffe la spécificité de l'Institut.

Mais il y a Ottawa. Qui subventionne à sa guise, sans tenir compte des priorités scientifiques québécoises. Pour tenter de renverser la vapeur, les ministres Claude Castonguay et François Cloutier, titulaires à Québec des Affaires sociales et de l'Éducation respectivement, pensent à doubler la protection constitutionnelle. En encourageant son rattachement à une institution universitaire, l'Institut de microbiologie et d'hygiène relèverait de la compétence québécoise en plus de travailler dans un domaine également de compétence québécoise⁷⁹ !

Dès l'automne 1970, sans consulter le Conseil des universités, le gouvernement incite en conséquence l'Université du Québec à proposer une union à l'Institut du Dr Frappier. Et pour faciliter les pourparlers, le ministre Castonguay informe celui-ci qu'après l'année fiscale 1971, l'Institut ne recevra plus directement la subvention annuelle de deux millions environ que lui verse son ministère, mais que celle-ci passera plutôt par l'entremise de l'INRS, auquel il voudrait bien le voir relié.

Après quelques mois de négociation, une entente intervient qui ravit tout le monde. À la cérémonie d'entrée du 2 octobre 1972, le président Riverin souligne avec fierté qu'en conformité avec les stipulations de la loi 88, l'Université du Québec accueille pour la première fois dans son réseau une institution qui lui pré-existait ; et pas n'importe laquelle, mais une des plus prestigieuses. Le Dr Frappier, de son côté, se montre également très satisfait. Grâce à son insertion dans l'Université du Québec, l'Institut sera plus au fait des politiques du gouvernement et ses chercheurs pourront plus facilement exercer leurs talents de professeurs dans l'enseignement des deuxième et troisième cycles.

Content, le savant a de quoi l'être. Il a réussi à éviter l'absorption de son Institut dans l'INRS-Santé. Il a réussi également, malgré les réticences premières de l'Université, à conserver le volet production auquel il tient tant. Somme toute, l'Institut de microbiologie et d'hygiène travaillera avec l'INRS sans être un de ses centres, du moins dans l'immédiat. Grâce aux structures souples de l'Université du Québec et à la bonne volonté de tous et chacun, il est entré dans le réseau en préservant l'intégrité de ses objectifs. Seule

concession, à laquelle le Dr Frappier s'est plié volontiers : sur quinze membres du nouveau Conseil d'administration de l'Institut, douze sont nommés soit par l'Assemblée des gouverneurs, soit par l'INRS. Au fond, forcé de réintégrer le milieu universitaire à cause des chicanes constitutionnelles, l'Institut de microbiologie et d'hygiène a trouvé dans l'Université du Québec le meilleur arrangement possible. Mais, de nouveau, la question est posée : même dans ces conditions avantageuses, la structure universitaire est-elle adaptée à un organisme comme celui-là ? La réponse dans un chapitre ultérieur.

En attendant, les deux nouveaux associés profitent de leur union. Dès l'année qui suit son entrée dans l'Université, l'Institut prévoit recruter du personnel et augmenter le nombre de ses travaux de recherche, plus d'une soixantaine, en immunologie, virologie et microbiologie principalement. Il s'engage également en microbiologie industrielle et se met à attendre avec beaucoup d'espoir le grand laboratoire pour le fractionnement sanguin que le gouvernement provincial promet de construire sur le campus de l'Institut, à Laval. L'Université du Québec, de son côté, affiche d'un coup une augmentation impressionnante des subventions de recherche reçues : à lui seul, en 1973-1974, l'Institut de microbiologie et d'hygiène rapporte 36 % du total des subventions de l'Université !

LA BATAILLE DE LA RECHERCHE

Avec l'intégration de l'Institut de microbiologie et d'hygiène, l'Université du Québec a marqué des points dans la dure compétition que se livrent pour la recherche toutes les institutions universitaires.

Une compétition quotidienne. Des relations cordiales entre leurs deux universités n'empêchent pas, par exemple, des chercheurs de Laval de considérer ceux de Chicoutimi comme des intrus sur le terrain du Moyen-Nord⁸⁰. En sciences marines, autre exemple, le combat est franchement rude entre la SOUQAR et l'INRS-Océanologie d'une part et le GIROQ d'autre part, le Groupe interuniversitaire de recherche océanographique du Québec mis sur pied en 1969 par les universités de Montréal, Laval et McGill. Pourtant, voilà un domaine où les francophones brillent par leur absence : quatre à peine, sur les soixante-dix-huit océanographes recensés en 1971 au pays par le Conseil des sciences du Canada. Mais Ottawa, qui est le grand sinon le seul bailleur de fonds dans ce secteur, fait miroiter des grands projets, celui du *Golfe du Saint-*

Laurent 1972, entre autres, une promesse de quarante millions sur trois ans, de l'emploi pour 250 chercheurs et techniciens. Alors au Québec on s'entredévore en attendant de voir venir... ce qui ne viendra pas⁸¹.

C'est cependant contre l'INRS que se concentre la plus grande partie de ce qu'il n'est pas exagéré d'appeler des attaques.

L'INRS ! Il fait bien des envieux. En plus d'occuper des créneaux très en vue, il connaît depuis sa fondation une croissance remarquable. Entre décembre 1969 et mai 1974, ses effectifs réguliers sont passés d'une cinquantaine à plus de 250, dont 79 chercheurs. Maîtrise et doctorat en sciences (énergie), maîtrise en sciences (eau) et, depuis janvier 1974, nouvelle maîtrise en sciences (télécommunications), ces quatre programmes d'études avancées accueillent plus de quarante étudiants et s'enorgueillissent déjà de quelques diplômés. D'autres programmes sont sur le chantier : maîtrise et doctorat en pharmacologie clinique, doctorats en sciences de l'eau et en télécommunications⁸².

Conformément à sa vocation de moteur du développement des études avancées et de la recherche au sein du réseau de l'Université du Québec, l'INRS a noué des collaborations avec plusieurs constituantes. On a parlé de celle avec Rimouski pour l'océanologie et de celle, toute particulière, avec l'Institut de microbiologie et d'hygiène. Il en est d'autres. En 1971, par exemple, quand la maîtrise et le doctorat en sciences (énergie) sont extensionnés à Trois-Rivières et à Chicoutimi. Ou en 1973, lorsque l'INRS-Éducation s'associe avec la Télé-université pour évaluer le cours COOP : de ce rapprochement naîtra l'impulsion pour la recherche pédagogique dans des voies nouvelles, telles que l'utilisation des technologies modernes pour l'enseignement. En fait, seule l'UQAM n'entretient pas encore de liens institutionnels avec l'INRS, surtout parce qu'elle est plus orientée vers les sciences humaines, mais aussi parce que le recteur Dorais et le vice-recteur Hurtubise se méfient passablement de cet Institut de prestige qui draine les subventions de recherche. Car de 25 % de l'ensemble en 1971-1972, sa part dans le total des subventions reçues par l'Université du Québec est grimpée à 41 % en 1973-1974. En défalquant les sommes perçues par l'Institut de microbiologie et d'hygiène de Montréal (IMHM), non compté au début, la part de l'INRS atteint même les deux tiers après quatre ans et demi d'existence, quatre millions de subventions sur un peu plus de six millions⁸³.

Ce qui fait du reste l'extraordinaire dynamisme de l'INRS, en ces années, et son originalité dans le monde universitaire, c'est le partenariat qu'il construit systématiquement avec divers organismes de recherche tant publics que parapublics et privés. L'INRS-Énergie loge à Varennes dans les laboratoires de l'IREQ, l'Institut de recherche d'Hydro-Québec, et peut utiliser ses installations uniques au monde de haute tension et de grande puissance ; les labos de Recherches Bell-Northern abritent l'INRS-Télécommunications ; au comité de direction de l'INRS-Eau siègent les représentants de pas moins de six régies et ministères québécois. L'INRS noue avec le Centre de recherche industrielle du Québec, le CRIQ, des rapports étroits et harmonieux. Tous les centres reçoivent par ailleurs, outre des subventions, de nombreuses commandites de la part d'organismes tel l'Office de planification et de développement du Québec ou de ministres provinciaux et fédéraux. Autrement dit, l'INRS est branché. Directement sur les centres de décision politiques.

C'est bien ce qui hérisse les universités.

Dès son premier rapport annuel, le Conseil des universités donne le ton. Furieux de n'avoir été ni consulté ni même prévenu, il réagit en soulignant très fort la multiplicité des initiatives en sciences de l'eau et en recommandant la création d'un consortium de recherche dans le domaine et d'un Conseil québécois de la recherche scientifique pourvus des mêmes missions englobantes que le CEQUEAU et l'INRS⁸⁴.

Mais indépendants de toute université. Au fond, voilà le cœur du contentieux. Car les autres institutions, n'en déplaie au gouvernement qui veut faire de l'INRS le pivot de sa politique scientifique, n'entendent pas collaborer à asseoir le prestige d'un Institut rattaché à une rivale.

De là leur double stratégie. D'une part, multiplier les pressions pour faire réviser le statut de l'INRS ; de l'autre, sauter à pieds joints dans les champs mêmes où il intervient.

Volet 1 : en février 1973, le Conseil des universités remet au ministère de l'Éducation un avis sur le rôle de l'INRS, qu'il aimerait moins « national ». Au même moment, les recteurs des universités Laval, de Montréal, de Sherbrooke et McGill publient leur position, tout entière résumée dans le titre : *Pour un véritable LN.R.S.*, c'est-à-dire sans affiliation universitaire particulière. Un an plus tard, en février 1974, le comité ministériel de la politique scientifique,

ébranlé par ces gros canons, demande au Ministère de créer un comité *ad hoc* chargé de réfléchir au statut et au mandat de l'INRS⁸⁵.

Volet 2 : en même temps, on fait du *sit-in*. Au printemps de 1974, seul le groupe de recherche sur le pétrole ne compte aucun concurrent en milieu universitaire. Dans tous les autres secteurs, au moins une université a fondé un centre et parfois, comme en urbanisation, en éducation, en énergie et en santé, elles sont trois, quatre ou même cinq à se mesurer à l'INRS.

Avec du financement gouvernemental. Car Québec a craqué. La conclusion s'impose d'elle-même. Et le discours de l'INRS change qui, en 1974, parle d'un « malentendu de base » sur son statut de partenaire privilégié du gouvernement et n'insiste plus que sur son lien organique avec l'Université du Québec. Preuve qu'il n'est pas véritablement « national », avance-t-il lui-même, la présence d'autres universités dans les secteurs qu'il couvre⁸⁶ ! L'INRS a beau en rabattre sur ses ambitions inaugurales, il n'a pourtant pas fini d'essuyer des foudres. Depuis 1973 en tout cas, indignée de la rage avec laquelle on s'acharne contre lui, l'Université du Québec boycotte la Conférence des recteurs. Elle n'y reprendra sa place qu'en 1976.

Ces querelles témoignent, fondamentalement, de la difficulté de concilier en vue du bien commun les intérêts divergents d'institutions puissantes et gourmandes. Elles révèlent aussi comme est vive dans les universités privées la crainte, exprimée crûment par Léon Dion, que le gouvernement ne « favorise arbitrairement et sans préavis l'Université du Québec qu'il a lui-même créée⁸⁷ », et combien les inquiètent les succès rapides de la recherche dans le réseau public.

Des succès qui, déjà, font naître en son sein des réflexions nouvelles. Sur les rapports entre université et industrie par exemple. À Louis Berlinguet qui affirme avec conviction : « Les centres mixtes de l'INRS (Hydro-Québec, Bell-Northern) ont montré que le mariage était possible entre la recherche industrielle et l'université », répond Michel Slivitzky, pour qui l'équilibre reste à trouver entre la recherche commanditée et celle que réalise pour atteindre ses finalités scientifiques propres le Centre québécois des sciences de l'eau, qu'il dirige⁸⁸. En développant par ailleurs une recherche institutionnelle pratique, axée sur la solution de certains problèmes de l'industrie, les constituantes sises dans les régions exploitées pour leurs richesses naturelles par des grandes

entreprises non québécoises ne s'apprêtent-elles pas à leur fournir les ressources supplémentaires de leurs cerveaux, en attendant qu'elles décident de partir quand même ? L'Université n'aurait-elle pas mieux fait d'investir tout de suite sa créativité et ses efforts dans des projets visant à accroître le contrôle des Québécois sur leur économie régionale, quitte à sacrifier une recherche rentable seulement à court terme ?

L'essor rapide de la recherche à l'Université du Québec révèle en outre les contraintes que posent les continuels empiétements fédéraux à l'organisation d'une politique québécoise cohérente de la recherche scientifique, qu'ils conduisent en somme à se cantonner à un secteur universitaire qui ne peut tout contenir. Grâce à la souplesse de ses structures et à l'enthousiasme des débuts, l'université publique se lance à la fois dans la recherche fondamentale, la recherche appliquée et, avec le CRÉSALA de l'UQAM ou l'Institut de microbiologie et d'hygiène, dans la recherche débouchant sur la production. C'est beaucoup. Mais dans le contexte du piétinement des compétences provinciales qui caractérise l'époque, elle n'a peut-être pas vraiment le choix.

LA CRISE DES STRUCTURES

L'Université du Québec, on le voit, connaît très vite des développements qui dépassent en tous sens les prévisions initiales. Compte tenu de l'augmentation rapide, et très inégalement répartie, du nombre de ses étudiants, de son extension géographique fulgurante, de la multiplication des constituantes ou de leurs embryons et de l'intégration à l'Université de plusieurs fonctions disparates, depuis la formation culturelle et sociale ou le perfectionnement professionnel court jusqu'à la production de vaccins en passant par ses missions plus spécifiques, comment s'étonner que grincent ses structures ?

D'autant qu'à ce contexte interne bouillonnant se greffe l'hostilité systématique des autres institutions⁸⁹. Dans l'Université du Québec elles ne veulent voir, faussement, qu'une université d'État, et dans son siège social uniquement le bras séculier du ministère de l'Éducation, qu'elles soupçonnent de planifier les pires atteintes à leur autonomie. Hormis l'Institut de microbiologie et d'hygiène, elles refusent toutes d'entrer dans le réseau public. On a vu leur combat contre l'INRS, leur lutte au chapitre du financement, leur détermination à persévérer dans des concurrences fratricides. Dans tous les cas, contre

le Ministère, elles font appel au gouvernement, qui cède. Cette adversité n'aide pas le réseau public dans sa quête de l'équilibre interne.

La loi 88 elle-même ne lui est pas d'un grand secours. Fondée sur la théorie de l'équilibre par contrepoids, elle se prête à bien des interprétations. Sur les responsabilités respectives des constituantes et du siège social, notamment, ou sur la nature, l'étendue et les finalités de la participation proposée aux divers membres de la communauté universitaire. Au sein de cette nouvelle université, de cette université nouvelle, comment l'autorité se partagera-t-elle ?

L'ÉCHEC DE LA PARTICIPATION

Interrogés par le magazine *Réseau au printemps* de 1974, les recteurs André Desgagné de Chicoutimi et Léo-A. Dorais de Montréal concluent tous deux, comme le président Riverin un an plus tôt, à l'échec de la participation. Comment et pourquoi en arrivent-ils si vite à ce constat⁹⁰ ?

Dans l'esprit des concepteurs de la loi 88, la participation d'étudiants, de professeurs et de représentants des milieux sociaux et économiques aux instances de l'Université du Québec ne visait pas le partage du pouvoir entre ces groupes et celui des administrateurs proprement dit, mais plutôt le dialogue entre personnes intéressées au destin de l'Université. La direction bénéficierait ainsi d'éclairages variés lui permettant de prendre de meilleures décisions, qu'elle expliquerait ensuite à chacun afin qu'il en fasse autant dans son milieu. On éviterait par là les incompréhensions et les frustrations qui avaient attisé les contestations universitaires des années 60 : la participation comme antidote à la révolte, précise Alphonse Riverin en 1969⁹¹.

Pour que la participation conçue de cette manière réussisse, il faut d'une part que les administrateurs se montrent ouverts et confiants envers leurs partenaires et, d'autre part, que tous acceptent de leur remettre le pouvoir final d'orientation. Ni l'une ni l'autre de ces conditions ne sera présente dans la naissante Université du Québec. Ni du reste dans aucune autre institution universitaire si l'on en croit le Conseil des universités, qui constate en 1972-1973 un désabusement généralisé à l'égard des diverses formules de participation tentées un peu partout au même moment⁹².

Manque de confiance. Un exemple. À l'été de 1970 le Comité exécutif se réunit pour discuter de la « philosophie de l'université », des approches pédagogiques qu'elle devrait promouvoir. Deux tendances se dessinent, l'une

qui favorise un cursus plus dirigé, l'autre, soutenue particulièrement par le président Riverin et le secrétaire général Robert Tessier, qui prône la créativité, les méthodes neuves, le pouvoir étudiant sur le contenu des cours, l'évaluation des enseignements, le cheminement des études, etc., et le renforcement des prérogatives des modules. À peine si Louis Berlinguet et Pierre Martin peuvent faire valoir que dans une institution d'enseignement les professeurs sont autre chose qu'un mal nécessaire...⁹³

Manque de confiance. Autre exemple. Décidé à modeler la constituante montréalaise selon l'idée qu'il se fait d'une université nouvelle, le recteur Dorais serait prêt à faire voter des amendements à la Loi sur l'Université du Québec pour permettre au personnel non enseignant d'être lui aussi représenté dans les divers conseils et assemblées, ou pour donner aux modules un droit de regard sur les études avancées⁹⁴. Comme, par ailleurs, il écarte systématiquement de la haute direction de l'UQAM les professeurs issus des institutions antérieures, ces derniers interprètent tous ces gestes comme autant de signaux les avertissant que leur influence ne sera tolérée qu'au sein des départements. Qu'à cela ne tienne ! Ils tenteront de rapatrier à l'assemblée départementale le maximum de pouvoirs. Quitte à restreindre ceux des modules.

Désir de pouvoir. Dans les autres constituantes, l'opposition entre administration locale et corps professoral est loin d'être aussi prononcée qu'à Montréal. À Chicoutimi, les deux parties insistent même pour souligner l'harmonie de leurs relations. Partout néanmoins un même modèle se met en place assez rapidement, qui privilégie la représentation collective des professeurs à leur participation individuelle aux organismes des constituantes, ce qui contribue à la marginalisation de la voix des modules. Au bout de quelques mois à peine en effet, prenant appui sur les syndicats qui existaient déjà dans les anciennes écoles normales d'État, les professeurs sont partout groupés en associations ; dès l'hiver de 1971, ils sont même partout sauf à l'ENAP membres de syndicats professionnels. Accrédités, comme à Montréal et à Trois-Rivières, ou en voie de l'être⁹⁵.

Désir de pouvoir. Dans les nouvelles structures proposées par l'Université du Québec, les professeurs ne sont plus les seuls *alter ego* légitimes de l'administration. En minorité dans presque toutes les instances, le temps qu'ils consacrent à participer ne leur rapporte pas autant de dividendes qu'autrefois leur



L'UQAM fut, entre toutes, un foyer de bouillonnement culturel. Plusieurs colloques s'y sont tenus, dont celui sur la contre-culture. On reconnaît notamment (2^e à gauche) Pierre Vallières.

Léo Dorais, recteur de l'UQAM, en compagnie de l'auteur du livre «Les rouges Jean-Paul Bernard, et de Pierre Gravel, directeur des publications des Presses de l'Université du Québec.



pouvoir informel au sein des facultés. La convention collective s'impose alors comme le moyen de renverser le rapport de force en leur faveur, de restaurer sur les questions d'enseignement et de recherche leur autorité qu'ils estiment grugée à la fois par les modules, l'administration locale, la direction du siège social et même les organismes de coordination tels la Direction générale de l'enseignement supérieur ou le Conseil des universités.

Tous ne partagent pas, toutefois, la même conception du syndicalisme. À Chicoutimi, André Courtemanche puis Robert Parisé, qui dirigent le syndicat, insistent pour présenter le syndicalisme comme une forme de participation, comme le moyen non pas tant de battre en brèche toutes les prérogatives de la direction que de redonner l'université aux professeurs, des « intellectuels » désireux de contribuer à son rayonnement et de se construire une « haute carrière académique⁹⁶ ». Ce courant, incarné à Montréal par l'APUQ, y est renversé dès l'automne 1970 par un autre, plus radical, porté à analyser les relations entre administrateurs et professeurs comme des relations patronales-ouvrières. Sous la présidence de Mario Dumais, le SPUQ (Syndicat des professeurs de l'Université du Québec) demande son affiliation non pas à la Fédération des associations de professeurs des universités du Québec (FAPUQ) comme Chicoutimi, mais plutôt à la CSN (Confédération des syndicats nationaux), car les universitaires, dit-il, sont des « salariés », des « travailleurs parmi d'autres⁹⁷ », y compris les directeurs de départements et les vice-doyens qui, malgré l'opposition de l'administration, voient confirmer par un tribunal d'arbitrage leur appartenance à l'unité d'accréditation.

Quels que soient ces clivages idéologiques, très profonds à l'époque, les divers syndicats de professeurs réclament plus ou moins la même chose. Deux semaines et demie de grève à Montréal, cinq mois de négociations sans grève à Trois-Rivières, un peu moins à Rimouski, aboutissent entre novembre 1971 et mars 1972 à des conventions collectives qui assurent toutes à peu près aux professeurs ce que le SPUQ est allé chercher : la reconnaissance syndicale, la permanence après quatre ans, la sécurité d'emploi absolue après la permanence, une tâche d'enseignement de 12 crédits-année et surtout la pleine autonomie départementale sur l'attribution des tâches et l'évaluation des professeurs⁹⁸.

En comparaison, les étudiants ne font pas le poids, malgré leur nombre. À l'UQAM, où plusieurs d'entre eux rêvent d'une université vraiment popu-

laire, où d'autres entreprennent le procès de ce qui ne leur semble plus déjà qu'une université « capitaliste et bourgeoise » comme les autres⁹⁹, ils continuent de refuser la participation ailleurs qu'au module. Dans les autres constituantes, ils jouent le jeu pour se rendre compte à l'expérience qu'on les veut là pour donner leur avis, mais non pour prendre une part aux décisions. La participation leur laisse un arrière-goût d'amertume¹⁰⁰. Même au module, leur voix reste souvent sans écho. Que faire contre un mauvais professeur armé de sa permanence ? Que faire lorsque la partie professorale du module, c'est le cas en histoire à Trois-Rivières en 1971, vous dénie compétence pour juger du programme ? Que faire, encore à Trois-Rivières au module lettres en 1973, lorsque l'administration, malgré tous vos appels, refuse de renouveler les contrats de deux professeurs très estimés¹⁰¹ ? Il faudra encore quelque temps, toutefois, avant que les étudiants se donnent à leur tour la force collective d'associations générales.

Le module lui-même, du reste, révèle bientôt ses limites. La lourdeur du fonctionnement rebute souvent les membres socio-économiques, les étudiants sont remplacés par d'autres avant d'avoir compris tous les rouages de l'administration d'une université, les professeurs, syndiqués, préfèrent investir leur énergie dans les départements. À ces contraintes s'ajoutent les innombrables réglementations des programmes. Dans ceux de formation des maîtres, le règlement n°4 impose le cursus à suivre ; dans ceux de formation professionnelle, la nécessaire accréditation par les corporations tarit pour ainsi dire toute initiative modulaire. Dans d'autres encore, elle est entravée cette fois par les clauses des conventions collectives des professeurs qui leur garantissent et leur imposent à la fois quatre cours-année¹⁰². Bref, malgré son apport à la vie intellectuelle et sociale de l'étudiant, le module ne peut jouer pleinement ni le rôle pédagogique ni celui de contre-pouvoir que ses concepteurs lui avaient confiés.

En marge de ce conflit d'autorité entre étudiants, professeurs et administrateurs, le personnel non enseignant, le grand oublié du milieu universitaire, commence aussi à se faire entendre. En juin 1970, les employés de l'Université du Québec à Montréal se groupent en syndicat ; en août, ils s'affilient au Syndicat canadien de la fonction publique. Autre exemple de l'effervescence idéologique qui caractérise la constituante montréalaise : refusant de « poser un geste qui pourrait être interprété comme un symbole d'allégeance à un

syndicat et à un gouvernement canadiens », l'équipe de François Roberge s'engage plutôt, lors du serment d'office, « à servir de son mieux le gouvernement du Québec et les Québécois¹⁰³ ». Première grève, première convention collective dans l'Université du Québec, avant même celles des professeurs : en plus d'augmentations salariales variant de 2 % à 5 % et de forfaitaires modulés selon les catégories d'emploi, le Syndicat des employés de l'Université du Québec à Montréal/Syndicat canadien de la fonction publique (SEUQAM/SCFP) obtient en avril 1971 la sécurité d'emploi pour ses membres après 18 mois d'ancienneté¹⁰⁴. Est-ce pour saper à la base les prétentions de ce dernier d'être le chef de file du réseau, et pour récompenser les employés de Chicoutimi d'avoir plutôt fondé une association *boni fide*, que ceux-ci obtiennent sans grève en octobre 1971 non seulement la sécurité d'emploi aux mêmes conditions mais en outre une augmentation de 9 %¹⁰⁵ ? Dans les deux cas, le président Riverin ratifie les ententes, comme il le fera aussi bientôt pour les conventions collectives des professeurs. Cela marque bien l'ambiguïté du statut des administrations locales. Ont-elles, oui ou non, autorité sur leurs personnels ? Jusqu'à quel point ? D'avoir toujours le siège social sur le dos, c'est pour elles un irritant très irritant.

Désorganisation des étudiants, marginalisation du module, syndicalisation des professeurs et des employés, équivoque quant à l'autorité réelle des administrations locales, méfiance généralisée entre les parties, il n'en faut pas plus pour expliquer l'échec de la participation.

Là, cependant, ne s'arrêtent pas les maux de l'Université du Québec. La loi 88 lui a donné beaucoup de chefs et peu d'Indiens. Où logera le vrai pouvoir, dans les constituantes ou au siège social ?

VIVRE EN RÉSEAU : UNE AVENTURE DIFFICILE

Du génie à Chicoutimi, cela coûte plus cher que des sciences humaines à Montréal ; un doctorat en énergie de l'INRS avec une dizaine d'étudiants, beaucoup plus cher qu'un certificat en administration à Rimouski ; le cours COOP de la Télé-université, un gouffre par rapport à la maîtrise en éducation à Trois-Rivières ; le baccalauréat en technologie de l'ETS ou la recherche en microbiologie industrielle à l'IMHM, beaucoup plus cher que les beaux-arts à l'UQAM : la question de la distribution interne des ressources financières mine

dès le début les relations entre les constituantes, et surtout celles entre l'UQAM et le siège social.

Par un concours de circonstances qui tient à la fois à sa situation géographique – au cœur de la métropole – et à l'héritage des institutions préalables, la constituante montréalaise offre les programmes les moins chers du réseau, mais lui rapporte par contre une grosse partie de ses subventions de fonctionnement, à cause de la croissance ultrarapide de ses effectifs. Pour corriger le refus du gouvernement de répartir équitablement sur toutes les institutions universitaires le fardeau financier de l'enseignement supérieur à l'extérieur des grands centres, le siège social n'a pas le choix : il prélève chaque année, en ces débuts, une somme que l'UQAM évalue, en y allant un peu fort, à environ deux millions¹⁰⁶. De quoi lui permettre de diversifier ses programmes et de rattraper plus vite le niveau des autres universités montréalaises... à supposer toutefois, ce qui est peu probable, qu'elles lui en aient laissé l'occasion.

Dès les premiers jours, le recteur Dorais affiche ses volontés sécessionnistes. Convaincu d'être la « vache à lait » du réseau, il les réaffirme chaque fois qu'il constate que le siège social crée ou accueille à Montréal de nouvelles constituantes, l'INRS, l'IMHM, l'ETS : « Il faudra préciser, s'insurge-t-il, jusqu'à quel point la présence de l'UQ dans Montréal peut être indépendante de l'UQAM¹⁰⁷ ».

À cette question d'argent s'en greffe une autre, tout aussi délicate, celle des marges d'autonomie dont dispose le conseil d'administration de chaque constituante, tant pour définir les orientations de son développement que pour négocier les conventions collectives avec les personnels.

Si l'UQAM se sent souvent entravée, elle est ici en bonne compagnie. Quand le vice-président à l'enseignement, Maurice Boisvert, croit dur comme fer au télé-enseignement, le directeur des études à Rimouski, Pascal Parent, n'apprécie pas de ne pouvoir élargir sa banque de programmes de premier cycle¹⁰⁸. Quand, à la suite de l'Opération Sciences appliquées, Chicoutimi se voit contrainte par le siège social de remplacer tous ses programmes spécialisés de génie par un autre de génie unifié, cela provoque des remous, au moins momentanément¹⁰⁹). Et on a vu que la fermeture des centres de recherche à Trois-Rivières n'a pas été sans attiser une certaine amertume envers le siège social et l'INRS à la fois.

La vie en réseau ne présente pas que des désavantages, tout de même. Dès le printemps de 1971 loge à Québec le cœur d'un réseau complet de centres de calculs universitaires interreliés. Les étudiants de Rimouski disposent ainsi des mêmes services que ceux de Trois-Rivières ou de Montréal¹¹⁰. Et BADADUQ, la Banque de données à accès direct de l'Université du Québec, conçue et réalisée à l'UQAM, n'aurait pu, sans l'appui du réseau, voir le jour en 1973¹¹¹.

Mais pourquoi le siège social veut-il mettre son nez partout ? En septembre 1970, le vice-président à l'administration et aux finances, Gérald-A. Martin, pense à distribuer lui-même les bourses de perfectionnement aux professeurs plutôt que de les faire passer par les constituantes, afin que par la suite ils puissent revenir à l'emploi de l'une ou l'autre d'entre elles¹¹². En 1971-1972, son successeur, Bernard Lachapelle, fait par ailleurs ratifier par l'Assemblée des gouverneurs un protocole relatif aux conditions de travail de tous les personnels du réseau, sauf les professeurs et les cadres¹¹³.

Conformément aux prérogatives que lui reconnaît la loi 88, le Conseil des études, pour sa part, remplace en 1971 par des « règlements généraux » les Documents 1 et 2, élaborés à la va-vite pendant l'été 1969 et l'été 1970. Ces règlements, dits aussi « Règlement 19 » parce qu'ils ont été adoptés en vertu de l'article 19 de la Loi sur l'Université, visent en principe à définir et à confirmer les responsabilités respectives du siège social et des constituantes en matière d'organisation de l'enseignement et de la recherche¹¹⁴.

Mais ils ne peuvent s'empêcher de fixer en même temps quelques éléments des conditions de travail des professeurs, tels la durée des contrats, les critères d'embauche ou de promotion par exemple. Voilà pour faire bondir le SPUQ et avec lui les autres associations de professeurs du réseau, pour qui tout ce qui relève de questions liées à l'enseignement et à la recherche doit être négocié et non décrété. Les professeurs accusent le siège social de court-circuiter le processus de négociation collective. Le SPUQ exige que l'UQ soit alors reconnue comme co-employeur avec l'UQAM ; le syndicat de Trois-Rivières, au contraire, que l'administration de la constituante soit seule habilitée à négocier ; tous, qu'on sache où est le « vrai patron¹¹⁵ ». Pour les conseils d'administration locaux, l'autonomie prend figure d'illusion.

Protocoles-réseau, règlements généraux : premiers symptômes d'une tendance à la centralisation qui va grandissant. Avec ses 140 employés dès



Le conseil des études, réuni en mai 1970. On reconnaît, de gauche à droite, Carol Ross (UQTR), Candide Pineault (UQAC), Alcide Horth (CEUR), François Bilodeau (UQAM), Laurent Larouche (UQAC), Jean-Marie Labrecque (UQTR), Marie Simard (UQAC), Maurice Boisvert (UQ), Alphonse Riverin (UQ), Robert Tessier (UQ), Gilles Beaudry (UQAC), Nicole Biais (UQ), André Grou (UQAM), René Hurtubise (UQAM), Louis Berlinguet (UQ), Livia Thur (UQTR) et Raymond Côté (CEUR).

septembre 1971¹¹⁶, le siège social n'a déjà plus rien de la structure légère prévue par le législateur. Quant aux mesures prises par les cadres supérieurs de Québec à la suite de leur réflexion sur les moyens de passer « du réseau au système¹¹⁷ », elles contribuent, peut-être même un peu malgré eux, à confirmer les constituantes dans leur impression que le siège social cherche à asseoir plus fermement sa position centrale sur les questions universitaires autant qu'administratives.

Ces mesures vont de la Télé-université, dont on n'entend pas du tout à l'origine faire une nouvelle constituante, à la création d'une Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois, en partie dirigée depuis l'Assemblée des gouverneurs ; de l'élaboration d'une politique UQ de l'éducation permanente ou du concept de programmes-réseau, qui impose dans les programmes disciplinaires un tronc de cours commun à toutes les constituantes, à l'idée de faire se rattacher directement à l'UQ tous les programmes d'études avancées.

Sur le plan administratif cette fois, passer « du réseau au système » se traduit concrètement par des mesures qui centralisent le financement, le service du personnel, les dossiers étudiants, la gestion de l'informatique et, bien sûr, la préparation des négociations avec les personnels¹¹⁸.

Comment s'étonner dès lors qu'au centre du système on envisage en 1973 la disparition des conseils d'administration locaux, ces empêcheurs de tourner en rond¹¹⁹ ? Comment se surprendre de la méfiance généralisée qui caractérise les relations entre les uns et les autres ? Chicoutimi, par exemple, craint tant d'être étouffée par l'UQTR ou par l'UQAM qu'elle exige une représentation continuelle à tous les organismes décisionnels du réseau¹²⁰. Et toutes se méfient à ce point du siège social qu'elles préfèrent veiller elles-mêmes au grain. Si bien qu'au moment du départ d'Alphonse Riverin, en 1973, centralisation et méfiance ont fait leur oeuvre : pas moins de six commissions ou directions, en plus du comité exécutif, relèvent de l'Assemblée des gouverneurs ; le Conseil des études, pour sa part, s'est adjoint deux comités de travail ; le président est par ailleurs assisté de cinq vice-présidents et du secrétaire général. En tout, 160 sièges sont à pourvoir dans les divers organismes du siège social¹²¹.

Parmi les prérogatives auxquelles le siège social tient beaucoup, on a mentionné la préparation des négociations collectives. Dans un contexte de plus en plus houleux.

Avec les 2 500 employés, passe encore. Réunis à une table centrale, leurs syndicats obtiennent en 1973 une nouvelle convention qui ramène à douze mois l'ancienneté requise pour la permanence et assure, selon la présidente du SEUQAM, Rolande Davidson Audet, « de bons salaires aux trois quarts au moins des syndiqués¹²² ». À noter l'uniformisation des clauses normatives et salariales dans tous les établissements, même ceux dans lesquels, comme au siège social justement, les employés n'ont pas encore formé de syndicat.

Ailleurs, l'harmonie se fait rare. Au printemps de 1973, toujours, les chercheurs de l'INRS accusent l'Assemblée des gouverneurs de ne pas reconnaître leur syndicat, affilié à la CSN, et exigent de participer avec pouvoir de décision à l'orientation des centres, de la recherche qui s'y fait et à l'attribution des tâches de chacun¹²³. À l'UQAM, voilà que les cadres à leur tour sont « mécontents », se groupent en association, osent même songer à un syndicat et veulent négocier leurs conditions de travail¹²⁴. Après avoir obtenu la pleine

autonomie départementale, les professeurs, de leur côté, y visent maintenant le renforcement des pouvoirs de la Commission des études, où ils occupent la majorité des sièges vu le refus des étudiants d'y participer. Les négociations durent des mois, les professeurs demandent la conciliation, font planer la menace d'une nouvelle grève et obtiennent en novembre 1973 gain de cause presque sur tous les points : un département ne pourra imposer à un de ses professeurs plus de quatre cours-année ; même en cas d'urgence le conseil d'administration ne pourra prendre de décision sans consulter d'abord la Commission des études ; les professeurs substitués et les assistants sont inclus dans l'unité d'accréditation ; les centres de recherche sont inclus dans la convention collective, de même que la distribution des fonds institutionnels de recherche. Seul point sur lequel les « salariés » du SPUQ cèdent assez vite, les chargés de cours. Ils envisagent d'abord de défendre ces enseignants à contrat qui ont la charge déjà en 1973 de plus de 40 % des cours de premier cycle. Mais comme le leur fait remarquer l'administration, entre les fluctuations des inscriptions des étudiants et la sécurité d'emploi absolue dont jouissent les professeurs, il faut tout de même maintenir un « coussin »... Dans quelques années, l'UQAM devra compter avec un syndicat de plus.

Et avec une association étudiante. En janvier et février 1973, en effet, les étudiants de l'Université de Montréal comme ceux de l'UQAM entament une longue grève de cinq semaines contre les nouvelles modalités de perception des frais de scolarité. Ils veulent qu'il soit possible de payer ces frais trois ans après l'entrée sur le marché du travail dans son champ de spécialisation, alors que la CREPUQ voudrait exiger qu'à partir de septembre 1973 l'année scolaire soit due en entier dès l'inscription. Vote de grève, occupation des bureaux du registraire, affrontements violents avec la brigade anti-émeute, vaines tentatives de rapprochement effectuées par le recteur Dorais, rencontre avec le ministre de l'Éducation François Cloutier, appuis consentis par le SPUQ et le SEUQAM, fermeture de l'université par le recteur et menace d'annulation des cours ponctuent la grève à l'UQAM¹²⁵. Dans l'effervescence, les étudiants jettent les bases de ce qui deviendra bientôt leur association générale, l'AGEUQAM (Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Montréal). Après plusieurs années d'atonie, le monde étudiant commence un peu partout à se réorganiser¹²⁶, notamment dans le réseau de l'Université du Québec.

Au printemps de 1974, au moment où se termine ce chapitre, le réseau est comme un écorché vif. Dans les autres constituantes, les groupes ne sont

pas toujours retranchés autant qu'à l'UQAM derrière leurs positions ; il reste qu'entre administrateurs et professeurs le partage du pouvoir est un enjeu. Si les autres établissements ne manifestent pas, loin de là, la même réticence que l'UQAM envers le siège social, toutes les constituantes à vocation générale nourrissent contre lui quelque rancœur. Entre les unités les échanges scientifiques sont rares. Le réseau, au printemps de 1974, ce sont essentiellement les communications informatiques.

L'Université du Québec est née à la fin d'une époque. Dès 1970, en effet, le gouvernement du Québec propose à la société québécoise un modèle de développement en rupture profonde avec celui qui avait dominé les années 60 et conduit à la création d'un réseau public décentralisé d'établissements d'enseignement supérieur. Voué au « progrès du Québec » plutôt qu'à la promotion nationale des francophones, le nouveau gouvernement Bourassa accorde moins de foi que ses prédécesseurs unioniste et libéral aux grandes institutions publiques, À. l'éducation, au développement régional et aux intellectuels, et davantage à l'entreprise privée, à la santé, aux projets hydro-électriques d'envergure et aux milieux d'affaires. À peine née, c'est donc sans son soutien que l'Université du Québec doit assumer ses missions fondatrices.

Elle doit transmettre et accroître la connaissance savante, assurer l'accessibilité à l'université en dehors des grands centres sans un soutien financier pleinement approprié. Dans l'inquiétude du déclin d'économies régionales désormais livrées à elles-mêmes, elle a mission de former des compétences et de favoriser la rétention de la jeunesse. Sans politique gouvernemen-tale claire, elle s'efforce de combler les lacunes du Québec en matière de recherche scientifique et de contrer les effets délétères des empiétements d'Ottawa.

L'Université du Québec est aussi snobée et crainte par les universités de Montréal et Laval, et même par l'Université de Sherbrooke, pourtant bien jeune et bien régionale elle-même. Celles-ci font pression sur le Conseil des universités qui, tout en ne s'opposant pas aux orientations proposées par le siège social pour chacun des établissements, UQAM exceptée, s'emploie assez régulièrement après quelques années à cantonner le réseau public dans



Implantation en 1972 de la Banque de données à accès direct de l'Université du Québec (BADADUQ). Celle-ci sera la première à se doter d'un tel service informatique de catalogage, de repérage et de prêt entre bibliothèques. Plusieurs universités n'y viendront que vingt ans plus tard.

les programmes spécialisés qu'elle-même fait l'erreur de concevoir, sans y favoriser pour autant l'essor des études avancées.

Une conjoncture aussi contrariante pousse l'Université du Québec à démultiplier ses énergies. À monter dans tous les trains du développement, qu'ils se nomment formation professionnelle, perfectionnement, certificats, télé-enseignement, recherche appliquée, recherche commanditée. Et à promouvoir toutes les nouveautés. Quitte à justifier sous le terme d'innovation l'extrême disparité des fonctions qu'elle assume.

Mais quitte aussi à réussir quelques vrais bons coups. Les programmes-réseau d'études avancées par exemple, BADADUQ et les autres services informatiques présents également partout sur le territoire, l'ouverture de l'Université aux adultes sans diplômes préalables mais dotés d'expérience pertinente, l'intégration de l'IMHM, qui assure momentanément sa survie, l'acceptation par les établissements à vocation générale, en région surtout, de contribuer au développement régional non seulement par leur présence mais par leur expertise, l'orientation technologique de PETS, la tentative faite par l'UQAM de changer l'idée même d'université.

Ce faisant, bien des tensions internes s'avivent. Institution naissante, l'Université du Québec est en proie aux luttes de pouvoir. L'échec de la participation en a fait, paradoxalement, un modèle d'université « à deux », administrateurs et professeurs qui ne laissent aux étudiants, voire aux représentants des milieux sociaux et économiques qu'une voix symbolique. Les germes de la centralisation des structures qui pouvaient être contenus dans la loi 88, par ailleurs, ont déjà commencé à donner des fruits, alors même qu'en s'enracinant dans leurs milieux les constituantes tiennent davantage encore à leur autonomie.

Après cinq ans, l'Université du Québec est là pour rester. Elle a conquis sa place au sein du monde universitaire et la défend avec conviction. Plus de 25 000 étudiants la fréquentent. À l'ère de la création succède celle de la réflexion identitaire.

NOTES

1. Léo Dorais, Universités nouvelles, nouvelle université », Forces, 9, automne 1969, 11-27.
2. Alphonse Riverin, « L'université et le milieu doivent travailler ensemble à l'invention du monde de demain », discours prononcé au congrès annuel de l'Institut des comptables agréés du Québec, reproduit dans *Université du Québec, journal de bord* 8, supplément à 17 *ebdo-Education*, 49, 15 juillet 1969, 82-84 ; *Déclaration de M. Alphonse Riverin à l'occasion de la rentrée à l'Université du Québec*, A-UQSS, 78P1142-12-003.
3. Université du Québec, *Premier rapport annuel, 1969-1970*, 135-139. On y indique aussi tous les nouveaux programmes.
4. Pour un aperçu de l'histoire de l'intégration de la formation des maîtres à l'université, Conseil des universités, *La formation des maîtres au Québec. Rétrospective et bilan*, Avis 83.26, janvier 1984, 6-12.
5. « La formation des maîtres à Montréal : verdict ou autopsie ? », *Réseau*, I,10, 4-17 mars 1970, 10-11 (lettre ouverte de Philippe Barbaud, professeur au département de linguistique et de langues modernes à l'Université du Québec à Montréal).
6. Entrevue donnée en 1978 par Pascal Parent, recteur de l'Université du Québec à Rimouski, à Gustave Crépeau, *L'intégration de la formation et du perfectionnement des enseignants dans les universités : UQ (constituantes), McGill, Sherbrooke, Montréal et Laval*, Rapport de recherche n° 13 soumis à la Commission d'étude sur les universités, 1978, 28-36.
7. « La représentation : confusion sur les modes d'élection », *Réseau*, I,2, 29 oct.-11 nov. 1969, 6-7 ; et Les modules feront-ils l'université nouvelle ? », *ibid.*, 1,3, 12-25 nov. 1969, 6-7.
8. « Montréal, 3 journées d'information critique », *Réseau*, 1,1, 15-29 octobre 1969, 10, et « Je participe, sauf que... » (entrevue avec Réjean Tremblay, étudiant à l'Université du Québec à Montréal), *ibid.*, 1,8, 4-17 février 1970, 12.
9. En 1968, en effet, le ministère de l'Éducation adopte une formule de financement par fonction et par étudiant inscrit. « Résumé chronologique de l'histoire du financement du système universitaire à partir de 1960 », Conseil des universités, *Pour une nouvelle politique du réseau universitaire québécois*, Avis 88.5, 1988, Annexe.
10. Alphonse Riverin, *Du sillon à la gerbe*, Chicoutimi, Éditions JCL, 1991, 159-160. « Alphonse Riverin devant les diplômés de McGill : "se définir d'abord comme Québécois" », *Réseau*, I,1, 15-29 octobre 1969, 5.
11. « Réseau rencontre M. André Brousseau, vice-recteur aux communications de l'Université du Québec à Trois-Rivières », *Réseau*, 1,12, 1 -28 avril 1970, 1 1.
12. « L'Université du Québec aura son réseau d'informatique », *ibid.*, I,1, 15-20 octobre 1969, 4 ; « Pour une université de la communication », *ibid.*, 1,2, 29 oct.-11 nov. 1969, A. Riverin, *op. cit.*, 158 ; « Réseau rencontre M. André Desgagné, recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi », *Réseau*, 1,3, 12-25 novembre 1969, 11 ; « Réseau rencontre M. Léo-A. Dorais, recteur de l'Université du Québec à Montréal », *ibid.*, 1,6, 7-20

- janvier 1970, 7 ; « À la CREPUQ, 4 votes pour l'U.Q. », *ibid.*, I, 7, 21 janv.-3 fév. 1970, 5.
13. Le monstre à deux têtes », *Réseau*, I,5, 10 déc.-6 janv. 1970, 12 (lettre ouverte de Jean-Pierre Chartrand, professeur d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières).
 14. Université du Québec, *Premier rapport annuel, 1969-1970* ; « Les programmes au programme », *Réseau*, I,11, 18 mars 1970 (entrevue avec Laurent Larouche, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à l'Université du Québec à Chicoutimi) ; « Sciences de l'administration en septembre prochain », *ibid.*, I,9, 18 fév.-3 mars 1970, 12 (propos de Pascal Parent, directeur des études au Centre d'études universitaires de Rimouski) ; *Réseau* rencontre M. Roland Parenteau, directeur de l'École nationale d'administration publique », *ibid.*, I,1, 15-29 octobre 1969, 11 ; « L'E.N.A.P. dévoile son programme d'études », *ibid.*, I,9, 18 fév.-3 mars 1970, 3.
 15. Sur toute cette question des frictions créées entre collègues des sciences de l'éducation et des autres départements, voir : Conseil des universités, *La formation des maîtres au Québec, rétrospective et bilan*, Avis 83,26, janvier 1984, 6-12 ; Gustave Crépeau, *op. cit.*, 16-20, 21-27 et 28-36 notamment ; « Bilan », *Réseau*, I,7, 21 janv.-3 fév. 1970, 7 (bilan de la première session de l'Université du Québec à Montréal par le recteur Léo Dorais et ses vice-recteurs, dont René Hurtubise).
 16. « L'expérience de Trois-Rivières le prouve : l'éducation des adultes, un besoin régional », *Réseau*, I,14, 3 juin-7 juillet 1970, 9 (entrevue avec Alfred Jacques, directeur du service de l'éducation permanente).
 17. « L'éducation permanente ; nous avons les hommes, pas l'esprit », *Réseau*, II,18, 12 avril-25 mai 1971, 3-5 (rétrospective du sujet à l'Université du Québec).
 18. « Trois-Rivières : les centres de recherche », *Réseau*, I,11, 18-31 mars 1970, 12 ; « *Réseau* rencontre M. Gilles Boulet, recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières *ibid.*, I,14, 26 nov.-9 déc. 1969, 11.
 19. « À Chicoutimi, un centre de recherches biologiques », *Réseau*, I,8, 4-17 février 1970, 10.
 20. « *Réseau* rencontre M. Louis Berlinguet, vice-président à la recherche de l'Université du Québec », *Réseau*, I,2, 29 oct.-11 nov. 1969, 11.
 21. *Pour une politique québécoise de la recherche scientifique*, Québec, Éditeur officiel, 1979, 25-33.
 22. « *Réseau* rencontre M. Charles E. Beaulieu, nouveau directeur de l'INRS », *Réseau*, I,7, 21 janv.-3 fév. 1970, 11 ; *Discours prononcé par Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Éducation du Québec, mardi le 16 décembre 1969, à Québec*, A-UQSS/78-P-1142-07-001. Dossier historique INRS.
 23. Michel Pelletier, « Des signes inquiétants d'impérialisme gouvernemental : la création de l'INRS, de l'Université du Québec et les autres », *Le Devoir*, 18 février 1970, 5. Michel Pelletier est professeur à l'École de service social de l'Université McGill. Larkin Kerwin, « L'Université Laval déplore la création de l'INRS dans son état actuel », *La Presse*, 28 mars 1970, texte de la conférence prononcée par ce vice-recteur de l'Université Laval devant la Chambre de commerce de Québec.

24. *Déclaration de M. Alphonse Riverin, président de l'UQ*, mardi le 16 décembre 1969, à Québec, dact. 3 p. A-UQSS/78-P-1142-07-001, Dossier historique INRS ; reproduit dans *Réseau*, I,6, 7-20 janvier 1970, 4.
25. Sur l'espoir fondé par la haute direction de l'Université du Québec en la capacité des modules de restreindre les pouvoirs des départements, voir en particulier *Réseau* rencontre M. Pierre Martin, vice-président à la planification de l'UQ », *Réseau*, I,10, 4-17 mars 1970, 12 ; et « Philo de l'UQ ».
26. *Réseau* rencontre M. Alcide Horth, directeur adjoint du C.E.U. de Rimouski *Réseau*, I,11, 18-31 mars 1970, 11.
27. Chicoutimi : un examen critique des structures pédagogiques *Réseau*, II,13, 29 av.-13 juil. 1970, 3. Ce colloque réunit 150 personnes, étudiants, professeurs et administrateurs de l'Université. Lorenzo Roy, président de la Commission de réforme de l'Université Laval, est l'invité spécial de cette rencontre.
28. « *Réseau* rencontre M. Maurice Boisvert, vice-président à l'enseignement de l'Université du Québec *Réseau*, I,5, 10 déc. 1969-6 janv. 1970, 1 1.
29. Léo A. Dorais, *L'autogestion universitaire. Autopsie d'un mythe*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1977. Voir aussi « Faut-il brûler les philosophes ? », *Réseau*, I,12, 1^{er}-18 avril 1970, 6-7 ; « Montréal : contrats non renouvelés pour 22 professeurs », *ibid.*, I,14, 3 juin-7juillet 1970, 10.
30. « *Réseau* rencontre M. Alcide Horth, directeur adjoint du C.E.U. de Rimouski », *Réseau*, I,11, 18-31 mars 1970, 11 ; *Rapport d'étapes du directeur général du C.E. U.R. et de ses principaux collaborateurs*, Rimouski, 27 janvier 1970, dact., 13p. A-UQSS, 76-P-1142-04-001. Dossier historique UQAR.
31. « UQ à Chicoutimi. Une fondation *Réseau*, I,10, 4-10 mars 1970, 3.
32. « *Réseau* rencontre M. Léo A. Dorais, recteur de l'Université du Québec à Montréal », *Réseau*, I,6, 7-20 janvier 1970, 7.
33. Université du Québec, *Premier rapport annuel 1969-1970*, 86 ; « *Réseau* rencontre M. André Brousseau, vice-recteur aux communications de l'UQ à Trois-Rivières *Réseau*, I,12, 1^{er}-28 avril 1970, 11.
34. « L'université en avion », *Réseau*, II,4, 14-27 octobre 1970, 6-8.
35. Université du Québec, *Troisième rapport annuel, 1971-1972*, 170.
36. Université du Québec, *Document d'accompagnement de la demande de lettres patentes pour l'institution de l'UQAT*, mars 1983, 3, A-UQSS 76-P-1120-06-000. Dossier historique UQAT.
37. Alphonse Riverin, *Du sillon à la gerbe*, Chicoutimi, Éditions JCL, 1991, 161.
38. « L'Université du Québec dessert maintenant l'Outaouais », *Réseau*, II,22, 18 août-6 septembre 1971, 4-5.
39. « À Hull », *Réseau*, III,2, 22 septembre-5 octobre 1971, 7.
40. « Nord-Ouest québécois : pas de compromis sur la qualité de l'enseignement », *Réseau*, II,14, 17-30 mars 1971, 3.
41. Université du Québec, *Troisième rapport annuel, 1971-1972*, 170-171 ; « Dans le nord-ouest, l'université-territoire », *Réseau*, IV,2, octobre 1972, 12.

42. Comité exécutif UQ. Réunion du 31 août, 1^{er} et 2 septembre [1971]. *Élément d'une réflexion*. A-UQSS 78-P-1142-12-003. Historique UQ.
43. « L'Ouest et la Télé-université », *Réseau*, IV, 8, avril 1973, 9 ; *L'université à domicile. Symposium organisé conjointement par l'Université du Québec et Radio-Québec à Montréal, du 23 au 26 octobre 1972, bilan*, Les Colloques de l'UQ, n° 4, dact., 158-161.
44. *Dixième anniversaire de l'UQAC*, publié par le Service des relations publiques de l'UQAC, mars 1979, broché, 14 ; « Chicoutimi : décentralisation de l'enseignement supérieur dans six villes de la région », *Réseau*, 11,10, 20 janvier-2 février 1971, 14 ; Pascal Parent, *Rapport de la Direction des études du C.E. U.R. au Conseil d'administration, 1969-1972*, A-UQSS, 70-P-1142-04-000 ; « Rimouski. Un objectif : une petite grande université », *Réseau*, IV,8, avril 1973, 18.
45. « Chicoutimi : le recteur répond à propos du Nord-Ouest », *Réseau*, II,13, 3-16 mars 1971, 4 ; « Rimouski et Chicoutimi : s'associer plutôt que rivaliser » , *ibid.*, IV, 1, septembre 1972, 23.
46. Nicole Marchand, *Sommaire de l'évolution des communications à la Télé-université*, Télé-université, 30 mai 1988. Document VIII, 1.
47. Nicole Marchand, *1972-1974 : Premiers pas dans la dépendance et la contestation*, Télé-université, 31 mai 1988, Document III, 4. UQAM, *Procès-verbal de la 34^e assemblée régulière de la Commission des études, le 6 novembre 1973*, CE-84, 23 et s., point 10 : TELUQ.
48. *Pour l'amour d'une idée*, Archives audiovisuelles, Télé-université, 1988, transcription, 4 et 7.
49. « L'Université du Québec planifiera son développement en liaison avec les organismes publics de planification », *Le Nouvelliste*, 5 décembre 1969, article reproduit dans *Réseau Souvenir*, édition spéciale de *Réseau*, 1979 ; « 5 ans », *Réseau*, II, 12 février-2 mars 1971, 3 (entrevue avec Pierre Martin, vice-président à la planification).
50. *Les études de premier cycle à l'Université du Québec*, Colloque UQ, 16-18 mai 1973, dact., 69-75.
51. Les paragraphes sur la personnalité des constituantes ont été écrits à partir des rapports annuels de l'Université pour ces années et des *Recommandations du Conseil des universités sur les orientations des établissements dans les années 70*, annexe 1 à son *Quatrième rapport annuel 1972-1973*, 170-176.
52. « Les premiers génagogues sortent de l'UQTR », *Réseau*, IV,5, janvier 1973, 9.
53. *Limites et possibilités de l'université de masse. Rapport du Comité d'étude de l'organisation de l'enseignement et de la recherche*, Université du Québec à Montréal, mai 1977, 44.
54. *Recommandations du Conseil des universités...*, *op. cit.*, 170 ; « Conseil des universités. Des propositions pour les années 70 », *Réseau*, IV,8, avril 1973, 30.
55. UQAM, Conseil d'administration, *Procès-verbal de la 3^e assemblée*, 29 mai 1973, point 12, 25-28.
56. *Mémoire sur l'enseignement technique supérieur présenté à l'honorable Paul Sauvé, c.r., M.P.P., ministre du Bien-être social et de la jeunesse par la Chambre de commerce de la Province de Québec*, Montréal, 11 mai 1959, dact., 9p. ; *Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement par l'Association des manufacturiers canadiens*, Montréal, 13 juillet 1962 (extrait) ; *Lettre à Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Éducation du Québec*,

- *****par la Chambre de commerce de la Province de Québec et l'Association des manufacturiers canadiens et par Marcel Allard, président du Cercle des dirigeants d'entreprises, Montréal, 11 décembre 1962 ; *Rapport du Conseil supérieur de l'éducation sur la création d'écoles d'ingénieurs-techniciens*, 11 mars 1971, dact., 40 p. ; *Rapport du Conseil supérieur de l'éducation concernant des problèmes d'éducation technologique au Québec*, 12 février 1971, dact., 71 p. Tous ces documents sont aux A-UQSS, 71-P-1142-10-000 et 71-P-1142-10-001. Historique ETS.
57. UQAM, Comité exécutif, *Procès-verbal de la 102^e réunion*, 5 novembre 1973, résolution 73^e 691.
 58. UQAM, *Compte rendu de la réunion spéciale du président et des membres du Conseil d'administration avec le Président de l'Université du Québec*, tenue le 8 novembre 1973. SPCA 081173.
 59. Groupe de travail *ad hoc*, technologie supérieure, *Compte rendu de la 5^e réunion*, 13 février 1974, dact. A-UQSS, 71-P-2620-00-008. ETS.
 60. Groupe de travail *ad hoc*, technologie supérieure, Groupe technique, *Compte rendu de la 2^e réunion*, 8 janvier 1974, dact., A-UQSS, 71-P-2820-00-001. ETS.
 61. *Avis du Conseil des universités au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur les orientations du financement universitaire (budget de fonctionnement)*, Avis 84.4. Sainte-Foy, 20 décembre 1985, 3-10 (il s'agit dans ces pages d'un historique du financement) ; Financement : pour une nouvelle formule », entrevue avec Bernard Lachapelle, vice-président à l'administration et aux finances de l'UQ), *Réseau*, IV,8, avril 1973, 6-7 ; Conseil des universités, *Deuxième rapport annuel 1970-1971*, 13-18 : « On peut considérer qu'à l'exception de l'UQ, toutes les universités ont actuellement des effectifs stables. » ; *id.*, *Troisième rapport annuel 1971-1972*, 145 et s. : « La création de l'UQ a bousculé le rythme d'évolution des universités de langue française. Laval et Sherbrooke en subissent encore les effets. »
 62. Université du Québec, *Cinquième rapport annuel, 1973-1974*, 15 ; Université du Québec, Secrétariat général, *Réalisations Réseau, 1969-1984*, 1984.
 63. « Chicoutimi : formation des maîtres amérindiens », *Réseau*, V,7, avril-mai 1974, 11.
 64. «ENAP. Une session de perfectionnement pour les administrateurs d'hôpitaux », *Réseau*, II,19, 26 mai-8 juin 1971 ; « ENAP : du perfectionnement plus que jamais », *Réseau*, IV,6, février 1973, 10 ; « L'ENAP est à l'U du Q pour y rester », *Réseau*, IV,1, septembre 1972, 22.
 65. «André Desgagné, la fin d'un règne... ou d'un rêve », *Réseau*, V,7, avril-mai 1974 ; « L'Université du Québec A Rimouski veut mieux desservir sa région », *ibid.*, V,2, octobre 1973, 20.
 66. Université du Québec, vice-présidence à l'enseignement, *Colloque sur les études de premier cycle, 1972 et 1973. Ibid., Colloque sur la pédagogie universitaire, 1973-1974*.
 67. Université du Québec, *Mémoire du groupe de travail sur le statut de l'INRS*, 6 mai 1974, 12-15, A-UQSS/78P-1142-07-001. Dossier historique INRS. Ces nombres n'incluent pas les quatre centres inter-universitaires et les 118 chercheurs qui y travaillent.
 68. Michel Bellavance, dir., *Élaboration et gestion des politiques publiques. Cas : l'Université du Québec*, ENAP, 1980, dact., 84.

69. *Pour une politique québécoise de la recherche scientifique, op. cit.*, 31 et s.
70. Conseil des universités, *Douzième rapport annuel, 1980-1981*, 333.
71. *Pour une politique..., op. cit.*, 42.
72. Recherche : urge année d'orientation entrevue avec Louis Berlinguet, vice-président à la recherche, *Réseau*, III,1, 7-21 septembre 1971, 9.
73. Après la fermeture de quatre centres de recherche à Trois-Rivières, l'organisation de la recherche : quelques questions », *Réseau*, IV,12, 23 février-14 mars 1972, 10-11 (entrevues avec Gilles Boulet, recteur, Alexis Kimov, Michel Bellefleur, Gérard Marier et Raynald Rivard, ex-directeurs des centres).
74. Pour les pages qui suivent, l'information est tirée des *Rapports annuels* soumis au gouvernement par l'UQ en 1971-1972, 1972-1973 et 1973-1974.
75. « L'aménagement de la région de Rimouski : le CRIAR passe à l'action », *Réseau*, II,18, 12 avril-25 mai 1971, 9.
76. Université du Québec, *Deuxième rapport annuel 1970-1971*, 17 ; *Troisième rapport annuel, 1971-1972*, 13.
77. Université du Québec, *Quatrième rapport annuel, 1972-1973*, 130.
78. Sur les circonstances qui ont favorisé l'intégration de l'IMHM à l'UQ, voir Université du Québec, *L'Institut de microbiologie et d'hygiène de l'Université de Montréal*, dact., 31 mai 1971, A-UQSS/78-P-1142-08-001, Historique IAF ; également aux *A-IAF, Dossier Gestion administrative. Historique MF, Intégration à l'UQ* (sur les réunions du conseil d'administration de l'Institut relatives à cette question, du 3 décembre 1970 au 4 octobre 1972) ; Université du Québec, Institut de microbiologie et d'hygiène de Montréal, *Recueil des allocutions prononcées au cours de la cérémonie qui a marqué l'entrée de l'Institut dans le réseau de l'UQ, le 2 octobre 1972*, dact., 31 p. ; *Entrevue du Dr Frappier par Jacques Ducharme et Michel Lalonde*, Université de Montréal, 1981, dact., 58, A-IAF, Fonds Armand-Frappier, 1P4/44.
79. *Recueil des allocutions...*, 30-31 ; et « L'Institut de microbiologie s'intègre à l'Université du Québec », *Réseau*, IV,2, octobre 1972, 5.
80. « Conférence de presse du recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi, M. André Desgagné », *Réseau*, III,10, 26 janvier-3 février 1972.
81. *Avis du Conseil des universités au ministre de l'Éducation sur la demande de subvention « d'Action structurante » de l'UQAR en océanographie et gestion des ressources maritimes*, Québec, le 18 juin 1982, Avis 81.17, dans Conseil des universités, *Treizième rapport annuel, 1981-1982*, 547-549 ; « L'océanographie : un déblocage pour l'université », *Réseau*, IV,8, avril 1973, 15-17 (entre autres, à la page 17, les propos d'Alcide Horth sur les intrigues des universités contre l'axe de l'UQAR).
82. Université du Québec, *Quatrième rapport annuel, 1972-1973*, 184-185 et s. ; et aussi *Mémoire du groupe de travail...*, *op. cit.*, 12-15.
83. « Recherche : une année d'orientation », *Réseau*, III,1, 7-21 septembre 1971, 9 ; Université du Québec, *Cinquième rapport annuel, 1973-1974*, 17.
84. Conseil des universités, *Premier rapport annuel, 1969-1970*.
85. Conseil des universités, *Rapport sur les objectifs de l'enseignement supérieur et les grandes orientations des établissements*, Cahier III, 1973, 114-116 ; *Pour une politique québécoise..., op. cit.*, 37.

86. *Mémoire du groupe de travail...*, *op. cit.*, 5, et tout au long des 20 pages qu'il compte.
87. Léon Dion, « Pourquoi la réforme de l'université ? », *L'enseignement supérieur : bilan et prospective*, Conférences Perras sur l'éducation, 1, PUM, 1971, 18.
88. « L'INRS ». Supplément sur l'Institut national de la recherche scientifique, Université du Québec, *Réseau*, 111,9, 12 janvier 1972, vii et v.
89. *Réseau* rencontre M. Gérald-A. Martin, vice-président à l'administration et aux finances de l'Université du Québec », *Réseau*, I,9, 18 février-3 mars 1970, 15 ; « Les partenaires de l'enseignement supérieur : l'État et les universités », *ibid.*, IV,8, avril 1973, 6-7 (entrevue avec Pierre Martin, vice-président à la planification).
90. « André Desgagné. La fin d'un règne ou d'un rêve », *Réseau*, V,7, avril-mai 1974, 10 ; « Cinq ans après, qui est Léo Dorais ? », *ibid.*, V,7, avril-mai 1974, 16-17 ; « L'Université du Québec vue par son président sortant, Alphonse Riverin : plus vite et moins loin que prévu », *ibid.*, IV,9, mai-juin 1973, 10-11.
91. « Éducation : réforme ou révolution ? », *Réseau*, I,3, 12-25 novembre 1969, 12 (conférence d'Alphonse Riverin prononcée durant l'été devant l'Institut canadien des affaires publiques).
92. Conseil des universités, *Quatrième rapport annuel*, 1972-1973, 22-23.
93. *Compte rendu de la réunion de l'exécutif sur la philosophie de l'UQ*, dact., s.d. [été 1970], 67 p. A-UQSS, 78-P-1142-12-003.
94. « Montréal. 3 journées d'information critique », *Réseau*, I,1, 15-29 octobre 1969, 10 ; « 11 pourrait être "décisionnel" ». Colloque-bilan 70, les 8, 9, 10 avril, *ibid.*, I,12, avril 1970, 7.
95. « Les professeurs des 4 constituantes forment 4 associations », *Réseau*, I,4, 26 novembre-9 décembre 1969, 5 ; « Un projet d'entente » (entre l'APUQChicoutimi et l'administration), *ibid.*, 1,11, 18-31 mars 1970, 7 ; « Chicoutimi. L'association des professeurs demande son accréditation », *ibid.*, 11,11, 3-16 février 1971, 4 ; voir aussi [Rimouski] l'Association des professeurs deviendrait syndicat professionnel », *ibid.*, II,8, 9 décembre-5 janvier 1971.
96. «Le syndicalisme chez les intellectuels », *Réseau*, III,5, 3-16 novembre 1971, 6 (lettre ouverte de Robert Parisé, professeur à l'UQAC) ; « La FAPUQ à l'heure du choix », *ibid.*, III,13, 15-28 mars 1972, 10 (lettre du même, président sortant du syndicat des professeurs).
97. « *Réseau* rencontre M. Denis Laforte, président de l'Association des professeurs de l'Université du Québec à Montréal », *Réseau*, 1,8, 4-17 février 1970, 11 ; « Montréal. Démissions à l'association des professeurs », *ibid.*, 11,4, 14-27 octobre 1970, 10 ; Montréal. Les professeurs à la C.S.N. », *ibid.*, 11,7, 25 novembre-8 décembre 1970, 5 (entrevue avec Mario Dumais, président du SPUQ) ; « Montréal, le SPUQ est accrédité », *ibid.*, 11,11, 3-16 février 1971, 8.
98. « Après une grève de deux semaines et demie, l'UQAM et le syndicat des professeurs signent une convention collective », *Réseau*, 111,5, 3-16 novembre 1971, 5 ; « Trois-Rivières. Convention collective pour les professeurs », *ibid.*, III,7, 1-14 décembre 1971, 4 ; « Rimouski. Les professeurs obtiennent leur première convention collective », *ibid.*, III,12, 23 février-14 mars 1972, 9.

99. « L'université capitaliste et bourgeoise », *Réseau*, I,1, 15-29 octobre 1969, 12 ; « Témoignage irrecevable », *ibid.*, 1,4, 26 novembre-9 décembre 1969, 12 ; « L'université populaire : réalités et fantaisie », *ibid.*, I,6, 7-20 janvier 1970, 8 (dans tous les cas, il s'agit de lettres ouvertes d'étudiants de l'UQAM qui s'interrogent sur « l'université nouvelle »).
100. « Quel type d'homme pour quel peuple ? », *Réseau*, IV,9, mai juin 1973, 8 (rencontre avec des étudiants de l'UQAC, de l'UQAR et de l'UQTR à l'occasion du colloque du premier cycle).
101. « Trois-Rivières. Malaise au module histoire », *Réseau*, II,15, 31 mars-13 avril 1971, 10 ; « Témoignage pour le module », *ibid.*, II,16, 14-27 avril 1971, 10-11 (lettre d'André loyal, directeur du module Economique de l'UQTR) ; « Deux professeurs non réengagés et des étudiants "très déçus" », *ibid.*, IV,8, avril 1973, 8 ; « Lettre ouverte au Président de l'Université du Québec », par un groupe d'étudiants en lettres, UQTR, *ibid.*, IV,6, février 1973, 6.
102. Paul-André Quintin, *Rapport final du Groupe de travail sur le rôle et les responsabilités des familles et des modules*, Trois-Rivières, 1980, 75 p., n.p. ; René Lord, « Vingt ans après, où en est l'université nouvelle ? », *Entête 89*, journal de l'UQTR, lundi 30 janvier 1989, 9. Université du Québec, *Procès-verbal de la 31e réunion du Conseil des études, le 4 avril 1973*, point 3 : Rapport du vice-président à l'enseignement [Maurice Boisvert] sur l'organisation de l'enseignement à l'UQAC », 5-7.
103. « 1294 », *Réseau*, 1,16, 19 août 1970, 5.
104. « Tribune. Le syndicat des employés de l'UQAM parle des négociations », *Réseau*, II,12, 17 février-2 mars 1971, 8 (lettre du Comité d'information du syndicat des employés de l'UQAM) ; « Montréal : les employés de soutien obtiennent la première convention collective de l'Université du Québec », *ibid.*, II,16, 14-27 avril 1971, 3.
105. « Chicoutimi : le personnel non enseignant forme son association », *Réseau*, II,7, 25 novembre-8 décembre 1970, 15 ; « Chicoutimi : 9 % d'augmentation pour les non-enseignants », *ibid.*, 111,4, 20 octobre-2 novembre 1971, 12.
106. « Entrevue avec Léo Dorais », le 25 octobre 1984, *Les bâtisseurs de l'Université du Québec se racontent*, dact., 2 juin 1985.
107. « Allocution du recteur Léo-A. Dorais », UQAM : au 5, 6 avril 1974, A-UQAM, R3-229.
108. « Entrevue avec Pascal Parent », le 3 août 1984, *Les bâtisseurs...*, *op. cit.*
109. « Entrevue avec André Desgagné », le 11 octobre 1984, *Les bâtisseurs...*, *op. cit.*
110. « Vers un réseau national de communications. Un premier jalon », *Réseau*, II,15, 31 mars-13 avril 1971, 3.
111. « BADADUQ. Un nouveau truc pour mieux chercher et apprendre », *Réseau*, V,3, novembre-décembre 1973, 4.
112. « Un budget mieux fait, des subventions honnêtes », *Réseau*, II,1, 1^{er}-15 septembre 1970, 18.
113. Université du Québec, *Troisième rapport annuel, 1971-1972*, 16.
114. « Projet de règlements généraux », *Réseau*, II,9, 6-19 janvier 1971, 6.
115. « Une entrevue avec Jean-Marc Piotte à Montréal : le syndicat des professeurs explique ses positions », *Réseau*, III,3, 6-19 octobre 1971, 3 ; « Les audiences

- publiques pour les règlements généraux à Trois-Rivières », *ibid.*, III,10, 26 janvier-8 février 1972, 9 ; « Les professeurs de Chicoutimi et les règlements généraux », *ibid.*, III,11, 9-22 février 1972, 6.
116. « L'Université du Québec à... Québec », *Réseau*, II,22, 18 août-6 septembre 1971, 7.
117. Université du Québec, *Troisième rapport annuel, 1971-1972*, 3 ; voir aussi Université du Québec, Comité exécutif, *Réunion du 31 août, 1^{er} et 2 septembre [1971]. Éléments d'une réflexion*, 1-8, A-UQSS, 78-P-1142-12-003. Historique UQ.
118. Université du Québec, *Troisième rapport annuel, 1971-1972*, 3-24 ; *Quatrième rapport annuel, 1972-1973*, 7-29 ; *Les études de premier cycle à l'Université du Québec*, Colloque UQ 16-18 mai 1973, dact., toute la section II, 69 et s.
119. Alphonse Riverin, *Réflexions sur le fonctionnement systémique de l'UQ*, 15 juin 1973, dact., 10 p. A-UQSS, 78-P-1142-12-002.
120. « Les professeurs de Chicoutimi et les règlements généraux », *Réseau*, III,11, 9-22 février 1972, 6.
121. Université du Québec, *Quatrième rapport annuel, 1972-1973*, 7-16.
122. « Convention collective. Une signature importante pour tous les employés du réseau », *Réseau*, IV,8, avril 1973, 4-5.
123. « Les chercheurs et la qualité de la recherche menacés à l'INRS-Urbanisation », lettre ouverte des chercheurs de l'INRS-Urbanisation, *Réseau*, IV,7, mars 1973, 2.
124. « Montréal. Les cadres "mécontents" veulent négocier leurs conditions de travail », *Réseau*, III,13, 15-28 mars 1972, 6.
125. « Le nouveau président du SPUQ Roch Denis : "Garantir concrètement la qualité de l'enseignement" », *Réseau*, IV,8, avril 1973, 21 ; « Convention collective UQAMSPUQ », *ibid.*, V,3, janvier 1974, 22-23.
126. « Montréal. La grève étudiante », *Réseau*, IV,6, février 1973, 4-5 ; Pierre Bélanger, *Le mouvement étudiant québécois. Son passé, ses revendications et ses luttes (1960-1983)*, ANPQ, 1983, 68-69.

CHAPITRE III

CRISES INTESTINES
ET NOUVEAUX
ÉQUILIBRES

.....

Un réseau consolidé et pacifié, l'UQAM et le siège social enfin d'accord ou presque, des professeurs et des administrateurs marchant du même pas : le happy end d'un film américain sur l'Université du Québec ? Non. Plutôt le résultat, en 1983, de presque une autre décennie de conflits internes parfois très rudes, d'écartèlements dont on a pu se demander s'ils n'auraient pas la peau du réseau.

Institution à vocation sociétale, l'Université du Québec noue avec la société qui la nourrit et qu'elle féconde des liens fondés surtout sur ses activités d'enseignement, de recherche, de services à la collectivité. C'est la

face plus connue de sa personnalité, ses missions propres, sa raison d'être. Néanmoins, en grossissant, le réseau ainsi que chacun des établissements acquièrent une densité telle que ce qui se passe de plus privé en leur sein, les relations de travail par exemple ou les rapports entre les composantes de l'Université, finit par se répercuter largement au-delà. Décrire sa vie interne entre 1974 et 1983, c'est donc aussi livrer quelques-unes des clés essentielles à une meilleure compréhension de l'évolution du monde universitaire québécois tout entier.

LA RÉFORME DESPRÉS

Au moment du départ du président Riverin, en 1973, se pose la question de son successeur. À peine sorti d'une première confrontation d'envergure avec le Front commun des employés des secteurs public et parapublic, aux prises en cette année électorale anticipée avec des critiques très dures de son régime politique et de ses orientations économiques, le premier ministre Bourassa se montre plus sensible à la contestation permanente qui semble agiter l'UQAM et, par association, toute l'Université du Québec qu'aux forces créatrices qui bouillonnent en elle. Considérant l'université comme une institution trop importante, et trop chère, pour être laissée aux seuls universitaires, son choix se fixe sur Robert Després, un administrateur de carrière qui vient de mettre sur pied la très complexe Régie de l'assurance-maladie.

Cette nomination est mal accueillie par le milieu universitaire, qui ne reconnaît pas un des siens dans le nouveau président. En ce haut fonctionnaire, une bonne partie des professeurs et des cadres supérieurs voient d'emblée non leur représentant auprès du gouvernement mais plutôt un intrus, un mandaté de l'État parachuté au sein de leur communauté pour y instaurer un ordre qu'on suspecte de vouloir égratigner le principe sacré de l'autonomie universitaire¹.

À l'occasion des premières réunions du Comité exécutif auxquelles il assiste comme lors de la tournée des constituantes qu'il entreprend à l'automne de 1973, le président Després a amplement le loisir de constater les malaises, c'est un euphémisme, qui affligent le fonctionnement administratif de l'Université. À Chicoutimi, où l'opinion publique est scandalisée par la faillite de l'entrepreneur chargé d'ériger le campus, le syndicat des professeurs

s'apprête, selon les propos de son président Charles-André Lamontagne, à « faire le grand ménage au complet de l'établissement². » Des difficultés, il y en a aussi à Trois-Rivières et à Montréal. Des conseils de modules apparaissent puis disparaissent, les directeurs changent, plusieurs démissionnent avant la fin de leurs mandats ; le seul point sur lequel professeurs et étudiants semblent d'accord, c'est sur l'exclusion des membres socio-économiques des assemblées modulaires ; autrement les crises sont nombreuses, et lorsque départements et modules ne s'entendent pas, ceux-ci goûtent à la semi-tutelle, voire à la tutelle. Les professeurs se plaignent aussi de l'absence généralisée de responsables bien identifiés parmi les membres de la direction, du détournement de l'esprit de participation inscrit dans la loi auquel, disent-ils, l'administration se livre depuis qu'elle a créé des comités de régie et de budget très puissants dont ils sont exclus. Les professeurs, enfin, portent au passif des administrateurs l'ambiance de confrontation qui règne dans les murs³. Accusation que les directions leur retournent volontiers, en faisant valoir que les commissions des études, par exemple, ne sont plus qu'un levier d'obstruction politique manipulé par les professeurs, et que si leurs syndicats se préoccupent beaucoup de gestion, les questions pédagogiques et scientifiques sollicitent en revanche bien peu souvent leur attention.

Le diagnostic posé par Robert Després est clair et ne sera contesté par personne : l'échec de la participation et la crise de confiance minent les relations au sein des établissements, mais aussi entre les constituantes, et entre elles et le siège social. Pour régler ces problèmes, le président choisit de faire prévaloir une conception du réseau fondée sur la centralisation administrative et le principe de l'imputabilité. Sans que rien de ce qu'il prépare ait filtré auparavant, il dépose en juin 1974, à la soixante et unième réunion régulière de l'Assemblée des gouverneurs, les documents relatifs à ce qu'il appelle une « opération de clarification⁴ ».

Cette « réforme », comme la rebaptiseront bientôt les professeurs, consiste essentiellement en deux séries de mesures : la création de commissions rattachées directement à la présidence et aux vice-présidences, sortes de groupes de travail chargés en partie des mêmes mandats que ceux du Conseil des études et de l'Assemblée des gouverneurs mais au sein desquels ne siègent ni étudiant, ni professeur ni même, en raison de leur taille restreinte, un représentant de l'administration de chacun des établissements ; et surtout l'adoption de trente et une politiques générales et de soixante-huit politiques

opérationnelles, les unes déterminant les grands objectifs de l'Université, les autres expliquant par le menu les moyens de les réaliser et les responsabilités personnelles de chacun à chaque étape. En ce début d'été de 1974, les gouverneurs acceptent, à la vapeur, le principe général de la réforme et repartent de Québec avec mission d'organiser la consultation dans les constituantes.

LES POSITIONS

Tandis que les politiques générales et opérationnelles commencent immédiatement à s'appliquer, dès la rentrée la résistance s'organise parmi les professeurs. Sous la direction de Michel van Schendel, président du SPUQ à Montréal, le Comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec (CLIUQ) réunit les syndicats et associations de professeurs des cinq constituantes à vocation générale et de l'INRS. S'en prenant d'abord aux « méthodes occultes » qui ont précédé l'adoption des politiques, le CLIUQ allègue que la réforme met en danger la liberté d'action des assemblées départementales, interfère avec les conventions collectives et soumet l'ensemble de



Charles E. Beaulieu, directeur de l'INRS, et Robert Després, président de l'UQ, à l'occasion de la signature de la convention collective des professeurs de l'INRS.

la communauté universitaire, recteurs compris, au pouvoir présidentiel d'un « ancien comptable », d'un « colonel grec⁵ ». L'automne s'annonce chaud.

Pour éviter l'isolement, Robert Després s'attache à convaincre les directions des constituantes du bien-fondé de l'entreprise. Il rencontre un à un recteurs ou directeurs des établissements, leur donne les arguments susceptibles d'emporter l'adhésion de leurs cadres supérieurs, et fait modifier dès octobre 1974 la formulation de certaines politiques générales et opérationnelles pour apaiser les inquiétudes exprimées au cours des consultations internes par les conseils d'administration, qui tiennent à ce que soient explicitement préservés l'autonomie des constituantes, les pouvoirs et les prérogatives que leur garantit la loi 88⁶. Les recteurs sortent rassurés : Gilles Boulet, à Trois-Rivières, ainsi que Gérard Arguin, nouvellement élu à Chicoutimi, ne voient plus dans la démarche du président une opération de centralisation⁷.

Ils ne peuvent s'empêcher toutefois de déplorer, tel Alcide Horth à Rimouski, qu'elle aggrave un climat de mécontentement interne déjà pourtant bien lourd⁸. Lorsqu'elle est définitivement adoptée le 28 février, la réforme « normalise » les relations entre les constituantes et le siège social et, ce qui s'annonce plus spectaculaire dans l'immédiat, entre les professeurs et les administrateurs. Elle confie en effet au conseil d'administration « local » le soin de déterminer les fonctions, les responsabilités, le mode de nomination et la durée du mandat des directeurs de département, qui ne proviendront plus nécessairement des rangs de l'assemblée départementale ; elle prévoit aussi que l'évaluation des professeurs ne relèvera plus seulement de leurs collègues immédiats et que la Commission des études sera réduite au rôle d'organe consultatif. En guise de protestation, les membres professeurs et étudiant de l'Assemblée des gouverneurs démissionnent⁹.

Si les professeurs paraissent avoir perdu, ils marquent par contre des points importants sur un autre terrain. Dès l'automne en effet, le CLIUQ, qui refuse de participer à ce qu'il considère comme une consultation bidon, a monté une campagne de sensibilisation sous le thème « Abrogation des décrets Després¹⁰ ». L'objectif : mobiliser contre la réforme les employés et les étudiants dans chaque constituante et, plus largement, le monde syndical lié à l'éducation. Le moyen : faire passer des mesures qui, par l'ouverture des instances de l'Université à des personnes de l'extérieur de celles-ci, représentants d'autres niveaux décisionnels ou membres socio-économiques, visent

effectivement à reprendre aux professeurs une partie du pouvoir qu'ils ont réussi à obtenir par les premières conventions collectives, pour une « vaste entreprise de reddition de l'université aux intérêts de l'entreprise privée et des corporations professionnelles, par l'intermédiaire d'un État qui a fait de l'université populaire une facétie¹¹ ». Tirée du *Devoir*, cette citation, qui exprime l'analyse du problème telle que l'effectuent les étudiants les plus militants, montre que les professeurs gagnent rapidement leur sympathie. Au cours des mois suivants, campagne de presse et manifestations feront en sorte d'étendre ces sentiments à une partie de l'opinion publique.

LE PREMIER TEST

Or, l'appui de l'opinion compte d'autant plus que s'ouvre une nouvelle série de négociations. Son premier test, la réforme Després le subit à Trois-Rivières.

La convention collective des professeurs y est échue depuis le 31 mai 1974. Les négociations traînent. Comme leurs collègues des autres universités québécoises, les professeurs revendiquent des augmentations susceptibles de rendre leurs salaires comparables à ceux des universitaires canadiens ; ils exigent aussi le droit de recours pour les professeurs non permanents en cas de mise à pied et surtout, contre la réforme Després, le maintien de l'absolue souveraineté départementale dans sa juridiction et l'assurance que le directeur de département restera leur mandaté, plutôt que de devenir celui du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Aux prises avec des difficultés financières dues à une baisse des inscriptions et en accord avec les nouvelles politiques du siège social, la direction refuse¹².

En décembre 1974, les professeurs trifluviens se joignent à leurs collègues de l'UQAM au sein de la Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec — Confédération des syndicats nationaux (FNEQ-CSN) ; ils demandent la conciliation en janvier 1975 ; en mars, en prévision du pire, ils sollicitent l'appui des étudiants ; la grève est déclenchée le 1^{er} - avril¹³. Les professeurs reçoivent le soutien moral des enseignants des niveaux primaire et secondaire de la région ; leurs confrères montréalais les assurent de leur présence, en rotation, sur les lignes de piquetage¹⁴. Bien qu'ils n'hésitent ni à séquestrer une nuit entière les négociateurs des deux parties, ni à se rendre à Québec prier le président d'accélérer la résolution du conflit, les étudiants manifestent leur soutien aux grévistes, d'une part, en réclamant de l'Assem-

blée nationale un budget supplémentaire pour que l'UQTR puisse satisfaire les exigences salariales des professeurs et, d'autre part, en occupant le pavillon central de l'université, où ils tiennent une assemblée générale « permanente ». Le 16 avril, à la suite de l'intervention personnelle du premier ministre Bourassa, les professeurs rentrent au travail¹⁵. Avec un gain majeur : l'obtention de la représentation syndicale intégrale à la Commission des études et au conseil d'administration. C'est une première défaite pour la réforme Després.

Le premier ministre aura-t-il craint d'encourager par une position trop ferme la renaissance appréhendée du mouvement étudiant universitaire ? À Trois-Rivières, une association étudiante structurée est née officiellement le 20 mars, surgie du conflit, qui cristallise les tentatives avortées de regroupement des deux ou trois années antérieures. Les 22 et 23 mars, les cégépiens créent l'ANEQ, l'Association nationale des étudiants du Québec. L'Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Chicoutimi (AGEUQAC) est incorporée à son tour une semaine plus tard, 1^{er} avril ; à l'instar de l'ANEQ, elle envisage de lancer, pour le niveau universitaire, un syndicat étudiant à l'échelle provinciale. À Montréal, où les grèves de 1974 sur les prêts et bourses ont préparé le terrain, l'AGEUQAM est créée en novembre 1975¹⁶. Les déceptions répétées dues à l'échec (le la participation et les difficultés financières liées à la poursuite des études dans un contexte où plus que jamais l'accès à l'université est perçu comme un droit favorisant, au premier chef, la réémergence d'un mouvement étudiant organisé. À ces facteurs, il faut joindre l'incapacité, par méfiance, des administrations d'établissement à s'allier les plus militants. La réforme Després, en effet, ne mise jamais sur les étudiants pour faire contrepoids à l'influence professorale. Du coup s'en trouve augmentée la séduction exercée sur eux par le discours syndical des professeurs contre la réforme. En embrassant naïvement cette analyse, les étudiants se préparent toutefois à devenir les dindons de la farce auprès d'administrations qui y puiseront un motif de plus de défiance envers eux.

LE DEUXIÈME TEST

En attendant, politiques générales et opérationnelles n'ont pas fini de provoquer des remous. Les cinq membres professeurs et étudiants du conseil d'administration de l'UQAC démissionnent avec fracas en novembre 1975 : « c'est un coup de foudre daims [le] ciel bleu de nos relations avec le siège

social », ne peut s'empêcher de s'exclamer, dépité, le recteur Arguin¹⁷, qui mise sur le rapprochement entre sa constituante et le siège social. Mais déjà l'orage, le gros, noircit tout l'horizon.

Après des mois de négociations infructueuses sur les questions normatives à la table-réseau, les employés de soutien décident au printemps 1976 de recourir aux grands moyens. Malgré l'appui que leur réservent partout professeurs et étudiants, les journées d'étude à l'Institut Armand-Frappier (IAF), nouveau nom de l'Institut de microbiologie et d'hygiène de Montréal, les brefs arrêts de travail qui suivent le lock-out à l'UQAR, un mois de grève à l'UQAC ponctué d'une injonction et un débrayage de six semaines à Montréal leur permettent tout juste de préserver le *statu quo*¹⁸. La partie patronale s'est durcie, et pour le personnel de soutien le temps des gains importants est déjà révolu.

Mais pas pour les professeurs. Le 31 mai 1976, pour la première fois dans l'histoire de l'Université, leurs conventions collectives échoient toutes en même temps. Bien qu'il s'oppose à l'instauration d'une table de négociation commune, pour éviter que les professeurs de l'UQAM, plus nombreux, imposent à tous leur tempo¹⁹, le siège social élabore avec l'accord des constituantes une stratégie qui consiste à déposer partout des propositions très voisines, aménagées seulement en fonction de certaines particularités locales. Les professeurs adoptent *grosso modo* la même approche. Si le syndicat CEQ (Centrale de l'enseignement du Québec) de l'INRS s'entend assez rapidement avec la direction de cet établissement pour reconduire les accords de 1973, celui de Chicoutimi, CEQ également, joint momentanément en un front commun les trois syndicats FNEQ-CSN (UQAM, UQTR, UQAR). À leur tour, ils montent un projet commun de convention adapté légèrement selon les circonstances particulières²⁰. Jamais n'est apparu de manière aussi claire le clivage entre professeurs et administrateurs, ni ne s'est imposée avec autant de force la prépondérance du siège social dans la négociation des relations de travail.

L'enjeu est à la fois simple et énorme : le contrôle sur l'organisation de l'enseignement et de la recherche. Pour les chefs d'établissement, tout est à renégocier : la représentation syndicale à la Commission des études et au conseil d'administration, obtenue à Trois-Rivières, la réduction du droit de grief, le renforcement des pouvoirs du conseil d'administration sur les autres

instances, la modification de la structure de classification salariale de sorte que soient allongés les échelons dans l'avancement des carrières. À défaut de réaliser des percées importantes, il s'agit au moins pour les syndicats de préserver le *statu quo*. D'accord pour réduire la proportion des enseignements donnés par les chargés de cours, qui dépasse partout 40 %, les deux parties divergent radicalement sur la façon d'y parvenir : l'administration souhaite augmenter la tâche des professeurs réguliers qui, eux, réclament plutôt l'ouverture de dizaines de nouveaux postes²¹. Si, sous le rapport de la recherche et, plus globalement, de la somme et de la pertinence des connaissances produites par les universitaires, les effets des deux solutions sont difficiles à évaluer, sous le rapport financier, on l'imagine sans peine, leurs incidences sont très différentes.

Lorsqu'ils entrent en grève, le 18 octobre 1976, les professeurs de l'UQAM espèrent entraîner avec eux leurs collègues du réseau. Ceux de Laval eux-mêmes ne cessent-ils pas le travail au même moment, pour la première fois de leur histoire, en lutte aussi contre la bureaucratisation bien réelle de l'université²² ? De nouvelles grèves risquent cependant de ruiner à jamais la crédibilité des constituantes en dehors des grands centres et c'est sans doute pourquoi, à une faible majorité, les professeurs de Rimouski préfèrent y renoncer et envoyer plutôt un soutien pécuniaire à leurs confrères montréalais. Le syndicat CEQ de l'UQAC, qui est profondément allergique à la rhétorique assez drue du SPUQ (CSN), accepte de son côté en décembre un projet de convention qui rogne un peu sur les droits acquis. À Trois-Rivières, enfin, il faut que les négociations stagnent tout l'automne avant que les professeurs se décident, sans enthousiasme, à deux courts arrêts de travail en février²³.

Pendant ce temps, l'UQAM reste paralysée quatre longs mois, jusqu'au 28 février. Aux premiers jours de la grève, les professeurs de la famille des sciences administratives inscrivent leur dissidence face au SPUQ ; certains autres expriment leurs réticences dans les journaux²⁴. Le temps passe pourtant, compromettant la session d'automne, celle d'hiver. Loin d'amollir leur résistance, la lenteur des négociations accentue au contraire la mobilisation des grévistes, stimulés aussi par les nombreux appuis syndicaux qu'ils reçoivent des milieux éducatifs. En janvier, le syndicat demande la tête du président Després au nouveau premier ministre Lévesque. Le ministre de l'Éducation, Jacques-Yvan Morin, qui cherche le moyen d'offrir une porte de sortie aux deux

parties, annonce plutôt sa décision d'instituer une grande enquête sur l'enseignement universitaire, et notamment sur le principe de la participation des étudiants et des professeurs à la gestion de l'université, motif de la grève à Laval également. Ce sera la Commission Angers. Comme rien ne bouge dans l'immédiat, le recteur Maurice Brossard annonce publiquement au début de février son intention de fermer l'UQAM. C'est le début de la fin. Tandis que les trois centrales syndicales préviennent fermement le nouveau gouvernement qu'elles ne toléreraient pas un tel dénouement, le caucus des députés et ministres de la région de Montréal se dissocie de la politique de non-intervention de Québec et apporte son appui au SPUQ. Devant la menace d'une crise au sein du Parti québécois, le ministre Morin exige du recteur et du président qu'ils s'inclinent²⁵. Deuxième ébranlement à la réforme Després.

De même que le conflit de 1975 à Trois-Rivières avait accéléré la maturation d'une association étudiante, de même la grève de 1976-1977 à l'UQAM précipite la naissance du syndicat des chargés de cours. Même s'ils effectuent tout près de la moitié des enseignements, les chargés de cours sont considérés par l'administration strictement comme du personnel d'appoint, bon pour absorber les poussées conjoncturelles d'inscriptions, donner les cours du soir, d'été, de fins de semaine, combler le manque de ressources dans certains domaines très spécialisés et apporter une expertise venue du milieu du travail²⁶. Embauchés à la dernière minute, mal payés, dépourvus des facilités minimales nécessaires à leur enseignement, les chargés de cours de l'UQAM fondent leur syndicat à la toute fin de 1976. Pas plus que des étudiants, l'administration ne songe à s'en faire des alliés dans la confrontation duale qui l'oppose aux professeurs.

Au sortir de leur grève, les professeurs peuvent constater leur victoire. Ils maintiennent tous leurs acquis, plus, ils font un gain capital : une formule d'ouverture de postes de professeurs réguliers. C'est bien pour cela qu'ils ne s'opposent pas à la syndicalisation des chargés de cours : dans leur esprit, voilà une catégorie d'employés désormais vouée à la disparition graduelle²⁷. Jouée au moment opportun, lorsque viendront les coupures, la carte maîtresse qu'ils ont maintenant en main leur permettra de conjurer une nouvelle fois le sort qui a déjà commencé de frapper le personnel de soutien et attend les enseignants à la pige ; la « rationalisation » de l'université, en effet, ne débordera pas jusque dans leurs prochaines conventions collectives.

Portés par l'élan qui vient de Montréal, les professeurs de Rimouski et de Trois-Rivières signent à la mi-mars des accords peut-être un peu moins avantageux mais somme toute bonifiés par rapport aux précédents. En trois jours de grève, du 9 au 11 mars 1977, les syndiqués CEQdu Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois (Hull et Rouyn) obtiennent une convention quasi identique à celle des professeurs de l'UQAM²⁸. Suivant le précédent créé par ceux de l'Université Laval, ces derniers acceptent de prolonger la session d'automne, puis celle d'hiver, et d'enseigner jusqu'à la mi-juillet. Ainsi prend fin l'un des événements les plus gros de conséquences sur l'avenir de l'Université du Québec et même, comme nous le verrons, sur celui de l'université québécoise.

LE DERNIER COUP

De la réforme Després ne subsiste dès lors plus qu'un seul pan, celui qui régit les relations administratives entre le siège social et les constituantes, de même que les relations politiques au sein du réseau.

En voulant contrer la tendance des établissements à agir en vase clos ainsi que résoudre le problème réel de l'absence de responsables personnels clairement identifiés, surtout pour ce qui concerne une foule d'opérations courantes, la nouvelle réglementation multiplie tellement les contrôles qu'elle engendre une suite répétée de frustrations quotidiennes. Chefs d'établissement, cadres supérieurs, autres cadres, de même que le personnel du siège social y compris celui de haut niveau, tous sentent le poids des politiques opérationnelles. Sur l'Assemblée des gouverneurs et le Conseil des études, par ailleurs, plane toujours l'ombre des petites mais puissantes commissions rattachées aux vice-présidences et à la présidence.

Tant que toute l'énergie a été employée à la confrontation avec les professeurs, les administrateurs ont supporté ces irritants. À partir de 1977 toutefois, ils se montrent plus impatients. Surtout à l'UQAM. Claude Pichette succède cette année-là à Maurice Brossard au poste de recteur. Très vite il s'identifie totalement à l'institution montréalaise et se montre aussi rétif que les professeurs devant tout ce qui ressemble à un empiètement du siège social. Lorsqu'en 1978, au terme du mandat de Robert Després, Gilles Boulet occupe à son tour la présidence, il peut d'autant mieux comprendre ces réactions qu'il est lui-même un homme des constituantes, le recteur-fondateur de l'Univer-

sité à Trois-Rivières. Aidé par des circonstances sur lesquelles nous reviendrons, il entreprend dès 1979 de réexaminer la structure réglementaire bâtie par son prédécesseur²⁹. Il démantèle les commissions liées aux fonctions supérieures du réseau, mais retient l'idée de groupes de travail *ad hoc* sur les dossiers chauds ; et s'il élimine les politiques opérationnelles pointilleuses, il conserve néanmoins les grandes balises que Després n'a pas craint d'imposer pour discipliner le réseau, la planification triennale notamment.

Le diagnostic des malaises était incontestable, les solutions proposées heurtaient trop d'intérêts : l'échec de la réforme Després est en même temps celui d'une certaine vision de l'Université.

Dans le testament³⁰ qu'il livre à l'Assemblée des gouverneurs, le président sortant dresse un bilan analytique et critique de l'évolution de l'Université au cours de son mandat ; puis, comme s'il le croyait encore possible, il expose l'idéal qu'il nourrit et le type de relations qu'il aspire à voir se nouer entre l'Université, la société québécoise et l'État.

Désapprouvant l'intransigeance, le corporatisme voire l'immoralité, compte tenu de l'ampleur des fonds publics investis, avec lesquels les universités au Québec défendent le principe de leur autonomie, valable certes, mais qui ne devrait pas les dispenser du devoir de rendre des comptes ; déplorant aussi la tendance de l'État à intervenir dans le domaine de l'enseignement supérieur surtout pour éteindre les feux et sans grande vision ni cohérence, Robert Després en appelle à une discussion sereine entre tous les acteurs – organismes publics, parapublics et institutions universitaires – pour le partage clair des responsabilités que chacun, ensuite, assumerait réellement.

Bien qu'il ne le dise pas explicitement, le président semble favoriser la remise à l'État, garant de l'intérêt public, de la tâche de déterminer les grandes directions de l'enseignement supérieur auxquelles, par respect pour sa légitimité démocratique, les universités devraient se soumettre de bon gré. À elles par contre, chacune selon sa personnalité propre, de choisir les meilleures façons de les concrétiser.

Un tel modèle convie les gouvernements, qui ne sont pas l'État même s'ils l'incarnent, à s'abstraire des considérations électorales et politiciennes

qui les guident pourtant au premier chef. Il exige aussi des universités et des universitaires une abnégation et une mobilisation par consensus sur les objectifs de l'enseignement supérieur absolument contraires à la culture universitaire québécoise, qui valorise au plus haut degré l'individualisme des unes et des autres. C'est l'idéal fonctionnaliste.

Avec ses faiblesses patentes : l'illusion que l'État arbitre de manière neutre entre les forces sociales, l'exigence paradoxale de contraction de la fonction critique de l'intellectuel au nom même du respect de la démocratie, et la méfiance envers les acteurs. Mais avec ses mérites aussi, balayés à l'époque avant même que la société québécoise ait pu les soupeser, ceux de la vision à long terme, de la cohérence, de l'efficacité et, au moins en principe, de l'économie.

À la fin des années 60, la crainte que les universités ne s'arrogent le droit de définir elles-mêmes les orientations de l'enseignement supérieur avait conduit entre autres à la création du Conseil des universités, organisme-tampon entre elles et le gouvernement. La défiance envers les ambitions de pouvoir de tous les groupes au sein de la communauté universitaire, directions y comprises, avait aussi mené à concevoir la loi 88, qui crée l'Université du Québec, comme un chef-d'œuvre de la théorie de l'équilibre par contrepois, ce qui, par le partage systématique de l'autorité à tous les paliers décisionnels, devait préserver la capacité d'initiative de chacun des groupes tout en empêchant qu'aucun acquiesce trop d'emprise.

Ébranlé une première fois par les nombreuses crises qui suivent la naissance de l'Université, l'idéal fonctionnaliste renaît de ses cendres avec la réforme Després. Cette fois, on compte sur la concentration de l'autorité au sommet et sur la définition précise des responsabilités de chacun. En brisant la symbiose entre le directeur et l'assemblée dans les départements, en réduisant le rôle des commissions des études locales et en renforçant les instances propres du siège social, l'influence disproportionnée des professeurs au sein des établissements et le désir d'autonomie trop absolue des constituantes les plus grosses ou les mieux enracinées dans leur milieu, c'est-à-dire les deux principales forces centrifuges de l'Université du Québec, se trouveraient harnachés. Qui sait l'impact qu'une telle rationalisation du réseau public aurait pu exercer sur le reste du monde universitaire québécois...

Mais avec ce nouvel échec triomphent la loi du plus fort et le pragmatisme gestionnaire à courte vue. Jugeant sans doute moins dangereux politiquement d'altérer les universités que de heurter de front, sur des questions de principe, des universitaires capables encore de retourner l'opinion publique en leur faveur, le gouvernement s'apprête à faire de l'argent l'arme suprême de l'orientation de l'enseignement supérieur. L'autonomie universitaire et la « liberté académique », au nom desquelles Robert Després a été cloué au pilori, vont bientôt devoir trouver à s'accommoder des conditions autrement inflexibles dont l'État et les entreprises assortissent leur mécénat. Pour la plus grosse part possible d'une assiette au beurre qui se dégarnit, les universités joueront du coude contre les autres niveaux d'enseignement, l'Université du Québec contre les autres universités, l'UQAM contre les autres constituantes, les cadres contre les professeurs, ceux-ci contre les autres personnels. Voici venu le temps des années âpres.

LES ANNÉES ÂPRES

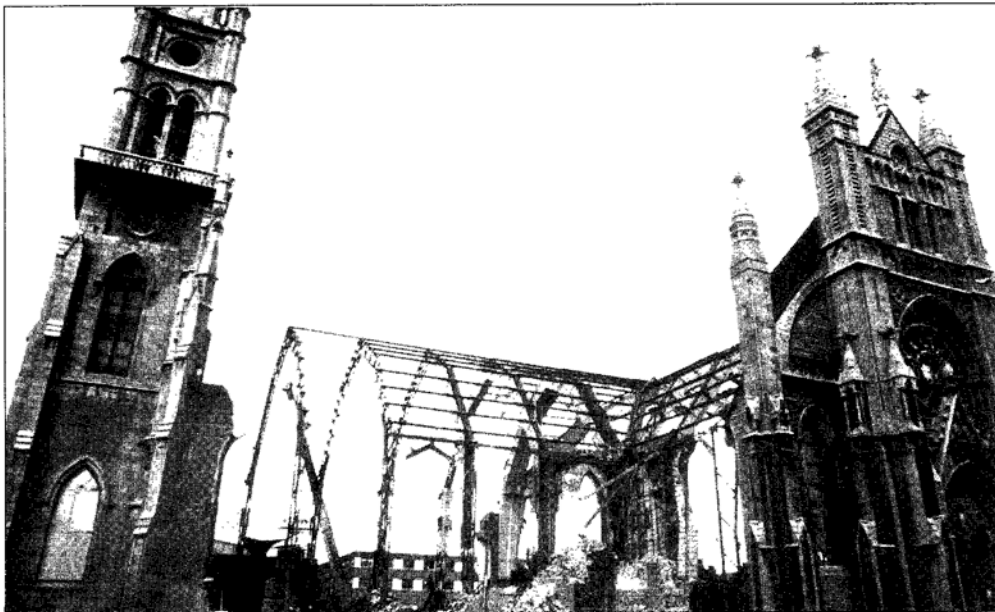
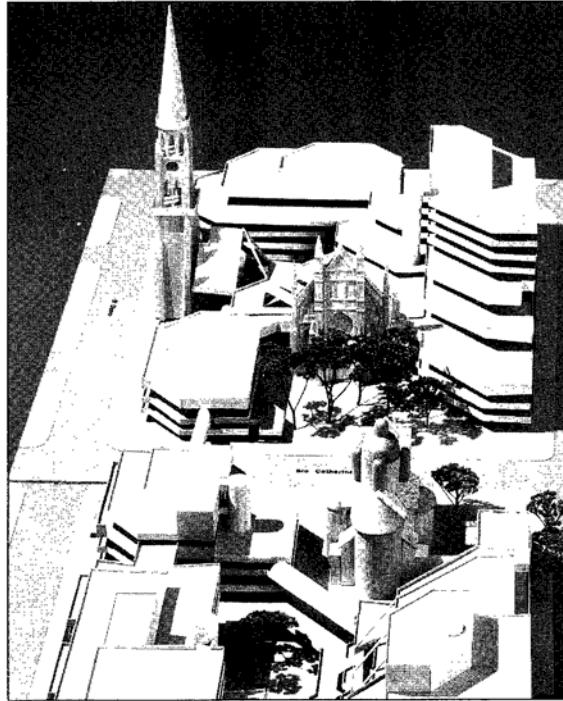
« Les coupures » : dans la mémoire collective de toutes les universités, au Québec, les années 1978 à 1983 sont très difficiles.

Pour l'Université du Québec, traversée depuis ses débuts par tant de querelles intestines, elles marquent minuit moins cinq. Tant que l'argent a aidé à panser les plaies, on a malgré tout accepté de vivre ensemble. Mais avec la rareté puis la disette, non seulement les relations entre les groupes au sein de l'institution vont-elles subir une transformation radicale, non seulement les rapports entre le siège social et les constituantes, dont l'UQAM bien sûr, vont-ils carrément muter, mais des questions aussi constitutives de l'identité de l'Université du Québec que le développement de l'accessibilité ou les liens avec le gouvernement vont se trouver posées de manière toute différente.

LE CERCLE VICIEUX

Jusque vers 1978, malgré des resserrements qui se font sentir depuis le début de la décennie, on a bien vécu. L'Université du Québec, pour parler d'elle, a pu estimer que le gouvernement ne tenait pas compte autant qu'elle l'aurait souhaité des coûts liés à son émergence, à l'éloignement de plusieurs constituantes, aux missions spécialisées et onéreuses de l'INRS, de PIAF ou de PETS ;

.....
*1977-1979.
Les travaux
du campus de l'UQAM,
dont on voit ici
la maquette,
vont bon train.*



elle s'est malgré tout développée prodigieusement. Sous le rapport de l'enseignement, de la recherche et des services à la collectivité, bien sûr, et nous aurons l'occasion d'y revenir, mais aussi sur le plan des installations physiques.

Entre 1974 et 1978, soit par financement gouvernemental exclusif, soit par formule mixte gouvernement-intérêts privés, l'Université résonne du bruit des chantiers. L'UQTR acquiert une nouvelle piste d'athlétisme, un centre média et carrefour et un pavillon des classes. L'INRS inaugure un laboratoire d'analyse en toxicologie, un autre sur l'énergie, un autre enfin en océanologie, situé sur le campus de l'UQAR qui s'enrichit par ailleurs d'un gymnase. Deux fondations anonymes contribuent pour une part à la construction du laboratoire de la lèpre à PIAF. L'immense campus de l'UQAM avance enfin bon train, prêt pour la rentrée de septembre 1979. En fait, parmi les établissements jouissant formellement du statut de constituante, seule l'UQAC tire de l'arrière, sans projet d'envergure depuis l'achèvement du bloc-laboratoires en 1974³¹.

Après 1978, par contre, peu de nouveautés. D'une part, parce que l'essentiel est désormais érigé. Le gouvernement, d'autre part, s'est-il convaincu, comme le Conseil des universités ne cesse de le lui prédire année après année³², que les universités connaîtront sous peu les baisses significatives d'effectif qui se manifestent déjà aux niveaux primaire et secondaire ? Un pavillon de plus à l'UQTR, le feu vert pour la phase II de l'UQAC, une bibliothèque et quelques locaux à Rimouski, l'installation aquicole de l'INRS à Pointe-au-Père, voilà le tout ou presque des investissements publics, auxquels il convient tout de même d'ajouter la part gouvernementale du financement du Tokamak de l'INRS à Varennes, un appareil toroïdal de confinement magnétique passablement coûteux. Pour PETS par contre, dont le statut expérimental est levé en 1979, rien que des promesses ; des locations pour Hull et Rouyn ; des coupures partout ailleurs. Leurs résidences étudiantes, Trois-Rivières et Chicoutimi les doivent à des corporations privées. Et c'est la solidarité régionale, qui s'exprime à la fois par le désintéressement généreux des soeurs Franciscaines de Marie et la création de la Fondation Sagamie, qui permet à l'UQAC d'acquérir en 1978 le pavillon de l'Orphelinat³³.

Affectées par les compressions des budgets d'investissement, les universités, et l'Université du Québec plus que toute autre, sont surtout décisivemement atteintes par celles des budgets de fonctionnement.



Au printemps, puis à l'automne de 1976 les professeurs de l'UQAM sont en grève.

Au prix notamment du recours marqué à des chargés de cours, les constituantes ont présenté dans l'ensemble des budgets relativement équilibrés jusqu'au milieu de la décennie. La péréquation interne, qui continue de grever le budget de l'UQAM, a contribué aussi pour une part à ce succès, ce qui a permis au siège social d'aider l'UQAC par exemple, lorsque le besoin s'est fait sentir. Compte tenu de l'ampleur des coûts incompressibles dans l'ensemble du budget, le système, pour se maintenir, aurait exigé d'être traité avec ménagement.

Or, bientôt le vent se lève.

D'abord, les grèves du printemps puis de l'automne 1976 à l'UQAM provoquent la chute de 40 % des inscriptions étudiantes en mai 1977, lorsque débute enfin la session d'hiver. Si l'on ajoute que satisfaire les revendications du SPUQ puis des autres syndicats de professeurs du réseau a coûté au bas mot 3,5 millions de dollars à l'Université du Québec, on ne s'étonne plus que l'année 1976-1977 se termine sur un déficit de 4,8 millions à l'UQAM et de plus de 5,5 millions au total. Un peu à contrecœur, le Ministère finit par

acquiescer à la demande d'une subvention spéciale : il ne donne cependant à l'Université du Québec pour éponger le déficit de l'UQAM qu'environ la moitié des 3,2 millions qu'elles avaient espérés³⁴.

Les constituantes les plus éloignées des grands centres, de leur côté, sont bien décidées à obtenir que la formule de financement tienne compte des coûts liés à leur situation géographique. Voilà pourquoi le coup d'éclat de la FAPUQ en 1978 ne les mécontente peut-être pas. En juin en effet, la Fédération des associations de professeurs des universités du Québec, dont le centre nerveux loge à Chicoutimi, exige publiquement que soit aboli le siège social de l'Université du Québec, et versés pour le soutien à l'enseignement et à la recherche dans les constituantes régionales les six millions qu'il coûte annuellement³⁵. Le Ministère se rend plutôt à la suggestion du président Gilles Boulet et accepte d'inscrire à partir de 1980-1981 dans la base de financement de l'Université une somme de deux millions pour le financement particulier de l'UQAR, de l'UQAC et du Centre d'études universitaires en Abitibi-Témiscamingue, le CEUAT, qui devient autonome en 1981³⁶. Cela représente 5 % de leurs opérations générales. La ponction sur l'UQAM devrait s'en trouver diminuée d'autant.

C'est le dernier grand succès du président Boulet à ce chapitre, lui qui a réussi également à obtenir pour les bibliothèques du reste du réseau la subvention de rattrapage dont la constituante trifluvienne avait bénéficié dans les premières années. Car un changement majeur survient en 1979-1980 : avant de procéder à la répartition entre les universités, le Ministère doit dorénavant négocier avec le Conseil du trésor le niveau définitif de la somme globale disponible. Désormais, donc, plus de subventions spéciales en cours d'année pour ceci ou pour cela ; les enveloppes sont fermées³⁷.

En outre, elles s'amincissent. Même si les étudiants québécois sont plus souvent inscrits à temps partiel et dans des programmes courts que ceux d'outre-Outaouais, les chiffres sur la fréquentation universitaire disent grossièrement que le Québec a maintenant rattrapé l'Ontario. Le gouvernement décide donc en 1976 de ne plus soutenir le développement général des établissements, mais de concentrer ses subventions seulement sur le développement lié à l'accessibilité. De 100 % en 1976-1977, le financement des effectifs additionnels tombe par ailleurs à 75 % puis à 50 % au cours des deux années suivantes, et il faut que le Conseil des universités use de tout son

ascendant sur le ministre pour que celui-ci renonce à abaisser encore le taux jusqu'à 25 % en 1979-1980³⁸.

Le cercle vicieux se referme alors sur l'Université du Québec.

Quoi qu'en pense le ministre, et au nom du principe de l'autonomie universitaire chèrement défendu par le président Boulet, l'Université n'entend pas se contenter du niveau de développement déjà atteint. Mais pour financer ses ambitions, elle ne peut plus tabler que sur les effectifs additionnels. Ici, suivez le raisonnement. Davantage de nouveaux étudiants, cela signifie une plus grosse part du budget global alloué par le Ministère à l'enseignement supérieur. C'est l'objectif poursuivi par l'Université du Québec et par presque toutes les constituantes, qui prennent les mesures susceptibles d'augmenter l'accessibilité : maintien et expansion des sous-centres, enseignement à distance, création de plusieurs autres certificats, formule des blocs de cours. Nous y reviendrons. Et en effet les étudiants s'inscrivent : 30 % d'augmentation à Chicoutimi entre 1978 et 1981, 75 % en deux ans à l'ETS peu après la levée de son statut expérimental, 91 % pour la seule UQAM entre 1977 et 1981, une moyenne de 55 % pour l'ensemble du réseau durant la même période, contre 9 % seulement dans les autres universités québécoises³⁹ ;. Grâce à tous ces nouveaux, l'Université aurait bien aimé dégager des surplus pour multiplier ses programmes d'études avancées, diversifier ainsi ses profils et se tailler une meilleure place dans le domaine de la recherche.

Mais voilà, c'est la suite du raisonnement, les nouveaux inscrits ne rapportent plus que les trois quarts, puis la moitié des montants de naguère. Et même, ils coûtent ! Car, vu leur nombre, il ne s'agit pas seulement de les répartir à deux ou trois de plus par classe : il faut d'autres locaux, des enseignants, du personnel, du matériel et le reste. Or, on l'a dit, l'enveloppe globale est fermée, et en plus elle ne cesse de se contracter. Si bien qu'en voulant s'enrichir, l'Université au contraire s'appauvrit. Le cas le plus patent est celui de l'UQAM : de 4 000 \$ en 1977-1978, la somme *per capita* disponible pour chaque étudiant a chuté à 2 600 \$, en dollars constants, en 1981-1982. Avec tout près de mille dollars de moins par inscrit que l'Université de Montréal dès 1978, comment la constituante montréalaise pourrait-elle, elle le demande, offrir des services comparables⁴⁰ ? Dans ces conditions, la péréquation intraréseau lui devient absolument intolérable.

LE DURCISSEMENT

Au seul titre du non-financement des effectifs additionnels à 100 %, le gouvernement, entre 1978 et 1981, supprime plus de 125 millions de dollars. Sans coupures, l'Université du Québec en aurait reçu la part du lion. Il pré-lève en outre plusieurs autres millions dans les enveloppes de base et s'approprie les sommes disponibles pour l'indexation des dépenses. Pour l'exercice financier de 1981-1982, par exemple, la décision gouvernementale de ne pas indexer pleinement le budget des universités québécoises se traduit par un man-que à gagner de 80 millions. Comment économiser autant en une seule année⁴¹ ?

Même si elles s'y résignent à contrecœur, les universités anciennes, bien dotées, ont au moins la possibilité de puiser dans les revenus de leurs fondations. Pas l'Université du Québec, dont les constituantes commencent tout juste à se donner un tel outil. Les établissements privés peuvent aussi pratiquer, plus ou moins discrètement, le contingentement de leurs programmes ; pour le réseau public, voué à l'accessibilité par décision de l'État autant que par conviction propre et stratégie de développement, voilà évidemment la dernière des mesures possibles.

Sur la foi d'une étude qu'il a commandée et qui révèle que l'accessibilité la plus large n'engendre pas automatiquement une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur, le Conseil des universités envisagerait peut-être de chercher une solution du côté d'une hausse des frais de scolarité⁴². Le gouvernement du Parti québécois ne s'y risque pas. On peut penser que c'est partie parce qu'une fois le dégel amorcé, les augmentations sans fin finiraient par compromettre réellement l'accès à l'enseignement supérieur, partie parce que ses appuis sont nombreux parmi les étudiants.

On commence par une série de mesures anodines. Mais une fois qu'on a réduit le chauffage et éteint les lumières le soir, contrôlé un peu mieux les sorties de fournitures de bureau, réexaminé les politiques de remboursement des frais de voyage, augmenté les tarifs de stationnement, de cafétarias et des autres services auxiliaires, reporté les réparations les moins urgentes et rogné sur les services d'entretien, il faut alors se résoudre à des chirurgies plus radicales.

Sabrer dans les dépenses de bibliothèques et d'équipement de laboratoires, fermer les groupes-cours qui n'attirent pas suffisamment d'inscriptions, augmenter la taille des autres, annuler les expériences de terrain, contre-

mander les conférenciers, renvoyer à plus tard l'ouverture de certains programmes, vivre avec le spectre de la disparition de quelques sous-centres, abolir les postes vacants, geler les postes réguliers pour presque toutes les catégories de personnel malgré l'explosion des effectifs étudiants, embaucher massivement des chargés de cours, compétents pour enseigner mais écartés des autres tâches liées à la vie universitaire, notamment la recherche : à la suite de toutes ces mesures, le coût unitaire par étudiant universitaire au Québec, et à l'Université du Québec en particulier, se situe en 1982 parmi les plus bas au Canada⁴³. Au prix, on l'aura deviné, d'une dégradation certaine de la qualité de la vie universitaire et de la détérioration des conditions d'étude. Au prix aussi de la contraction des projets de développement.

Inquiet des répercussions de la diète plus que sévère imposée au monde universitaire par le gouvernement, le Conseil des universités sonne l'alerte. Tout comme la Commission Angers avant lui, il plaide pour une nouvelle formule de financement, susceptible de favoriser, au-delà de l'accessibilité, une démocratisation plus réelle de l'enseignement supérieur ainsi qu'une adéquation plus étroite entre ses orientations et les nécessités sociales et économiques des années 80. Mais Québec reste de glace. Devant les coupures aveugles, le Conseil revient à la charge en 1983 ; si le gouvernement tient à comprimer encore ses dépenses, qu'il adopte plutôt un plan global de rationalisation du système. Qu'il restructure le monde universitaire en poussant les établissements à la concertation, à la complémentarité plutôt qu'à la concurrence, qu'il les oblige à cesser les chevauchements avec le niveau collégial, à repenser leur vocation, à restreindre s'il le faut la variété de leurs activités d'enseignement et de recherche et à accroître la productivité de la vie universitaire. Le Conseil, bref, invite le ministre à penser à long terme et globalement⁴⁴.

Mais désormais Québec est pressé. Soit par incapacité de s'imposer, dans le cas de l'équipe libérale, soit en vertu de son projet social-démocrate teinté sans doute de pragmatisme pré-référendaire, dans celui de l'équipe péquiste, les gouvernements, au cours des années 70, n'ont pas freiné la progression des avantages dans les secteurs public et parapublic. Nonobstant leur autonomie, les universités, poussées par leurs personnels, ont forcément suivi. Lorsque, après 1980, le Conseil du trésor serre la vis, c'est la renégociation des salaires et des conditions de travail qui est visée. Dans l'Université du Québec comme ailleurs, les positions se durcissent.

Sur le front des employés et des professionnels, plus rien ne tient. Comme les constituantes n'embauchent plus ou presque, la charge de travail de ces catégories de personnel s'accroît considérablement : pour 110 % d'augmentation des effectifs étudiants entre 1976 et 1981, à peine 8 % d'employés de plus, déplore le syndicat de l'UQAM ; la situation est analogue partout. Bientôt pourtant, elle s'aggrave. Par les décrets des lois 70 et 105, qui entrent en vigueur le 1^{er} décembre 1982, le gouvernement réduit d'abord pendant trois mois les salaires des syndiqués des secteurs public, parapublic et, par ricochet, universitaire, puis remet tout le monde au tarif de mai 1982 pour le restant de 1983. Parallèlement, les directions des établissements tentent de renégocier presque tout le cadre normatif, préservé encore dans les conventions de 1979 et 1980. Elles invoquent l'austérité budgétaire et les droits de gérance pour vouloir modifier les horaires, multiplier les postes cycliques, élargir les unités de travail afin de favoriser la mobilité des personnes, doubler les périodes de probation et instaurer un plan strict de classification des tâches. Sur le coup, les syndicats parlent de grève partout dans le réseau, d'actions à mener avec le Front commun des employés des secteurs public et parapublic. Le contexte toutefois n'est pas favorable. Les étudiants eux-mêmes, qui ont dans le passé si souvent soutenu les employés de l'Université, leur reprochent de rêver à l'immobilisme des acquis alors que la crise engendre tant d'exclus, dont bien des diplômés. Les syndicats reportent leurs moyens de pression durant tout l'hiver 1983. À l'automne, après quelques grèves rotatives à travers le Québec, ils doivent céder quelque peu sur la sécurité d'emploi et sur la protection de leurs membres occasionnels ou soumis à d'autres statuts particuliers⁴⁵.

Les chargés de cours, eux, vivent des difficultés plus grandes encore. Les administrations tentent dans toutes les constituantes à vocation générale de faire retarder l'accréditation de leurs syndicats. Fondé en 1976 dans les circonstances qu'on a décrites, celui de l'UQAM est finalement accrédité en 1978. Après dix-huit mois de délai, la requête du syndicat des chargés de cours de l'UQAR est agréée en 1982 selon une formule inédite : il formera une section autonome du syndicat FNEQ-CSN des professeurs ; ceux-ci, du reste, ont soutenu pleinement l'action de leurs confrères pigistes. À Rouyn, par contre, les chargés de cours doivent convaincre un par un les professeurs de les laisser former un quatrième secteur du syndicat CEQ des employés de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT). C'est chose

faite en 1983, l'année même de l'accréditation du syndicat CEQ de Chicoutimi ; et du syndicat FTQ-SCFP de Trois-Rivières, où la direction n'a pas craint quelques mois plus tôt d'aller jusqu'au congédiement des militants pour briser les premières tentatives de syndicalisation⁴⁶.

Dans toutes les constituantes, les chargés de cours effectuent désormais plus de la moitié des activités d'enseignement, une part en croissance depuis les compressions. Les positions syndicales et patronales s'avèrent d'emblée inconciliables. La direction tient partout mordicus au statut de pigiste et à la souplesse la plus grande ; les chargés de cours exigent pour leur part une intégration au moins partielle à la communauté universitaire par la reconnaissance syndicale, l'embauche selon des critères d'ancienneté et de qualification dans des délais raisonnables et, il va sans dire, par un cachet conforme à leur compétence d'enseignants universitaires. Or, les chargés de cours viennent d'horizons trop divers pour nourrir une solidarité syndicale spontanée : lorsque la grève éclate en février 1979 à l'UQAM, certains franchissent les lignes de piquetage. Invoquant la loi 45, ou loi « anti-scab », l'administration de l'Université demande l'arbitrage obligatoire ; en mars, après six semaines de conflit, les 760 chargés de cours se voient imposer une convention gérée en bonne partie par les professeurs en assemblée départementale, une convention qui limite à quatre le nombre de cours qu'ils pourront donner en une année, pour un traitement à peine supérieur à la moitié de ce qu'ils avaient espéré. Si elles se soldent par quelques améliorations de leurs conditions de travail et par une légère hausse de leurs salaires et avantages sociaux, les courtes grèves de 1981 à Montréal et de 1983 à Rimouski ne permettent pas aux chargés de cours d'obtenir la représentation qu'ils réclament aux instances. Sur ce point les professeurs, avec qui les relations se dégradent partout, se montrent aussi intraitables que les directions : aucun observateur chargé de cours ne sera toléré à l'assemblée départementale, ni à la Commission des études, ni au conseil d'administration⁴⁷ où même les cadres, du moins à Trois-Rivières, se sont fait fermer la porte au nez⁴⁸.

Dans ce contexte de tiraillement généralisé, les conseils d'administration, justement, accueillent plutôt fraîchement les revendications des étudiants. Qu'elle est loin l'année 1975 quand, aussitôt créée, l'association générale des étudiants de l'UQAC avait pu jouir d'emblée d'une reconnaissance officielle et d'une sorte de « formule Rand », c'est-à-dire d'une cotisation obligatoire facturée et prélevée pour elle par l'Université⁴⁹ !

Ailleurs, les directions, qui constatent les divisions entre les groupes étudiants, contestent la légitimité des associations générales, qu'elles jugent trop radicales. En même temps que l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières (AGEUQTR), les administrateurs de l'université trifluvienne reconnaissent aussi cinq associations modulaires ; à Montréal, ils jouent l'AGEUQAM contre l'Association des étudiants en sciences de la gestion, qui compte déjà 4 000 membres au début des années 80 ; la direction de Rimouski exige à l'automne 1983 que les étudiants se prononcent par référendum sur la prétention de l'association générale à les représenter ; la situation se présente à Hull sous un jour aussi contrariant⁵⁰.

Le rapport de la Commission Angers, tout empreint d'humanisme, a beau souligner qu'une participation plus grande des étudiants aux affaires universitaires favorise l'initiation à la vie de citoyens responsables, les conseils d'administration des constituantes ne s'émeuvent pas. Même lorsque le Conseil des universités note crûment en 1981 que, le contexte ayant changé, des étudiants moins susceptibles désormais de complicité avec les syndicats pourraient, s'ils jouissaient d'une réelle influence, faire contrepoids au pouvoir des professeurs. Ceux-ci, du reste, s'abstiennent bien de tout appui aux revendications des associations étudiantes quant à la présence de leurs représentants aux instances. En juin 1983, par la loi 32, les étudiants obtiennent la cotisation « à la source » ; mais les associations générales ne bénéficient d'aucune exclusivité et, surtout, la représentation aux instances n'est pas garantie⁵¹. Décidément, à l'heure des choix draconiens imposés par les compressions, administrateurs et professeurs ne sont pas prêts à partager avec d'autres groupes un pouvoir qu'ils se disputent entre eux.

LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC ÉCLATERA-T-IL ?

Après la longue grève des professeurs de 1976-1977, il ne restait plus à l'UQAM qu'à rebâtir son unité. Contre un opposant externe : ce sera le siège social.

Aussi tôt qu'en mai 1977, le comité mandaté par la Commission des études pour évaluer entre autres la viabilité de l'organisation de l'enseignement et de la recherche à l'UQAM déplore la lourdeur bureaucratique du fonctionnement de l'Université du Québec, encore soumise à l'époque aux politiques générales et opérationnelles du président Després, recommande que toutes les instances de la constituante remettent en question les fonctions

remplies par le siège social et va jusqu'à suggérer la création d'un seul réseau universitaire québécois intégré en lieu et place au système existant, hybride public-privé. Pour renouer avec le corps professoral, le recteur Claude Pichette choisit par ailleurs dès son entrée en fonction de devancer la convention SPUQ UQAM : il embauche pour 1977-1978 une vingtaine de professeurs substitués ou invités supplémentaires, malgré le lourd déficit hérité de la grève. Et exige en même temps du siège social la fin de la péréquation intra-réseau qui, selon ses estimations, aurait coûté sept millions à l'UQAM entre 1972 et 1977⁵². Les pions sont placés, la partie peut commencer.

Le siège social riposte sur les deux fronts.

Front A : la réglementation. L'exigence vient du président Boulet lui-même qui s'est donné le mandat de vaincre un des problèmes congénitaux de l'Université en trouvant le moyen de maintenir l'équilibre entre une plus grande autonomie pour les constituantes et une nécessaire coordination par le siège social. Dès 1979, il mobilise ses experts ; en dix-huit mois ceux-ci mettent au monde un cadre réglementaire notablement allégé. Les établissements retrouvent un réel pouvoir d'initiative ; l'Assemblée des gouverneurs et le Conseil des études, l'ensemble de leurs responsabilités face aux organes propres du siège social⁵³. La cohésion, c'est le cadre de développement général qui l'assure en principe quand, à partir de 1983, s'y trouvent fixées les orientations et les priorités de l'ensemble du réseau.

Front B : l'argent. En 1977-1978, le siège social consent à modifier les règles du partage interne des sommes reçues au titre des subventions de fonctionnement pour les calquer sur celles du Ministère lui-même, ce qui, à la longue, devrait améliorer le *per capita* de l'UQAM⁵⁴. Convaincu que la pauvreté montréalaise provient moins de la péréquation que du financement insuffisant des effectifs additionnels, dont souffrent du reste toutes les constituantes, le président Boulet se met par ailleurs à talonner Québec : la mission spéciale, l'éloignement, l'émergence, répète-t-il au long de son mandat, tout justifie une injection accrue de fonds dans le réseau public, qui persiste à vouloir se développer⁵⁵.

Avant le référendum de 1980, le gouvernement accepte de gratter les fonds de tiroirs. Cela se traduit par la bonification de la base de financement de l'UQAR, de l'UQAT et du CEUAT, on l'a dit, par le *statu quo* dans les conventions collectives des employés et même par un silence tout empreint

de respect pour l'autonomie universitaire devant les avantages supplémentaires accordés aux professeurs dans les conventions signées au printemps 1980. Soucieux de préserver l'unité encore fragile de l'UQAM, le recteur Pichette cède en effet rapidement aux demandes syndicales. Grâce à la comptabilisation de la session d'été et des services à la collectivité dans la tâche régulière des professeurs, à des dégrèvements d'enseignement à des fins de recherche, à des congés parentaux plus substantiels, à l'augmentation des traitements et à la promesse d'augmentation du nombre des postes, le porte-parole du SPUQ, Jacques Saint-Pierre, peut conclure qu'il s'agit « d'une convention améliorée, très loin du *statu quo* appréhendé ». Avec les aménagements qui conviennent à chacune des situations régionales, l'entente se répercute dans le réseau. Une seule journée de grève en mars 1980 suffit par exemple aux collègues de Rimouski pour obtenir de meilleurs congés parentaux et une politique d'avancement de carrière fondée sur les années d'expérience plutôt que sur les recommandations d'un comité de promotion⁵⁶. Inférieur de 1 300 \$ en 1974-1975 à celui de son homologue ontarien, le salaire d'un professeur régulier québécois le dépasse de 4 000\$ en 1979⁵⁷ ; et on n'a rien dit du normatif ! Avant 1980, il semble donc clair que la crise financière qui mine le réseau n'affecte pas encore le corps professoral.

Si, à la suite de ces concessions, la physionomie budgétaire de l'UQAM se trouve plus déprimée, son image publique, par contre, est rehaussée par l'unité reconstruite. En juin 1979, le comité Pagé de la Commission Angers recommande rien de moins que la création d'un ministère des Universités, le retrait de l'UQAM du réseau de l'UQ, le démantèlement progressif de ce dernier et la conversion du siège social en une structure légère de coordination et de pression auprès du Ministère. Boulet, on s'en doute, est déçu ; Pichette, plutôt heureux⁵⁸. Forte de cette position, l'UQAM s'adresse en décembre au ministre Jacques-Yvan Morin : la communauté universitaire est unanime à revendiquer non seulement un financement adéquat et proportionné mais surtout, dans le réseau si c'est possible et sinon hors du réseau, un statut de pleine responsabilité institutionnelle, c'est-à-dire tout pouvoir sur la programmation, la réglementation, l'administration et sur la délivrance des diplômes ainsi qu'une représentation par elle-même à tous les organismes externes⁵⁹. Lorsque, en mars 1980, le Conseil des universités recommande à son tour « que soit accordée à l'UQAM une charte confirmant son statut d'uni-

versité à part entière⁶⁰ », le siège social et le reste du réseau n'ont plus qu'à espérer de la sympathie du ministre⁶¹.

Parallèlement, l'UQAM est sur le point d'exploser. Prise entre ses engagements envers les personnels et la charge que représente l'énorme accroissement de son effectif étudiant, son déficit plonge à près de quatre millions et demi de dollars pour l'année 1980-1981, ce qui porte à dix millions la dette accumulée⁶². L'heure de vérité a sonné. Qui paiera ? Les professeurs à leur prochaine convention collective ? Les étudiants par un rétrécissement de l'accessibilité ? Le réseau public par une aide à l'UQAM ? Ou bien le Ministère par un financement supplémentaire ?

En mars 1981, le conseil d'administration vote le contingentement pour les sessions d'hiver et d'automne 1982. Le syndicat des professeurs puis la Commission des études s'y opposent peu après, tout en prenant garde de faire porter le blâme de ce malthusianisme non sur l'UQAM, mais sur le Ministère. La tactique semble réussir : en septembre, celui-ci promet une somme de trois millions. Dès le printemps par ailleurs, le réseau avait trouvé lui aussi de l'argent pour la grande sœur montréalaise : 400 000 \$ du siège social, 200 000 \$ de la Télé-université, 75 000 \$ et 50 000 \$ respectivement de l'INRS et de PIAF, qui ne se privent pas de protester. Sur la foi de toutes ces rentrées, le conseil d'administration de l'UQAM vote en septembre la levée du contingentement pour l'hiver 1982 ; et comme le Ministère en rajoute, qu'il promet la révision à brève échéance de toute la question du financement de l'UQAM, le conseil d'administration renonce en octobre au contingentement pour l'automne suivant.

Puis il se met à attendre les millions du Ministère, qui ne viennent pas et par lesquels il a escompté renflouer le budget déficitaire qu'il présente à l'Assemblée des gouverneurs. En novembre 1981, celle-ci choisit de dire « non » à l'UQAM. Plutôt que de faire front commun contre Québec avec la constituante montréalaise, le reste du réseau lui demande de résorber son déficit, soit par le contingentement, soit par l'ouverture des conventions collectives. Le conseil d'administration de l'UQAM refuse l'ultimatum, le SPUQ, qui sent la soupe chaude, réclame un meilleur financement pour l'UQAM ou son retrait du réseau. Ne manque-t-il plus qu'une étincelle pour qu'éclate le réseau ?

Comment expliquer l'attitude de l'Assemblée des gouverneurs ? Juge-t-elle que de toute manière les trois millions de Québec sont une goutte d'eau dans l'océan du déficit de l'UQAM et que c'est à une révision fondamentale du mode de financement des universités qu'il faut en venir ? Craint-elle, dans le contexte des enveloppes fermées que l'on a décrit, que toute aide ponctuelle à Montréal n'équivaille à soustraire ces sommes aux autres constituantes, aggravant ainsi leur situation précaire ? Alors que le conflit sur le statut de l'UQAM atteint son paroxysme, espère-t-elle consolider ses appuis au Ministère en entrant dans ses vues, qui sont de forcer la réduction des avantages consentis aux professeurs avant 1980 ?

L'antagonisme UQAM-UQ est tel que Québec doit intervenir. Le Ministère accepte finalement d'introduire 2,6 millions de plus dans la base de financement de la constituante montréalaise et presse l'Assemblée des gouverneurs d'agréer le fameux budget révisé de 1981-1982. Celle-ci s'exécute. En janvier 1982, en revanche, elle revient à la charge, veut obliger l'UQAM à geler totalement sa clientèle pour l'année 1982-1983. Le recteur Pichette lui oppose une fin de non-recevoir catégorique⁶³. Si bien qu'en avril suivant, nonobstant l'appui très majoritaire de la communauté de l'UQAM, l'Assemblée des gouverneurs refuse, par un vote serré, de le reconduire dans ses fonctions pour un second mandat⁶⁴. La voilà, l'étincelle !

Pour dénouer l'impasse, le président Boulet propose au début de mai de traiter séparément la question financière et celle du renouvellement du mandat du recteur Pichette. De son côté Pierre De Celles, vice-président à la planification, met au point la formule qui emporte l'adhésion. Tablant sur les augmentations constantes d'effectifs, l'Université du Québec se porte garante d'un emprunt pouvant atteindre 25 millions sur trois ans. En échange de la remise au siège social de leur plan d'équilibre budgétaire pour 1982-1985, l'UQAM, à qui on ne parle plus de contingentement, reçoit quinze millions et les autres constituantes qui veulent s'en prévaloir, les dix millions restants. Entre-temps, le Ministère modifie ses règles de financement des effectifs additionnels : il décide de moduler son aide suivant les secteurs d'inscription. Ainsi, les étudiants inscrits dans les disciplines liées au virage technologique, dont on parle de plus en plus à l'époque, seront financés à 100 %. Grâce à ce duo de mesures, l'Université du Québec est sauvée de l'asphyxie : dans le rapport annuel de 1982-1983, toutes les constituantes avouent leur soulage-

ment⁶⁵. Le renouvellement du mandat du recteur, somme toute, apparaît finalement comme une simple formalité. Du moins pour l'Assemblée des gouverneurs, car l'UQAM, elle, n'a pas fini de se souvenir de l'incident.

Un plan d'équilibre budgétaire 1982-1985 : voilà donc la tâche qui attend les constituantes. Mais puisque les contingentements sont désormais levés partout, car toutes y ont été forcées, où vont-elles pouvoir puiser de nouvelles ressources, sinon dans les conventions du seul groupe qui a jusqu'alors été épargné, celui des professeurs ?

Le seul, vraiment ? Dès janvier 1982, le syndicat des professeurs de l'UQTR, qui a troqué la CSN pour la FAPUQ, met le doigt sur une facette du problème financier commodément oubliée par les directions d'établissement : l'hypertrophie administrative. Selon les calculs des professeurs, il en coûterait 92 % plus cher pour administrer l'UQTR que McGill ! Le remède proposé : couper au siège social, couper les modules et les familles pour garder seulement les départements, et surtout couper la moitié des postes de cadres, qui grugent une part grandissante de la masse salariale totale de la constituante⁶⁶. Bien qu'il soit difficile de comparer les dépenses d'administration entre établissements gérés selon des philosophies différentes, le phénomène d'enflure de l'appareil de gestion dénoncé par les professeurs de l'UQTR existe certainement, là comme ailleurs. Il n'est que de noter partout après 1978 la vogue de « politiques-cadres » pour le premier cycle, les études avancées et la recherche ; ou de comparer les schémas généraux de développement produits par le siège social en 1976 et 1980 pour se rendre compte à quel point la pensée gestionnaire envahit rapidement après 1978 non seulement la sphère administrative de l'Université, mais également l'espace réservé à l'enseignement et à la recherche, qu'on se propose pourtant de revaloriser⁶⁷.

C'est toutefois du côté des conventions des professeurs que les directions d'établissement lorgnent avec de plus en plus d'insistance ; notamment du côté des clauses qui concernent la tâche. À Chicoutimi et à Rimouski, elles voudraient porter de six à neuf crédits par session, ou de quatre à six cours-année, la charge normale d'enseignement et réduire l'autonomie départementale dans la répartition des tâches⁶⁸. Le recteur Louis-Edmond Hamelin, de l'UQTR, pour qui la stabilisation du corps professoral, forcée par la crise, « pourrait constituer le plus grand recul du Québec dès la fin du siècle⁶⁹ », vise aussi l'augmentation de la tâche, mais plus encore sa modulation⁷⁰ : augmenter

la part globale de l'enseignement effectuée par un même nombre de professeurs, sans imposer à tous les mêmes barèmes, de façon à continuer d'encourager les chercheurs.

Tous ces plans volent vite en éclats. Le SPUQ, en effet, et lui seul, tient la clé de la négociation de 1983 : la fameuse formule d'ouverture de postes réguliers gagnée en 1977. En vertu de cette disposition, le nombre de postes accumulés que l'UQAM se voit obligée d'ouvrir en 1982 s'élève à rien de moins que 383 ! Jeunes diplômés du doctorat, l'avenir est-il à vous ? Non. C'est la crise, et malgré tous les déficits, malgré le contingentement des programmes, les professeurs se font confirmer par deux sentences arbitrales qu'ils ont droit à ces postes que l'Université ne peut combler. En mai 1983, surprise ! les deux parties signent. Le SPUQ renonce aux postes, l'UQAM renonce au reste : pas d'augmentation de la tâche, pas de modulation non plus, et une sécurité d'emploi renforcée si c'est encore possible⁷¹.

Du coup, dans l'ensemble du réseau, les conventions de 1980 sont à peu de choses près reconduites. Avant Noël, tout est réglé partout. Et comme, entre institutions similaires, les conditions de travail se ressemblent, les professeurs de toutes les universités francophones, n'en déplaise au ministère de l'Éducation, bénéficient aussi de la convention SPUQ-UQAM⁷². Décidément, pour se renflouer, l'université au Québec ne devra pas compter sur l'augmentation de la tâche d'enseignement de son corps professoral.

Reste la question du statut de l'UQAM.

En mars 1983, en effet, l'UQAM s'adresse de nouveau au ministre de l'Éducation, désormais Camille Laurin, pour lui demander de la doter d'un nouveau statut juridique, dans l'UQ ou hors d'elle. La réglementation du réseau a beau être allégée et la question du financement réglée, elle exige un statut susceptible de refléter son appartenance « naturelle » au « réseau » des établissements universitaires de Montréal, et tous les pouvoirs d'une université de taille comparable, dont celui de choisir son recteur, celui d'intervenir directement auprès des organismes externes et celui de jouir d'une réelle influence décisionnelle⁷³. En juin 1983, toutefois, dette de 15 millions oblige sans doute, le recteur Pichette confirme que l'UQAM ne quittera pas le réseau⁷⁴. Les aménagements seront conduits à l'interne jusqu'à l'obtention en 1984 du statut d'université associée. Le réseau de l'Université du Québec n'éclatera pas.

Lorsque, sous le premier mandat du président Boulet, l'Université du Québec décide, au nom de l'autonomie universitaire, de l'accessibilité et de la défense de ses propres intérêts, de poursuivre son développement même envers et contre les intentions gouvernementales de stabiliser l'expansion des établissements d'enseignement supérieur, elle ne soupçonne ni l'ampleur des difficultés financières qui l'attendent, ni à quel point son identité et son rapport à la société vont s'en trouver transformés.

De la crise, d'abord, émerge un réseau nouveau. La loi 88 et un essai de quinze ans n'ont pas permis à l'Université de surmonter, dans son champ propre, cette tendance de Montréal à se désintéresser du reste du Québec. Le statut particulier de l'UQAM, c'est sans doute, au sein du réseau, la consécration d'un état de fait incontournable ; c'est aussi, au-delà, une autre marque de l'incapacité de notre société à aménager des relations de réel échange entre sa métropole et ses régions.

La crise renverse aussi définitivement l'échiquier des rapports de force noués dans les constituantes durant les années 70. Entre étudiants, employés et professeurs les alliances premières se rompent, tandis qu'une complicité inédite et assez durable lie administrateurs et professeurs.

La crise bouleverse en outre la prémisse sur laquelle s'est fondé tout le développement de l'Université au cours de ses quinze premières années d'existence : la poursuite de l'accessibilité pour clic-même. Plus profondément, elle enseigne qu'on ne défie pas impunément les orientations fixées par l'État : désormais, l'Université du Québec s'attachera à suivre de près les intentions gouvernementales ; à satisfaire enfin, plus fidèlement encore si c'est possible, les demandes des milieux dans lesquels elle se développe, particulièrement celles émanant du monde socio-économique.

Car les années de coupures, qui transforment si notablement à l'interne l'Université du Québec, ne manquent pas d'influer aussi sur ses trois missions que sont l'enseignement, la recherche et les services à la collectivité.

NOTES

1. C'est l'interprétation qui se dégage à la lecture de plusieurs des entrevues recueillies dans Université du Québec, *Les bâtisseurs de l'Université du Québec se racontent*, transcriptions dactylographiées, juin 1985, A-UQSS.
2. « Le syndicat se propose “de faire le ménage à l'UQAC” », *Le Quotidien*, 6 avril 1974.
3. Sur la crise du fonctionnement administratif de l'UQ entre 1973 et 1976, voir entre autres Jean-Guy Meunier, « Des crises plus nombreuses qu'ailleurs, l'Université du Québec et sa double structure », *LeDevoir*, 27 mai 1975 ; « L'UQAM rencontre cinq directeurs de modules », *L'UQAM*, II,10, 9 février 1976 ; « L'UQAM rencontre des directeurs de départements », *L'UQAM*, II,11, 23 février 1976 ; « Projet de réorganisation des départements », *La Semaine (UQTR)*, 1,23, 10 mars 1978 (il s'agit de la publication d'une synthèse d'un rapport d'un groupe de travail relevant du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche).
4. UQ, Assemblée des gouverneurs, Procès-verbal de la 61^e réunion régulière, 26-27 juin 1974.
5. « Les professeurs de l'Université du Québec veulent bloquer la réforme Després », *Le Nouvelliste*, 18 septembre 1974 ; « Les politiques opérationnelles vs la convention collective », *SPUQ-Information*, vol. 3, n^o 4, octobre 1974, 4-5 ; *Un coup de force à l'UQ*, analyse présentée à tous les professeurs du réseau par les syndicats et associations membres du CLIUQ, automne 1974, A-UQSS, 76-P-1142-12-002. Historique UQ. Réforme Després.
6. UQ, Direction générale des relations publiques, « Communiqué », 23 octobre 1974 ; un exemplaire de ce communiqué peut être retrouvé aux A-UQAT ; voir aussi *Rapport concernant les politiques opérationnelles en matière d'enseignement...*, dact., février 1975, A-UQSS, 76-P-1142-12-002. Historique UQ. Réforme Després.
7. Propos recueillis par Michel Bellavance, *Élaboration et gestion des politiques publiques. Cas : l'Université du Québec*, ENAP, dact., 15 avril 1980, 87-88, A-UQSS.
8. UQ, Sixième rapport annuel, 1974-1975, 35.
9. « Au point final de la réforme Després, trois gouverneurs de l'UQ démissionnent », *Le Devoir*, 28 février 1975.
10. « Les politiques opérationnelles vs la convention collective », loc. cit. ; « L'esquive Després » et « Lettre du SPUQ à Després », *SPUQ-Information*, vol. 4, n^o 1, janvier 1975, 2.
11. Citation tirée du *Devoir*, 9 novembre 1974, et reproduite dans Pierre Bélanger, *Le mouvement étudiant québécois : son passé, ses revendications et ses luttes (1960-1983)*, document produit par l'ANEQ 1984, 79.
12. « Conflit syndical à l'UQTR », *LeDevoir*, 27 janvier 1975 ; « Dans les négociations avec ses professeurs, l'UQTR entend conserver une certaine personnalité », *Le Nouvelliste*, 4 mars 1975 ; « Vote de grève à 70 % à l'UQTR », *Le Nouvelliste*, 22 mars 1975.
13. « Les prof. de l'UQTR choisissent d'adhérer à la CSN », *Le Nouvelliste*, 23 décembre 1974 ; « Lettre ouverte du SPUQTR à tous les étudiants de l'UQTR », *Le Nouvelliste*, 8 mars 1975 ; « La grève éclate à l'UQTR », *Le Devoir*, 2 avril 1975.

14. « Vote de grève à 70% à l'UQTR », *loc. cit.* ; « Des appuis pour les professeurs », *Le Nouvelliste*, 26 mars 1975.
15. « Otages relâchés à l'UQTR », *Le Devoir*, 4 avril 1975 ; « Les étudiants de l'UQTR veulent hâter le règlement du conflit », *La Presse*, 8 avril 1975 ; « La grève éclate à l'UQTR », *Le Devoir*, 2 avril 1975 ; « Bourassa promet de s'occuper du conflit qui sévit à l'UQTR », *Le Nouvelliste*, 14 avril 1975 ; « Les "prof. de l'UQTR" rentrent au travail », *Le Nouvelliste*, 16 avril 1975.
16. Le gouverneur étudiant, Marc Chabot, vient de l'UQTR. Il écrit au président Després qu'il démissionne parce qu'il ne croit plus que l'Université souhaite entendre la voix étudiante et en tenir compte. « La fin de la participation à l'UQ », *Le jour*, 13 mars 1975 ; « Une troisième force surgit à l'UQTR », *Le Nouvelliste*, 13 mars 1975 ; « Un syndicat étudiant à l'UQAC », *Le Réveil*, avril 1975 ; Jean-François Lacerte et Jean Sébastien, « Les associations étudiantes se battent pour exister », *Le Devoir*, cahier spécial « L'Université du Québec a 15 ans », 12 mars 1984, 27.
17. « On ne conteste pas l'UQAC mais la réforme Després », *Le Quotidien*, 8 novembre 1975.
18. « Stagnation la plus complète dans les négociations à l'UQAC », *Le Journal de Québec*, 30 janvier 1976 ; « Le personnel de soutien a déclenché la grève. L'UQ a fermé ses portes hier », *La Presse*, 3 mars 1976 ; « Les grèves continuent à l'Université du Québec », *Le Soleil*, 11 mars 1976 ; « Impasse à l'UQAC », *Le Quotidien*, 25 mars 1976.
19. Robert Després, « Entrevue », *Les bâtisseurs de l'Université du Québec se racontent*, *op. cit.*
20. « À l'Université du Québec. Quatre constituantes se regroupent en front commun », *Le Devoir*, 29 octobre 1976 ; « Le coup de force ne passera pas ! », *SPUQ-Information*, vol. 6, n° 2, octobre 1976, 1.
21. « Une rentrée qui s'annonce difficile à l'UQAM », *LeDevoir*, 7 septembre 1976 ; « Le syndicat des professeurs de l'UQTR : les pourparlers entrent dans une nouvelle phase », *Le Nouvelliste*, 16 septembre 1976.
22. Fernand Dumont, Jean Hamelin et Louis O'Neill, « Laval en grève : de quelle université s'agit-il ? », *LeDevoir*, 23 septembre 1976, 4.
23. « Les résultats de la négociation à travers le réseau », *SPUQ-Information*, vol. 6, n° 3, avril 1977, 7.
24. Fernand Couturier, « Pour avoir succombé à la logique du « rapport de forces », l'UQAM prisonnière d'un conflit qui risque de ne rien régler », *Le Devoir*, 16 novembre 1976.
25. « UQAM : le syndicat veut la tête à Després », *Montréal-Matin*, 15 janvier 1977 ; « Pour faciliter un règlement à l'UQAM : une vaste enquête sur l'université », *Le Devoir*, 20 janvier 1977 ; « Les trois centrales dénoncent l'attitude de l'UQAM », communiqué de presse du 15 février 1977, cité dans *Enjeux et défis de l'université au Québec. Eléments pour une position professorale*, SPUQ, « Analyses et discussions », n° 3, hiver 1992, 19 ; « Spécial bilan : la grève du SPUQ », *SPUQ-Information*, vol. 7, n° 1, novembre 1977, 11-15 ; Robert Després, « Entrevue », *Les bâtisseurs de l'Université du Québec se racontent*, *op. cit.*
26. UQAM, *Plan triennal de développement, 1976-1979*, document de travail, version préliminaire, août 1976, 46-47 (à noter qu'en raison de la grève du SPUQ, ce plan

- triennal ne fut jamais approuvé formellement par le conseil d'administration) ; SCCUQ », *SPUQ-Info bulletin*, 37, 9 janvier 1981, annexe, 1.
27. Sur les relations SPUQ SCCUQ, voir entre autres *SPUQ Information*, vol. 6, n° 3, avril 1977, 6 ; et « La syndicalisation des personnes chargées de cours : une entrevue avec Laval Rioux », *Le Traité d'union* (journal du SCCCUQAR), 1,1, automne 1992 (archives du SCCCUQAR). Sur les gains obtenus par les professeurs : « La direction cède et les enseignants crient victoire », *La Presse*, 7 février 1977 ; Louis Gill, *Historique du SPUQ*, communication à la journée d'étude des délégués syndicaux, 1^{er} décembre 1989, 2 (archives du SPUQ).
 28. « Les résultats de la négociation à travers le réseau », *SPUQ Information*, vol. 6, n° 3, avril 1977, 7.
 29. Gilles Boulet, « Entrevue *Les bâtisseurs de l'Université se racontent*, op. cit.
 30. Robert Després, « L'Université du Québec. La réalisation originale d'un idéal collectif », texte préparé à l'intention de l'Assemblée des gouverneurs et paru en grande partie dans *LeDevoir*, 11 et 12 juillet 1978.
 31. Université du Québec, *Rapports annuels, 1974-1975 à 1978-1979*. Pour donner une idée plus générale de l'effort d'immobilisation consenti par le gouvernement du Québec : « De 1974-1975 à 1978-1979, alors qu'elles desservaient près de 25 % de la clientèle des universités canadiennes, les universités québécoises ont consacré plus de 380 millions de dollars en dépenses d'investissements, soit près de 40% des investissements universitaires canadiens. » L'Université du Québec reçoit une part de cette manne qui ne comprend pas l'effort privé. *Avis du Conseil des universités au ministre de l'Éducation sur les plans quinquennaux d'investissements universitaires 1980-1985 et 1981-1986*, Avis n° 80.13, Québec, le 22 mai 1981, 1.
 32. Conseil des universités, *Septième rapport annuel, 1975-1976*, 14 ; *Huitième rapport annuel, 1976-1977*, 6 ; *Neuvième rapport annuel, 1977-1978*, 38.
 33. Université du Québec, *Rapports annuels, 1978-1979 à 1982-1983* ; *ETS, Mémoire de l'École de technologie supérieure pour la Commission parlementaire sur l'éducation*, juin 1986, dact., 16-17. A-ETS. « Le vice-président recommande la prudence », *Le Soleil*, 29 août 1981 [il s'agit du vice-président aux affaires administratives et financières, Roger Lefrançois, et de son exposé devant les gouverneurs sur les budgets d'immobilisation pour 1981-1982].
 34. « Inscriptions : baisse de 40 % L'UQAM, III, 12, 2 mai 1977 ; *Avis au ministre de l'Éducation sur la demande supplémentaire de l'Université du Québec en rapport avec la grève de l'Université du Québec à Montréal*, Québec, le 19 janvier 1978, dans Conseil des universités, *Neuvième rapport annuel, 1977-1978*, annexe 12 ; « Les finances de l'UQAM : le problème reste entier », *L'UQAM*, V,1, 6 septembre 1978.
 35. « Université du Québec : les professeurs exigent que le siège social soit aboli », *Le Quotidien*, 28 juin 1978.
 36. « 2 000 000 \$ pour le financement des universités périphériques », *Plein jour sur Charlevoix*, 11 juin 1980 ; voir aussi *Avis au ministre de l'Éducation concernant le financement des universités situées en région périphérique*, Avis n° 79.5, Québec, le 15 novembre 1979, dans Conseil des universités, *Onzième rapport annuel 1979-1980*, 111-125.

37. *Avis au ministre de l'Éducation sur le financement du réseau universitaire, 1981-1982. Niveau global de financement du réseau universitaire*, Avis n° 80.6, Québec, 22 janvier 1981, dans Conseil des universités, *Douzième rapport annuel 1980-1981*, 103.
38. *Avis au ministre de l'Éducation sur le financement du réseau universitaire, 1979-1980 (budget de fonctionnement)*, Avis n° 78.5, Québec, 13 décembre 1978 dans Conseil des universités, *Dixième rapport annuel, 1978-1979*, 120-122 ; *Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur les orientations du financement universitaire (budget de fonctionnement)*, Avis n° 85.4, Sainte-Foy, 20 décembre 1985, 5 ; *Pour une nouvelle politique de financement du réseau universitaire québécois. Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science*, Avis n° 88.5, gouvernement du Québec, 4^e trimestre 1988, 6-7.
39. UQAC, *Mémoire présenté par l'Université du Québec à Chicoutimi au Conseil des universités sur les compressions budgétaires*, 29 mars 1982, dact., 5 ; ETS, *Mémoire de l'École de technologie supérieure pour la Commission parlementaire sur l'éducation*, juin 1986, dact., 14 ; UQAM, *La conjoncture financière actuelle et l'avenir immédiat de l'Université du Québec à Montréal*, 19 mars 1981, dact., 17.
40. UQAM, *La situation financière de l'Université du Québec à Montréal, un essai de prospective*, avril 1978, mémoire présenté aux autorités responsables de l'Université du Québec ; voir aussi « Réseau UQ. L'UQAM demande la fin de la péréquation L'UQAM, IV,23, 3 avril 1978, 1 ; UQAM, *La conjoncture financière actuelle et l'avenir immédiat de l'Université du Québec à Montréal*, 19 mars 1981, dact., 7.
41. Conseil des universités, Avis n° 80.6, *op. cit.*, 103 ; *id.*, *Avis du Conseil des universités au ministre de l'Éducation sur le financement du réseau universitaire 1982-1983*, Avis n° 81.12, Québec, le 30 avril 1982, dans *Treizième rapport annuel, 1981-1982*, 477.
42. Clément Lemelin, *La répartition des coûts de l'enseignement universitaire*, Conseil des universités, coll. « Dossiers », n° 4, 1981.
43. « Selon le vice-président du SPUQTR, avec des économies de bouts de chandelles, l'UQTR risque de devenir une usine à cours », *Le Nouvelliste*, 8 septembre 1982 ; « L'État affame les jeunes universités », *Le Quotidien*. (Chicoutimi), 8 avril 1982 ; UQAR, *Mémoire à la Commission d'étude sur la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes* (Commission Jean), document cle travail, dact., janvier 1981, 73-76 ; A-UQAR, boîte 679 ; « Réseau UQ. L'UQAM demande la fin de la péréquation », *L'UQAM*, IV, 23, 3 avril 1978, 1 ; *Avis du Conseil des universités au ministre de l'Éducation sur le niveau de financement des universités pour 1983-1984*, Avis n° 82.10, Sainte-Foy, 28 mars 1983, 21.
44. *Rapport de la Commission d'étude sur les universités* (Commission Angers), juin 1979, *Livre premier*, 20-24 ; Conseil des universités, Avis n° 80.6, *op. cit.*, 112-113 ; Avis n° 81.12, *op. cit.*, 484-486 ; Avis n° 82.10, *op. cit.*, 21-30.
45. « Face aux restructurations, le SEUQAM demande un moratoire », *L'UQAM*, VIII, 5, 13 octobre 1981, 2 ; « Les professionnels de l'UQTR demandent le dépôt des offres », *Le Nouvelliste*, 9 décembre 1982 ; « Votes de grève au SEUQAM », *L'UQAM Hebdo*, IX, 9, 8 novembre 1982, 1 ; « Salaires des employés de l'UQAC : la direction annonce des modifications », *Le Quotidien*, 16 décembre 1982 ; « Les professionnels de l'UQTR favorables aux pressions », *Le Nouvelliste*, 23 octobre 1982 ; « SEUQAM, vote de grève

- reporté », *L'UQAM-Hebdo*, IX, 17, 31 janvier 1983 ; « Dans les universités, les employés de soutien ne se hâtent pas de négocier », *Le Devoir*, 16 août 1983 ; « Étudiants écœurés, l'UQAC paralysée », *Le Quotidien*, 26 octobre 1983 ; « Professionnels de l'UQ : quatre syndicats réclament l'arbitrage *Le Soleil*, 12 octobre 1983 ; « Les conflits de travail dans les universités : quand tout va de mal en pis », *Le Soleil*, 5 novembre 1983 ; « Une première constituante de l'UQ accepte l'entente » (celle de Chicoutimi), *Le Soleil*, 8 décembre 1983.
46. « Les chargés de cours », *L'UQAM*, IV, 1, 12 septembre 1977 ; « Un quatrième syndicat sur l'échiquier », *L'UQAM*, IV, 19, 27 février 1978 ; « La syndicalisation des personnes chargées de cours : une entrevue avec Laval Rioux », *Le Trait d'union*, I,1, automne 1992 (archives du SCCCUQAR).
47. « Les chargés de cours de l'UQAM. L'année ne sera pas exempte de conflits. », *La Presse*, 24 août 1979 ; « SCCUQ : un mandat clair pour exercer une pression », *L'UQAM*, V,20, 26 février 1979, 1 ; « La convention sera imposée à l'UQAM », *Le Journal de Montréal*, 20 avril 1979 ; « SCCUQ », *SPUQ-Info bulletin* (UQAM), 37, 9 janvier 1981 ; UQAM, Gestion des ressources, *Principes et orientations de l'Université du Québec à Montréal quant au contenu de la convention collective applicable aux chargés de cours de l'UQAM*, dact., octobre 1980, reproduit dans le numéro de *SPUQ-Info bulletin*, *op. cit.* ; Le président du SPUQ : « Deux groupes d'intérêts en conflit », *L'UQAM*, VII,23, 30 mars 1981 ; « Spécial SCCUQ », *SPUQ-Info bulletin*, 53, octobre 1981 ; « Les chargés de cours dénoncent le gel de leurs salaires », *UQAR Information*, 14,27, 21 mars 1983, 1 ; « Débrayage », *UQAR Information*, 15,9, 2 novembre 1983, 3 ; « Impasse chez les chargés de cours », *Le Soleil*, 10 novembre 1983 ; « L'entente de principe reste à ratifier. Université du Québec : conflit presque réglé », *Le Soleil*, 26 novembre 1983.
48. « Les cadres se regroupent », *La Semaine* (UQTR), III,5, 5 octobre 1979 ; « Leur association voulait un observateur au C.A. : les cadres essuient un refus », *La Semaine*, III,26, 7 mars 1980.
49. Jean-François Lacerte et Jean Sébastien, « Les associations étudiantes se battent pour exister », « L'Université du Québec a 15 ans », *Le Devoir*, 12 mars 1984, 27.
50. « Des politiques spécifiques à venir. Cotisation et reconnaissance des associations », *La Semaine* (UQTR), 11,28, 6 avril 1979 ; « L'Université dit non au projet de l'AGEUQAM », *L'UQAM*, VI,24, 17 mars 1980 ; « Message de l'Association étudiante », *UQAM-Information*, 14,29, 5 avril 1983 ; « Coup d'œil sur les affaires étudiantes. », *Le régional (Hull)*, 13 avril 1983.
51. *Rapport de la Commission d'étude sur les universités*, mai 1979, Livre III, 156 ; *Avis du Conseil des universités au ministre de l'Éducation sur la place des étudiants dans l'Université*, Avis n° 81.1, Québec, le 17 septembre 1981, dans *Treizième rapport annuel 1981-1982*, 61-70.
52. *Limites et possibilités de l'université de masse*, rapport du Comité d'étude de l'organisation de l'enseignement et de la recherche, UQAM, mai 1977, 160 p. (en particulier 80-93) ; « Un autre déficit en 77-78 », *L'UQAM*, IV,1, 12 septembre 1977, 1 ; *La situation financière de l'Université du Québec à Montréal*, un essai de prospective, UQAM, avril 1978 ; « Réseau UQ. L'UQAM demande la fin de la péréquation », *L'UQAM*, IV,23, 3 avril 1978, 1.

53. Université du Québec, *Proposition de mise à jour du cadre juridico-administratif de l'Université du Québec*, dact., 23 avril 1980 ; Université du Québec, *Nouveau cadre réglementaire de l'Université du Québec*, dact., 26 mars 1981 ; adoptés par l'Assemblée des gouverneurs le 24 février 1982, les nouveaux règlements généraux entrent en vigueur le 29 mai suivant ; Gilles Boulet, « Entrevue », *Les bâtisseurs de l'Université du Québec se racontent*, Fondation de l'UQ, juin 1985 ; Université du Québec, *Schéma général de développement, 1980-1985*, chapitre II ; Guy Massicotte, « Heurts et malheurs du fonctionnement en "réseau d'universités" », cahier spécial « L'Université du Québec a 15 ans », *Le Devoir*, 12 mars 1984, 20.
54. Université du Québec, *La situation financière de l'Université du Québec à Montréal. Situation actuelle et perspectives. Position de l'Université du Québec*, dact., août 1978, 65 p. ; « La question du financement. La réaction de l'UQ au mémoire de l'UQAM », *L'UQAM*, V,1, 6 septembre 1978, 2.
55. « L'Université du Québec : une mission spéciale mais des fonds insuffisants », *Le Droit*, 9 novembre 1978 (rapporte un discours du président Boulet) ; Université du Québec, *Douzième rapport annuel 1980-1981*, 4-5 ; « Les coupures menacent la survie de l'Université du Québec », *La Presse*, 19 février 1981 (rapporte un autre discours du président) ; « Pour que grandisse l'UQ, il faut admettre les coûts de l'urgence », cahier spécial « L'Université du Québec a 15 ans », *Le Devoir*, 12 mars 1984, 15 (entrevue avec le président Boulet).
56. « La nouvelle convention du SPUQ », *L'UQAM*, VI,27, 8 avril 1980, 1-2 ; « Professeurs : une journée de grève », *UQAR-Information*, 11,24, 3 mars 1980, 2 ; « Professeurs de l'UQAM. Signature de la convention collective », *id.*, 11,32, 15 mai 1980, 1.
57. Conseil des universités, Avis n° 80.6, *op. cit.*, 108.
58. *Rapport de la Commission d'étude sur les universités* (Commission Angers), mai 1979, Livre I, 296 et 310 et s. ; « Le président de l'UQAM est déçu ; le recteur de l'UQAM applaudit », *LeDevoir*, 29 juin 1979 ; Édouard Pagé, « L'avenir de l'Université du Québec », *Le Devoir*, 16 octobre 1979.
59. UQAM, *Un statut de pleine responsabilité institutionnelle pour l'UQAM. Réponse de l'UQAM à la recommandation de la Commission d'étude sur les universités concernant le statut de l'UQAM*, dact., 18 décembre 1979 ; « L'UQAM dans le réseau : toutes les formes d'autonomie sont possibles », *L'UQAM*, VI,16, 21 janvier 1980.
60. *L'Université québécoise des années 80. Avis du Conseil des universités au ministre de l'Éducation sur trois rapports de la Commission d'étude sur les universités*, Avis n° 79.13, Québec, 7 mars 1980, 331.
61. « Jacques-Yvan Morin désapprouve le démantèlement du réseau de l'UQ », *Le Devoir*, 20 septembre 1979.
62. [Sans titre], *SPUQ-Info bulletin*, 55, 11 décembre 1981. Pour la chronologie des événements de 1981, voir aussi Geneviève Racette, *Le contingentement général des programmes à l'UQAM : une mesure inacceptable*, SPUQ, « Etudes et documents », n° 2, mai 1981, 47 p. ; « Les autres constituantes aideront l'UQAM », *Le Soleil*, 25 avril 1981 ; « Le contingentement est levé pour l'hiver 1982 », *L'UQAM*, VIII,1, 8 septembre 1981 ; « L'UQAM est techniquement en faillite », *Le Soleil*, 26 novembre 1981 ; « Le conseil d'administration de l'UQAM réplique à l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ », *L'UQAM*, VIII,12, 30 novembre 1981, 1 et 4.

63. Ministère de l'Éducation, *La tâche du professeur d'université*, chapitre III, janvier 1982.
64. « Toute la vérité sur l'UQAM telle que dite par le ministère de l'Éducation. », *SPUQ-Info bulletin*, n° 63, 19 avril 1982.
65. Université du Québec, Assemblée des gouverneurs, *Procès-verbal de la 232^e réunion régulière*, 28 avril 1982.
66. « Accord financier entre l'UQ et l'UQAM », *Le Devoir*, 28 mai 1982 ; « Le déficit de 6,8 millions est épongé, l'UQAM est sauvée de l'asphyxie », *L'UQAM Hebdo*, IX,7, 7 septembre 1982, 1 ; Université du Québec, *Treizième rapport annuel*, 1981 et 1982 et *Quatorzième rapport annuel*, 1982-1983.
67. « Une étude du SPUQTR dénonce l'hypertrophie administrative », *La semaine*, V,12, 26 février 1982 ; « Affiliation à la FAPUQ », *Le Nouvelliste*, 21 février 1981.
68. « Études avancées et recherche. L'heure est aux politiques-cadres », *L'UQAM*, V,8, 30 octobre 1978 ; UQTR, *Plan triennal 1982-1985*, document de travail, dact., 11 mai 1982, 5 (on y rappelle les politiques-cadres et les politiques spécifiques élaborées entre 1978 et 1980) ; Université du Québec, *Schéma général de développement*, deuxième version, approuvée par le Conseil des études le 6 octobre 1976. Annexe à la résolution A-131-1728, *Schéma général de développement 1980-1985*, Annexe XXV au procès-verbal de la 214^e réunion de l'Assemblée des gouverneurs, 25 février 1981 (voir en particulier comment, dans le chapitre II, toutes les initiatives pédagogiques sont encadrées par des structures de gestion).
69. « La charge d'enseignement : de 6 à 9 crédits par session. Les professeurs de l'UQAC ont reçu les demandes patronales », *Nouvelles universitaires*, FAPUQ, 4,7, 15 février 1983 ; « Les prof. rejettent la majoration de la tâche d'enseignement », *UQARInformation*, 14,21, 27 mars 1983.
70. Université du Québec, *Treizième rapport annuel, 1981-1982*, 16.
71. « 383 postes ! », *SPUQ-Info Bulletin*, n° 56, 14 janvier 1982 ; « Une victoire importante pour le SPUQ », *SPUQ-Info bulletin*, n° 75, janvier 1983 ; « Ses professeurs remportent en cour d'appel une victoire lourde de conséquences : l'UQAM devra créer des centaines de nouveaux postes », *Le Devoir*, 17 mars 1983 ; UQAM : une entente surprise intervient », *Le Devoir*, 5 mai 1983.
72. « L'impact sur les autres universités », *SPUQ-Info bulletin*, n° 85, 6 septembre 1983 ; « Université du Québec : conflit presque réglé », *Le Soleil*, 26 novembre 1983.
73. *Le statut de l'Université du Québec à Montréal*, mémoire de l'UQAM au ministre de l'Éducation, monsieur Camille Laurin, UQAM, mars 1983, dact., 24 p. plus 4 grosses annexes.
74. « Université du Québec à Montréal. Le rêve d'indépendance s'évanouit », *Le Soleil*, 16 juin 1983.

CHAPITRE IV
TRANSITIONS



Elle ne s'en rend pas compte tout de suite. Et puis, un jour, cela arrive. D'exercice de planification triennale en mémoire devant telle commission d'étude, de plaidoyer pour obtenir une révision de statut en grimoire ou réplique adressés à tel organisme gouvernemental, les constituantes, le siège social, le réseau, bref l'Université du Québec tout entière doit si souvent, entre 1974 et 1983, définir son identité et préparer son avenir qu'elle porte sur elle-même son regard et prend alors conscience qu'elle est une institution. Du coup, elle-même, comme chacune de ses composantes, n'existe plus seulement pour les missions que lui a confiées la société québécoise mais aussi, indissociablement, pour se perpétuer.

C'est durant cette période que le réseau acquiert la configuration qu'on lui connaît depuis. Pendant que l'UQAM guerroie pour son autonomie, d'autres établissements, plus fragiles ou très en vue, cherchent aussi chacun

pour soi à assurer leurs positions. La Télé-université échoue sans doute temporairement à obtenir ses lettres patentes mais elle évite la disparition, qu'elle a crainte un moment. S'il doit à jamais renoncer à ses visées « nationales » d'origine, l'INRS réussit par contre à préserver son intégrité. Le statut expérimental de l'École de technologie supérieure est levé, les établissements de Hull et d'Abitibi-Témiscamingue deviennent constituantes à part entière. Et à ceux qui, dans les murs ou à l'extérieur, veulent la peau d'un siège social qu'ils qualifient d'éléphant blanc, le président Boulet répond au début des années 80 en le plaçant au cœur de l'opération synergie qu'il lance sous le nom de « communauté scientifique réseau ». Un peu comme des laves qui durcissent en refroidissant, les structures qui ont jailli dans la période des débuts se solidifient. Les établissements et le siège social consolident leurs assises, d'abord sans le réseau si l'on peut dire, puis en commençant enfin à miser sur les forces de la cohabitation.

S'ils réussissent, c'est que l'Université du Québec devient vite indispensable. Toutes antennes dressées, elle capte les demandes du milieu, s'attache au plus près à les satisfaire. Son expansionnisme presque conquérant de cette décennie, elle le justifie par la mission de service qu'elle se donne, tandis que justement les services immédiats et tangibles qu'elle rend expliquent sa croissance fulgurante.

« Université de masse », elle se voue à la promotion sociale et culturelle du grand nombre, fait de l'accessibilité sa raison d'être suprême et le moyen de son expansion. Université aux valeurs profondément sociales-démocrates, largement partagées par tous les groupes en son sein nonobstant les querelles de pouvoir qui les opposent par ailleurs, c'est à redistribuer le savoir qu'elle se veut surtout commise et en fonction de cette mission qu'elle ordonne son développement : offrir partout un éventail plus varié de baccalauréats, perfectionner les étudiants adultes, jeter des ponts vers des groupes traditionnellement éloignés de l'université, multiplier sa présence, concrète et multiforme, à l'ensemble de la société.

Puis, comme une vague naissante se forme au creux d'une autre, s'en nourrit et finit par la surmonter, une conjoncture nouvelle se cristallise peu à peu au cœur de l'ancienne encore vivante.

L'Université du Québec, en effet, commence dès la fin des années 70 à vouloir ressembler davantage à ses aînées. Tout l'y pousse : la pression uniformisatrice des grands organismes chargés de l'enseignement supérieur, la logique de la maturation institutionnelle, un souci nouveau et aigu de respectabilité après les turbulences du milieu de la décennie. Ses établissements les plus originaux s'en ressentent eux-mêmes ; alors que, déchirée dans son identité, la Télé-université entreprend d'assumer une vocation plus universitaire, l'Institut Armand-Frappier coule ses activités dans la structure des centres de recherche et cantonne une partie de la production dans une division distincte. L'ETS et l'ENAP elles-mêmes cherchent à s'émanciper d'un strict mandat d'écoles professionnelles. Au même moment, dans les constituantes à vocation générale les plus anciennes, le premier cycle doit s'accommoder des nouvelles priorités institutionnelles accordées aux études avancées, puis de plus en plus à la recherche. La décennie marque enfin pour la plupart des établissements ainsi que pour le siège social le vrai début des activités de coopération internationale.

Ce faisant, les valeurs de l'Université évoluent. La petite taille de certaines des constituantes, leur éloignement, leur sensibilité aux forces mais aussi aux fragilités des régions dans lesquelles elles sont implantées ainsi que son héritage propre d'engagement social préservent l'Université d'entonner sans nuance le credo d'une « excellence » qui, au début des années 80, est trop souvent confondue avec les choix des plus gros, myopes aux réels besoins sociaux ; elle n'échappe pas entièrement, toutefois, aux sirènes de la performance. Tandis que le Québec fait des gens d'affaires ses nouveaux oracles et du virage technologique son nouveau projet de société, l'Université du Québec est, comme les autres universités, de plus en plus happée par la logique du marché et comme elles, en ces temps de concurrence et de disette, elle se met à concevoir plus nettement comme un produit à vendre son potentiel d'enseignement, de recherche, de service à la collectivité. L'audace, du coup, est moins prisée, et davantage la sécurité, la crédibilité. L'Université, par exemple, mise moins qu'avant sur la créativité pédagogique ; elle se définit moins comme un ferment de transformation sociale et davantage, déjà, comme un agent de développement économique.

Oui vraiment, à tous égards, une décennie de transition.

L'UNIVERSITÉ DE MASSE

Au fond, c'est de cette université-là qu'on se souvient d'abord. Des appréhensions vaincues ; de la fierté joyeuse ressentie la première fois qu'on a reçu sa carte d'étudiant, longtemps parfois après le dernier séjour à l'école. Du pavillon Read plein jusqu'à onze heures le soir, puis des portes au niveau du métro Berri, qui tournent vers dix-sept heures à en étourdir une ballerine. De la tasse de café dans le coin droit du pupitre tôt le samedi matin au campus des Forges ou au pavillon de l'Orphelinat. Du carton du facteur informant qu'un courrier trop volumineux pour la boîte à lettres attend au bureau de poste, ou du S.O.S. lancé par téléphone au tuteur de la Télé-université. Du maquillage vite refait, de la chemise vite réajustée et hop ! à la polyvalente de Rivière-du-Loup, Val-d'Or, Buckingham pour le cours ADM-1001 ou EDU-2323. Des sessions intensives de perfectionnement suivies à l'ENAP, même pas pour les crédits, plutôt pour la culture. Et de l'enthousiasme de ces professeurs, experts et militants, par qui, pour bien des groupes communautaires, l'Université du Québec est devenue une alliée. L'université de l'accessibilité.

L'université des certificats, des cours du soir, des adultes étudiant à temps partiel, celle de la décentralisation très poussée et du télé-enseignement, celle, enfin, des services à la collectivité.

Quelques nombres parfois illustrent mieux que des mots. Pour 162 programmes de baccalauréat et 46 de certificat de premier cycle en 1974-1975, l'Université en offre respectivement 188 et 151 en 1982-1983 : de quoi constater autant la faible progression du nombre des uns que la croissance plus que marquée de celui des autres. À l'automne de 1974, le réseau public accueille déjà le quart de tous les étudiants à temps complet des universités francophones, mais plus de la moitié (52 %) des inscrits à temps partiel. En neuf ans, sa population étudiante régulière totale grimpe de 27 000 à 61 500, chiffres ronds, dont près des deux tiers, de façon constante, suivent leur programme à temps partiel. L'ENAP reçoit 13000 participants à ses sessions intensives de perfectionnement au plus fort de leur popularité, vers 1976-1977 ; l'année suivante, les cours de culture personnelle et les activités régulières de la Télé-université attirent plus de 20000 inscriptions. Enfin, c'est dans près de soixante-dix localités qu'en 1982-1983 les constituantes à vocation générale du réseau donnent des enseignements¹. Oui vraiment, l'université de l'accessibilité.

Au milieu des années 70, alors qu'elle prépare un autre de ses schémas généraux de développement, l'Université du Québec lit ainsi la conjoncture :

- a) Ils ont beau fréquenter l'université plus qu'autrefois, les jeunes sont de moins en moins nombreux au Québec, ce qui va finir par se répercuter sur les inscriptions. C'est d'ailleurs ce que commence à prédire le Conseil des universités, ce qui deviendra son leitmotiv de la période. Pour contrer une éventuelle chute des effectifs, il faut donc non seulement attirer les jeunes, mais aussi miser sur les adultes.
- b) Les écoles se vidant, on aura de moins en moins besoin de nouveaux enseignants. Par contre, vu le rythme des innovations pédagogiques, il faudra prévoir leur constante mise à jour. De nombreuses autres professions se complexifient aussi sans cesse, l'avenir est au perfectionnement de la main-d'œuvre.
- c) Malgré l'immense effort public des dernières années, le taux de scolarisation universitaire des francophones ne décolle pas, reste encore de beaucoup inférieur à celui des anglophones. Comment l'Université peut-elle contribuer à redresser la situation ? Entre autres en renouvelant la pédagogie dans le sens des attentes des adultes ; et en offrant à ceux que ne motivent pas au premier chef les considérations économiques et professionnelles des programmes de nature plus socioculturelle.

Traduite en objectif, une telle analyse donne ceci : « L'Université du Québec se propose, au cours des cinq prochaines années [...], d'adapter sa programmation, son régime d'études, sa pédagogie et ses services de support à l'enseignement aux besoins d'une clientèle qui, au-delà de 1980, sera irrévocablement composée d'une majorité d'étudiants à temps partiel² ».

Cette orientation majeure, l'Université l'avait au fond déjà prise ; mais elle la confirme très nettement à l'occasion du Schéma général de 1976. Privilégier les besoins de ses étudiants à temps partiel, en effet, lui paraît à la fois le moyen de favoriser l'accessibilité et celui d'assurer son plein déploiement.

LES CERTIFICATS

Très rapidement, toutes les constituantes à vocation générale se dotent d'un éventail large de programmes de certificat. Seule l'UQAM, à vrai dire, résiste

un temps à l'engouement uquiste pour la formule. Sans doute parce que les autres universités montréalaises la regardent de si haut, sans doute aussi parce que sa jeunesse mouvementée ternit à l'occasion son image publique, l'UQAM tient en effet par-dessus tout à prévenir les critiques malveillantes sur sa qualité d'établissement véritablement universitaire. C'est pourquoi sa méfiance perdue envers cette nouvelle sorte de programme ne conduisant pas à l'obtention d'un grade : le perfectionnement des adultes au travail ; la constituante montréalaise, en effet, préfère encore en charger ses programmes longs. Puis, changement de cap. À l'occasion du plan de développement de 1976, l'UQAM annonce qu'elle compte créer une cinquantaine de nouveaux programmes de premier cycle jusqu'en 1979, dont les deux tiers seront des certificats : elle a fini par faire sienne l'analyse effectuée d'abord à Trois-Rivières puis, de là, dans toutes les régions, selon laquelle les certificats conviennent davantage à ce type de clientèle et de mandat³.

La formule évolue, d'ailleurs ; elle est vite abandonnée partout l'idée que le certificat équivaut à un tiers de baccalauréat, à la première année en fait. Vers 1974-1975, déjà, le certificat est conçu comme un programme en soi, avec ses objectifs propres d'apprentissage et une gradation dans la difficulté des cours. Aussi l'Université du Québec se sent-elle fondée, à partir de 1976-1977, d'offrir aux adultes d'obtenir un baccalauréat par cumul de certificats, une manière en principe plus encourageante, car scandée, de parcourir le long chemin qui, à temps partiel, mène à un grade⁴. Suivant l'exemple donné par Concordia, toutes les constituantes abaissent en outre à vingt-deux ans, plutôt que vingt-trois, l'âge d'admission des candidats qui se recommandent d'une expérience pertinente.

Ainsi le certificat devient-il pour bien des adultes engagés à temps plein sur le marché du travail la porte d'entrée privilégiée à l'université ; ainsi permet-il également à l'université de rejoindre une clientèle nouvelle et de développer sa présence dans plusieurs créneaux du savoir.

Évidemment, la formation des maîtres est un cas à part. Poussées par leur mission officielle en ce domaine, les constituantes multiplient les possibilités de perfectionnement. Non seulement pour les enseignants en exercice, mais encore pour l'ensemble du personnel du monde scolaire, des psychologues aux administrateurs, des experts en docimologie aux spécialistes en orientation. En 1982-1983, il y a déjà belle lurette que le certificat-réseau en sciences

de l'éducation conçu dans les débuts a fait place à un éventail large de certificats plus spécialisés, sous la responsabilité de chacun des établissements.

Ailleurs que dans les sciences de l'éducation, l'ouverture de nouveaux certificats obéit à plusieurs ordres de motifs : répondre à la demande, bien sûr ; augmenter les effectifs étudiants, certes ; mais aussi, à l'occasion, s'introduire dans des secteurs que le Comité conjoint des programmes du Conseil des universités et de la Direction générale de l'enseignement supérieur du Ministère interdit aux constituantes de pénétrer, par un souci de planification et de rationalisation des ressources qu'elles jugent parfois scrupuleux. Des exemples ? Les sciences de la santé : à l'UQAR, le recteur Horth ne cache pas son désir de voir les certificats-réseau en nursing communautaire et en travail social fournir le tremplin d'un éventuel baccalauréat-réseau en sciences de la santé pour professionnels en exercice. Après tout, en région, de quelles possibilités concrètes de perfectionnement universitaire le personnel de la santé et des services sociaux dispose-t-il ? D'assez peu encore, au milieu des années 70. Avant d'ouvrir à Hull le baccalauréat en informatique que le Comité tarde et tarde à approuver, Jean R. Messier mise sur un certificat ; au CEUAT aussi, à défaut d'un baccalauréat en sciences sociales qui ne sera agréé que dans les années 90, on se rabat sur un programme court. Et puisque le Comité conjoint, au moins lors d'une première demande d'approbation de programme long, a toujours l'air de penser que les arts et les langues c'est plus utile dans les grandes villes qu'en région, le CEUAT, l'UQAR et l'UQAC commencent par offrir des certificats en arts plastiques, en théâtre, en espagnol ou en design, le temps d'établir leur crédibilité⁵.

Ce volet de formation plus culturelle et sociale, les constituantes en région y tiennent beaucoup. Elles savent que le milieu s'attend à ce qu'elles jouent un rôle d'animation culturelle, de centre de débats intellectuels, de maison des idées en quelque sorte. C'est aussi le créneau qu'exploite la Téléuniversité avec son programme CHEM, Connaissance de l'homme et du milieu, qui dès son véritable départ en 1975-1976 attire plus de 2000 étudiants partout au Québec. Avec un titre volontairement vaste, la Télé-université se réserve la possibilité d'inclure dans ce certificat des cours qui abordent tant le vieillissement que la publicité, tant le patrimoine que la gestion⁶.

En fait voilà. Pour les constituantes, les certificats présentent l'avantage de la souplesse. Un organisme professionnel désire-t-il encourager le perfec-

tionnement ou le recyclage de ses membres, une demande nouvelle surgit-elle plus vite qu'on ne s'y attendait, les modules élaborent un projet et peuvent le concrétiser dans des délais brefs, sans passer par toutes les procédures d'approbation à tous les niveaux auxquelles les programmes longs sont soumis. Au début des années 80, tous les établissements préparent ainsi très vite leur certificat en applications pédagogiques de l'ordinateur au moment où le Ministère est en train d'investir les écoles de ce nouvel appareil⁷. L'ETS peut rapidement troquer un programme en technologie des systèmes numériques, qui décolle peu, contre un autre en technologie du soudage ou en assurance de la qualité, qui frappent dans le milles. Et ce ne sont que quelques illustrations.

Emportée par l'enthousiasme et très sensible à la concurrence effrénée que se livrent les universités à l'époque des coupures, Trois-Rivières propose même en 1982 une formule plus souple encore que les certificats, celle des « blocs de cours » : une manière d'attirer quelques groupes bien ciblés du milieu socio-économique pour des formations très spécialisées, des programmes de trois à cinq cours dont certains mettraient à profit les recherches de pointe effectuées dans la constituante⁹. Après 1983, on fera des essais de ces mini-programmes un peu partout dans le réseau.

L'Université du Québec s'attire parfois l'hostilité de ceux qui s'estiment lésés par sa politique de programmes courts. La première salve est lancée par les cégeps. Au moment des audiences de la Commission Angers, en 1978, plusieurs collèges des régions se plaignent ouvertement. Ils accusent les constituantes d'offrir dans certains cas des programmes qui doublent carrément les leurs¹⁰. Leur plaidoyer ébranle les commissaires et, à travers eux, le ministre Jacques-Yvan Morin. Une commission est mise sur pied en 1980, chargée spécifiquement d'étudier à fond toute la question de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes. Lorsqu'il paraît en 1982, le rapport de la Commission Jean vise directement l'Université du Québec. Il recommande en effet la création de centres régionaux d'éducation des adultes, c'est-à-dire d'une nouvelle structure permanente de concertation dans laquelle les constituantes seraient partenaires, au même titre que les collèges et les commissions scolaires. Heureusement pour l'Université du Québec, qui prend trois fois publiquement position contre le rapport Jean, le parti pris de la Commission en faveur de l'« éducation populaire » plutôt que d'une véritable formation universitaire pour les adultes ainsi que la pression qu'exercerait sur

les budgets du Ministère la concrétisation de ses recommandations vouent vite l'exercice aux oubliettes alors que l'époque a viré au « sérieux » et à l'austérité¹¹.

Une nouvelle menace a surgi entre-temps, venue cette fois des universités. Qui, au moment où on leur demande de faire plus avec moins, ne prisent pas du tout une politique d'accessibilité par laquelle l'Université du Québec leur paraît chercher surtout à accroître sa part du gâteau des subventions de fonctionnement. Le Conseil des universités se fait l'écho de leur mécontentement, comme il se fait, prétend l'UQ celui de leur refus de la laisser donner certains programmes longs. De nouveau l'argument sort du chevauchement de certains certificats uquistes avec les programmes collégiaux ; mais, plus profondément, c'est l'impact réel de l'accessibilité sur la démocratisation de l'enseignement et surtout sur le taux de scolarisation des francophones que met en doute le Conseil¹².

En effet, tous les chiffres convergent. Malgré plus d'une décennie d'effort public considérable, le profil social de la population universitaire s'est peu modifié ; le Québec compte toujours moins de diplômés universitaires que l'Ontario par pourcentage de population ; les francophones n'ont pas surmonté l'écart de scolarisation universitaire qui les sépare, au Québec même, des anglophones. La société québécoise se serait-elle trompée de cible ? Aurait-il mieux valu investir pour contrer le décrochage au secondaire ou aménager la pédagogie scolaire en fonction des besoins des classes moins favorisées, en visant l'augmentation du taux de scolarisation à moyen terme, plutôt que de chercher l'accroissement immédiat de la fréquentation universitaire en payant pour le perfectionnement non gradué des personnels des services publics ou parapublics entre autres ? Le 3 février 1981, dans un discours célèbre, le ministre de l'Éducation, Camille Laurin, semble assez décidé à mettre un terme à la politique québécoise d'accessibilité universitaire¹³.

L'Université du Québec se défend. Comparons les données, dit Pierre Chenard. À l'UQAM, en 1978, à peine plus d'un étudiant sur cinq compte un père col blanc ; presque un sur deux à l'Université de Montréal. Continuons : dans l'ensemble du réseau, en 1978 toujours, 60 % des étudiants viennent de familles d'ouvriers ou de cultivateurs ; 32 % à l'Université Laval, 28 % à l'Université de Montréal¹⁴. Sur l'accessibilité, l'Université du Québec n'accepte

donc pas le blâme. Pierre Chenard s'interroge néanmoins : sans la possibilité de s'inscrire à des certificats, les adultes francophones auraient-ils fait comme les anglophones, à savoir ambitionner un grade universitaire ? Ce qui est sûr, c'est qu'il reste encore au réseau public à conduire plus d'étudiants jusqu'au diplôme. Ce sera le défi des années 90.

Au total, avant 1983, l'Université rejoint par ses programmes de perfectionnement tout le monde de l'éducation ; une partie des professionnels de la santé à qui, outre les certificats-réseau mentionnés plus haut, elle offre des enseignements en gérontologie, en santé et sécurité au travail, en soins infirmiers cliniques et en nutrition, entre autres ; une partie des professionnels travaillant dans le champ de l'intervention sociale ou des services à la collectivité, grâce surtout aux certificats qui touchent de près l'animation culturelle ; et, enfin, le monde immense et très hétérogène de ceux qui s'intéressent à la gestion. Autour des deux certificats-réseau en sciences comptables et en administration, qui traversent la période avec succès, la plupart des établissements ont conçu d'autres programmes plus spécialisés. Si bien qu'au début des années 80, on compte définitivement plus d'inscrits en administration qu'en formation des maîtres¹⁵. L'Université est vraiment sortie des programmes hérités. Elle a permis au personnel des écoles, du monde de la santé et des services sociaux de maintenir, voire d'accroître sa compétence professionnelle non seulement dans les grands centres, mais à l'échelle du Québec tout entier ; elle a aussi permis à des dizaines de milliers d'employés du secteur privé, des femmes pour la plupart, travaillant dans les bureaux, la vente ou les services d'améliorer la qualité de leur travail et d'accéder, peut-être, à quelque promotion. C'est là le principal apport de l'Université du Québec en matière d'accessibilité et d'équité interrégionale.

L'UNIVERSITÉ HORS LES MURS

Pas de demi-mesures, à l'Université du Québec, lorsqu'il s'agit d'accessibilité. Non contente d'avoir brisé les cloisonnements entre les programmes offerts à temps complet et les autres, instauré des formules plus souples, aménagé les horaires des cours et tenté d'adapter la pédagogie universitaire aux attentes des adultes en emploi, l'Université ne ménage rien pour rejoindre les étudiants dans leur propre milieu. À vrai dire, là encore, seule l'UQAM attend le début des années 80 avant d'entreprendre à son tour de décentraliser ses

enseignements : à Saint-Jean-sur-Richelieu, à Valleyfield brièvement, à Saint-Jérôme, puis à Laval¹⁶.

Entre Trois-Rivières et Shawinigan, Louiseville, Sorel, Victoriaville, Saint-Hyacinthe ou un autre des onze sous-centres de l'UQTR en 1979, chargés de cours et professeurs roulent une heure au maximum. De Chicoutimi à Alma ou Saint-Félicien, la distance est praticable ; beaucoup moins déjà entre Chicoutimi et Sept-Îles, ou même la Malbaie ! Quitter Hull en direction de ses sous-centres les plus éloignés, Maniwaki, L'Annonciation, Mont-Laurier, cela relève parfois, surtout l'hiver, de l'esprit d'aventure. Mais pour aller de Rouyn à Lebel-sur-Quévillon, Chibougamau ou Matagami, de Rimouski à La Pocatière, Gaspé ou Carleton, il faut surtout de... l'imagination.

Au Nord-Ouest et dans l'Est du Québec, un système original de bureaux régionaux permet de rejoindre les populations éparpillées. Dans chacun d'eux, un agent de liaison. Son mandat : parcourir son secteur, faire connaître l'établissement et ses programmes, recruter les étudiants ; puis planifier soigneusement les activités à mettre en place, transmettre les demandes aux modules, départements et autres instances administratives ; mettre le chapeau du registraire, celui du responsable des services aux étudiants ; veiller, et c'est difficile, à ce que livres et matériel audiovisuel soient disponibles pour les travaux comme pour les cours. Son grand défi, c'est de réunir un contingent ou une cohorte d'étudiants suffisamment large pour que les abandons ne compromettent pas la survie des programmes. Une coordination minutieuse de la programmation s'avère alors d'autant plus nécessaire que chacun des cours ne revient pas à l'horaire avant plusieurs sessions. En 1979, 46 % des activités d'enseignement sont ainsi décentralisées à l'UQAR, et 60% de la clientèle du CEUAT étudie dans les sous-centres en 1981¹⁷.

Contraignante, la formule ? Certes. D'abord la décentralisation coûte cher, en locaux, en personnel, en déplacement des professeurs et des chargés de cours. Le système des cohortes a beau contribuer à augmenter la moyenne d'étudiants par groupe, celle-ci reste malgré tout souvent plus basse que ce qu'on observe sur les campus. Et la formule de financement du Ministère ne tient pas trop compte des obligations supplémentaires qui pèsent sur les constituantes en région du fait de la décentralisation. Des difficultés d'autres types ne manquent pas de surgir aussi. Que faire par exemple pour assurer aux étudiants les plus tenaces la suite d'un programme que plusieurs ont abandonné ?

Une panoplie de modèles pédagogiques vient à la rescousse de l'UQAR et du CEUAT, les deux établissements les plus à risque à cause de leur dispersion : pour certains cours, il arrive qu'on réunisse les groupes distribués dans plusieurs localités en alternance dans chacune d'elles ; ou qu'on combine l'enseignement en classe et l'autodidaxie assistée à la maison ; ou même qu'on produise un cours télémediatisé (pensons au cours « Psychogenèse de l'enfant » donné en septembre 1979 par l'UQAR sur tout son territoire)¹⁸. Des insatisfactions persistent néanmoins : desservie à la fois par l'UQAC et par l'UQAR, la Côte-Nord s'estime délaissée par les deux ; à la fin des années 70, elle revendique à son tour une constituante bien à elle, mais le moment est mal choisi, en pleine période de compressions budgétaires¹⁹. À Lévis, par contre, où Trois-Rivières extensionne son baccalauréat en sciences infirmières et où l'UQAR ouvre un bureau régional en 1980, on est bien content de pouvoir enfin, grâce à l'Université du Québec, contourner l'indifférence de l'Université Laval²⁰.

Quand l'UQAC, par ailleurs, propose ses programmes de linguistique indienne et inuit ou de travail social dans de nombreuses réserves dans la province ou dans le Nord du Québec et qu'elle donne ses cours en montagnais, en cri ou en « tête de boule », les autres établissements du réseau s'inclinent devant d'éventuels empiétements de territoire car aucun ne possède l'expertise pour convoiter un tel marché²¹. Mais quand la Télé-université persiste à doubler les constituantes implantées dans les régions et leur dispute une clientèle somme toute pas si nombreuse, les guerres intestines se ravivent de plus belle.

On a laissé la Télé-université au moment où, en juin 1974, elle a obtenu à titre expérimental pour cinq ans son autonomie pédagogique et administrative ; et où, en échange de son engagement moral à se limiter dorénavant à la formation culturelle et sociale du type CHEM, elle a réussi à conserver PERMAMA et PERMAFRA, les programmes de perfectionnement des maîtres en mathématiques et en français, qu'elle donne sous forme télémediatisée exactement sur les mêmes territoires où les constituantes à vocation générale le font en face à face. Pour celles-ci la pilule est amère, et elles se refusent à l'avalier.

De leur point de vue, en effet, que fait la Télé-université sinon du maraudage ? Elle aussi compte après tout sur des bureaux régionaux, des repré-

sentants et une administration dans les différents territoires²². Et en plus, à bien y penser, pourquoi un enseignant se battrait-il avec les embouteillages sur le pont Jacques-Cartier ou le verglas sur toutes les routes du Québec pour du perfectionnement qu'il peut recevoir à domicile ? Si au moins la Télé-université n'était pas si présomptueuse ! Mais elle ne cesse de s'arroger de nouvelles prérogatives : celles d'être le catalyseur des actions communes, par exemple, ou le maître d'oeuvre absolu et exclusif de l'innovation pédagogique et de l'enseignement à distance. C'est du reste pour ces raisons que les professeurs de mathématiques de l'UQAM, soutenus par la direction, décident en 1975 de se retirer de PERMAMA et que l'UQAR, dont une bonne partie des étudiants-maîtres risquent d'être séduits par la Télé-université, se bat avec la dernière énergie pour la sortir des programmes à l'intention des enseignants²³.

Chose faite en 1976. Exit de la Télé-université les programmes professionnels : sous la pression conjuguée de toutes les constituantes à vocation générale, l'Assemblée des gouverneurs décide en effet de la cantonner à la formation culturelle et sociale. Elle ne doit plus en principe s'adresser qu'à ceux qui ne fréquentent pas, ne fréquentent plus ou ne sont pas susceptibles de fréquenter un campus universitaire²⁴.

Cette décision, le directeur de la Télé-université, Fernand Grenier, l'accueille d'autant moins mal qu'il l'a en partie inspirée. Tout comme Francine Mackenzie, sa directrice des programmes, il y voit l'occasion pour son établissement de devenir un véritable lieu d'éducation permanente, une maison d'enseignement ouverte à tous les adultes, quel que soit leur bagage scolaire antérieur. Leur rêve à tous deux, comme à beaucoup d'autres dans la boîte, c'est de faire de la Télé-université une université « populaire ». Après 1976, ils foncent d'ailleurs dans cette direction²⁵. Le programme CHEM connaît alors un développement fulgurant, s'enrichit d'une quarantaine de cours, attire pas moins de 12 000 inscriptions en 1980. Trop étroit pour contenir toutes les ambitions de l'établissement, on le scinde en 1981 : CHES, Connaissance de l'homme en société, naît à son tour, en partie pour décongestionner son aîné. La Télé-université fait aussi approuver deux autres programmes par le Conseil des études, FAUST (Formation autonome scientifique et technique) et PRADAT (Pratiques de développement de l'adulte au travail), le premier pour favoriser l'acquisition par de vastes couches de la population d'une culture scientifique sans l'imposition d'apprentissages proprement scolaires, le second

tourné davantage vers une réflexion sur la gestion de la situation de l'adulte au travail²⁶.

La Télé-université est donc à la fin des années 70 en pleine effervescence. Pour l'enseignement, tous les médias sauf le face à face sont désormais sollicités. Aux rencontres périodiques entre un animateur et les étudiants d'une région, formule essayée au début dans les cours COOP, succède à cette époque une autre formule d'encadrement, celle du tutorat, plus personnelle, plus directe, plus souple aussi, un moniteur au bout du fil. Il semble donc que la Télé-université ait trouvé son erre d'aller.

Les certificats FAUST et PRADAT ne verront toutefois pas le jour. C'est que de nouveaux nuages crèvent entre-temps au-dessus de la Télé-université.

Insatisfaite de son statut, elle voudrait bien être constituante à part entière. L'augmentation continue de ses effectifs le justifie à ses yeux, de même que la reconnaissance *de facto* qui lui paraît être venue du Ministère depuis qu'en 1977 il a agréé l'idée d'une formule de financement adaptée à ses besoins. À la fin de 1979, en contrepartie de son engagement ferme à ne pas concurrencer les constituantes à vocation générale sur leur propre terrain, l'Assemblée des gouverneurs accepte de présenter au gouvernement le projet de lettres patentes qu'elle lui soumet. Mais Québec le rejette. La raison ? Requête prématurée : on verra après le rapport de la Commission Jean²⁷, à laquelle participe justement Francine Mackenzie.

En fait, le Ministère est assez sceptique²⁸. D'abord, la vocation populaire de la Télé-université ne lui plaît pas. Son coût non plus : on s'attendait à une formule économique, voilà que le budget de la Télé-université dépasse les neuf millions en 1979-1980, à peine moins que celui de l'UQAR sans le poids des laboratoires, des études avancées, de la recherche ! Et puis ces querelles internes qui s'éternisent ; il faut dire que le Ministère ne fait rien pour les apaiser, lui qui accepte que la formation culturelle et sociale contribue au cursus de l'enseignant. Si bien que même sans les programmes professionnels, la Télé-université compte encore 50 % de maîtres parmi ses étudiants, précisément ce qu'on cherchait à éviter en 1976²⁹. Pas étonnant que toutes les constituantes à vocation générale, moins peut-être l'UQAM et l'UQTR, continuent de l'accuser d'entrave à leur développement.

Fermera, fermera pas ? Moins d'un an après sa demande de lettres patentes, la Télé-université en est rendue là, suspendue à la décision d'une

Assemblée des gouverneurs mise au pied du mur par le président Boulet, bien décidé à crever l'abcès. En novembre 1980, le verdict tombe, c'est la tutelle. Les résolutions instituant la Commission de la Télé-université sont suspendues, celle-ci est maintenue mais à titre consultatif seulement, et Pierre De Celles, le vice-président à la planification lui-même, un cadre supérieur du siège social, prend la barre du navire³⁰.

Et lui fait prendre un virage, douloureux sur le moment. Comme le constate De Celles, la différence de la Télé-université, son parti pris en faveur de l'éducation permanente et ses modèles pédagogiques alternatifs ne lui valent qu'incompréhension et condescendance : les artisans du télé-enseignement vont devoir se faire à l'idée que dans la Télé-université, il y a le mot université. Le vice-président n'y va pas de main morte : il ferme les bureaux régionaux, réforme les structures, les missions et pose les fondements d'une modification du statut. Structures : sans l'adopter tout à fait, la Télé-université se rapproche du modèle module-département ; missions : l'enseignement à distance, comme avant, bien qu'on se prépare à hausser le niveau des cours, mais en plus le support à la médiatisation et à la recherche pertinente ; statut : à l'automne de 1981, la tutelle est levée et Jean-Guy Béliveau, l'homme de confiance du président Boulet, prend la direction générale. La Télé-université a échappé à la mort³¹.

Mais pas à toutes les difficultés. La fin de l'expérience PERMAMA et PERMAFRA annonce-t-elle l'éclaircie dans les relations entre elle et les constituantes à vocation générale, que le Ministère, en 1982, risque indirectement de relancer la chicane. Avec sa règle 1419, en vertu de laquelle n'est plus reconnue aux enseignants la scolarité universitaire acquise dans les programmes de formation culturelle et sociale. Instantanément CHEM et CHES s'en ressentent : la Télé-université perd 23 % de sa clientèle totale en 1982-1983. En se précipitant dans l'initiation des maîtres à l'informatique, elle réussit à stopper les désertions, mais rencontre sur sa route les autres constituantes qui elles aussi se lancent alors clans la même aventure...

Plus fondamentalement, la Télé-université est aux prises avec une autre de ses familières crises d'identité. La nouvelle mission universitaire promue par De Celles et Béliveau ne suscite pas encore l'unanimité. Nombreux en effet dans la boîte sont ceux qui tiennent toujours à sa vocation populaire. D'autant qu'une troisième voie semble s'ouvrir : grâce à des collaborations avec des

organismes publics ou des corporations, le service d'édition médiatique lancé en 1980 ou 1981 prend tant d'ampleur que la Télé-université devient en peu de temps le plus important producteur de didacticiels au Québec. Virage universitaire, virage entrepreneurial. La tête de la Télé-université en tourne, l'équilibre est à venir.

UNE COLLECTIVITÉ À SERVIR

Les services à la collectivité ! Ils s'imposent au cours des années 70 comme la troisième mission des universités, que le gouvernement leur réserve d'ailleurs à l'exclusion de tous les autres établissements d'enseignement, en particulier les cégeps.

Mission plutôt vague en vérité. Sujette à bien des interprétations. Par l'enseignement et la recherche, l'université ne fournit-elle pas déjà tout son service à la collectivité, se demande en 1979 la Commission Angers ? Ne devrait-on recouvrir sous cette appellation les seules activités de consultation effectuées par certains universitaires, s'interrogent la même année les auteurs du Livre vert sur la politique scientifique ? Les services à la collectivité, un fourre-tout qui réunit l'ensemble de ce que font les universités en dehors de l'enseignement crédité et de la recherche³² ?

Avouons que par moments, en effet, les universités sont laxistes. Même celles du réseau de l'UQ ! Au nom de leur vocation culturelle et pour arrondir leurs fins de mois, des constituantes s'engagent dans des chemins où elles s'égareront. Hull multiplie les cours de culture personnelle à l'intention de monsieur et madame Tout-le-monde ; la Télé-université donne dans le perfectionnement en français pour les employés d'Hydro-Québec ou dans l'initiation à la gérontologie pour ceux des foyers de l'Âge d'Or en Abitibi³³.

L'ENAP, pour sa part, ratisse encore plus large. Sous la direction de Jean Lessard, elle prend en effet résolument parti depuis 1974 pour le perfectionnement non crédité. Entre 1972 et 1976 elle se dote d'un Centre intersectoriel de perfectionnement en plus de cinq grands centres spécialisés : deux pour les administrateurs scolaires (à Québec et à Montréal), trois autres pour ceux du secteur des affaires sociales, de la fonction publique et du monde municipal. Elle y ajoute encore une Direction de l'aide-conseil, en 1978. Clientèle visée : les 25 000 administrateurs publics du Québec. Objectif poursuivi : développer une véritable tradition de management dans les orga-

nismes publics et parapublics, créer et répandre au Québec une culture de gestion. Plus de 10 000 participants chaque année passent ainsi avant 1980 dans ses sessions de perfectionnement non crédité. « Populaire » elle aussi, l'ENAP³⁴ ?

Et l'UQAM ? Elle se tourne pour sa part moins vers les individus que vers les groupes. Dès 1973, des pionniers tels Michel Lizée puis Michel Pichette et Pierre Gladu, tous du service de l'éducation permanente, s'efforcent de conceptualiser, de préciser la mission de service à la collectivité. Ce qu'il faut, disent-ils, c'est encourager la promotion collective et culturelle des couches ouvrières et populaires, depuis toujours exclues d'un monde universitaire qu'elles financent pour une part. Ils aiguillonnent la direction, la poussent à adopter des mécanismes de soutien institutionnel pour assurer la démocratisation de l'accès aux ressources de l'Université et une plus large diffusion du savoir : banque de dégrèvements d'enseignement, volet spécial du programme interne d'aide financière aux chercheurs par exemple. En 1979, la Commission des études crée un comité permanent composé à la fois de professeurs et de représentants des milieux populaires et syndicaux pour rester à l'affût des demandes des organismes de ce type. Les deux initiatives les plus marquantes de la période en matière de services à la collectivité sont d'ailleurs le protocole UQAM-Relais femmes signé une première fois en 1981-1982 et, auparavant, le protocole UQAM-CSN-FTQ, reconduit plusieurs fois à partir de 1976. Travail des femmes, santé et sécurité au travail, problèmes de productivité et droit du travail comptent désormais parmi les préoccupations de plusieurs départements³⁵.

La réflexion du service de l'éducation permanente fait son chemin aussi à l'extérieur de l'UQAM. Jusqu'au Conseil des universités, par exemple, qui choisit en 1977 de définir les services à la collectivité comme une « intervention de l'université auprès de collectivités qui ne sont pas présentement desservies par elle, soit les organismes ou groupes à but non lucratif, non gouvernementaux, qui poursuivent des objectifs (le développement social et de promotion collective³⁶ ». Et de là jusqu'au Ministère, dont le Fonds de développement pédagogique s'enrichit à la même époque d'un volet expérimental spécial destiné justement à subventionner des projets de ce type³⁷.

Ailleurs dans le réseau, ce transfert en quelque sorte des compétences universitaires vers des groupes qui traditionnellement en ont peu ou pas

profité prend des formes très variées. L'organisation de colloques, de séminaires, de journées d'étude constitue autant d'apports des établissements à l'animation sociale, politique, culturelle des régions où elles sont enracinées. Ce peut être, à Hull, la création en 1978 de l'Académie de gérontologie de l'Outaouais, organisme à but non lucratif voué à l'étude globale de la vieillesse ainsi qu'à des activités sociosanitaires et socioculturelles à l'intention des personnes du troisième âge³⁸. Ou alors, dans la plupart des régions, des contributions au resserrement d'un tissu social effiloché, à l'épanouissement de la vie intellectuelle. Au Nord-Ouest, par exemple, le certificat en animation s'adresse directement aux groupes communautaires, aux comités de citoyens ; un peu comme le certificat de deuxième cycle en développement régional de l'UQAR, qui mise sur la recherche-action, les projets de groupe à portée communautaire. Fournir discrètement des ressources à la petite localité de Guyenne pour qu'elle conserve un peu plus longtemps son école primaire jugée bonne à fermer par la Commission scolaire d'Amos, fonder l'École de musique en sol mineur, créer de toutes pièces ce qui deviendra plus tard le centre des Archives nationales en Abitibi-Témiscamingue³⁹ ; se donner par le GRIDEQ, le Groupe de recherche interdisciplinaire pour le développement de l'Est du Québec, le moyen d'aider les paroisses de l'arrière-pays gaspésien à lutter pour leur survie et celui de collaborer à l'opération Solidarité économique lancée en 1978 dans le Bas-du-Fleuve par l'OPDQ (Office de planification et de développement du Québec) ; ouvrir à Trois-Rivières un musée d'archéologie en 1978-1979 ou y acquérir en 1982 la collection Robert-Lionel-Séguin en prévision de la fondation d'un musée des arts et traditions populaires⁴⁰, c'est tout cela et plus encore faire éclater la tour d'ivoire, veiller à mieux partager le savoir, le rendre utile au milieu. Et suppléer, peut-être, au défaut de véritables politiques de développement culturel et économique régionales.

VERS DES RÉORIENTATIONS

Mais les temps changent, et parfois soudainement. L'échec du Oui au référendum de 1980, les suites fédérales qui conduisent au rapatriement unilatéral de la Constitution en 1982, la grave crise économique qui débute en 1981, autant d'événements nets, majeurs, qui signent la mort d'une époque et d'une certaine définition que la société québécoise s'était donnée d'elle-même. Brusquement, l'heure n'est plus à la communauté mais à l'individu, plus aux valeurs sociales-démocrates de redistribution mais aux valeurs néo-libérales

de compétition, plus à la promotion de l'identité culturelle nationale mais à la glorification de l'esprit d'entreprise et à la course au virage technologique. L'avenir et la prospérité du Québec sont remis en quelque sorte entre les mains des hommes d'affaires plus que des hommes d'État.

Cette transformation brutale de la conjoncture sociale se répercute assez profondément sur l'Université du Québec, préparée à la recevoir par suite de sa propre maturation interne, plus lente mais parallèle.

Sa politique de perfectionnement lui coûte fort cher. Ce que vivent l'UQAM et les autres constituantes à vocation générale, l'ENAP le connaît aussi à son échelle. En 1980-1981, au bord du gouffre financier, elle doit sabrer, sabrer tant qu'au fond toute son approche s'en trouve transformée : délaissant le perfectionnement des cadres intermédiaires et des secrétaires de direction, l'ENAP choisit dès lors de courtiser surtout les hauts fonctionnaires et les cadres supérieurs, de leur mitonner du « sur mesure » à la hauteur de leurs ambitions.

Changement significatif, microcosme de ce qui survient aussi ailleurs dans le réseau. En fait l'ENAP, comme la Télé-université et l'UQAM, commence à souffrir de son image « populaire ». En 1983, le nouveau ministre de l'Éducation, Yves Bérubé, fait la moue. Tous ces certificats, ce perfectionnement non crédité, ces adultes à temps partiel, est-ce bien universitaire ? C'est comme si le parti pris anti-rigueur, de bon aloi dans certains des cercles universitaires près des milieux communautaires ou de ceux de l'éducation permanente, finissait par discréditer non seulement l'ensemble des pratiques d'accessibilité promues dans le réseau public mais également l'effort réel consenti par l'Université du Québec pour assurer une appropriation mieux répartie de l'expertise universitaire.

L'Université aurait-elle pu réagir en réaffirmant avec vigueur à la fois ses valeurs de partage et ses activités incontestablement de niveau universitaire ? L'heure a tourné, on l'a dit. En son sein comme ailleurs de nombreux intellectuels des sciences humaines renoncent à penser et à promouvoir des projets d'une société juste adaptée aux réalités nouvelles. Simultanément, l'émergence partout de forts départements de sciences administratives contribue à remettre en valeur le rôle de l'entreprise privée dans la société.

Ainsi les constituantes de l'Université du Québec en viennent-elles à revoir la nature de leur engagement social, à ne plus promouvoir que

timidement, voire parfois à répudier les valeurs sociales-démocrates dans un contexte qui s'y prête moins ; ou plutôt, pour le dire avec plus de vérité, se mettent-elles elles aussi à croire plus fermement à l'importance cardinale que s'accordent les entreprises dans le développement et la prospérité du Québec. Le développement régional, par exemple, paraît à l'Université moins une aventure socioculturelle désormais, et plus une entreprise socio-économique.

Dans une sorte d'espace mitoyen, la promotion du tourisme. Le complexe récréatif du mont Valin, c'est beaucoup l'UQAC ; le parc de Miguasha en Gaspésie et le tourisme dans la vallée de la Matapédia, beaucoup l'UQAR. Dans les trois cas les constituantes ont travaillé avec des intérêts privés ou avec le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. À Hull et à Rouyn aussi, les associations touristiques régionales recherchent le savoir-faire des universitaires⁴¹.

Que ce soit par ailleurs par un projet d'élaboration d'un vocabulaire de termes techniques de l'industrie papetière, mené conjointement à partir de 1980 par l'UQTR, *Consolidated Bathurst* et l'Office de la langue française ; par des enquêtes sur le profil des petites et moyennes entreprises (PME) du Lac-Saint Jean ; par les commandites que sollicitent les professeurs de l'ETS auprès des milieux de l'industrie et du bâtiment ; par le prêt de locaux par l'Université du Québec à Hull (UQAH) pour le Salon de la PME de l'Outaouais ; ou lorsque la Chambre de commerce locale demande à l'UQAR une étude d'opportunité sur la création en Gaspésie d'un centre de recherche industrielle en produits de la mer ; quand, à l'UQAR encore, est institué en 1982 le Centre d'assistance aux moyennes et petites entreprises (CAMPE), les constituantes modifient les orientations premières de leurs services à la collectivité, en font ce qui ressemble souvent à un service d'expertise-conseil auprès des entreprises⁴². Une mentalité nouvelle se cristallise : dans le rapport annuel de 1982-1983, le président Boulet ne définit-il pas l'Université du Québec elle-même comme une « entreprise »⁴³ ? « Partenaire » du développement économique, partenaire immédiat et direct, plutôt que médiat et différé, voilà comment l'Université du Québec veut de plus en plus être perçue ; en font foi entre autres ces tables de concertation université-industrie que les constituantes organisent à la suite des sommets économiques régionaux tenus à travers le Québec en 1983 et 1984⁴⁴. Un rapprochement qui ne cessera ensuite de s'accroître.

Pour constitutive qu'elle soit de son identité, l'université de masse ne résume pas, et de loin, l'Université du Québec avant 1983. Que le ministre Bérubé voie derrière ce qui saute d'abord aux yeux, qu'il examine les programmes longs, les études avancées, la recherche, ce qui s'édifie de longue haleine forme l'autre visage de Janus.

L'INSTITUTIONNALISATION

Au milieu des années 70, il est déjà bel et bien fini le temps de l'innocence, quand le président Riverin ou Léo Dorais, le premier recteur de l'UQAM, pouvaient croire que l'imagination, l'audace, la volonté et un engagement entier et sans calcul envers la société suffiraient à recréer jusqu'à l'idée même d'université, à instituer en quelque sorte une contre-institution, à proposer une « université nouvelle » qui s'imposerait d'elle-même. En quelques années à peine, en effet, l'Université du Québec fait l'expérience des contraintes du réel et se rend compte que bâtir une université c'est beaucoup, peut-être même avant tout, un projet institutionnel.

À son tour, le président Robert Després a toujours été profondément convaincu de la mission de service dévolue à tout établissement d'enseignement public. Son effort personnel s'est porté surtout sur l'assainissement du climat organisationnel interne et il s'est somme toute assez peu investi dans le domaine des programmes. Son mandat se caractérise par la latitude laissée aux constituantes en matière d'enseignement et de recherche ainsi que par quelques tentatives de programmes-réseau s'appuyant essentiellement sur les nouvelles technologies pour l'enseignement. C'est aussi sous le président Després que sont amorcées les démarches en vue de consolider le statut des établissements de l'Ouest et de l'École de technologie supérieure, et qu'est réalisé l'essentiel de la programmation de baccalauréat offerte dans les établissements.

Plus « développeur », le président Gilles Boulet songe quant à lui avant tout à la croissance de l'institution. Que l'Université du Québec soit partout, qu'elle puisse répondre aux désirs du plus grand nombre. Qu'elle pousse non seulement du côté des certificats et des baccalauréats, mais aussi des études avancées et de la recherche. Bref, qu'elle soit une université complète. Et aussi, autant que faire se peut, une université qui fonctionne davantage en réseau.

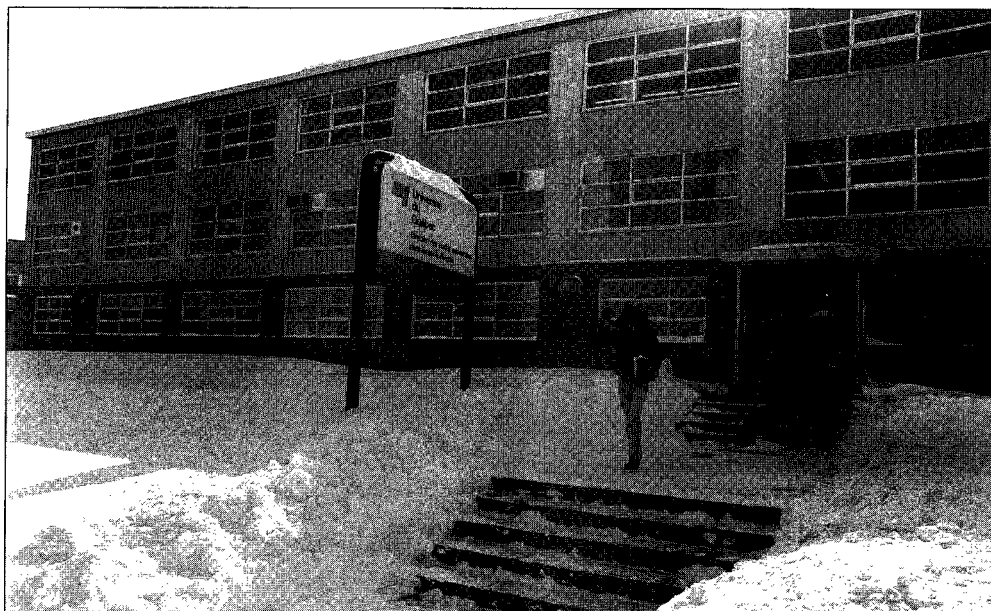
Son souci des intérêts de l'Université du Québec d'abord et avant tout fait que c'est vraiment sous son premier mandat que survient l'institutionnalisation de cet immense réseau.

L'UNIVERSITÉ DANS L'OUEST

Au fond, la Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois (DEUOQ) est encore peu de chose en 1974. Une simple créature du siège social, sur le plan juridique ; un pôle d'extension des programmes de l'UQTR, sous le rapport de l'enseignement ; une sorte de monstre bicéphale terriblement écartelé, du moins géographiquement. Et, vue sous l'angle politique, une expérience qui chatouille la susceptibilité d'un Conseil des universités qui, mécontent de n'avoir pas encore eu son mot à dire dans l'affaire, s'en promet par anticipation.

Tout sépare Hull et Rouyn. Rouyn est plantée dans une des régions les plus périphériques du Québec. Avec tout ce que cela signifie : l'extrême dispersion du peuplement, la faible scolarisation d'une population active concentrée dans les activités primaires, forêts, mines, agriculture, bref la distance physique et culturelle entre l'université et son milieu ; à quoi s'ajoutent néanmoins un fort sentiment d'identité régionale et un grand désir d'une université. Juste ce qui manque à l'Outaouais. Les communautés anglophone et francophone, qui s'y tournent le dos, s'entrelacent en même temps trop étroitement pour que s'y épanouisse une réelle identité régionale. Prise en étau entre la capitale fédérale et la métropole québécoise, la région pâlit de ces écrasants voisinages ; Hull elle-même est trop souvent perçue comme la face cachée d'Ottawa. La population active a beau y jouir d'un niveau de scolarité et de revenus plus élevé qu'ailleurs, elle vit somme toute dans l'anémie culturelle. À l'Université s'impose donc en quelque sorte de garder la frontière, de stimuler la vie intellectuelle et culturelle francophone⁴⁵ malgré l'indifférence initiale d'un milieu qui n'a pas autant que d'autres aspiré à sa venue. À Hull, contrairement à Rouyn, l'Université c'est beaucoup, peut-être même surtout, le fruit de la volonté de la communauté universitaire elle-même.

Unis sans leur consentement en 1972, les deux centres n'ont jamais fait bon ménage. Il leur faudra néanmoins une dizaine d'années encore pour qu'ils deviennent tous deux constituantes à part entière du réseau.



*Les premiers locaux de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.
Beaucoup de chemin parcouru jusqu'au nouveau campus de 1994...*

Le Conseil des universités dit non une première fois en 1975. Projet prématuré, trop ambitieux, l'autonomie réclamée du premier coup. Commence alors une démarche plus étapiste. En octobre 1976, la DEUOQ devient le CEUOQ, le Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois, avec mandat d'enseignement au premier cycle seulement et administration auto-nome du siège social⁴⁶. Hull et Rouyn restent néanmoins liés. Dans ce qui apparaît au Nord-Ouest comme un marché souvent inégal.

Et c'est vrai que Jean R. Messier, directeur du CEUOQ comme avant de la DEUOQ, rêve pour Hull autrement plus grand que pour Rouyn. À moyen terme, d'une université complète et générale⁴⁷ ; d'ici là d'une constituante vouée non seulement aux programmes professionnels mais riche aussi de tout un volet culturel, avec enseignement des arts plastiques, des lettres, de la musique et organisation de nombreuses activités de diffusion. Tout cela entre dans les vues du gouvernement du Parti québécois dont le ministère des Affaires culturelles, aussitôt formé, entreprend dès novembre 1976 de soutenir

les efforts du centre de Hull. Pendant ce temps, en Abitibi-Témiscamingue, la frustration grandit. Lorsque les organismes régionaux frappent au centre de Rouyn pour obtenir de l'expertise, on doit leur parler pénurie de ressources ; et dire aux étudiants que non seulement plusieurs programmes hérités de Trois-Rivières ont été fermés dans la région, mais que pour la plupart des nouveaux c'est à Hull qu'ils doivent s'adresser⁴⁸. Sur Hull à l'inverse, le Nord-Ouest pèse comme un boulet freinant un expansionnisme enthousiaste.

D'où, en 1979, une seconde démarche auprès de Québec : Hull voudrait bien le statut de constituante. En attendant, le conseil d'administration du CEUOQ crée la Commission du Nord-Ouest, qu'il dote d'une certaine autonomie en matière pédagogique tout en la gardant sous son autorité⁴⁹.

Les choses traînent. L'attente nourrit la méfiance : à Rouyn, le syndicat des professeurs soupçonne les cadres locaux de collusion avec leurs supérieurs en Outaouais et craint qu'une UQAH naisse au détriment du Nord-Ouest. La grève éclate, même, en octobre 1980. Pressé par ces événements, le Conseil des universités, à qui le ministre a demandé avis, finit par s'occuper du dossier. En novembre 1980, plus d'un an après en avoir été saisi, il juge prématuré l'octroi de lettres patentes pour le centre de Hull, qu'il exhorte une fois encore à la patience et à la modestie. Or, le ministre prend aussi ses conseils ailleurs... Tout comme le CEUOQ avant elle, l'UQAH naît pendant une campagne électorale, le 10 mars 1981⁵⁰.

Pour Rouyn aussi, d'ailleurs, le ministre est favorable à l'autonomie. En mai 1981, l'Assemblée des gouverneurs institue le Centre d'études universitaires en Abitibi-Témiscamingue, « orienté vers un véritable statut de constituante dès que certains paramètres auront été satisfaits ». La communauté universitaire se met à la tâche. Elle rebâtit les consensus déchirés depuis près de deux ans, réfléchit à nouveau à ses orientations, cherche à prouver la viabilité d'une constituante à part entière dans le Nord-Ouest, attire à sa cause la sympathie naturelle de la région. L'UQAT est finalement créée en juin 1983⁵¹. Sans aide particulière. Car l'ère est aux coupures, on le sait. La benjamine du réseau n'obtient ni fonds de démarrage, ni soutien à l'émergence, ni fonds compensatoire pour la décentralisation, bref pas vraiment les moyens de vivre. Mais elle est là, et comme son nom l'indique, c'est pour et avec l'Abitibi-Témiscamingue qu'elle trouvera l'énergie de se construire. Et avec un recteur, Rémy Trudel, qui depuis les débuts y sème l'enseignement supérieur comme d'autres plantent des arbres.

Le Conseil, pourtant, n'a pas dit son dernier mot. Son comité des programmes, conjoint avec la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), attend l'Ouest de pied ferme. Entre 1974 et 1983, la DEUOQ, le CEUOQ puis l'UQAH soumettent pas moins de dix-huit programmes pour approbation. Pour les deux maîtrises proposées, le comité mixte ne daigne même pas répondre ; au premier cycle, tous les programmes généraux sont bloqués, sauf études littéraires et arts plastiques. Pour le baccalauréat en informatique, la réponse tarde au point d'aviver la suspicion : l'UQAH décide alors de passer outre la langueur du comité et de lancer le baccalauréat même sans son *imprimatur*. Dans la voie professionnelle enfin, seuls travail social, sciences infirmières et sciences comptables reçoivent l'autorisation⁵². La diversification souhaitée par Jean R. Messier se heurte donc à la résistance farouche des organismes de coordination du système universitaire québécois. L'Ouest, d'ailleurs, ne bénéficie de programmes d'études avancées que grâce aux



L'UQAH, au cœur de la réalité urbaine de l'Outaouais.

extensions : l'ENAP offre sa maîtrise en administration publique à Hull à partir de 1975 ; l'UQAR offre dès l'année suivante sa maîtrise en éducation en Outaouais comme au Nord-Ouest ; la maîtrise-réseau en gestion de projet rejoint Hull dès 1978 ; si malvenue parfois, la Télé-université rencontre dans l'Ouest moins de résistance qu'ailleurs⁵³.

En 1983, pourtant, la bataille est gagnée. La volonté politique du gouvernement du Parti québécois, la ténacité des universitaires de l'Outaouais et du Nord-Ouest et la collaboration ponctuelle du réseau ont permis aux deux constituantes de pousser leurs racines.

UNIVERSITÉS RÉGIONALES OU UNIVERSITÉS EN RÉGION ?

Il faut attendre que le Jonquiérois Gérard Arguin en devienne le recteur en 1974 pour que les Jeannois se rapprochent de ce qui leur paraissait jusqu'alors être surtout l'Université de Chicoutimi et du Saguenay. Cela donne la mesure des ancrages locaux dans cette région. Fort d'une population très homogène,



Gilles Boulet, président de l'Université, Gérard Arguin, recteur de l'UQAC, et André Desgagné, recteur fondateur, discutent à l'occasion de la fête communautaire du 10^e anniversaire de l'Université du Québec, en mars 1979.

établie depuis juste assez de temps pour que son enracinement déjà bien réel n'ait pas encore oblitéré le souvenir de l'épopée fondatrice ; entretenu par une promptitude de la presse encore plus vive qu'ailleurs à voir un complot dans l'indolence de Québec à l'égard de la région, le sentiment d'appartenance des Jeannois et des Saguenéens à leur coin de pays ne laisse d'emblée pas le choix à l'UQAC : elle sera l'université régionale qu'avaient espérée là les pionniers de l'enseignement supérieur. En retour de la solidarité spontanée qu'il lui manifeste par la création de deux fondations en 1970 et 1978, le milieu attend de l'UQAC qu'elle évolue de concert avec lui, qu'elle en assume le leadership intellectuel, qu'elle lui consacre son expertise. Et il y veille : en région, une université, ça ne passe pas inaperçu !

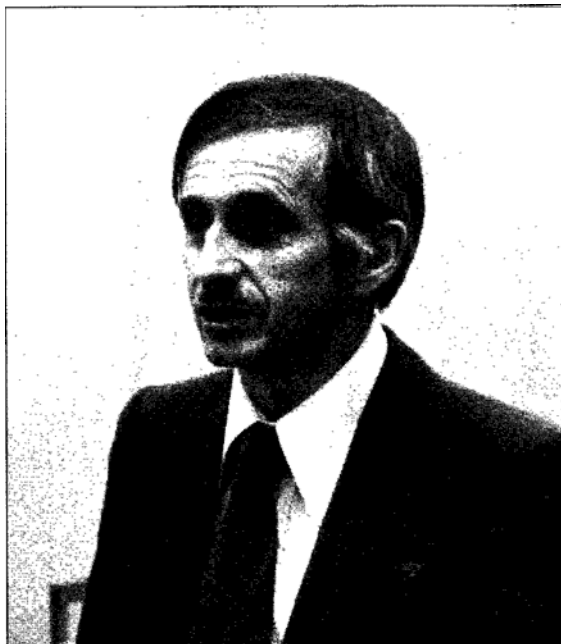
L'UQAC, d'abord, endosse pleinement le dessein que lui a préparé le milieu. En 1975, elle se définit explicitement comme une université régionale, c'est-à-dire une université qui privilégie une programmation d'enseignement et des intérêts de recherche tournés vers les préoccupations régionales et offre des services à sa communauté immédiate⁵⁴.

Dans les murs pourtant le malaise est palpable. « L'université régionale, pour ne pas dire régionaliste »⁵⁵ réunit assez vite contre elle presque tout le monde. À force d'être complice de son milieu, l'Université ne risque-t-elle pas en effet d'en devenir captive ?

La réflexion se poursuit. Les constituantes à vocation générale se reconnaissent en 1979 dans l'ambition du recteur Pascal Parent, qui souhaite à l'UQAR d'être « une université au sens plein du terme et bien enracinée dans son milieu »⁵⁶, c'est-à-dire une université à laquelle aucun déploiement ne serait interdit d'office du simple fait de sa situation géographique, mais qui se propose d'assumer son développement en relation avec les besoins et les exigences de son milieu d'insertion. Une université en région, en somme, bien plus qu'une université régionale !

Louis-Edmond Hamelin entend bien quant à lui faire saisir à tous la nuance entre les deux concepts. « Université de Trois-Rivières », « Université de la Mauricie⁵⁷ » ; le recteur aime bien rebaptiser ainsi l'UQTR, sans doute pour marquer tout à fait l'appartenance de celle-ci au Cœur-du-Québec. Sous son administration, la constituante continue de promouvoir des programmes d'enseignement et de favoriser une recherche axée sur les caractéristiques économiques de la région, pâtes et papiers, gestion des petites et moyennes

En 1978, le géographe Louis-Edmond Hamelin est nommé recteur de l'UQTR. Il succède à Gilles Boulet, qui occupe alors le poste de président de l'UQ.



entreprises, etc. Ce qui n'empêche pas Hamelin de refuser avec la dernière énergie l'épithète d'université régionale, jusqu'à décliner même la subvention récurrente offerte par le gouvernement du Parti québécois pour cette mission particulière. En se définissant plutôt avec constance comme une institution « à vocation générale », l'UQTR cherche en fait l'équilibre. Équilibre entre enseignement hors campus et études avancées par exemple, ou entre les programmes très populaires et donc dévoreurs de locaux, de matériel et d'enseignants et les plus petits programmes, lettres, philosophie, physique sans lesquels une université est atrophiée, ainsi qu'une culture. Être une université en région, c'est au fond faire circuler la vie intellectuelle et scientifique québécoise, la sortir des « échanges binaires » entre Montréal et Québec⁵⁸.

Bâtir la programmation d'enseignement, voilà donc la tâche cruciale. Tout continue de reposer sur les axes, l'intuition des premiers jours. À ceux du Moyen-Nord et de l'océanographie, l'UQAC et l'UQAR veulent explicitement joindre un axe en études et interventions régionales, afin de mieux soutenir le travail de leurs professeurs des sciences humaines et d'ouvrir des possibilités aux études avancées. Réflexion à Trois-Rivières également.

En 1976, les axes d'origine y sont réorganisés, un nouveau ajouté : études québécoises pour l'approche culturelle, réflexive, thématique ; industrie et travail, à caractère socio-interventionniste ; loisirs et sports, pour les études professionnelles ; comportement et organisation, pour la recherche orientée et appliquée ; bio-physico-chimie du milieu, pour les disciplines scientifiques à méthodologie de type fondamental⁵⁹.

Étape suivante : faire le plein des possibilités au premier cycle. C'est-à-dire non seulement miser sur les programmes professionnels en éducation ou en administration, mais prospecter aussi du côté des programmes plus fondamentaux. Disciplinaires si possible, généraux sinon. Comme le dit l'UQAC, pour retenir en région une part plus grande des jeunes qui se destinent aux études universitaires autant que pour attirer des étudiants de partout, mieux vaut assurer sa présence dans tous les secteurs par des programmes généraux que d'offrir des baccalauréats spécialisés dans quelques champs seulement⁶⁰.

La même logique s'applique aux cycles supérieurs. Dans les cas où il est illusoire de songer à des programmes disciplinaires, veiller alors à regrouper les forces de plusieurs départements autour d'un projet thématique ou pluridisciplinaire. Cela touche Chicoutimi et Rimouski dès le niveau maîtrise, concerne aussi Trois-Rivières pour les doctorats. Dans tous les cas, par contre, tenter au maximum d'obtenir des programmes propres. Se dépêcher, aussi, d'émerger aux études avancées avant que le déclin appréhendé des clientèles jeunes et la misère budgétaire ne compromettent tout développement. Expansionnistes, donc, les plans triennaux de 1976 et de 1979⁶¹.

Comment réagit-il à ces visées, le Comité conjoint des programmes du Conseil des universités et de la Direction générale de l'enseignement supérieur du Ministère ? Plutôt favorablement, tout compte fait⁶².

Chicoutimi par exemple obtient tout ce qu'elle désire : des réponses rapides, des approbations dès la première soumission dans presque tous les cas, aucun réel refus. Au premier cycle, des développements en enseignement de l'anglais langue seconde, sciences sociales, sciences de l'activité physique (plein air), géologie, arts plastiques, relations humaines, ingénierie des systèmes et des ressources, langues modernes ; au deuxième cycle, ses cinq propositions de maîtrise en géologie du précambrien, enseignement, étude des sociétés régionales, productivité aquatique, et en gestion des petites et moyennes organisations. De quoi, bref, s'assurer belle prestance.

Trois-Rivières, qui ne présente en ces années que des projets d'études avancées, connaît aussi bonne fortune ou presque. Sur onze maîtrises, à peine deux refus en traduction et en terminologie. Le Conseil a beau ne pas vouloir lui reconnaître son axe en bio-physico-chimie du milieu, il finit par agréer la proposition de doctorat en biophysique ; en conformité par contre avec son rejet de l'axe comportement et organisation, le Comité repousse la proposition du doctorat en psychologie.

Même Rimouski ne s'en tire pas si mal. Le Comité conjoint, c'est vrai, cantonne la constituante dans ses axes. Au premier cycle, avec le double refus en design, ainsi que pour psychologie et travail social, l'élargissement espéré est compromis ; par contre, l'aval accordé aux programmes en sociologie et en économie équivaut à une reconnaissance dans les faits de l'axe en développement régional barré officiellement, on ne sait trop pourquoi. Une attitude d'autant plus curieuse que le Comité autorise aussi en 1977 à titre d'expérience pilote pour deux ans un certificat de deuxième cycle en développement des régions périphériques, puis donne le feu vert à la maîtrise. Oui aussi aux demandes de l'UQAR pour la maîtrise en éducation et le doctorat en océanographie. Non, en revanche, à la maîtrise en éthique⁶³, un programme hors-axe, à vocation provinciale, que le Comité conjoint estime mal placé au fond du Bas-Saint-Laurent, plus convenable à Québec ou à Montréal où on n'en a pas eu l'idée ! Mais le programme coûte si peu que la constituante se passe de la subvention de démarrage du Comité et le lance quand même, en pariant victorieusement sur sa pertinence et sa portée pour l'avenir.

Au total donc, les établissements en région croissent, et assez harmonieusement. Au fil des ans et des avancées dans les axes, la personnalité de chacun s'affirme, les profils se creusent, l'unique jaillit, bien qu'un je ne sais quoi d'unique persiste à donner à tous un air de famille.

C'est justement cet air de famille que voudrait bien renforcer le siège social. Noël Vallerand puis Pierre De Celles à la planification, Maurice Boisvert puis Charles E. Beaulieu à l'enseignement, tous ces vice-présidents endossent dans l'ensemble les ambitions des constituantes. À une réserve près : ils aime-raient davantage de programmes-réseau. Au moins jusqu'au cadre de développement de 1983, le siège social en effet conçoit ainsi la programmation : pour chaque constituante, surtout les quatre plus anciennes, les trois cycles dans les axes ; et pour les activités qui ne peuvent s'appuyer sur un axe, l'organisation-réseau.

Les certificats-réseau de premier cycle, le baccalauréat-réseau en enseignement professionnel et la Télé-université comptent parmi les premières tentatives, au succès inégal, de fonctionnement universitaire en réseau. En 1975 naît la Commission PRÉTAGEC, pour « Programmes d'études avancées gérés conjointement ». Les directions des établissements en acceptent le principe : des programmes de maîtrise *communs*, des professeurs d'une constituante s'adressant à des étudiants réunis en classe dans une autre par le moyen des nouvelles technologies pour l'enseignement, et en particulier d'un système audio-vidéo bidirectionnel⁶⁴.

PRÉTAGEC poursuit plusieurs objectifs. Contourner, d'une part, l'extrême difficulté constatée dans les toutes premières années d'obtenir des programmes de maîtrise sauf à Trois-Rivières. Accroître le savoir-faire de l'Université du Québec en matière de télé-enseignement. Renforcer la présence du siège social dans le domaine de la programmation. Entre 1975 et 1982, trois programmes sont ainsi mis sur pied : la maîtrise en sciences de l'atmosphère à laquelle collaborent Montréal, Chicoutimi et Rimouski ; celle en gestion de projet, une suite de l'Opération sciences appliquées, qui réunit tous les établissements à vocation générale sauf l'Abitibi-Témiscamingue ; puis la maîtrise en mathématiques (enseignement), commune à Chicoutimi, Rimouski et Trois-Rivières⁶⁵.

1976 et 1977 : deux années particulièrement frénétiques au siège social pour ce qui concerne les télécommunications. Une entente signée avec Control Data du Canada permet à l'Université du Québec d'obtenir le premier centre PLATON (Programme de logistique pour l'apprentissage avec la technologie de l'ordinateur numérique) à l'extérieur des États-Unis, et en français en plus. PLATON est un système d'enseignement assisté par ordinateur expérimenté au sud de la frontière depuis les années 60 ; des classes vidéo sont implantées un peu partout dans le réseau ; les expériences satellites avec la France, les États-Unis, le Canada se multiplient, ainsi que les télé-conférences. La vice-présidence aux communications, dirigée par Louis Brunel, acquiert ainsi rapidement une compétence reconnue mondialement en matière de technologie de l'enseignement⁶⁶.

Concrètement, pourtant, les résultats sont mitigés. D'abord, avec ses trois programmes en huit ans, le siège social reste loin de ses prévisions d'une quinzaine en 1975 et 1976 seulement⁶⁷. Les constituantes, en effet, n'acceptent

de participer à l'expérience que lorsqu'elles ne nourrissent aucun espoir d'obtenir un programme propre. Et comme le Comité conjoint des programmes agréé dans l'ensemble leurs propositions après 1974, le désir d'activités communes s'en trouve d'autant refroidi. Pas étonnant que seuls Hull et le Nord-Ouest se montrent d'emblée ouverts à de telles initiatives, le Comité les traite si mal ! Les étudiants et les professeurs, par ailleurs, préfèrent mille fois le face à face : l'UQAR se retire même en 1982 de la maîtrise en sciences de l'atmosphère précisément pour cette raison⁶⁸. Sans compter les coûts !!!

Les constituantes disposent pourtant d'un autre moyen pour élargir l'éventail de leurs études avancées : les extensions de programmes. On s'en souvient, l'INRS avait inauguré le genre en étendant sa maîtrise et son doctorat en énergie à Trois-Rivières et à Chicoutimi. L'ENAP avait suivi : sa maîtrise, d'abord offerte à Montréal après entente avec l'UQAM, une entente brisée du reste en 1977, est offerte à Hull dès 1975, à Chicoutimi dès 1976, comme elle le sera plus tard à Trois-Rivières. Quand Trois-Rivières, justement, essuie le refus du Comité conjoint à propos de son doctorat en psychologie, elle se tourne vers l'UQAM. Chicoutimi se distingue d'ailleurs par un réel empressement à recevoir ainsi des programmes : outre la maîtrise de LENAP, celles de Trois-Rivières en éducation, théologie, études littéraires. Au total, les établissements s'échangent une douzaine de programmes avant 1983, surtout d'ailleurs en 1975 et 1976⁶⁹, bien peu en regard de la centaine de programmes d'études avancées enseignés dans l'ensemble du réseau en 1982-1983.

Puisque le Comité conjoint des programmes semble favoriser l'individualisme dans les faits, sinon dans les discours, à quoi sert donc le réseau, le siège social ? C'est à lui trouver une réelle pertinence universitaire, au-delà de la technologie éducative, que s'emploie le président Boulet vers 1980...

LA DURE BATAILLE DE L'UQM

Qu'ont en commun les constituantes de Montréal et de Rouyn ? D'être mal situées. Trop loin pour l'une, trop près, beaucoup trop près, pour l'autre.

L'Université de Montréal, très sensible à tout ce qui a mine de dédoublement ou de concurrence, s'applique en effet à déprécier sa voisine, toujours agitée, auprès des grands organismes de coordination, qui font en ces années du développement des programmes une véritable course à obstacles pour l'UQAM. Tente-t-elle de jouer franc jeu et de se doter d'axes, l'Opération

Grandes Orientations de 1973, on l'a dit, les refuse presque tous. Entreprenelle de se bâtir une réputation en chimie et biochimie, mathématiques, physiques, sciences biologiques et sciences de la terre, l'Opération Sciences fondamentales de la DGES cherche systématiquement à lui couper l'herbe sous le pied par ses recommandations de 1975⁷⁰. Entre 1974 et 1983, l'UQAM soumet une douzaine de programmes de premier cycle pour approbation par le Comité conjoint. Un seul, le baccalauréat en urbanisme, est agréé du premier coup ; pour deux autres, la constituante ne reçoit jamais de réponse ; ses baccalauréats en informatique de gestion, biochimie et sciences comptables doivent être soumis deux fois ; trois fois ses projets en danse et en enseignement des sciences au secondaire, pourtant inscrits dans des axes reconnus ; pour information-sexo, éducation de groupe, évaluation et planification immobilières, et gestion et intervention touristiques, le refus est catégorique.

Aux études avancées, la bataille est pire encore. Proposés : quinze programmes de maîtrise et onze de doctorat. Acceptés du premier coup : les maîtrises en sexologie et en art dramatique, celle en sciences politiques aussi, bien qu'avec ouverture différée d'une année, et les doctorats en sociologie, sémiologie et administration, ce dernier donné conjointement avec McGill, Concordia et l'École des hautes études commerciales, à l'idée même du Conseil⁷¹. Pour toutes ses autres suggestions, l'UQAM se heurte d'abord à des refus. Elle doit reformuler sans cesse ses projets, encaisser des délais d'un an, deux ans, trois ans. Soumise trois fois, sa proposition de maîtrise en communication est rejetée autant. Pour un doctorat, celui d'histoire, accepté au deuxième essai, sept autres doivent être présentés trois fois. Dans quelques cas, le Comité conjoint néglige carrément de répondre ou suspend l'étude des dossiers. Avec 17 500 étudiants en équivalence temps complet à l'automne 1982 contre 5 800 à Trois-Rivières, l'UQAM n'offre toujours de plus qu'elle que quatre baccalauréats, trois maîtrises et un doctorat⁷². C'est dire l'acharnement du Comité conjoint. Certes, les extensions permettent de compenser un peu : on importe ainsi le doctorat en philosophie de l'UQTR. Mais vu qu'avec le réseau, à l'époque, ça va plutôt comme chien et chat, l'UQAM ne cherche pas à multiplier les liens.

Dans ces conditions, il ne lui reste plus qu'à se dire : « au diable les axes ! ». Au diable les exhortations, sur un ton vertueux, à une nécessaire complémentarité des activités et des ressources universitaires dont elle fait tous les frais ! Université montréalaise elle est, université entière, équilibrée et de

grande taille elle deviendra. L'UQAM sait bien qu'elle fait partie du réseau formel de l'Université du Québec ; cri martelant sans cesse qu'elle appartient aussi au réseau informel des universités montréalaises, elle signifie clairement aux trois autres son intention de prendre une place à la mesure de ses aspirations. Sept axes en 1976, neuf en 1979 et vlan ! pour ceux qui tentent de la limiter. Même lorsqu'elle revient un peu de sa colère en 1982, l'UQAM se reconnaît encore six axes bien solides en arts, éducation, lettres et communications, sciences, gestion, et sciences humaines et sociales ?⁷³.

Et ne peut alors que constater le chemin qui lui reste à parcourir : encore le tiers des départements ne participent à aucune maîtrise ou certificat de deuxième cycle disciplinaire ou thématique, et trois axes entiers soit éducation, sciences et arts ne gèrent pas de programme de doctorat. Conséquence : 6 % d'étudiants aux cycles supérieurs contre 12 % en moyenne dans les autres établissements universitaires montréalais⁷⁴.

Or, l'UQAM a décidé qu'elle leur ressemblerait. La conjoncture s'y prête mal à cause des compressions budgétaires qui, au début des années 80, paralysent pratiquement l'expansion. Tout de même, s'il faut couper au premier cycle, voire fermer des programmes à ce niveau pour assurer l'avenir des études avancées, soit, coupons. S'il faut retarder le développement du deuxième cycle pour mieux soutenir des doctorats dans tous les axes, soit, retardons⁷⁵. Après tout, Trois-Rivières fait-elle autre chose⁷⁶ ? Dans les murs, ce parti pris de l'administration sème un temps la controverse : des professeurs tiennent encore à l'accessibilité, au point que le plan triennal pour 1982-1985 doit s'engager sans trop d'enthousiasme à continuer de la promouvoir⁷⁷. Déjà, toutefois, la communauté met dans l'ensemble le cap sur la promotion d'un modèle universitaire de type Université de Montréal ou McGill.

L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

Cinq ans ont passé depuis qu'en 1974 l'École de technologie supérieure (ETS) a été fondée à titre expérimental. Les experts défilent, ne trouvent qu'à complimenter. En 1979, PETS devient établissement universitaire de plein droit⁷⁸.

Elle se distingue, la nouveau-née ! D'une part parce qu'au risque de passer pour une université publique au service direct des demandes des entreprises, elle affirme haut et fort son étroite collaboration avec le milieu technologique québécois, qui participe à la direction de l'École, oriente le contenu

de ses programmes, fournit des experts pour donner certains cours et des emplois aux étudiants-stagiaires⁷⁹. Mais d'autre part, parce qu'elle est aussi de toutes les constituantes de l'Université du Québec celle qui vit la plus réelle expérience de démocratisation de l'enseignement, et celle dont la direction défend avec le plus d'engagement ce projet d'équité sociale.

Lisez le mémoire qu'adressent en mai 1978 à la Commission d'étude sur les universités Roland A. Dugré, Marcel E. Hébert et Claude Demers, tous trois membres de la direction de l'École. Ils y plaident pour une véritable révolution des structures scolaires et surtout des mentalités. Pour l'instauration d'une filière professionnelle continue, du secondaire à l'université ; pour le déplaçonnement cohérent des études professionnelles, dites « terminales » à chacun des cycles ; et pour la valorisation d'un mode d'apprentissage qui mène au savoir par l'expérimentation et la manipulation plutôt que par une démarche théorique et spéculative. Au lieu de considérer les études professionnelles au secondaire et au collégial comme une voie de garage tout juste bonne pour ceux à qui manquent les capacités de poursuivre au niveau supérieur, la société québécoise, écrivent les trois ingénieurs, devrait plutôt apprendre à les juger comme une voie normale, aussi valable que les études générales et aussi prometteuse qu'elles en fait de débouchés, de revenus et de statut pour les personnes mieux servies par cette forme particulière d'apprentissages⁸⁰.

Un beau mémoire ! Une chance offerte aux jeunes issus des milieux moins favorisés, surreprésentés dans les voies professionnelles du secondaire et du collégial, de tirer fierté de leur culture et de rehausser leurs ambitions. À PETS, après tout, 83 % des diplômés au début des années 80 ne viennent-ils pas de familles d'ouvriers, de petits commerçants ou de petits entrepreneurs⁸¹ ? Une chance offerte à toute une société, à vrai dire, de tirer parti de tous ses membres et d'augmenter son savoir-faire.

Les baccalauréats de PETS visent à donner une formation très pratique mais suffisamment poussée pour permettre de comprendre les projets d'ingénierie et, partant, d'en concevoir les moyens de réalisation, d'en organiser la mise en oeuvre et de diriger et contrôler le déroulement des opérations dans les entreprises industrielles ou de services. Concrètement, ils marient cours de sciences, cours de technologie et cours d'administration avec des stages en milieu de travail, selon une formule dite coopérative en usage alors seulement à l'Université de Sherbrooke. À ses deux baccalauréats d'origine en techno-

logie de l'électricité et de la mécanique s'ajoutent en 1976 le baccalauréat en technologie de la construction civile, puis le baccalauréat en technologie de la production automatisée, approuvé en 1983.

Encouragée par ces succès, l'ETS songe à s'étendre : pourquoi ne pas décentraliser ses enseignements dans d'autres régions ? Pourquoi ne pas bâtir des programmes du côté de l'ingénierie des prothèses par exemple, du textile ou des mines, et ainsi offrir à d'autres programmes professionnels collégiaux un déplafonnement universitaire⁸² ?

Les puissants milieux d'ingénieurs, toutefois, ne l'entendent pas de cette oreille. Les facultés de génie, l'Ordre lui-même multiplient les pressions sur Québec. L'ETS est trop bonne et trop bien soutenue par l'industrie pour qu'on réussisse à l'anéantir ? S'il recommande donc la levée de son caractère expérimental, le Conseil des universités prend bien soin de recommander aussi la prohibition de toute expansion provinciale et l'interdiction pour l'École d'offrir des programmes qui recruteraient des étudiants hors du bassin des techniques physiques au collégial⁸³. Surtout, commence en 1977 une saga d'une âpreté rare entre l'École et l'Ordre. L'enjeu ? L'admission à l'Ordre des ingénieurs des diplômés de l'ETS.

Le Conseil des universités, l'Office des professions, les facultés de génie, la Corporation des techniciens du Québec, le Conseil interprofessionnel, le ministre Camille Laurin lui-même comme responsable de l'application de lois professionnelles, tous sont à un moment ou un autre mêlés à cette bataille. Roland Dugré tient à son baccalauréat en 72 crédits, qui compense pour l'année supplémentaire effectuée au cégep par ses étudiants ; les facultés de génie, au mépris des coûts pour le trésor public, outrepassent allègrement les recommandations du Bureau canadien d'accréditation qui fixe à 90 crédits la valeur d'un baccalauréat en génie, et imposent à leurs étudiants une formation allant jusqu'à 120 crédits parfois ; l'Ordre des ingénieurs persiste, contre la tendance internationale, à ne voir dans les bacheliers en technologie que des techniciens un peu plus qualifiés. Le ministre Laurin finit par intervenir : le 23 juin 1981, un arrêté en conseil ordonne l'admission des diplômés de PETS à l'Ordre avec le titre d'ingénieurs. Celui-ci porte l'affaire en cour : en juin 1983, le juge Desjardins annule le décret Laurin. Les inscriptions à l'École chutent aussitôt⁸⁴. Une des constituantes les plus originales du réseau serait-elle menacée ?

Automne 1974 : 162 baccalauréats, 33 maîtrises, 4 doctorats ; automne 1982 : 188 baccalauréats, 9 certificats de deuxième cycle, 73 maîtrises, 16 doctorats⁸⁵. Ces chiffres révèlent un mouvement, un accent aussi, celui mis sur le développement des études avancées. Mais ils ne peuvent rendre compte d'un autre processus à l'œuvre partout dans l'Université du Québec : l'amorce, au cours de ces années, d'une réflexion institutionnelle sur les acquis.

Sont-ils encore pertinents les programmes conçus dans les débuts et qui finissent, sans qu'on ait vu le temps passer, par compter une bonne dizaine d'années ? Porte-t-elle encore des promesses de dépassement, la double structure module-département ? L'heure des premiers bilans sonne, déjà. Celle de l'adoption des premières politiques-cadres, qui touchent surtout l'enseignement et la recherche ; celle des larges consultations sur le modèle d'organisation de l'enseignement propre à l'Université du Québec ; celle, aussi, des premières évaluations de programmes.

Prenons l'exemple de l'ENAP. Sa maîtrise en administration publique ne ressemble plus beaucoup au projet d'origine, après les modifications de 1975 et la révision profonde de 1980. En voulant rejoindre une clientèle à l'extérieur de la fonction publique québécoise, son premier bassin de recrutement, l'École a dû en effet s'ajuster à des attentes différentes.

La maîtrise de 1970 voulait former des décideurs rompus à la chose politique. Par des activités de formation à caractère intellectuel, c'est-à-dire par l'insistance sur l'analyse des politiques publiques et des caractéristiques du milieu socio-économique, par l'encouragement à s'abstraire provisoirement de la pratique du métier en suivant à temps plein le programme et par l'obligation d'un stage à l'étranger, l'École visait à nourrir et à développer chez ses étudiants-fonctionnaires la capacité de distance réflexive et de compréhension globale de l'administration publique. Autant de prescriptions qui n'ont pas répondu aux désirs des cadres du secteur parapublic, bientôt le gros de la clientèle, soucieux avant tout d'acquérir de l'outillage de gestion. En 1975, la maîtrise est assouplie et modifiée une première fois : l'accent y est mis sur l'apprentissage des processus et des techniques de gestion et y sont introduites des activités à option regroupées en six champs d'études thématiques concrètes comptant pour le quart des soixante crédits. Métamorphose complétée en 1980 à l'inauguration du nouveau programme : même si la maîtrise

conserve son caractère généraliste et impose aux étudiants à temps partiel une obligation « de résidence » pour l'équivalent d'une session à temps plein, elle abolit celle du stage à l'étranger, propose des activités optionnelles jusqu'à concurrence de près de la moitié du cursus (27 crédits) et surtout s'ancre résolument dans une perspective de management⁸⁶. Son service à la fonction publique proprement dite, l'ENAP compte dès lors s'en acquitter surtout par des séminaires de perfectionnement sur mesure et par la recherche commanditée qu'effectue depuis 1977 pour le gouvernement et les ministères son CEPAQ, le Centre d'études politiques et administratives du Québec. Tout comme la Télé-université, l'ENAP a amorcé un virage entrepreneurial.

Pour ne pas connaître toujours des mutations d'une telle ampleur, bien des programmes passent sous la loupe dans tous les établissements. La plupart du temps ils ressortent de l'examen avec une connotation plus professionnelle ou plus spécialisée.

Plus professionnelle. À cause de la demande. La crainte du chômage, qui hante les jeunes dès le milieu des années 70, les pousse à choisir les programmes qui paraissent offrir les meilleures garanties d'emploi, au premier chef les programmes professionnels, ou les options professionnelles des programmes qui en offrent. On le remarque partout : non seulement l'administration supplante-t-elle l'éducation et les sciences pures et appliquées devançant-elles les humanités dans les choix des étudiants après 1980⁸⁷, mais au sein d'un même module, géographie par exemple, le baccalauréat en enseignement est plus populaire que le baccalauréat fondamental. La même logique prévaut au deuxième cycle, ce qui conduit les constituantes à pro-mouvoir des maîtrises professionnelles ou des certificats de deuxième cycle réservés au perfectionnement court et immédiat des adultes au travail, et les départements à accentuer le volet professionnel de bien des programmes.

Quant aux programmes généraux, qui ont fait au début la spécificité de nombre d'enseignements à l'Université du Québec, ils cèdent le pas. Contre eux, il faut le dire, tant d'acteurs se sont dressés. Le vice-président Maurice Boisvert les recense : l'habitude ; la double structure de l'enseignement supérieur québécois, divisé entre cégep et université ; la demande des étudiants qui, au vu des pratiques en usage dans les vieilles universités, accordent davantage crédit à un baccalauréat en sociologie par exemple qu'à un autre en sciences sociales ; et les intérêts des professeurs, enfin, portés non

seulement à spécialiser les programmes mais même les cours, afin de les accorder au plus près à leur champ très précis de spécialisation et à leurs chantiers de recherche⁸⁸. Tous ces facteurs contribuent à des degrés divers à modifier le profil de la programmation de l'Université du Québec et à la doter d'une philosophie de l'enseignement plus semblable à celle des autres institutions universitaires québécoises.

D'où l'interrogation qui persiste à propos de la double structure module-département. Pauvres modules ! Ils perdent leurs illusions une à une comme les marguerites leurs pétales. Disposer du pouvoir d'initiative en matière de programmation, c'est une chose ; une autre du pouvoir de concrétiser les projets proposés. Pour tous les programmes de formation des maîtres à cause des exigences du Ministère et dans tous les programmes chapeautés par une corporation, les modules n'ont pas grand-chose à dire. Ailleurs, tout projet modulaire qui cadre mal avec les intérêts des départements prend illico le chemin des oubliettes. Incapable d'obliger ceux-ci à tenir compte des attentes sociales à l'endroit du premier cycle, incapable aussi de faire valoir auprès des professeurs les désirs des étudiants en matière de participation à l'élaboration des programmes et de pédagogie universitaire, le module serait-il une coquille vide ? En tous cas, membres extra-universitaires et étudiants désertent les conseils modulaires. Le premier cycle, l'affaire des seuls professeurs désormais, comme ailleurs ?

À Trois-Rivières et à Montréal, où le malaise est ressenti avec beaucoup d'acuité, un peu tout le monde se demande quoi faire de la double structure. La laisser tomber, comme à l'ETS ? On n'y est pas encore disposé. La doubler, en regroupant dans un seul secteur les modules et les départements associés aux mêmes familles ? C'est ce que proposent en 1976 des professeurs d'administration de l'UQAM pour les unités liées aux sciences de la gestion⁸⁹ ; une idée reprise et étendue aux autres familles par le « comité des sages » réuni par la Commission des études en 1977 à l'initiative du vice-recteur Marc Bélanger. Le même comité suggère aussi de fortifier les modules, de leur donner plus de pouvoirs face aux départements. Mais le SPUQ se mobilise, et du coup le projet est enterré. À Trois-Rivières, où l'on jongle avec les mêmes éléments, le comité mis sur pied par le vice-recteur Jacques Parent et présidé par Paul-André Quintin juge lui aussi essentiel de revaloriser la vie modulaire. Au total toutefois, le *statu quo* sort vainqueur là comme à Montréal⁹⁰. Partie remise ?

Comme dans tout organisme vivant, le jeu des pressions altère forcément avec les années les propositions fondatrices. Établissement jeune et donc, c'est une tautologie, sans tradition intellectuelle, critique à juste titre de l'enfermement sur elles-mêmes cultivé par les facultés des universités anciennes, échaudé par la mauvaise réputation que celles-ci lui collent avec une satisfaction trop visible à la suite de son ouverture aux milieux partisans de réformes visant à une plus grande justice sociale, l'Université du Québec tient moins qu'auparavant à résister aux pressions uniformisatrices des organismes chargés de la coordination du système universitaire, aux demandes du milieu pour des programmes avant tout utilitaires, aux désirs de reconnaissance et d'ascension professionnelles manifestés par ses professeurs. Sa crédibilité au moins s'en trouve rehaussée et avec elle, entre autres choses, sa capacité de faire valoir son savoir-faire à l'étranger.

Timidement commencée dès le début des années 70 surtout par le biais des accords franco-qubécois de coopération, de quelques expériences de communication par satellites avec la France encore, et grâce aux contacts personnels des professeurs du réseau, la coopération internationale naît vraiment vers le milieu de la décennie. Durant toute la période l'essentiel du rayonnement de l'Université du Québec continue de passer par les échanges entre professeurs, effectués de façon plus ou moins spontanée à l'occasion de colloques, de publications, de parrainage d'étudiants de doctorat, d'invitations mutuelles à enseigner chez soi ou au cours d'années sabbatiques vécues à l'étranger. À mesure que grossit l'Université, des activités plus institutionnalisées cimentent aussi les liens entre elle et des universités françaises surtout, mais aussi européennes, africaines, américaines ou asiatiques. À la fin des années 70, le secteur de la coopération relève désormais dans presque tous les établissements des vice-rectorats à l'enseignement et à la recherche ou l'équivalent, tandis qu'au siège social c'est le service des études avancées de la vice-présidence à l'enseignement et à la recherche qui s'en occupe. Car partout on voit dans l'ouverture sur les réalités internationales le moyen de nourrir le développement des programmes, de vivifier des perspectives nouvelles et d'attirer des étudiants étrangers, dont le nombre dépasse déjà 600 dans le réseau en 1980. Projets intégrés de coopération franco-qubécoise ou belgoqubécoise, ententes institutionnelles et contrats de service forment autant de liens formels entre l'Université du Québec ou ses constituantes et des universités extérieures⁹¹.

C'est ainsi que l'UQAM, qui attire le plus grand nombre d'étudiants étrangers du réseau, entretient une coopération suivie avec la France et le Maroc et, au début des années 80, cherche à percer davantage aux Etats-Unis et dans les pays arabes. Par leurs écoles de français, leurs programmes en pâtes et papiers ou génie unifié, l'UQTR et l'UQAC suscitent l'attention de nombreux établissements, tandis que dès 1973 l'UQAR parle d'océanologie avec la France grâce notamment au satellite *Hermès*. L'ETS signe en 1980 une entente de coopération avec l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes et présente son expérience d'enseignement de la technologie en Côte-d'Ivoire, en Algérie, au Rwanda et clans quelques autres pays africains. Quant à l'ENAP, une fois accréditée par l'Agence canadienne de développement international, elle obtient en 1980 un contrat de cinq ans comme « agent d'exécution » responsable du développement d'un programme semblable au sien en Amérique centrale. Mais évidemment, sur le plan international, l'Institut Armand-Frappier brille tout particulièrement. Par son souci humaniste de l'aide, avant tout. Ainsi, au moment de la campagne de vaccination contre la rougeole au Togo ou par ses recherches sur la stabilité des vaccins en milieu tropical, par la mise au point d'un vaccin spécial contre la poliomyélite, d'un autre contre la méningite cérébro-spinale, d'autres encore contre des maladies particulièrement virulentes dans la bande du Sahel, ailleurs en Afrique ainsi qu'en Haïti. La réputation mondiale de l'Institut lui attire d'ailleurs chaque année presque une centaine de stagiaires de tous les continents venus apprendre comment fabriquer ces antidotes peu coûteux, et en conséquence peu susceptibles d'intéresser les multinationales pharmaceutiques⁹².

Au siège social, on ne reste pas non plus les bras croisés. Pendant que la vice-présidence aux communications confie à Guy Bertrand sa direction de l'exploitation, qui devient la vitrine internationale de l'Université dans le marché de la téléinformatique et du télé-enseignement, le président Robert Després inscrit l'Université du Québec dans plusieurs organisations internationales scientifiques et universitaires : l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, par exemple, celle des universités du Commonwealth, les comités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ou encore dans l'Association des secrétaires généraux des universités francophones, une organisation créée à l'instigation même de l'Université du Québec. En 1979, continuant sur cette lancée, le président Gilles Boulet fonde à son tour l'Organisation

universitaire interaméricaine (OUI) pour favoriser les échanges entre les deux Amériques⁹³.

Peu à peu donc, l'Université creuse sa niche sur la scène internationale. Une petite niche encore au début des années 80, si on la compare aux vastes réseaux tissés par McGill ou l'Université de Montréal. Mais l'amorce de relations qui ne cesseront par la suite de s'amplifier, dans une aventure mixte faite d'échanges universitaires et de vente de savoir-faire.

En 1983, une quinzaine d'années après sa naissance, l'Université du Québec semble en voie de gagner la première manche de son projet institutionnel. Bien que ses constituantes de l'Ouest en arrachent encore, bien que l'UQAM et l'ETS se voient toujours freinées dans leur développement, le principe d'universités en région est unanimement accepté, de même que celui d'une expansion dans les axes allant jusqu'au doctorat.

Agréée aussi par les grands organismes régulateurs de l'enseignement supérieur la nouvelle ambition du réseau de ressembler davantage aux autres institutions universitaires. Rien ne traduit mieux cette visée nouvelle que la redéfinition de l'accessibilité effectuée dans le Schéma général de développement de 1980 ou dans le plan triennal de l'UQAM pour 1982-1985 : l'accessibilité, en effet, a désormais beaucoup moins à voir avec l'éducation permanente, l'ouverture aux adultes dépourvus de diplômes préalables et davantage avec l'addition de nouveaux programmes d'études avancées et la détermination d'être une « université complète ».

L'Université du Québec doit par contre encore gagner la deuxième manche : devenir un véritable réseau, non seulement sur le plan juridique mais surtout sous le rapport de l'enseignement et de la recherche. Le président Boulet en fait son vœu le plus cher. En 1981, pour répondre aux détracteurs du siège social, il établit la Communauté scientifique réseau précisément en vue de favoriser les échanges internes ; jusqu'en 1983, ce programme néanmoins lie sur-tout dans des ententes bilatérales le siège social et l'un ou l'autre des établissements.

Avec le Cadre général de développement de 1983, une étape de plus est franchie, décisive on l'espère. Sans renier les axes, principe fondateur de

l'expansion dans chaque constituante, le siège social propose au réseau, à l'heure où le gouvernement mise tout sur le virage technologique, de prendre celui-ci d'une manière coordonnée, c'est-à-dire de dépasser la perspective individualiste des axes pour adopter un mode plus communautaire de fonctionnement, basé sur des pôles reconnus à chaque constituante. Pour la forêt, par exemple, Trois-Rivières assumerait le leadership mais tous les établissements sauf la Télé-université et l'ENAP y contribueraient. Ainsi pour plusieurs autres secteurs prioritaires de développement du réseau.

Faire plus et mieux en réseau, le défi permanent de l'Université du Québec. Une affaire à suivre...

LES VRAIS DÉBUTS DE LA RECHERCHE

Modeste, telle paraît encore en 1983 la part de l'Université du Québec dans le système canadien et même québécois de la recherche. Il faut en effet de longues années pour réunir les intelligences, les équipements et les premiers succès qui, en se conjuguant, fondent une réputation. Il faut aussi du temps pour que s'épanouisse une réelle mentalité de recherche dans les constituantes à vocation générale. La plupart des professeurs y travaillent en effet dans des domaines, telles les sciences de l'éducation ou l'administration, dépourvus de tradition de recherche subventionnée ; chez les professeurs des humanités et des sciences sociales, ceux de l'UQAM notamment, on se souvient que l'Université du Québec a été vouée avant tout à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et on doute encore que foncer en recherche soit bien compatible avec cette mission première⁹⁴ ; d'un établissement à l'autre, enfin, les politiques institutionnelles varient : là où l'INRS exige depuis toujours l'exclusivité des services de ses chercheurs, l'UQAM cède aux siens les revenus des commandites, là où Trois-Rivières privilégie les groupes structurés, l'UQAM consacre le département comme lieu par excellence de la recherche, en partie du reste sous la pression du SPUQ⁹⁵. C'est dire quelques-uns des facteurs qui façonnent l'expérience uquiste de recherche. D'avoir par contre inscrit dès 1969 cette activité parmi ses priorités et d'entrer en scène au moment où se concrétise l'appui des gouvernements à la recherche universitaire permet néanmoins à l'Université du Québec, en moins de quinze ans, d'asseoir sa crédibilité dans plusieurs secteurs.

UNE CONJONCTURE EN DENTS DE SCIE

Grâce au resserrement des critères d'embauche et aux sommes énormes consenties par les établissements pour payer les études de doctorat des professeurs engagés sans ce diplôme, les constituantes disposent dès le milieu des années 70 d'un corps professoral mieux formé et d'autant plus intéressé à travailler dans les nombreux nouveaux programmes d'études avancées et en recherche qu'il est moins accaparé par un premier cycle désormais bien implanté.

Au même moment le programme FCAC, créé en 1969-1970 par le ministère de l'Éducation, se révèle à l'usage un outil taillé sur mesure pour le monde universitaire québécois, surtout francophone. En conformité avec la décision qu'il a finalement prise de faire des universités le pilier de sa politique de la recherche, le gouvernement a chargé le programme FCAC de deux missions principales : augmenter le taux de réussite des chercheurs québécois aux concours des grands organismes subventionnaires fédéraux et accélérer ainsi le « rattrapage » de nos universités, y favoriser d'autre part la constitution de réservoirs de connaissances appliquées⁹⁶. En quelques années, grâce à ce programme, nombre d'équipes, groupes, laboratoires et même centres de recherche voient le jour dans l'ensemble des universités québécoises. Les projets se multiplient, des plus « savants » aux plus « pratiques » ; nombreux, en particulier, sont ceux qui visent à engendrer des retombées tangibles et immédiates dans le « milieu »⁹⁷. Comme les autres, sans doute même plus que les autres parce qu'elle part de plus loin, l'Université du Québec bénéficie du soutien du FCAC. Plus qualifiés qu'au début, bien soutenus financièrement, ses professeurs travaillent sur les deux fronts : ils participent davantage aux grands concours et y réussissent de mieux en mieux ; ils répondent aussi plus souvent aux demandes que les entreprises et les communautés régionales adressent de plus en plus volontiers aux constituantes.

Assez rapidement, par ailleurs, le milieu lui-même accepte de contribuer pour une part au financement de recherches dont il attend beaucoup. L'UQAC, on l'a dit, peut s'appuyer sur deux fondations. Prenant la relève du fonds spécial institué en 1974, les lettres patentes de la fondation Armand-Frappier sont enregistrées en 1978 : celle-ci peut recevoir legs, dons et autres dotations et les redistribuer en bourses aux étudiants, en aide financière aux chercheurs et aux fins éducatives et philanthropiques liées aux missions de l'Institut. L'UQAR s'arme à son tour d'un tel outil en 1976, l'UQAM en 1979,

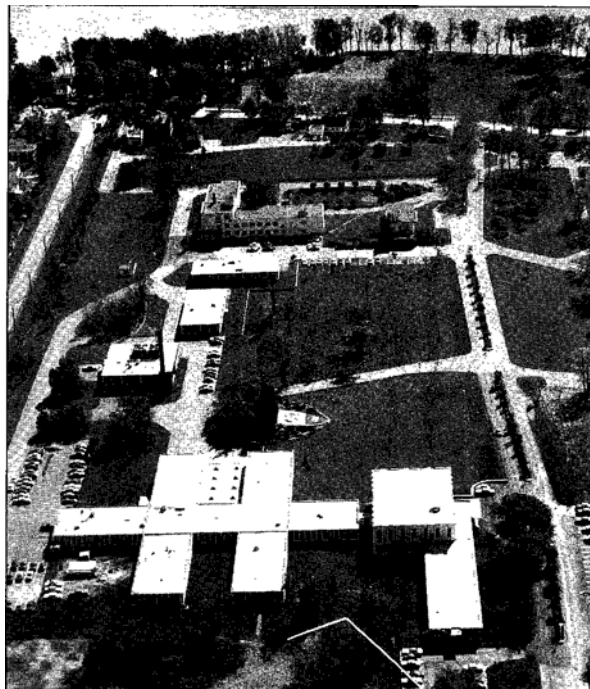
année où la fondation du Centre d'études universitaires fête, à Trois-Rivières, son dixième anniversaire⁹⁸.

Grâce donc à un corps professoral plus expérimenté, au programme FCAC et au soutien du milieu, l'Université du Québec connaît dès avant les années 80 un accroissement significatif de ses activités de recherche. Traduit en chiffres, le budget de la recherche passe ainsi de six à douze millions entre 1974-1975 et 1979-1980⁹⁹.

Le rapport de la Commission Angers et le Livre vert sur la politique scientifique viennent tous deux en 1979 troubler quelque peu cette effervescence.

Le Comité Pagé de la Commission Angers chercherait-il noise à l'Université du Québec qu'il ne s'y prendrait pas autrement. Non content, on l'a dit, de proposer le retrait de l'UQAM du réseau et la contraction du siège social, le voilà qui préconise en plus le démantèlement de l'INRS et le détachement de l'IAF¹⁰⁰ ! Pourquoi ? Ces deux instituts, prétend Édouard Pagé, n'ont rien d'universités puisqu'ils ne sont rattachés à aucune : « le siège social n'est quand

*Le campus de l'Institut
Armand-Frappier
à Laval-des-Rapides.
Anciennement Institut
de microbiologie et d'hygiène
de Montréal, c'est en octobre
1972 que PIAF a fait
son entrée au sein du réseau
de l'Université du Québec.*



même pas une université ! »¹⁰¹. Pourquoi ne pas transformer l'IAF en entreprise privée à but non lucratif ? Cette vocation serait bien plus conforme à sa véritable identité, compte tenu du peu de programmes d'enseignement qu'il offre et de l'importance de son volet production. Quant à l'INRS, intégrer plusieurs de ses centres à des universités, pas nécessairement du reste d'autres constituantes de l'UQ, ce serait faire d'une pierre deux coups : leur donner un « véritable » statut universitaire tout en renforçant le potentiel de recherche de l'institution-hôte. On imagine sans peine la tête de l'Université du Québec à la lecture de ces recommandations¹⁰².

Mais sa mine n'a pas fini de s'allonger. Car voici le Livre vert, qui consacre quelques analyses au programme FCAC et à l'INRS. Sur le FCAC, son diagnostic se fait sévère : « saupoudrage » des fonds, constitution d'une multitude d'entités de recherche souvent peu viables et en concurrence les unes contre les autres, encouragement à faire jouer aux universités un rôle de « suppléance » en matière de recherche industrielle et gouvernementale qui finit par détourner la recherche universitaire d'objectifs qui devraient en priorité être d'ordre éducatif et culturel, les auteurs du Livre vert ne sont pas tendres envers le programme qui a si bien servi jusque-là l'Université du Québec¹⁰³. Sur la question du statut de l'INRS, ils n'y vont pas non plus de main morte. « Véritable pomme de discorde » pour les milieux universitaires, l'INRS, jugent-ils, doit se limiter à n'être plus qu'un institut de recherche de l'Université du Québec ; pour dissiper toute équivoque, ils recommandent du reste au gouvernement d'en changer le nom. C'était déjà la position du comité *ad hoc* de révision mandaté en février 1974 par le Comité ministériel de la politique scientifique puis, en 1975, celle que le Conseil des universités réaffirme en 1979 dans son commentaire sur le Livre vert...¹⁰⁴.

Pour n'avoir finalement conduit ni au détachement de l'IAF ni au démantèlement de l'INRS, le rapport Pagé et le Livre vert n'en auront pourtant pas moins des répercussions significatives sur les décisions gouvernementales relatives à la recherche.

Dès 1979, en effet, Québec intensifie la pratique inaugurée peu auparavant de créer des instituts publics de recherche hors les murs des universités, même si cela contredit de façon flagrante sa propre décision de faire de celles-ci le lieu par excellence de la recherche. Institut de recherche sur la productivité, ou sur la culture, Institut de recherche en santé et sécurité au

travail, Institut de recherche et de développement de l'amiante, c'est autant de moins, on l'aura compris, sous le chapeau de l'INRS. Le « N » qu'il conserve dans ses nouvelles lettres patentes de 1981 masque mal l'anéantissement de ses ambitions d'origine : son statut est définitivement restreint à celui d'institut de l'Université du Québec. Désormais et pour plusieurs années, tout redéploiement de ses activités ne pourra y être envisagé qu'au sein des centres existants¹⁰⁵. L'acharnement avec lequel le monde universitaire s'est battu contre lui aura finalement eu raison de ses possibilités d'expansion.

Le programme FCAC, parallèlement, passe à l'inspection. Et si le Livre vert avait raison ? Les chiffres en effet ont de quoi troubler le gouvernement. Des années de financement appréciable de la recherche par Québec n'ont pas permis d'améliorer d'un iota la performance globale des universités francophones aux concours des conseils fédéraux, toujours et de loin les principaux pourvoyeurs de la recherche universitaire. Au début des années 80, elles n'y obtiennent en effet pas meilleur succès, relativement, qu'en 1970¹⁰⁶ ! Si certains chercheurs soupçonnent les jurys de discrimination envers les francophones, le Conseil des universités souligne de son côté que bien des nouveaux programmes élaborés pendant toutes ces années par les organismes fédéraux visent non pas à relever les capacités des universités les moins fortes, mais au contraire à favoriser la concentration des ressources et une spécialisation plus grande de la recherche universitaire au Canada¹⁰⁷. Conséquence directe : les atouts sont plus que jamais dans le jeu des universités reconnues depuis longtemps. Et tant pis si les établissements francophones n'ont pas eu le temps de compléter leur rattrapage !

Quoi faire ? Québec souhaite-t-il maintenir sa politique de rattrapage et continuer d'accorder son soutien aux établissements plus jeunes et moins forts, les constituantes de l'Université du Québec notamment ? Cela implique d'exiger le rapatriement de toutes les sommes fédérales dépensées pour la recherche universitaire, un champ qui peut être considéré de compétence provinciale. C'est l'option tentée d'abord, celle que privilégie le président Boulet¹⁰⁸, on s'en doute, celle que les milieux de chercheurs, dans l'Université du Québec y compris, récusent pourtant car ils voient en celle-ci une possible contraction des réseaux d'échanges scientifiques.

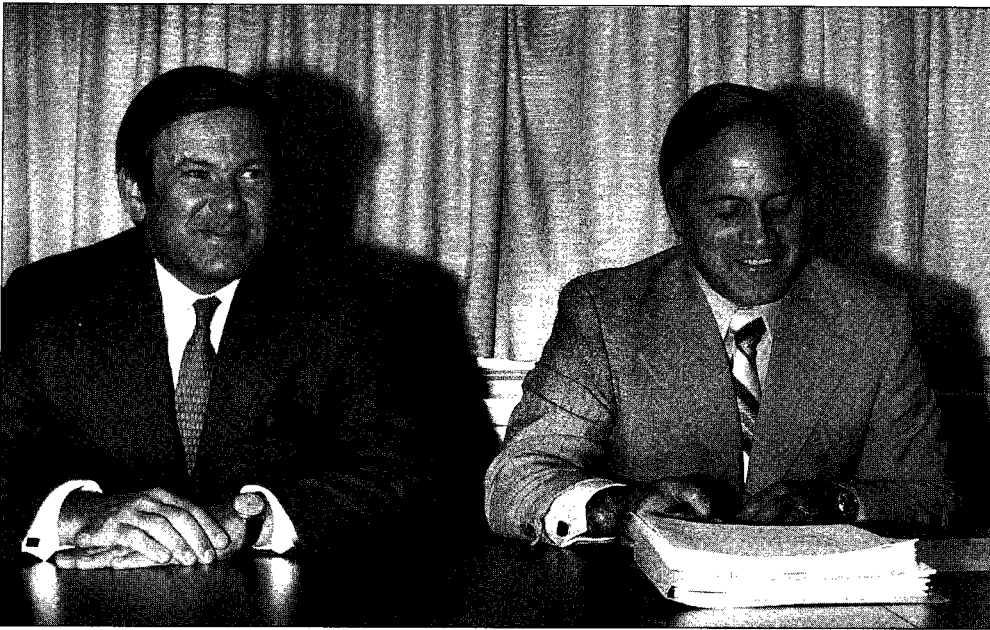
Le gouvernement québécois renonce donc au rattrapage, se met au diapason des politiques fédérales, ne parle plus que de privilégier l'« excellence » ,

les « masses critiques » et tout et tout. À l'instar d'Ottawa, Québec choisit après 1980 d'intervenir de plus en plus directement dans le secteur de la recherche. Les objets de recherche dévolus aux nouveaux instituts publics le démontrent bien, qui identifient des problématiques très ciblées, sauf en ce qui concerne la culture. La transformation en 1981 du programme FCAC en fonds FCAR pour l'aide et le soutien à la recherche témoigne aussi de cette nouvelle volonté gouvernementale. Elle est assortie d'un programme d'« actions structurantes » destiné d'une part à mieux déterminer et soutenir les créneaux définis comme les plus prometteurs, c'est-à-dire en fait les plus liés au virage technologique¹⁰⁹, et, d'autre part, à favoriser l'émergence d'équipes de recherche très performantes !

Cela signifie-t-il privilégier McGill plutôt que l'Université Laval ou l'Université de Montréal, celles-ci plutôt que l'Université du Québec et, au sein du réseau, l'UQAM et les deux instituts plutôt que les petites constituantes ? Le gouvernement ne veut pas être aussi directif et élitiste. Les deux premières subventions au titre du programme d'« actions structurantes » vont à l'Institut Armand-Frappier et à l'UQAR, plusieurs centaines de milliers de dollars pour la biotechnologie et l'océanographie¹¹⁰.

L'Université du Québec, de son côté, veille à préserver ses positions. Alors que la concurrence s'intensifie entre les établissements d'enseignement supérieur, alors que les compressions dans les budgets de fonctionnement, à partir de 1978, rendent encore plus rude la course aux fonds externes (subventions, contrats et commandites), toutes les constituantes se dotent de véritables politiques de soutien à la recherche incluant non seulement les fondations mais aussi des fonds internes et des dégrèvements d'enseignement à des fins de recherche. En 1981-1982, après une décennie de réclamations de la part de son secteur des arts, l'UQAM y joint une politique de développement de la création !¹¹¹.

Du siège social, vient la riposte à Édouard Pagé. Il ne croit ni à la vitalité ni même à la viabilité du réseau ? Dès 1981 le président Boulet met en marche la Communauté scientifique réseau, un programme de subventions internes destinées explicitement à créer une véritable synergie dans l'Université du Québec. Que le réseau fasse ses preuves. Que le tout dépasse la somme des parties ; que les coopérations et les échanges entre chercheurs des diverses constituantes accroissent les potentialités de l'Université¹¹².



Louis Berlinguet, vice-président à la recherche, et Charles E. Beaulieu qui lui succédera à ce poste après avoir été premier directeur de l'INRS.

Or, vu le contexte qui émerge au début des années 80 de rivalité sans merci entre institutions universitaires et d'encouragement nouveau à la concentration des expertises, l'Université du Québec aura bien avantage à jouer sa carte maîtresse, celle dont elle commence à peine à entrevoir toute la valeur: son réseau, justement.

LA PART DE CHACUN

Le chercheur qui travaille seul, sans subvention, dans une perspective forcément monodisciplinaire et dans un champ du savoir parfois lié d'assez loin aux axes de développement de son établissement, est encore avant 1983 d'un type très courant. Un tel artisan suffit parfois à lui seul à mettre le Québec sur la carte du monde scientifique. Grâce par exemple à Robert Michaud, exégète des textes de l'Ancien Testament, auteur de livres traduits en plusieurs langues, il n'est plus sur le globe un spécialiste des études bibliques qui ne connaisse l'UQAR.

Considérée selon ce qui saute d'abord aux yeux, à savoir les groupes structurés de recherche, l'Université du Québec paraît toutefois avant 1983 s'en tenir très fidèlement aux prescriptions qu'elle s'est tracées dès les débuts : recherche orientée, thèmes interdisciplinaires, perspective d'application. Une telle continuité tient sans doute en partie au fait que Louis Berlinguet reste jusqu'en 1976 à la barre de la vice-présidence à la recherche et qu'il est remplacé par Charles-E. Beaulieu, le premier directeur de l'INRS, où ces principes constituent les points cardinaux de toute intervention. Elle s'explique pour une autre part par le fait que les gouvernements eux-mêmes, on l'a dit, se convainquent de la pertinence d'un tel modèle et que les organismes subventionnaires encouragent plus volontiers les projets qui s'y moulent. Les politiques de recherche adoptées dans chaque constituante poussent enfin dans ce sens à leur tour.

Des chiffres et pourcentages, chacun par ailleurs peut tirer fierté. Sait-on qu'en 1982-1983 le budget de recherche de l'Université s'élève déjà à tout près de 21,5 millions de dollars¹³ ? Que le Centre d'études universitaires en Abitibi-Témiscamingue arrive juste derrière l'Institut Armand-Frappier puis l'INRS pour la somme obtenue par professeur subventionné, immédiatement devant l'UQAC ? Sait-on qu'au même moment, toujours derrière les deux instituts, ce sont l'UQTR puis l'UQAR qui comptent la proportion la plus élevée de professeurs subventionnés parmi le corps enseignant régulier ? Que l'UQAM par contre, qui a le nombre pour elle, contribue toute seule pour plus du quart du budget global de recherche du réseau¹⁴ ?

Mais laissons là les palmarès. Ce qu'on aura déjà compris, c'est que tous les établissements en viennent peu à peu à contribuer à l'effort de recherche de l'Université du Québec. Pas tous au même degré, néanmoins. Comme constituantes à part entière, Hull et Rouyn naissent seulement en fin de période ; l'ETS et l'ENAP sont des écoles professionnelles ; la Télé-université met toutes ces années à assumer véritablement sa vocation universitaire. Aussi la recherche reste-t-elle encore embryonnaire dans ces établissements et y prend-elle presque uniquement la forme de commandites. Si elles honorent aussi de nombreux contrats, les constituantes entrées les premières dans ce qui dès cette époque prend l'allure d'un « marché » de la recherche savent déjà par contre, dans certains créneaux, disputer aux universités réputées depuis longtemps une part grandissante des subventions octroyées par le FCAC et les prestigieux conseils fédéraux.

Du coup, au sein du réseau, la part relative des deux grands instituts décroît forcément. Une fois défalquées les subventions d'équilibre qu'ils reçoivent à l'automne 1974, l'INRS et l'IAF attirent encore tout de même à eux deux 60 % des sommes totales vouées à la recherche cette année-là dans l'ensemble de l'université¹¹⁵ contre 31 % seulement en 1982-1983.

Avec la maturation en recherche des constituantes à vocation générale les plus anciennes, une autre des conditions nécessaires au succès du programme de Communauté scientifique réseau s'apprête à être satisfaite. Des projets vraiment communs pourront d'autant plus aisément voir le jour à partir des années 80 que les chercheurs des divers établissements seront plus susceptibles de se considérer comme des pairs.

PROLONGER LES PREMIERS SILLONS

Entre 1974 et 1983 l'Université du Québec consolide d'abord sa crédibilité et son expertise dans les créneaux où d'emblée elle s'est investie : l'éducation, les études régionales et les richesses naturelles. Elle multiplie en outre ses incursions du côté des télécommunications, des sciences de la santé, de l'environnement. Puis, au début des années 80, elle se dépêche d'activer tout ce qui chez elle tourne autour de l'informatique, des biotechnologies et du génie, soit ce qui touche le virage technologique. Ainsi l'Université s'attache-t-elle aux préoccupations des entreprises et des pouvoirs publics.

Compte tenu de la mission première du réseau en formation des maîtres et du savoir-faire en pédagogie d'une partie importante de leur corps professoral, toutes les constituantes à vocation générale ainsi qu'un centre entier de l'INRS s'intéressent à la recherche en éducation. En 1982-1983, celle-ci représente encore 22 % du budget global de recherche de l'UQAM malgré la diversification réussie au cours de la décennie et jusqu'à 80 % ou 85 % de ceux des établissements de Hull et d'Abitibi-Témiscamingue¹¹⁶. Enseignement professionnel, environnement scolaire, évaluation de la relation « enseignant-enseigné », confection de milliers de documents pédagogiques favorisant l'auto-apprentissage au primaire et au secondaire, tels sont quelques-uns des domaines d'investigation des chercheurs¹¹⁷. À noter l'initiative originale de l'UQAC, qui s'associe au cégep de Chicoutimi et à plusieurs commissions scolaires du Saguenay dans un Conseil régional de recherche en éducation¹¹⁸. À noter aussi le virage de l'UQAM : la perspective fondamentale

est abandonnée en 1980 quand quelques chercheurs réunis autour de Maurice Bélanger troquent le Centre de recherche en didactique (CRD) promis à la disparition contre le CIRADE, le Centre interdisciplinaire de recherche sur l'apprentissage et le développement en éducation qui mise sur l'apport de spécialistes de tous horizons et surtout, comme partout dans le réseau, sur la recherche très appliquée. Parmi ses réalisations, mentionnons par exemple une trousse d'intervention à la maison pour aider les mères monoparentales ou les parents d'enfants handicapés, la recherche sur les moyens de favoriser l'apprentissage de la géométrie dans les milieux pauvres ou d'améliorer le cheminement éducatif d'adultes peu alphabétisés, ou l'attention portée aux mécanismes de cognition sociale et de métacognition¹¹⁹.

En études régionales aussi, les chercheurs de l'Université du Québec se préoccupent surtout d'intervention. Pas étonnant que leur expertise soit tout particulièrement reconnue dans les questions d'aménagement du territoire : une spécialité du GRIDEQ de l'UQAR comme de l'INRS-Urbanisation, placé sous la direction de Mario Polèse. C'est en outre sous le parapluie des



Début des années 80 : les spécialistes du Centre de recherche sur les insectes piqueurs de l'UQTR étudient le mystère de la nidification et de la propagation des moustiques.

études régionales que travaillent un peu partout les spécialistes des sciences humaines et sociales ainsi que les littéraires.

Avant 1983, ces chercheurs adoptent encore rarement le modèle d'organisation de la recherche qui prévaut déjà dans les sciences exactes : ils chassent seuls, si l'on peut dire, ou alors en petits groupes faiblement structurés. Et comme leur réflexion porte au fond surtout sur les valeurs, ils se sentent encore dispensés de s'inscrire pleinement dans la course aux subventions. Ce qui ne les empêche pas de contribuer au rayonnement de leur établissement : en psychologie et en sémiologie par exemple, l'UQAM devient un point de mire international. Ce sont aussi les chercheurs de l'Université du Québec, partout dans le réseau, qui mettent les premiers à l'affiche les études sur les femmes ou la culture populaire, à l'heure du syndicalisme et du féminisme militants. Quant aux historiens, ils retracent la genèse du peuplement de leurs régions, analysent l'évolution des comportements familiaux et sociaux. À l'UQAC et au CEUAT, on s'intéresse aux cultures autochtones. À l'UQAM, Paul-André Linteau et Jean-Claude Robert, entourés de collègues de l'Université de Montréal et de McGill, sont à bâtir une histoire du Québec qui insiste sur le rôle moteur de Montréal et inscrit le Québec à l'heure des grands mouvements occidentaux. Le bouillonnement social et intellectuel d'avant 1980 nourrit somme toute une réflexion assez généralement orientée vers la valorisation de tous les aspects de la culture québécoise¹²⁰.

Mesuré en nombre d'équipes et en part de budget, le gros de l'effort de recherche du réseau, avant 1983, porte toutefois sur les richesses naturelles. Forêts, mines et ressources géologiques, énergie, eau, ressources aquatiques et secteur agro-alimentaire stimulent beaucoup les méninges uquistes.

La forêt : toutes les constituantes en région en font leur affaire. À Trois-Rivières par exemple, au cœur de l'industrie papetière canadienne, le groupe de recherche sur les pâtes et papiers connaît une telle croissance qu'en 1977 il acquiert le statut de centre dirigé par Jacques Vallade. En 1982-1983, l'UQTR consacre pas moins de 1,3 million de dollars, soit le tiers de son budget de recherche, à des travaux reliés de près aux pâtes et papiers, tel le recours possible aux feuillus dans la fabrication. De nombreux laboratoires départementaux de recherche, le groupe sur les insectes piqueurs ou sur la mobilité cellulaire, de même que le Centre de recherche en photobiophysique, qui travaille entre autres sur l'effet de la lumière sur le développement des plantes,

complètent à leur façon l'activité du centre sur les pâtes et papiers¹²¹. En amont de cette industrie, sait-on qu'au Centre sur les cultures abritées de l'UQAC, Georges Gallagher et Jean Joël Von Arburg ont trouvé le moyen de diminuer de quinze ans, soit du quart, le temps de pousse des arbres avant maturité¹²² ? Et en aval cette fois, que c'est à l'UQAR et au CEUAT que les scieries s'adressent lorsqu'elles ne savent pas quoi faire de leurs copeaux ? Que l'Université Laval se tienne bien, avec son expertise en foresterie ! Au début des années 80 l'Université du Québec prend le bois, elle aussi.

À Rimouski, malgré les difficultés qui jalonnent les années 70, le pari de l'océanographie tient toujours. On ne surmonte pas aisément le retard historique du Québec dans le domaine ni la faible intégration qu'on peut y déplorer des activités gouvernementales, universitaires et industrielles, les politiques pro-Maritimes du gouvernement fédéral ni, enfin, la concurrence du GIROQ. Autour de Mohamed El Sabh et d'Armand Lachance, l'UQAR et l'INRS-Océanologie s'accrochent malgré tout. Peu à peu la discipline se francise. Surtout, grâce à l'appui presque exclusif du gouvernement du Québec, l'estuaire du Saint-Laurent révèle quelques-uns de ses mystères. Études d'aménagement portuaire, pisciculture des crustacés, inventaire des grands bancs de la rive nord, au-delà de Mingan : à force, Ottawa est bien obligé de réagir. En 1983, Pêches et Océans Canada implante enfin à Rimouski une section de recherche fondamentale¹²³.

Les crustacés nous introduisent presque naturellement dans le vaste secteur de l'agro-alimentaire. Le ministre Yves Bérubé a cru bien faire en partageant celui-ci entre l'Université Laval et l'Université de Montréal : à l'une les sciences agricoles, à l'autre les sciences vétérinaires.

Mais Laval ne sort pas des terres les plus fertiles, le triangle compris entre les villes d'Ottawa, Québec et Sherbrooke. Les bleuetières du Lac-Saint-Jean, les cultures en serres à la Baie James, elle laisse cela à l'UQAC¹²⁴ par exemple, dont les recherches entrent en plein dans les vues d'un autre ministre, Jean Garon, bien décidé quant à lui à augmenter le niveau d'autosuffisance alimentaire du Québec. À l'UQAM, le CRESALA de Marcel Gagnon travaille dans le même sens depuis 1972. Par ses recherches en sciences appliquées à l'alimentation, ce centre aide les industries à résoudre les problèmes qui se posent dans le circuit économique général de l'agro-alimentaire. Avant 1983, le CRESALA collabore notamment avec l'in-

dustrie du cidre et celle du lait ; vermouths de cidre, gouda ou emmenthal québécois : autant de produits nouveaux et plus raffinés qu'il crée et met sur le marché. Cette activité de production l'amène à déménager en 1982 à l'Institut Armand-Frappier¹²⁵.

Le grand intérêt de l'Université du Québec pour les ressources naturelles est évidemment très visible aussi dans plusieurs centres de l'INRS, que dirige André Lemay à partir de 1976¹²⁶. Prédire le niveau des crues printanières, penser à des mesures d'économie d'eau potable dans les banlieues asséchées par les canicules de juillet, chercher le moyen d'assainir lacs et rivières ; tels sont les programmes de l'INRS-Eau. En 1975-1976, le Comité conjoint du Conseil des universités et de la DGES approuve le projet de doctorat en sciences de l'eau soumis par ce centre.

Au même moment, l'INRS-Pétrole mise beaucoup sur l'évaluation des ressources québécoises en combustible fossile. Puis le centre se voit forcé d'élargir ses horizons, et sous la direction de Robert Y. Lamarche on se met à y jauger le potentiel minéral des roches sédimentaires, à encourager la recherche visant la métallogénie. En 1981 le changement de nom en INRS-Géoressources confirme l'agrandissement des perspectives. Avec son équipe de recherche en technologie minérale, le CEUAT est aussi en train de se définir un axe de recherche dans le domaine minier, tout comme l'UQAC, du reste, dont la spécialisation ici est plutôt géologique.

Nous sommes en 1974-1975. Brian C. Gregory est aux anges. Le CNRC a octroyé à l'INRS-Énergie une subvention de 750 000\$ sur cinq ans pour son programme sur l'interaction laser-matière, champ dans lequel ses résultats spectaculaires lui confèrent rapidement une réputation mondiale. À la fin de la décennie, le centre établit par ailleurs un consortium avec quatre autres instituts de la région montréalaise pour proposer la construction d'une machine toroïdale de confinement magnétique des plasmas, un des axes du programme canadien de fusion. Le gouvernement provincial appuie l'idée, aide à sa concrétisation : un Tokamak est installé à Varennes.

On le constate aisément : au-delà de la variété de leurs champs de recherche, les groupes structurés de l'Université du Québec partagent nombreux un même souci de lier leurs projets aux préoccupations sociales immédiates. Cette caractéristique, on la retrouve aussi chez les chercheurs qui prospectent au même moment dans quelques nouvelles niches.

DE NOUVEAUX TERRAINS

L'environnement et l'écologie par exemple, deux domaines voisins représentés surtout à l'Institut Armand-Frappier et à l'UQAM. Le CREM, le Centre de recherche écologique de Montréal, auquel l'UQAM participait, est passé dès 1972 entièrement sous l'aile de l'établissement de la montagne. Une quinzaine de chercheurs de l'UQAM, physiciens, biologistes et géographes surtout, fondent alors le CERSE, le Centre de recherche en sciences de l'environnement. Sous la direction de Conrad East, c'est le début d'une aventure au cours de laquelle l'UQAM s'apprête à s'imposer dans le secteur en émergence du design de l'environnement, c'est-à-dire les aménagements artificiels du milieu¹²⁷. Leurs collègues de PIAF sont encore plus inventifs, étonnants, même, à force d'avance sur la culture commune des années 70. Virus dépollueurs d'eau, conversion des déchets en éthanol et des résidus industriels en méthane, la bactériologie et la virologie y sont au service de l'écologie¹²⁸.

L'informatique est un autre de ces terrains nouveaux à la fin des années 70. Plusieurs établissements du réseau, dont la Télé-université, entreprennent de chercher comment appliquer l'informatique à l'enseignement, au travail industriel ou à la gestion par exemple. Ou encore aux télécommunications, la spécialité d'un centre entier de l'INRS. Installés dans les locaux de Recherches Bell-Northern, qui ont quitté en 1975 Ottawa pour l'Île-des-sœurs, l'INRS-Télécommunications, ses chercheurs et son directeur Maier L. Blostein, y participent aux recherches de pointe en matière de codage de la voix et des images pour leur transmission comprimée sur un fil de téléphone ; on y cherche aussi comment synthétiser la voix par ordinateur et les meilleurs moyens de gérer les réseaux de communication¹²⁹.

La recherche en génie, par contre, reste encore embryonnaire dans l'Université du Québec et concerne essentiellement les ressources naturelles. À l'UQAC, le groupe de recherche en ingénierie de l'environnement atmosphérique étudie le traitement du verglas sur les fils électriques, en collaboration avec Hydro-Québec. L'ETS et l'UQTR lorgnent plutôt du côté de la robotique et des machines à programmation numérique, c'est-à-dire en fait de la conception et de la fabrication assistées par ordinateur¹³⁰. Le vrai décollage pourtant viendra en ce domaine au milieu des années 80.

En émergence aussi, enfin, l'immense domaine des biotechnologies, la recherche sur les micro-organismes, une des très grandes priorités gouverne-

mentales liées au virage technologique. Chaque établissement est en voie de se tailler une spécialité dans cet immense champ d'investigation. Applications médicales, paramédicales et vétérinaires à l'IAF ; biomasse et fermentation à l'UQTR ; pêcheries et biotechnologies marines à l'UQAR ; à l'INRS-Océanologie, l'halieutique ; à l'UQAC, le reboisement tout comme à l'UQAT ; et à l'UQAM, la recherche en environnement¹³¹.

LA SANTÉ

Pas de médecine dans l'Université du Québec ? Rien donc à attendre du côté du Conseil de recherches médicales du Canada ? Qu'à cela ne tienne ! La santé, le Schéma général de 1976 l'inscrit au faite des priorités du réseau, qui ne veut pas être écarté d'un des champs de recherche parmi les plus dynamiques au Québec, un des mieux financés aussi, par Santé et Bien-être Canada, par le ministère québécois de la Santé et des Affaires sociales, et par tant de programmes spéciaux d'autres ministères.

À l'UQAC, le dépouillement de centaines de milliers d'actes d'état civil de Charlevoix, du Saguenay et du Lac-Saint-Jean pousse l'historien Gérard Bouchard et ses équipes sur la voie de la génétique des populations. Le centre de recherche du docteur Hughes Lavallée à Trois-Rivières poursuit le principal projet de ces années, l'étude longitudinale de la croissance des enfants canadiens-français soumis à l'éducation physique dans leur milieu scolaire, une entreprise étalée sur dix ans, unique au pays. Dans les deux cas, l'attention mondiale est attirée sur le Québec¹³².

Grâce à ses efforts en biopharmaceutique, le centre INRS-Santé réussit en 1974 puis en 1977 à obtenir des commandites de 2,5 millions de dollars sur cinq ans de la part des comités organisateurs des Jeux olympiques de Montréal puis de Lake Placid pour le dépistage du dopage sportif. Notoriété mondiale donc ; mais aussi cadeau de Grec, estime le directeur Robert Dugal lui-même avec le recul, puisque cette manne dispense le centre de solliciter des fonds ailleurs et place ses autres programmes au repos. La flamme olympique portée hors d'Amérique, le centre se retrouve gros Jean comme devant. Avant 1983, ses efforts de relance restent somme toute encore assez confus¹³³. Malgré tout, porté par ses succès et soutenu activement par le vice-président Charles L. Beaulieu, l'INRS-Santé obtient du Comité conjoint des programmes la maîtrise puis le doctorat en pharmacologie clinique.

À l'Institut Armand-Frappier, traditionnellement, recherche et production avaient toujours été entrelacées. Au prix du dédain du monde universitaire pour ce qui semblait être « une usine de vaccins » ; et de l'indifférence des programmes subventionnaires gouvernementaux à l'industrie pour ce qui pas-sait pour une école. Au prix aussi, par contre, d'une réputation mondiale enviable.

L'entrée dans le réseau a conduit l'Institut à séparer plus nettement recherche et production. En 1974-1975, l'ensemble des activités de recherche sont regroupées en cinq centres, conformément aux cinq axes : bactériologie, épidémiologie et médecine préventive, immunologie, médecine vétérinaire et virologie. S'y ajoute l'axe en sciences appliquées à l'alimentation à l'arrivée du CRESALA en 1982. Parallèlement, la production est aussi restructurée : les vaccins restent à l'Institut mais les produits diagnostiques, la moitié environ de l'ensemble des activités, passent en 1978 à IAF-production inc., un organisme appartenant à l'Institut. Le Groupe Frappier, comme on l'appelle dès lors, comprend aussi une fondation de recherche. Aurèle Beaulnes en est le directeur depuis 1975.

Du côté universitaire, le bilan de ces années reste mitigé. Au passif : l'Institut ne réussit pas à obtenir tous les programmes d'études avancées qu'il souhaite. À l'actif, en revanche, des succès toujours plus spectaculaires et novateurs en recherche.

Depuis toujours l'Institut collaborait à la formation d'étudiants diplômés inscrits dans d'autres universités. Il espère maintenant offrir aussi ses programmes propres. Dès 1975, un premier projet est monté : une maîtrise et un doctorat en sciences de la santé. Deux programmes marqués au coin d'une orientation clairement professionnelle et appliquée. Le doctorat, en particulier, avec son tronc commun et ses quatre options en épidémiologie, virologie, immunologie et bactériologie joindrait à l'interdisciplinarité l'enseignement de disciplines fort peu couvertes dans les universités québécoises et canadiennes¹³⁴.

Bloqué au Conseil des études, ce projet est en 1976 troqué contre cinq programmes de maîtrise et deux de doctorat que l'IAF envisage d'ouvrir pour l'année scolaire 1977-1978¹³⁵. Manque d'expérience ? Absence de soutien ferme et de conseil de la part de la vice-présidence à l'enseignement et à la recherche ? Comment l'Institut pouvait-il raisonnablement croire que le Comité conjoint des programmes, sensible aux pressions des autres universités

montréalaises, accepterait qu'autant de nouveaux programmes voient d'un seul coup le jour dans un établissement ? Seuls la maîtrise et le doctorat en virologie, ce dernier donné avec l'Université de Montréal, reçoivent le feu vert de Québec.

En recherche, par contre, l'Institut a le vent dans les voiles. Mise au point d'un vaccin polyvalent contre la méningite, mise au point annuelle d'un vaccin contre la grippe (maladie particulièrement habile à déjouer sans cesse les scientifiques par ses nouveaux déguisements), développement d'une nouvelle génération de vaccins de la famille DCT (diphtérie, coqueluche, tétanos), avancées prometteuses dans la lutte contre la lèpre et le diagnostic de l'herpès, élaboration de nouvelles classes de médicaments antiviraux, contributions notables à l'épidémiologie humaine et animale, vaccin contre la pleuro-pneumonie porcine, lutte contre la rage, la maladie de Marek et autres maladies affectant le cheptel québécois, travaux préliminaires au fractionnement sanguin¹³⁶ : les équipes de Lise Frappier-Davignon, Jean-Marie Dupuy, Paul Marois, Vincent Portelance et Gilles Lussier s'imposent comme des leaders canadiens dans leurs domaines, et font même de l'IAF un des établissements mondiaux de la recherche de pointe.

D'ailleurs, une part croissante des travaux y fait appel aux biotechnologies. À la santé humaine, toujours son principal souci, l'Institut joute de plus en plus des préoccupations pour la recherche en santé animale, en environnement et en alimentation. Dans tous ces champs, le levier principal demeure le monde cellulaire et notamment microbien, la spécialité de l'Institut. Le Conseil des universités peut chipoter, le gouvernement réserve à l'IAF une des premières subventions « d'actions structurantes » en 1981, justement pour le développement des recherches en biotechnologies¹³⁷.

Malgré ces réussites, quelques cumulo-nimbus se forment à l'horizon. D'abord, pour avant-gardistes qu'ils soient, bien des projets sont soutenus par de très petites équipes qui, à force de trop embrasser, risquent de mal êtreindre. Surtout du côté de la production, l'Institut ne jouit pas de tout le soutien qu'il mérite. Les vaccins et les produits diagnostiques sont mal payés par le ministère des Affaires sociales, qui ne songe pas assez que l'accroissement de l'autosuffisance scientifique et technique du Québec dans les domaines reliés aux champs d'activité de l'Institut est une économie à long

terme. Mettre au point les vaccins essentiels aux programmes gouvernementaux de médecine préventive, c'est en effet garder au Québec les budgets alloués à ces fins ; produire les sérums, les antigènes, les milieux de culture et tous les autres produits biologiques et diagnostiques, c'est aussi contribuer à la renommée technologique du Québec et à son émancipation économique¹³⁸ et cela vaudrait que le Ministère paie les produits québécois avec la même bonne volonté qu'il met à payer les factures de Connaught. Car les biotechnologies, cela creuse des trous dans un budget de recherche ! Enfin, bien que son Conseil d'administration soit finalement formé en 1981 avec près de dix ans de retard sur les promesses gouvernementales, le Centre de fractionnement sanguin n'existe toujours que sur papier, ce qui, alors que le SIDA pointe, compromet la recherche de substituts valables pour le sang humain, prolonge la dépendance du Québec envers les fractions produites ailleurs et prive l'IAF de prendre tout de suite sa place dans la recherche mondiale anti-sida.

Des descriptions qui précèdent, on pourra tirer certaines conclusions.

L'Université du Québec est bel et bien en train de se tailler une place dans le monde de la recherche universitaire. Depuis 1978, le président Boulet fait de cet objectif la priorité des priorités et, dans chaque établissement, une panoplie de politiques institutionnelles veillent à la soutenir.

Avancer veut aussi dire empiéter sur les chasses gardées de McGill, Laval ou l'Université de Montréal. En recherche comme en enseignement, la concurrence est reine, plus que la concertation. Toutefois, la recherche à l'Université du Québec porte le sceau de la maison. Surtout par son caractère résolument appliqué et son financement plus mixte qu'ailleurs, partie par subventions, partie par commandites.

Le modèle comporte du reste ses inconvénients. L'INRS-Santé n'est pas seul à sentir la terre trembler sous ses pieds lorsque son plus gros contrat arrive à échéance. Il suffit que le prix du brut baisse après la crise de l'énergie en 1973 pour que les investisseurs abandonnent l'INRS-Pétrole ; ou que la contestation sociale prenne de l'ampleur contre le thermonucléaire pour que les gouvernements refroidissent leur enthousiasme et diminuent leur soutien

envers le Tokamak de Varennes. À l'inverse, que l'engouement populaire se porte un temps sur les énergies renouvelables et voilà l'INRS lancé sur la piste des applications industrielles de l'énergie solaire. Notoriété et incertitude, l'avvers et l'envers d'une médaille frappée au coin d'une très grande proximité entre l'université et les intérêts immédiats des entreprises et des pouvoirs publics. Bien des chercheurs en viennent à souhaiter de se tourner davantage vers la recherche plus fondamentale.

Enfin, alors que le début des années 80 sonne l'heure des masses critiques, de l'« excellence » et de la disette financière, l'Université du Québec, avec ses établissements jeunes, dispersés et souvent petits, semble défavorisée. Sa force, elle le pressent pourtant, tient dans son réseau. Saura-t-elle l'exploiter ?

Entre 1974 et 1983, l'Université du Québec a réussi à imposer un modèle de développement qui lui est favorable.

Un modèle qui fait une large place au perfectionnement de niveau universitaire, d'abord par des certificats de premier cycle puis, de plus en plus, par des certificats de deuxième cycle, voire des maîtrises professionnelles.

Un modèle qui privilégie à la fois l'expansion horizontale (plus de baccalauréats) et la poussée verticale (plus d'études avancées) maximale.

Un modèle qui octroie toujours plus de place aux activités de recherche, commanditées ou subventionnées.

Une telle expansion en tous sens s'est d'abord appuyée sur les programmes de formation des maîtres, puis sur ceux des sciences de la gestion. Par les ressources qu'elles ont dégagées, ces options ont constitué les deux premières « locomotives » de l'Université du Québec.

Au début des années 80, le réseau public croit avoir trouvé dans le virage technologique un troisième moteur de croissance. C'est que l'Université du Québec, comme ses établissements, s'estime encore en phase « d'émergence », notamment sur le plan des études avancées et de la recherche. Les sciences appliquées, l'avenir ?

NOTES

1. Université du Québec, *Statistiques 1974-1975, 4 et al.* ; *id.*, *Portrait statistique 1976-1977 à 1983-1984*, Service de la recherche institutionnelle, v.-p. à la planification, février 1985 [données pour 1982-1983] ; *id.*, *Rapport annuel, 1976-1977*, 41-42 ; *Rapport annuel, 1977-1978*, 46-49.
2. Université du Québec, *Schéma général de développement*. Deuxième version. Approuvée par le Conseil des études le 6 octobre 1976, Annexe à la résolution A-131-1728, dact., 20 ; voir aussi, pour l'analyse de la conjoncture, les pages 19-20 et 31-33.
3. Université du Québec à Montréal, *Annuaire 1974-1975* ; *id.*, *Plan triennal de développement 1976-1979*, août 1976, dact., version préliminaire (jamais approuvé par le C.A. à cause de la grève du SPUQ), 112 et 122.
4. Entrevue avec André Brousseau, secrétaire général de l'UQTR, juillet 1994 ; Université du Québec, *Rapport annuel, 1976-1977*, 6.
5. « L'UQAR et la formation des professionnels de la santé », *UQAR-Information*, 8,67, 28 mars 1977, 1 ; UQAC, *Plan triennal de développement 1976-1979*, 28-42 ; *id.*, *Rétrospective sur le mandat du recteur de l'UQAC 1974-1979*, 19 février 1979, dact., 10 p. plus annexes, A-UQAC ; Université du Québec, *Esquisse de plan triennal 1981-1984*, Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois, document adopté par l'Assemblée des gouverneurs le 25 février 1981, dact., 5-6, A-UQAH ; CEUAT, *Annuaire 1982-1983*.
6. Université du Québec, *Rapport annuel, 1975-1976*, 54 ; *Rapport annuel, 1976-1977*, 45.
7. Université du Québec, *Rapport annuel, 1982-1983*, 33 ; Entrevue téléphonique avec Albert Boulet, professeur au département des sciences de l'éducation de l'UQAH, 8 mars 1994.
8. ETS, Plan de développement 1980-1982, 22 ; « Réunion du Conseil d'administration du 3 juin 1980 », *Écho-Tech*, 2,5, juin 1980, 2 ; ETS, *Annuaire 1980-1981 et 1981-1982*.
9. UQTR, Plan triennal 1982-1985 Université du Québec à Trois-Rivières, document de travail, dact., 11 mai 1982, 18-19, A-UQTR.
10. Université et collège en milieu éloigné : complémentarité ou concurrence ?, mémoire du service d'éducation aux adultes du Collège du Nord-Ouest à la Commission d'étude sur les universités, avril 1978, dact., 68 p., A-UQAT.
11. « Commission Jean : l'Université du Québec veut le statu quo régional », *Le Soleil*, 27 novembre 1982 ; « Troisième offensive de l'UQ. Autre aspect du rapport Jean contesté », *Le Soleil*, 16 mars 1983.
12. Conseil des universités, *Dixième rapport annuel, 1978-1979* 15 ; *ibid.*, *L'Université québécoise des années 1980*, Avis n° 79.13, 7 mars 1980, dans *Onzième rapport annuel, 1979-1980*, 226-55. Conseil des universités, *Quatorzième rapport annuel, 1982-1983*, 12-13 ; Pierre Roberge, *Les étudiants à temps partiel des universités québécoises. Synopsis des résultats d'une enquête*, Conseil des universités, Dossier n° 6, mai 1982, 103 p. plus appendices.
13. Pour une compilation de diverses données relatives à ce sujet, voir Geneviève Racette, Financement des universités et accessibilité d l'enseignement supérieur, UQAM, SPUQ, « Études et documents » n° 1, avril 1981, 14-15 ; L'avenir des universités québécoises.

Vers une politique des universités, Discours prononcé par le docteur Camille Laurin, ministre de l'Éducation, devant des représentants de la Communauté universitaire québécoise à l'Université de Montréal, gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, 3 février 1981.

14. Pierre Chenard, *Université et démocratie, un couple utopique ?*, Université du Québec, Vice-présidence à la planification, Service de la recherche institutionnelle, avril 1980 ; id., « L'UQ mérite pleinement de s'appeler "populaire" », *LeDevoir*, 12 mars 1984, Cahier spécial « L'Université du Québec a 15 ans », 23.
15. Germain Gauthier, « Des programmes souples en évolution constante », *Le Devoir*, 12 mars 1984, Cahier spécial « L'Université du Québec a 15 ans », 16.
16. Université du Québec, Rapport annuel, 1982-1983, 16.
17. Rapport sur l'état de l'enseignement universitaire au Nord-Ouest, dact., 10 avril 1981, 166-167, A-UQAT, boîte 492 ; Université du Québec, Document d'accompagnement de la demande de lettres patentes pour l'institution de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), dact., mars 1983, 8-9, A-UQSS/76-P-1120-06-000, Historique lettres patentes UQAT ; La décentralisation de l'enseignement, dossier spécial de L'Axe, revue de l'UQAR, 2^e année, n^o 2, septembre 1980, 8-21.
18. La décentralisation de l'enseignement, dossier spécial de L'Axe, revue de l'UQAR, 20^e année, n^o 2, septembre 1980, 16-21.
19. « Université sur la Côte-Nord », *Le Nord-Est (Sept-Îles)*, 6 juin 1979 ; « Une constituante de l'UQ est demandée à Sept-Îles », *Le Soleil*, 20 avril 1979.
20. « L'UQAR ouvrira un bureau à Lévis », *UQAR-Information*, 11^e année, n^o 33, 12 juin 1980, 1 ; Entrevue avec Gilles Boulet, ancien président de l'Université du Québec, juillet 1993.
21. UQAC, Plan triennal de développement 1979-1982, Document approuvé par le Conseil d'administration le 18 décembre 1979, Résolution CAD-2553, 12, A-UQAC.
22. Pour l'amour d'une idée, Archives audiovisuelles, Télé-université, transcription d'une entrevue avec John Daniel, 6, A-TELUQ.
23. Le devenir de la TELUQ : éléments de réflexion, UQ, vice-présidence à la planification, 12 avril 1976, dact., 3-4, A-UQSS/70-P-1142-11-000 ; « Département de mathématiques. Le point sur PERMAMA », *L'UQAM*, 11,12, 10 mai 1976, 5 ; « L'UQAM quitte PERMAMA », *L'UQAM*, 11,8, 15 décembre 1975, 3 ; « Entrevue avec Pascal Parent », le 3 août 1984, *Les bâtisseurs de l'Université du Québec se racontent*, dact., Fondation de l'Université du Québec, juin 1985, A-UQSS.
24. Nicole Marchand, 1974-1976 : la « dixième constituante » survivra-t-elle ?, Télé-université, 31 mai 1988, Document IV, A-TÉLUQ.
25. Pour l'amour d'une idée, op. cit., transcriptions des entrevues avec Francine Mackenzie et Fernand Grenier, A-TELUQ.
26. Université du Québec, Rapport annuel, 1978-1979, 47 ; Rapport annuel, 1981-1982, 30 ; Pour l'amour d'une idée, op. cit., transcription de l'entrevue avec Claude Rigault-Ricciardi.
27. Nicole Marchand, 1976-1981 : la croissance dans la différence, Télé-université, 31 mai 1988, Document V, A-TÉLUQ ; Conseil des universités, *La TELUQ et l'enseignement à distance au Québec*, Avis n^o86.14, Québec, 1^{er} trimestre 1987, 12-13.

28. *Pour l'amour d'une idée, op. cit.*, transcription de l'entrevue avec Gilles Boulet.
29. Université du Québec, *Rapport annuel, 1979-1980*, 38-39.
30. Nicole Marchand, *1981-1984 : les années difficiles*, Télé-université, 31 mai 1988, Document VI, A-TELUQ.
31. *Ibid.*
32. Pour un résumé du débat, voir Conseil des universités, *Dixième rapport annuel, 1978-1979*, 6.
33. Pour Hull voir, parmi d'autres, les publicités que fait paraître le CEUOQ dans *LeDroit*, 7 janvier et 27 avril 1978, ou 14 février 1979, pour ne donner que quelques exemples ; pour la TÉLUQ : « Cours en gérontologie pour le personnel des foyers d'Age d'Or », *L'Écho* (Malartic), 10 mai 1978, et « Du français pour tous », *Hydro presse Abitibi*, janvier 1978 ; aussi Université du Québec, *Rapport annuel, 1977-1978*, 47.
34. ENAP, *Mémoire au Conseil des ministres sur l'organisation et le développement de l'ENAP*, Résolution n° 46-168 du Conseil d'administration de l'École, le 28 novembre 1974, dact., 2 ; Université du Québec, *Opération grandes orientations, Cahier II : Orientations et axes de l'Université du Québec, 1975-1978*, dact., avril 1975, 96-97 ; ENAP, *Plan triennal de développement, 1980-1983*, 11,14 et 29 ; *L'ENAP au service des gestionnaires publics*, Rapport de la Commission concernant les besoins de la relève des gestionnaires pour la fonction publique québécoise (Rapport T. Boudreau), ENAP, juin 1993, 56-57, A-ENAP.
35. Michel Lizée, *L'université face à la formation syndicale*, UQAM, Service de l'éducation permanente, mars 1973, 66 p. ; Michel Pichette, *L'université, pour qui ? À propos de la mission de service à la collectivité de l'université*, UQAM, Service de l'éducation permanente, octobre 1977, 348 p. ; « Services à la collectivité. Une troisième mission distincte mais intégrée », *L'UQAM*, VI,2, 17 septembre 1979, 1 ; « Entente UQAM-FTQCSN. Une œuvre utile au travailleur », *ibid.*, 2 ; *Le plan triennal de l'UQAM pour 1982-1985*, première partie, *Problématique, orientations, axes*, UQAM, décembre 1982, 14-55.
36. Conseil des universités, « La mission de service à la collectivité à l'Université », Avis n° 76.20, *Huitième rapport annuel, 1976-1977*, Annexe V, 5.
37. Conseil des universités, *Treizième rapport annuel, 1981-1982*, 12.
38. Université du Québec, *Esquisse du plan triennal 1981-1984. Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois*, document adopté par l'Assemblée des gouverneurs le 25 février 1981, 4-5, A-UQAH.
39. Entrevue avec Louise Bédard, longtemps présidente du Syndicat des employés de l'UQAT, 5 octobre 1993 ; « Une si belle expérience *L'Écho*, 25 juin 1980 (lettre ouverte d'Hélène Dallaire de Val-d'Or au sujet de son expérience à Guyenne) ; Pierre Beaulieu, L'enseignement supérieur, une aventure en Abitibi-Témiscamingue », *Education-Québec*, 11, 6, avril 1981, 29.
40. Marcel Landry, « Une université en périphérie ou une université de la périphérie », *L'Axe*, revue de l'UQAR, 2e année, n° 2, septembre 1980, 16-17 ; UQAR, *Plan triennal 1979-1982, document de travail*, version du 8 mai 1979, dact., 49, A-UQAR ; GRIDEQ *Orientations générales, statuts et règlements*, UQAR, septembre 1981, 3. Université du Québec, *Rapport annuel, 1978-1979*, 18-19 et *Rapport annuel, 1982-1983*, 29.

41. « Un Atlas régional au Saguenay–Lac-Saint-Jean », *Réseau*, 8,7, mars 1977 ; « Le Mont Valin, enfin le déblocage », *Progrès-Dimanche*, 9 avril 1978 ; « Collaboration UQ et MTCP : le parc de Miguasha », *L Aviron*, 25 janvier 1978 ; « Politique de services à la collectivité : six projets acceptés », *UQAR-Information*, 13^e année, n^o 2, 15 septembre 1981 ; Pierre Beaulieu, « L'enseignement supérieur, une aventure en Abitibi-Témiscamingue *Éducation-Québec*, 11,6, avril 1981, 27 ; Université du Québec, *Esquisse du plan triennal 1981-1984*, CEUOQ, document adopté par l'Assemblée des gouverneurs le 25 février 1981, dact., 10.
42. « La Consolidated Bathurst, l'Office de la langue française et l'UQTR s'associent. Projet conjoint de francisation pour l'industrie papetière », *La Semaine*, IV,4, 5 décembre 1980 ; « Des profs se font agents de développement », *Le Quotidien*, 8 mai 1981 ; « L'Outaouais aura son salon de la PME », *Le Régional*, 14 juillet 1982 ; « Politique de services à la collectivité : six projets acceptés », *UQAR Information*, 13^e année, n^o 2, 15 septembre 1981 ; UQAR, Conseil d'administration, résolution CA-116-1360, 23 juin 1982 ; ETS, *Plan de développement 1980-1982*, dact., 12-14 plus annexe IV, A-ETS.
43. Université du Québec, *Rapport annuel, 1982-1983*, 5.
44. Ibid., 22.
45. « Jean Messier et l'Université du Québec dans l'Outaouais : un instrument de développement culturel », *Le Droit*, 9 juillet 1977.
46. À ce sujet, voir le dossier Historique lettres patentes UQAH, A-UQSS/76-P-1120-05-000.
47. CEUOQ, *Résumé du plan triennal de développement 1979-1982*, dact., janvier 1980, 9, A-UQAH ; « Nous ne perdons pas de vue notre objectif fondamental, soit de faire du CEUOQ l'université francophone de l'Outaouais, en offrant le plus vite possible tous les programmes universitaires à la population » (Jean R. Messier au *Droit*, 8 février 1980, 12).
48. Université du Québec, *Document d'accompagnement de la demande de lettres patentes pour l'institution de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)*, dact., mars 1983, 6.A-UQSS/76-P-1120-06-000, Historique lettres patentes UQAT.
49. *Résolution 36-CA-498 par le Conseil d'administration du CEUOQ, concernant les modifications à apporter au statut juridique du CEUOQ* 25 septembre 1979, A-UQSS/76-P-1120-05-000, Historique lettres patentes UQAH.
50. « Les profs demandent l'autonomie du centre et dénoncent l'exode des postes et le drainage des dépenses vers le centre de Hull », *La Frontière* (Rouyn), 22 août 1979 ; L'autonomie du centre de Rouyn soulève la controverse entre professeurs et administrateurs », *La Frontière*, 30 janvier 1980 ; « L' UQ à Rouyn : autonomie revendiquée », *LeDroit*, 18 octobre 1980 ; *Avis du Conseil des universités au ministre de l'ducation sur l'octroi de lettres patentes au CEUOQ* Avis n^o 80.5, Québec, le 20 novembre 1980, Conseil des universités, *Douzième rapport annuel 1980-1981*, 81-99. *Lettre de Jocelyne Ouellette, ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement (et députée deHull)à Camille Laurin, ministre de l'ducation*, Québec, 3 décembre 1980, A-UQSS/76-P-1120-05-000, Historique lettres patentes UQAH ; voir aussi les *lettres patentes créant l'UQAH*, 10 mars 1981, A-CEUOQ, dossier lettres patentes.

51. CEUOQ, Rouyn, Service de l'information, *Communiqué. Le statut du CEUOQ en Abitibi-Témiscamingue*, dact., 2 p., 16 mars 1981, A-UQAT boîte 125 ; lettres patentes CEUAT ; lettres patentes créant l'UQAT, 29 juin 1983, A-UQSS/76-P-1120-06-000. Historique lettres patentes UQAT.
52. CEUOQ Rouyn, Service de l'information, *Communiqué. Le statut du CEUOQ en Abitibi-Témiscamingue*, dact., 2 p., 16 mars 1981, A-UQAT boîte 125 ; lettres patentes CEUAT ; lettres patentes créant l'UQAT, 29 juin 1983, A-UQSS/76-P-1120-06-000. Historique lettres patentes UQAT.
53. DEUOQ *Annuaire 1975-1976* ; CEUOQ *Annuaire 1976-1977 et Annuaire 1978-1979*. Aussi l'Université du Québec, Réalisations Réseau, 1969-1984, Secrétariat général, 1984, A-UQSS.
54. UQAC, *Schéma de développement*, Annexe à la résolution CAD-873, le 25 mars 1975, dact., 15-18, A-UQAC.
55. UQAC, *Plan triennal de développement, document synthèse*, 18 mai 1975, non publié, dact., situé à la fin du *Schéma de développement*, op. cit., 83.
56. UQAR, *Plan triennal 1979-1982, document de travail*, version du 8 mai 1979, dact., 85, A-UQAR ; voir aussi UQAC, *Plan triennal de développement 1979-1982*, 42, A-UQAC.
57. Université du Québec, *Rapport annuel*, 1978-1979, 19 ; *Rapport annuel*, 1981-1982, 15.
58. UQTR, *Plan triennal de développement*, 1976-1979, approuvé par le Conseil d'administration le 14 octobre 1976, 109-110 ; *Plan triennal 1982-1985*, A-UQTR ; Louis-Edmond Hamelin, « Vie de recteur : un an bientôt, un an seulement., La Semaine, III, 4, 28 septembre 1979.
59. Université du Québec, *Schéma général de développement*, Deuxième version, approuvé par le Conseil des études le 6 octobre 1976, annexe à la résolution A-131-1728, dact., 38, 40 et 41, A-UQSS.
60. Roger Miller, *Plan de développement de l'UQAC*. Projet, dact., janvier 1974, 44-SS, A-UQAC.
61. « Cinq questions au recteur (Pascal Parent) », L'Axe, I,1, avril 1979, 3 ; « M. Gilles Boulet, président de l'Université du Québec. Une dernière entrevue avant de partir *Le Nouvelliste*, 7 septembre 1978.
62. Pour tout ce qui concerne les décisions du Comité conjoint des programmes du Conseil des universités et de la Direction générale de l'enseignement supérieur, voir les rapports annuels du Conseil des universités entre 1974-1975 et 1982-1983 à la section du Comité conjoint.
63. « L'UQAR restera une institution de taille modeste » *Le Soleil*, 25 mars 1977.
64. Université du Québec, *Rapport annuel*, 1974-1975, 8.
65. Université du Québec, *Réalisations réseau*, 1969-1984, Secrétariat général, 1984, A-UQSS.
66. François Loriot, « Une lutte constante pour l'ouverture sur le monde., *Le Devoir*, cahier spécial « L'Université du Québec a 15 ans », 12 mars 1984, 20.
67. Université du Québec, *Opération grandes orientations*, rapport pour le Conseil des universités, 10 décembre 1974, 77.

68. Voir l'analyse qu'on dresse de l'expérience, dès 1978-1979 : Rapport annuel du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au Conseil d'administration, année académique 1978-1979, dact., 6-8, A-UQAR boîte 679.
69. Université du Québec, Réalisations réseau, 1969-1984, op. cit.
70. Université du Québec, Opération sciences fondamentales. Appendice II : Position de l'UQAM sur le projet de rapport de l'opération sciences fondamentales, dact., octobre 1975, 51 p.
71. Conseil des universités, Sixième rapport annuel, 1974-1975, 48.
72. Université du Québec, Portrait statistique 1976-1977 à 1983-1984, Service de la recherche institutionnelle, vice-présidence à la planification, février 1985.
73. Université du Québec, Opérations grandes orientations, Cahier II, op. cit., chapitre V sur UQAM, 57-66 ; UQAM, Plan triennal de développement 1976-1979, août 1976, dact., document de travail, version préliminaire (jamais approuvé par le C.A. à cause de la grève de l'automne 1976), 3 et 71 ; id., Plan triennal de développement, 1979-1982, dact., février 1980, 35-36 ; id., Le plan triennal de l'UQAM pour 1982-1985. Première partie : Problématique, orientations, axes, dact., décembre 1982, 55-59 ; A-UQAM.
74. UQAM, Plan triennal de l'UQAM pour 1982-1985, op. cit., 56-58.
75. Ibid., 29, 56-58.
76. « M. Gilles Boulet, président de l'Université du Québec. Une dernière entrevue avant de partir », Le Nouvelliste, 7 septembre 1978.
77. UQAM, Le plan triennal de l'UQAM pour 1982-1985, op. cit., 36-38.
78. Conseil des universités, Avis au ministre de l'Éducation à la suite de l'évaluation effectuée en 1978-1979 sur l'École de technologie supérieure de l'Université du Québec, Avis n° 78.18, Québec, le 20 avril 1979, dans Dixième rapport annuel, 1978-1979, 283-284 ; Lettre de Jacques-Yvan Morin, ministre de l'Éducation du Québec à Gilles Boulet, président de l'Université du Québec, Québec, le 21 décembre 1979, A-UQSS 71-P-1142-10-005, Historique ETS.
79. Mémoire de l'École de technologie supérieure sur le nouveau cadre de financement proposé par le ministère de l'Éducation du Québec, présenté à la Commission parlementaire de l'Éducation et de la Main-d'œuvre de l'Assemblée nationale, Montréal, octobre 1984, dact., 3, A-ETS.
80. ETS, Mémoire à la Commission d'étude sur les universités, par Roland A. Dugré, ing., Marcel E. Hébert, ing., Claude Demers, ing., Montréal, 24 mai 1978, dact., 25 p., A-ETS.
81. Mémoire de l'école de technologie supérieure sur le nouveau cadre de financement proposé par le ministère de l'Éducation du Québec, présenté à la Commission parlementaire de l'Éducation et de la Main-d'œuvre de l'Assemblée nationale, Montréal, octobre 1984, dact., 3, A-ETS.
82. ETS, Plan triennal 1976-1977 à 1978-1979.
83. Conseil des universités, Avis n° 78.18, op. cit.
84. ETS, *Position de l'École sur le statut professionnel de ses diplômés (bacheliers en technologie)*, adoptée par le Conseil d'administration le 8 mars 1977, dact., 4 p. plus 2 annexes ; OIQ, *Rapport sur la demande de l'ETS à l'Ordre des ingénieurs du Québec*, 22 novembre 1977, dact., 8 p. plus nombreuses annexes ; ETS, *Les bacheliers en technologie et la pratique du génie*, 25 novembre 1977, dact., 26 p. plus annexes, tous ces documents

- dans A-UQSS 71-P-1142-10-003, Historique ETS ; Conseil des universités, *Mis au ministre de l'Éducation sur la pertinence d'inclure les diplômés de l'École de technologie supérieure à la liste des diplômés donnant accès à l'ordre des ingénieurs*, Québec, le 16 février 1978 dans *Neuvième rapport annuel, 1977-1978*, Annexe III, 105-112 ; « Les diplômés de PETS reconnus ingénieurs », *Écho-Tech*, journal de PETS, 3, 7, juin 1981 ; Gilles Boulet, *Le faux débat. ETS-OIQ*, communiqué du 16 septembre 1981, 4 p. ; A-ETS.
85. Université du Québec, *Statistiques 1974-1975 ; id., Portrait statistique 1976-1977 à 1983-1984*, service de la recherche institutionnelle, vice-présidence à la planification, février 1985 (données pour 1982-1983).
 86. L'ENAP au service des gestionnaires publics, *Rapport de la Commission concernant les besoins de la relève des gestionnaires pour la fonction publique québécoise* (rapport T. Boudreau), ENAP, juin 1993, 55-56 ; ENAP, *Plan triennal de développement 1980-1983*, 14, 23-25, 29-30.
 87. Université du Québec, *Statistiques 1983-1984*, Vice-présidence à la planification, 4^e trimestre 1983.
 88. « Entrevue avec Maurice Boisvert », *Les bâtisseurs de l'Université du Québec se racontent*, Fondation de l'Université du Québec, juin 1985, A-UQSS. Voir aussi : Maurice Boisvert, « Les moyens d'améliorer la qualité des activités d'enseignement et de recherche à l'Université du Québec », *Les voies de l'excellence universitaire*, Actes du Symposium de la Commission de planification, 22 octobre 1987, Vice-présidence à la planification.
 89. *L'UQAM rencontre des directeurs de départements* », L'UQAM, II,11, 23 février 1976.
 90. Paul-André Quintin, *Rapport final du groupe de travail sur le rôle et les responsabilités des familles et des modules*, UQTR, juin 1980, 75 p. ; *Limites et possibilités de l'université de masse*, Rapport du Comité d'étude de l'organisation de l'enseignement et de la recherche, UQAM, mai 1977, 160 p.
 91. François Lorient, « Une lutte constante pour l'ouverture sur le monde », *Le Devoir*, 12 mars 1984, 20, Cahier spécial « L'Université du Québec a 15 ans. ; Université du Québec, *Rapport annuel de la coopération internationale, 1979-1980*, secteur de la coopération internationale, vice-présidence à l'enseignement et à la recherche, 7-10.
 92. UQAM, *Plan triennal 1979-1983*, février 1980, 108-112, A-UQAM ; UQAC, *Plan triennal de développement 1982-1985*, 28-29, A-UQAC ; « Rimouski sur la carte L'Axe », revue de l'UQAR, 5,1, avril 1983, 3-SS ; ETS, *Rapport au comité d'évaluation*, ETS, janvier 1979, dact., 10-11, A UQSS/71-P-1142-10-005 historique ETS ; ETS, *Plan triennal de développement 1982-1985*, première et deuxième étapes, 23, A-ETS ; ENAP, *Rapport annuel, 1980-1981*, 7, A-ENAP ; IAF, *Bilan de la décennie 1972-1982*, 1^{er} trimestre 1982, dact., 33-35, A -IAF.
 93. François Lorient, « Une lutte constante... », loc. cit.
 94. UQAM, *Le plan triennal de l'Université du Québec à Montréal pour 1982-1985*, Première partie : Problématique, orientations, axes, adopté par le Conseil d'administration le 14 décembre 1982, 36-37.
 95. UQAM, *Plan triennal de développement, 1976-1979*, août 1976, op. cit., 55 et 127, A-UQAM.
 96. *Pour une politique québécoise de la recherche scientifique*, Québec, Éditeur officiel, 1979, 31-38 et 139-142.

97. Conseil des universités, *Le plan de développement 1986-1989 du Fonds FCAR*, Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Avis n° 85.20, Québec, trimestre 1986, 4.
98. *Lettres patentes de la Fondation Armand Frappier*, 10 juillet 1978, enregistrées le 22 août 1978, A-IAF, dossier Fondation Armand-Frappier ; Université du Québec, *Rapport annuel, 1979-1980*, 1 1 ; *10 ans... Fondation de l'Université du Québec à Rimouski. Rapport annuel*, 1985-1986, 1.
99. Université du Québec, *Rapport annuel, 1975-1976*, 13 (donne les chiffres pour l'année d'avant) ; *ibid.*, *Rapport annuel, 1979-1980*, 9.
100. *Commission d'étude sur les universités, Rapport du Comité d'étude sur l'organisation du système universitaire*, partie I, mai 1972, 92.
101. Édouard Pagé, « *L'avenir de l'Université du Québec* », *Le Devoir*, 16 octobre 1979.
102. « Rapport Angers. Boulet : "recommandations démesurées" », *Le Soleil*, 27 juin 1979.
103. Pour une politique québécoise..., *op. cit.*, 139-142.
104. *Ibid.*, 137-139 ; Commentaires au ministre d'État au développement culturel sur le Livre vert gouvernemental : pour une politique québécoise de la recherche scientifique, Avis n° 79.4, Québec, le 2 octobre 1979, dans Conseil des universités, *Onzième rapport annuel, 1979-1980*, 105-106.
105. *L'Institut national de la recherche scientifique : un instrument de développement pour le Québec*, mémoire présenté à la Commission de l'Éducation chargée d'étudier les orientations et le cadre de financement du réseau universitaire québécois pour l'année 1986-1987 et pour les années ultérieures, dact., juillet 1986, 3, A-INRS ; gouvernement du Québec, *Lettres patentes supplémentaires*, Institut national de la recherche scientifique, enregistrées le 18 mars 1981, Libro 1542, folio 7.
106. Conseil des universités, *L'impact du financement fédéral sur le développement du réseau universitaire*, Avis n° 82.9, Québec, 16 mars 1983, 127 p. plus annexes ; Avis du Conseil des universités au ministre de l'Éducation sur l'impact du financement fédéral sur le développement universitaire au Québec, *Avis n° 83.28, Québec*, 21 juin 1984, 28 ; *Avis du Conseil des universités au ministre de l'Éducation sur l'état et les besoins (le la recherche universitaire et de la formation des chercheurs au Québec à la lumière de la performance des universités dans les programmes fédéraux)*, Avis n° 83.29, Québec, 21 juin 1984, 65-66.
107. *Ibid.*
108. « Boulet critique la position du fédéral dans l'éducation », *Le Soleil*, 2 mars 1982.
109. Conseil des universités, Avis n° 85.20, *loc. cit.*, 6 et 8-10.
110. Université du Québec, *Rapport annuel, 1980-1981* ; Conseil des universités, Avis sur la demande de subvention « d'action structurante » de l'UQAR en océanographie et gestion des ressources maritimes, Avis n° 81.17, 18 juin 1982, dans *Treizième rapport annuel, 1981-1982*, 543-558.
111. Université du Québec, *Rapport annuel, 1979-1980*, 11 et 41 ; *Rapport annuel, 1981-1982, 12-13* ; UQAC, *Rapport triennal de développement, 1982-1985*, 23-24 ; « L'enseignement et la recherche en 1981-1982 : qualité et croissance *La Semaine (UQTR)*, 6,8, 3 décembre 1982 ; « Fonds de 200 000 \$: l'UQAR met l'accent sur la recherche *UQAR-Information*, 14,18, 17 janvier 1983, 1.

"

112. Université du Québec, *Schéma général de développement 1980-1985*, Annexe XXV au procès-verbal de la 214^e réunion de l'Assemblée des gouverneurs, 31 ; *id.*, *Rapport annuel, 1981-1982*.
113. Université du Québec, *Rapport annuel, 1982-1983*, 14.
114. Université du Québec, *Portrait statistique 1976-1977 à 1983-1984*, Service de la recherche institutionnelle, vice-présidence à la planification, février 1985 (données pour 1982-1983 seulement).
115. Université du Québec, *Statistiques 1974-1975*, 54 (à défalquer de l'INRS et de PIAF leurs subventions d'équilibre).
116. Gilles Provost, « À l'UQ, la recherche, ce n'est pas seulement l'INRS ! », *Le Devoir*, 12 mars 1984, cahier spécial « L'Université du Québec a 15 ans », 12.
117. Université du Québec, *Document d'accompagnement de la demande de lettres patentes pour l'institution de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)*, dact., mars 1983, 21, A-UQSS 76-P-1120-06-000, Historique UQAT ; UQTR, *Plan triennal de développement 1976-1979*, *op. cit.*, 81 ; Université du Québec, *Opération grandes orientations*, Annexe 5, *Éléments pour l'élaboration d'un second plan de développement*, dact., avril 1975, 2 ; INRS, *Quatrième plan de développement, 1982-1988*, 215.
118. « UQAC : une pause dans son développement », *Le Quotidien*, 29 mars 1975 et *Mémoire de l'UQAC à la Commission d'étude sur les universités (Commission Angers)*, dact., mai 1978, 16, A-UQAC.
119. « Le Centre de recherche en didactique : la survie... à certaines conditions », *L'UQAM*, VI, 11, 19 novembre 1979 ; Université du Québec, *Rapport annuel, 1979-1980*, 11 ; entrevue téléphonique avec Mme Pauline Banerjee, UQAM, CIRADE, 8 mars 1994.
120. Université (lu Québec, *Document d'accompagnement de la demande de lettres patentes... UQAT*, *op. cit.*, 22 ; GRIDEQ, *Développement régional. Problématique et programmation de recherche du GRIDEQ*, 1993, 13-16 ; Université du Québec, *Rapport annuel, 1978-1979*, 26 et *Rapport annuel, 1979-1980*, 23 ; INRS, *Troisième plan de développement, 1979-1982*, 153-173 et *Quatrième plan de développement, 1982-1988*, 179-211, A-INRS ; Université du Québec, *La recherche en sciences humaines à l'Université du Québec. Document de réflexion*, VPER/Service de la recherche, août 1982, dact., 29 p. Annexe 10 au P.V. de la 119^e réunion de la Commission des études.
121. UQTR, *Plan triennal de développement, 1976-1979*, 90-94 ; « Centre de recherche en photobiophysique. Unique au Canada », *Le Nouvelliste*, 5 octobre 1983 ; « Recherches en pâtes et papiers. Une mission importante », *ibid.* ; « L'écologie maintenant prise au sérieux *ibid.*
122. « Après 15 ans d'existence, l'Université du Québec a atteint ses objectifs », *Le Quotidien*, 30 décembre 1983.
123. *Avis du Conseil des universités au ministre de l'Éducation sur la demande de subvention « d'action structurante » de l'UQAR en océanographie et gestion des ressources maritimes*, Avis n° 81.17, Québec, le 18 juin 1982 ; *Treizième rapport annuel, 1981-1982*, 545-558 ; « Une université pas comme les autres (3) : L'océanographie, axe principal de développement de l'UQAR », *Le Soleil*, 23 mars 1977 ; INRS, *Troisième plan de développement 1979-1982*, 83-97 et *Quatrième plan de développement 1982-1988*, 92-113 ; « Entrevue avec Pierre Cazalis », *Les bâtisseurs de l'Université du Québec se racontent*, Fondation de l'Université du

- Québec, juin 1985, A-UQSS ; « Entrevue avec le recteur, M. Guy Massicotte : le Centre de recherche de Pêches et Océans *UQARInformation*, vol. 14, n° 34, 17 août 1983, 3-4.
124. « Le bleuets, dix ans après : la recherche refait surface », *Le Quotidien*, 2 octobre 1982.
125. « Au CRESALA, un projet de 100 000 \$ », *L'UQAM*, VI,13, 3 décembre 1979, 2 ; « Rencontre avec CRESALA », *Echo-Tech* (le journal de PETS), 2 et 3, février 1980 ; Université du Québec, Rapport annuel, 1981-1982, 43.
126. INRS, Troisième plan de développement 1979-1982, 39-40, 63-79 et 101-119 ; *ibid.*,
127. Quatrième plan de développement 1982-1988, 28-44, 50-68 et 69-91, A-INRS.
128. Gilles Provost, « A l'UQ, la recherche, ce n'est pas seulement l'INRS ! Le Devoir,
129. 12 mars 1984, cahier spécial « L'Université du Québec a 15 ans », 12.
130. IAF, les communications Ellefsen inc., s.d. [avant 1982], 32 p., A-IAF.
131. INRS, Troisième plan de développement 1979-1982, 137-148 ; *id.*, Quatrième plan de développement 1982-1988, 160-175, A-INRS.
132. Université du Québec, Rapport annuel, 1980-1981 ; ETS, Plan de développement 1980-1982, adopté par le Conseil d'administration le 5 février 1980, 11-12, ETS ; Université du Québec, Rapport annuel, 1982-1983, 25.
133. Gilles Boulet, Le défi de l'Université du Québec : prendre le virage technologique avec un souci humaniste, Allocution devant les cadres supérieurs et les membres des commissions du réseau de l'Université du Québec, Montréal, le 14 décembre 1982, UQ, Direction générale des relations publiques, février 1983, 7-8.
134. Entrevue téléphonique avec le docteur Mirjina Rajic, directrice du département des sciences de la santé, UQTR, 10 mars 1994.
135. INRS, Quatrième plan de développement, 1982-1988, *op. cit.*, 118-155.
136. Université du Québec, Opération grandes orientations, Annexe G : Mémoire de l'Institut de microbiologie et d'hygiène de Montréal, dact., mars 1975, A-UQSS.
137. Université du Québec, Opération grandes orientations, Cahier II : Orientations et axes de l'Université du Québec : 1975-1978, dact., avril 1975, 90-91 ; IAF, Plan de développement triennal 1976-1979, dact., 27, A-IAF.
138. IAF, Bilan de la décennie 1972-1982, 1^{er} décembre 1982, dact., 37 p., A-IAF (document à usage interne).
139. IAF, Quarantième rapport annuel 1977-1978, 9-12 ; Quarante-troisième et quarante-quatrième rapports annuels, 1980-1982, 1-3 ; Rapport biennal 1982-1984, 3-7.
140. Institut Armand-Frappier, Quarante ans au service de la collectivité, par Paul Marois et André Chagnon, 1978, 45 p., A-IAF.

CHAPITRE V
L'UNIVERS
DU TEMPS PRÉSENT

.....

De tous les facteurs qui marquent l'évolution de l'Université du Québec depuis une douzaine d'années, le plus déterminant sans doute est d'ordre idéologique. À l'heure de la guerre économique que se livrent les entreprises des grands blocs mondiaux en formation, les milieux d'affaires des pays occidentaux, inquiets de la prospérité et de l'avance technologique du Japon, convainquent les gouvernements de renoncer presque entièrement aux principes keynésiens de redistribution qui ont fondé les politiques économiques et éducatives entre l'après-guerre et les années 80 et de mobiliser plutôt à leur service une grande partie des ressources nationales en argent et en savoir, en affirmant que de leur prospérité découle celle de la société tout entière et de leur succès, son développement économique. Non contents de les soutenir par des mesures fiscales et des politiques particulières, les gouvernements,

dont ceux du Canada et du Québec, invitent donc depuis plus d'une décennie les grandes institutions d'intérêt public, y compris les universités, à répondre toujours davantage aux demandes des entreprises.

Comme les autres établissements d'enseignement supérieur québécois, l'Université du Québec est happée par cette nouvelle exigence des gouvernements et des entreprises. Ce qu'on attend d'eux tous, c'est qu'ils fournissent les savoirs et la main-d'œuvre qualifiée dont l'économie a besoin. Puisque, dans la course à la mondialisation et à la globalisation, la performance est désormais la valeur suprême, on assiste à un double mouvement. D'une part, les universités tendent en effet à faire leurs les préoccupations des milieux d'affaires et leur définition de ce qu'elles devraient être, quitte à mettre momentanément sous le boisseau leur mission propre et irréductible de questionnement ainsi que leur devoir de service à l'ensemble de la société. D'autre part, les pouvoirs publics inclinent à soutenir davantage les établissements les plus cotés, au risque de placer les jeunes universités dans une position précaire. Ainsi les gouvernements, dont celui du Québec, mettent fin au dessein de redistribution de la richesse et du savoir auquel, parce qu'elle voyait en lui la clé de son progrès, la société québécoise a consacré tant d'efforts pionniers, puis tant d'argent public entre les années 50 et les années 80.

À l'Université du Québec, cette nouvelle conjoncture propose tout un défi. En somme, c'est dans un contexte qui s'y prête moins qu'elle doit poursuivre son développement, continuer de favoriser le rattrapage éducatif des francophones et des régions, assumer le plus possible son nouveau rôle de partenaire du développement des entreprises.

Depuis douze ans, le déploiement des études avancées et de la recherche fait de l'Université du Québec une force avec laquelle les autres établissements ont dû apprendre à composer et à laquelle, parfois, ils sentent même la nécessité de s'allier pour promouvoir programmes et projets. Si l'Institut Armand-Frappier subit des blessures, la Télé-université jouit en revanche des lettres patentes qu'elle attendait depuis longtemps ; dans l'ensemble, d'ailleurs, toutes les constituantes ainsi que le siège social voient leur statut confirmé. Le réseau se consolide. L'Université du Québec, aussi, multiplie les formes de sa présence au milieu, se donne au développement économique, particulièrement dans les régions, tisse avec les entreprises et les organismes de partout des complicités étroites et nouvelles. Elle tente aussi, dans les limites

de son action, d'offrir aux adultes et aux jeunes les formations adaptées aux exigences de leurs milieux.

L'ARGENT, LA LOI ET LE MILIEU

Depuis 1987, le financement des universités québécoises obéit à de nouveaux paramètres. Des modifications importantes ont par ailleurs été apportées en 1989 à la Loi sur l'Université du Québec. Les conditions d'exercice de son activité ont donc été substantiellement modifiées au cours des années récentes.

EXPANSIONNISME ET RÉSISTANCES

De coupures en compressions, de compressions en nouvelles coupures, les années se suivent et se ressemblent après 1983. D'un rapport annuel à l'autre, les établissements, la Conférence des recteurs, le Conseil des universités lancent en chœur des cris d'alarme à propos du sous-financement durable du système universitaire. En 1984-1985, la dette accumulée de l'Université de Montréal atteint vingt et un millions de dollars, alors que celles de Concordia, Sherbrooke et McGill se chiffrent par seize, douze et neuf millions, soit une part variant de 7 % à 17 % de leurs dépenses admissibles. Une fois de plus le Conseil se montre soucieux : la situation est inquiétante et menace, prévient-il, « de dégénérer en un affaiblissement grave de l'enseignement supérieur québécois¹ ». À la fin de 1985, le Conseil évalue même à cent cinquante millions les besoins immédiats des universités, ce qu'il leur faudrait pour disposer de ressources équivalentes à celles des universités canadiennes. Parmi les établissements particulièrement sous-financés (ce qui ne veut pas dire pauvres, au moins dans certains cas), le Conseil place alors Concordia, McGill, l'École des hautes études commerciales et l'UQAM². Les membres d'une commission parlementaire instituée en 1984 pour faire le point sont unanimes quant à l'ampleur de la crise ; au moment de s'entendre sur les méthodes d'ajustement des bases de financement, les consensus toutefois s'effritent, et l'on en reste là. Pendant ce temps, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science persiste à comprimer les subventions de fonctionnement.

Escomptant des augmentations continues de clientèle, l'Université du Québec, on s'en souvient, s'était en 1982 portée garante d'un emprunt pouvant atteindre vingt-cinq millions sur trois ans. En échange de la remise au

siège social de leur plan d'équilibre budgétaire pour 1982-1985, les constituantes avaient reçu de quoi effacer leur déficit accumulé. Or, justement, grâce entre autres à l'ouverture d'une bonne quarantaine de nouveaux certificats de premier cycle entre 1983 et 1985, l'Université gagne d'abord le pari des inscriptions. Au cours de ces deux années, celles-ci stagnent déjà partout ailleurs, mais grimpent dans le réseau uquiste de 72 200 à 78 600, chiffres ronds ou, exprimés en étudiants équivalents à temps complet, de 39 000 à 43 600³. En conséquence, l'Université du Québec accroît sa part de l'assiette globale des subventions de fonctionnement.

Roule-t-elle carrosse pour autant ? Non, loin de là. Si, à Hull, une gestion très stricte permet d'accumuler des surplus et si l'UQAM présente jusqu'au milieu de la décennie des budgets quasi équilibrés, Rimouski doit pour sa part puiser jusqu'à sec dans ses réserves. Quant à l'UQAT naissante, elle coulerait à pic sans le soutien ponctuel que lui apporte le réseau à partir de 1985. Son investissement dans l'informatique vaut à la Télé-université un déficit de 1,3 million en 1983-1984 et un autre de 500 000\$ l'année suivante, alors qu'en plus elle continue de voir décroître le nombre des inscriptions, de 12 000 en 1983-1984 à 10 600 deux ans plus tard, selon une tendance qui ne s'inversera plus jusqu'à nos jours. On mange aussi fort maigre à PETS : les étudiants liés au virage technologique rapportent tout compte fait beaucoup moins que ce que le Ministère avait laissé entendre en 1982, tandis que le contentieux sur l'admission des diplômés à l'Ordre des ingénieurs fait stagner les inscriptions. Quant aux deux instituts de recherche, leur cas est franchement douloureux. Non seulement ne bénéficient-ils pas, malgré tous leurs appels, d'une formule de financement appropriée, mais l'introduction en 1982 dans la formule « historique » de quelques nouveaux paramètres est directement responsable d'une amputation supplémentaire de leur subvention de base, déjà rognée par les compressions⁴.

Alors, presque partout dans le réseau, on continue de retarder l'engagement de nouveaux professeurs, on recourt autant que possible à des chargés de cours, on embauche des employés de soutien sur une base contractuelle, on diffère l'ouverture de programmes onéreux, le rattrapage des collections de bibliothèques et le remplacement du matériel de recherche. Contrairement à certains autres établissements, surtout McGill, qui refusent de se serrer la ceinture et tentent de forcer Québec à assumer leur déficit, l'Université du

Québec, il faut le dire, pratique une gestion suffisamment stricte pour afficher encore au milieu des années 80 une situation financière saine.

Vu de l'extérieur, du reste, le réseau public semble avoir le vent dans les voiles. Entre 1983 et 1986, de nouvelles équipes prennent la barre dans plusieurs établissements : celles d'Alphonse Riverin et de Guy Massicotte à Chicoutimi et à Rimouski, celles de Jacques Parent et d'Alain Soucy à Trois-Rivières et à l'École de technologie supérieure, celles de Claude Corbo et de Jacques Plamondon à Montréal et à Hull. Anticipant un peu sur sa nouvelle vocation plus universitaire, la Télé-université relance en 1984 le dossier de ses lettres patentes. L'École nationale d'administration publique signe avec Trois-Rivières un protocole d'extension de sa maîtrise grâce auquel le nombre de ses étudiants passe de 400 à 600 entre l'automne de 1983 et celui de 1985⁵. L'École de technologie supérieure aussi entreprend de décentraliser ses enseignements ; la collaboration du Collège de Limoilou lui permet d'ouvrir dès l'hiver de 1985 la première année des programmes de baccalauréat en technologie de la mécanique et de l'électricité. Le succès l'enhardit : le baccalauréat complet en technologie de l'électricité y est offert dès l'automne de 1986,

.....
*Claude Corbo,
recteur de l'UQAM
depuis 1986.*



comme les deux premières années du programme de mécanique puis, en 1987, la première année du baccalauréat en production automatisée⁶. Enfin, toujours au crédit de l'Université du Québec, la paix revient entre le siège social et l'UQAM après l'entente de 1984 sur le statut d'université associée.

Parallèlement, au terme de plusieurs années de discussion avec le Ministère, l'UQAM obtient en 1984 l'autorisation de lancer la phase II de construction de son campus, tandis qu'après avoir étouffé un peu partout au centre-ville, PETS inaugure enfin en 1985 son campus du plateau Mont-Royal. En 1986, l'UQAR annonce à son tour le réaménagement de ses laboratoires de sciences et d'informatique et prévoit la construction prochaine d'un pavillon destiné aux groupes de soutien à l'entreprise⁷. Tout cela alors que le Ministère est en train de calculer au pouce carré ses prévisions d'immobilisations⁸. Certaines universités commencent à grogner.

D'autant plus qu'au siège social le président Boulet entame en 1983 son second mandat en poursuivant sa politique expansionniste. L'Université du Québec, lance-t-il, ira « chercher l'argent disponible là où il se trouve, en vendant “à la pièce” chacun de ses projets de développement » ; le gouvernement devrait d'ailleurs à son avis accorder une aide particulière au réseau afin de lui permettre de dépasser la « phase d'émergence » dans laquelle il serait encore ; du reste, aucune « considération structurelle, stratégique ou sociopolitique » ne saurait justifier de ralentir l'essor de l'Université⁹. Coup sur coup, en 1983 et 1984, le président parle d'unir les forces de Rimouski, de Trois-Rivières et du siège social pour ouvrir un campus à Levis¹⁰, de fonder à Laval une École des sciences de la santé et des biotechnologies vouée à l'enseignement aux trois cycles ainsi qu'à la recherche appliquée, en complémentarité avec l'INRS-Santé et l'Institut Armand-Frappier¹¹, et de rendre visible l'Université dans la capitale en regroupant sous un même toit dans le Vieux-Port le siège social, l'ENAP, la Télé-université, les centres québécois de l'INRS ainsi que les activités de PETS-Québec¹².

Assez ! L'esprit conquérant du président et la situation financière saine du réseau finissent par irriter beaucoup de monde. L'UQAM a réussi en 1983 à faire avorter un premier projet extrêmement ambitieux d'implantation à Laval, en se dépêchant d'y ouvrir un centre d'études universitaires et en faisant bloquer par ses représentants au conseil d'administration de PETS le déménagement de l'École qui y était prévu !¹³ ; mais c'était avant l'entente sur le statut

CHAPITRE V • L'UNIVERSITÉ DU TEMPS PRÉSENT

d'université associée. Aussi, à partir de 1984, c'est surtout à l'externe que se manifestent les résistances. Comme par hasard, l'Université Laval s'installe elle aussi enfin sur la Rive-Sud en 1984, à Montmagny, et s'il n'en tient qu'à elle l'Université du Québec pourra rêver longtemps au site du Vieux-Port ; Laval conclut aussi en mars 1986, pour la première fois de son histoire, une entente avec un cégep de la région de Québec, celui de Lévis-Lauzon, en vue d'offrir un programme universitaire conjoint de génie appliqué à la productique... et ne le retirera de l'attention du Comité conjoint des programmes du Conseil des universités et de la Direction générale de l'enseignement supérieur que lorsqu'elle sera sûre d'avoir ébranlé l'ETS¹⁴. Appelé à se prononcer sur de nombreux dossiers relatifs à l'Université du Québec, le Conseil des universités ne cesse pour sa part d'appliquer les freins : non au projet d'expansion à Laval, non aux lettres patentes pour la Télé-université, avis très dur sur les certificats qui, selon ses analyses, détournent les sommes qu'on pourrait consacrer aux programmes menant à un grade et poussent les adultes dans des ghettos, voire des culs-de-sac¹⁵.

Mais le coup qui lui fait le plus peur, l'Université le reçoit en mai 1986, au moment du dépôt du rapport Gobeil.

DU RAPPORT GOBEU. AU RAPPORT DESPRÉS

Peu après son élection en 1985, le nouveau premier ministre Robert Bourassa a demandé en effet à Paul Gobeil, président du Conseil du trésor, de former un groupe de travail chargé de réviser les fonctions et les organisations gouvernementales. L'équipe se veut efficace et ne s'embarrasse guère de « distinguo » : entre université publique et université d'État, la nuance lui échappe. Tout comme les autres réseaux d'éducation ou ceux de la santé et des services sociaux, l'Université du Québec passe donc à l'inspection. Lorsque le rapport paraît en mai 1986, c'est la stupeur : dix lignes ont suffi à assassiner le réseau. L'ENAP en sort démantelée, ses activités de perfectionnement intégrées à un centre gouvernemental, sa maîtrise transférée aux départements de science politique ou d'administration des autres universités ; mais surtout le siège social est aboli et en conséquence le réseau, comme réseau, disparaît¹⁶. Jamais si peu de mots n'auront causé telle commotion !

En apparence, voilà la répétition du rapport Pagé de 1979. Une nouvelle fois le siège social est sur le billot. En fait les deux rapports n'ont rien de

commun. La recommandation de 1979 était survenue à un moment de grave crise intestine et se faisait l'écho des revendications plus ou moins autonomistes de quelques constituantes, l'UQAM au premier chef ; celle de 1986, au contraire, surgit de nulle part si l'on peut dire, et à un moment où l'entente règne au sein du réseau. Elle marque cependant la naissance d'un processus au terme duquel, sans que personne depuis les premiers jours de l'Université ait plus jamais soulevé ce débat, le rapport politique entre le ministre et l'Université du Québec se trouvera quelque peu modifié.

Lorsqu'il prend connaissance du rapport Gobeil, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Claude Ryan, ne peut cacher son scepticisme. La commission parlementaire qu'il institue à l'automne de 1986, partie pour étudier le financement universitaire, partie pour faire pièce au rapport de son collègue du Trésor, le convainc de deux choses : la réelle asphyxie financière de la plupart des établissements, ceux de l'Université du Québec y compris, et l'importance d'étudier de plus près l'évolution du réseau public avant de suivre quelque recommandation que ce soit. Ne remarque-t-il pas avec quelle vigueur plusieurs constituantes se portent alors à la défense du siège social ? Les temps, semble-t-il, ont bien changé. Le ministre prend note de tout et crée à son tour un groupe de travail, qu'il confie à l'ancien président Robert Després. Son mandat : lui recommander les moyens de permettre à l'Université d'accomplir le mieux possible ses nombreuses missions.

Résumons. Au moment où Robert Després et son équipe s'attèlent à la tâche, l'Université du Québec est dans un mauvais pas. Son expansionnisme à tout crin lui a attiré l'hostilité du monde universitaire. Une épée de Damoclès est suspendue au-dessus du siège social. L'effectif étudiant global, pour la première fois, a chuté légèrement entre l'automne de 1985 et le suivant et, du coup, toute marge de manœuvre s'en trouve anéantie. Le ministre Ryan, en revanche, semble bien décidé à modifier significativement la formule de financement.

Le rapport Després¹⁷, qui paraît en juin 1987, propose une vision très cohérente du destin que l'ancien président souhaite à une université à laquelle on le sent encore profondément attaché ; une vision, aussi, fidèle à ce qu'il avait tenté de faire d'elle avant la décennie Boulet. Intégrité et cohésion accrue du réseau, représenté par un siège social fort et caractérisé aussi par une ouverture plus grande aux divers milieux sociaux et économiques ; confir-

mation du statut de tous les établissements sauf l'UQAM, dont il réproue la consécration du particularisme effectuée en 1984 ; retour à la vocation originale des constituantes accompagné forcément d'un financement gouvernemental approprié, telles sont les voies que dessine pour l'Université du Québec le groupe Després.

Parmi les recommandations particulières, le rapport Després suggère de faire relever de l'Assemblée des gouverneurs plutôt que du ministre la nomination des chefs d'établissement et du ministre plutôt que de ceux-ci, celle des membres socio-économiques aux conseils d'administration. Le rapport juge également à propos de laisser le siège social approuver la politique d'enseignement hors campus des constituantes ainsi que de proposer l'annulation de l'entente UQ-UQAM de 1984. Tout cela peut être interprété comme une volonté nette de renforcer le siège social à la fois contre le rapport Gobeil, contre ce qu'il perçoit comme un trop grand autonomisme des constituantes et contre le ministre lui-même, alors que bat son plein l'affaire Jean-Paul L'Allier, recommandé comme directeur de l'INRS par le conseil d'administration de la constituante puis par l'Assemblée des gouverneurs, mais repoussé par le ministre Ryan¹⁸.

Le rapport, par ailleurs, recommande de reconnaître à IENAP, à PETS et à la Télé-université une vocation sur tout le territoire ; à l'INRS un rôle d'avant-garde et aux constituantes à vocation générale la légitimité de leur présence aux trois cycles et en recherche, au moins dans certains champs de la science ; à l'Institut Armand-Frappier, enfin, sa nature hybride.

Au-delà, par contre, des changements s'imposent.

L'ENAP, par exemple, est invitée à signer moins de contrats de vente d'expertise à l'étranger, à se disperser moins dans toutes sortes d'activités de perfectionnement et à se recentrer sur le service à la fonction publique. Il faut dire qu'en effet elle est engagée au milieu des années 80 dans plusieurs directions à la fois. Dès 1983, non contente d'ajouter huit programmes nouveaux aux trente-cinq existants, la direction du perfectionnement choisit de mettre sur pied des programmes « sur mesure » destinés aux organisations de tous les réseaux et secteurs de l'administration publique. En 1984-1985, six cents sessions différentes données dans plusieurs régions du Québec rejoignent près de 11 000 employés. L'École, parallèlement, intensifie sa présence sur la scène internationale : elle tisse des liens serrés avec les écoles d'administration publique du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie ainsi qu'avec celle du Costa

Rica, qui rejoint des administrateurs de toute l'Amérique centrale. Elle collabore aussi à d'autres projets de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) au Togo et au Brésil¹⁹. Au milieu des années 80, c'est comme si le noyau dur de sa mission d'origine ne faisait plus vraiment le poids. D'où les recommandations du rapport Després.

L'Institut Armand-Frappier aussi doit changer ses façons de faire. Le petit déficit du début de la décennie est en train de devenir un gros gouffre. Les raisons en sont multiples : l'inadéquation d'une formule de financement basée sur l'effectif étudiant aux missions d'un institut de recherche, tous ne cessent de la dénoncer ; le peu d'empressement mis par Québec à ajuster sa subvention d'entretien des laboratoires et des équipements, à payer convenablement les produits diagnostiques et les vaccins ainsi que le coût d'un pavillon qui aurait permis à l'Institut d'augmenter ses ventes de vaccins et donc la part de ses revenus d'exploitation, le docteur Beaulnes, directeur de l'IAF, le déplore clairement²⁰ ; la complexité des structures de gestion et l'enchevêtrement des missions d'enseignement, de recherche et de production, qui ne permet plus de les distinguer et de les faire financer convenablement, c'est une cause pointée par le groupe Després. Au total, en 1986, seize des trente millions de budget de l'Institut proviennent des ventes, ce qui rend vulnérable au marché sa situation financière²¹. Le rapport Després recommande en conséquence de clarifier les structures de gestion, de mieux séparer recherche et production tout en laissant à l'Institut les bénéfices pécuniaires de la vente des produits, de faire financer les activités de production par les méthodes habituelles de financement de l'entreprise ou par partenariat et surtout, à moyen terme, d'adopter à Québec une formule de subvention qui tienne compte des particularités du fonctionnement des instituts de recherche. Cela vaut d'ailleurs aussi pour l'INRS.

Justement, parlant de l'INRS, le rapport propose le rattachement de trois de ses centres à des constituantes pour lui permettre de percer dans des domaines en émergence, l'aéronautique ou l'environnement par exemple.

Le rapport, enfin, suggère au ministre de faire adopter un financement approprié, de type « Northern Grant » ontarien, pour les établissements de Chicoutimi, de Rimouski et d'Abitibi-Témiscamingue. Le soutien particulier apporté par un tel programme nordique profiterait du reste indirectement à tout le réseau, délesté d'autant du souci de les maintenir.

En résumé, donc, le rapport Després recommande au gouvernement de tenir compte de la conformation de l'Université du Québec, avec ses instituts de recherche et ses constituantes excentriques, en consentant un soutien particulier à ces établissements dont il a souhaité la création ou le rattachement au réseau parce qu'il voyait en eux le moyen de favoriser l'accessibilité à l'enseignement supérieur ou de combler le retard scientifique du Québec. Il invite aussi les constituantes à se recentrer sur leurs missions essentielles, confirme la légitimité de la présence des écoles supérieures et de la Télé-université sur tout le territoire et préconise la densification du siège social, quitte entre autres à faire perdre à LUQAM son nouveau statut. Dans la presse et dans l'opposition officielle à Québec, le rapport est reçu avec respect²².

Il ne fait pas que des heureux, toutefois. Si, en 1987, les constituantes ne désirent pas davantage d'autonomie, elles ne sauraient par contre céder au siège social des prérogatives qu'il n'a même pas sollicitées. L'UQAR, notamment, n'entend pas se départir de sa compétence sur les sous-centres ni renoncer à sa participation propre à Lévis, où elle est installée depuis 1980. L'UQAM tient mordicus à son statut d'université associée. L'INRS, qui craint secrètement qu'une fois lancée la vogue du rattachement de certains centres à des constituantes on ne s'arrête plus sur ce chemin, s'oppose catégoriquement à cette recommandation du rapport. L'entrée de nouveaux membres socio-économiques aux instances ayant pour effet direct d'y diminuer la représentation relative des professeurs (ainsi que des chargés de cours s'il y a lieu et des étudiants), les syndicats de professeurs s'y opposent. Et pendant que la faculté de génie de l'Université Laval continue à déplorer la présence de l'École de technologie supérieure à Québec, le principal de McGill s'appête à insinuer à haute voix que c'est parce que son établissement est anglophone qu'il est sous-financé. Gilles Boulet, lui, ne craint rien tant que la rupture du fragile équilibre interne auquel le réseau semble enfin parvenu²³. Au bureau du ministre Ryan, le téléphone ne déroutait pas.

Lui-même a du reste sa propre vision de ce que devrait être le système universitaire et de la place que devrait y occuper l'Université du Québec. Et cette vision, elle se traduit à la fois dans la nouvelle formule de financement qu'il fait adopter et dans les modifications apportées à la Loi sur l'Université du Québec.

FINANCEMENT : FINIE, L'ÉPOQUE DE LA JUSTICE DISTRIBUTIVE ?

Pendant que le groupe Després travaille, le ministre, de son côté, poursuit ses réflexions et ses pressions sur ses collègues du Trésor et des Finances. Ainsi réussit-il à les convaincre de la pauvreté des universités. Le budget du printemps de 1987 annonce des crédits supplémentaires de 119 millions sur quatre ans, de 1987-1988 à 1990-1991 inclusivement. C'est le « programme transitoire de redressement²⁴ ». Par contre, des quarante millions versés durant la première année, McGill reçoit la part du lion. Pourquoi ? Le ministre choisit d'aider surtout les établissements sous-financés. Comme l'Université du Québec, dans les calculs ministériels, apparaît sur-financée, elle ne reçoit pas grand-chose. Tant pis si, refaisant les additions, le réseau public arrive à un autre résultat, et si le sous-financement particulier de l'UQAM est notoire²⁵. De même, le ministre tient surtout compte dans sa répartition de l'importance des études de deuxième et de troisième cycle et du volume des subventions de recherche, pour soutenir plus généreusement les universités déjà en avance sous ces rapports²⁶. Que la conjugaison de ces deux facteurs avantage tout particulièrement McGill, c'est sans doute le produit du hasard... En tout cas, pour ses onze établissements et son siège social, l'Université du Québec ne touche en tout et pour tout que six millions et demi de dollars. Le budget de 1987, par ailleurs, annonce des crédits d'impôt aux entre-prises privées qui investiraient dans les universités des sommes destinées à la recherche industrielle ; et des augmentations au chapitre des budgets d'immobilisations.

L'Université du Québec déclarée sur-financée même si les calculs le démentent ; un avantage particulier donné aux universités les plus fortes aux cycles supérieurs et en recherche ; le refus de considérer en soi le cas de l'UQAM, ceux des instituts de recherche et des constituantes éloignées : la jeunesse du réseau public, ses choix de développement par les certificats de premier cycle et ses contraintes spécifiques n'ont pas pesé pour beaucoup dans la répartition de 1987. Tout de même, dans l'immédiat, les six millions et demi sont un vrai baume. Les constituantes en profitent pour lancer certains programmes d'études avancées qui attendaient depuis longtemps. À l'automne de 1987, l'annuaire propose huit maîtrises, trois certificats de deuxième cycle et onze doctorats de plus qu'à la rentrée précédente²⁷. En même temps, les travaux de la phase II du campus débutent enfin à Montréal, Trois-Rivières présente trois projets majeurs d'agrandissement de ses pavillons, Rimouski

augmente aussi la superficie de ses laboratoires et achète un bateau, conjointement avec le cégep et l'INRS-Océanologie ; le fait même que le Ministère et la constituante de Hull entreprennent de discuter bâtiment marque déjà pour celle-ci un progrès²⁸.

L'Université, pourtant, masque mal son inquiétude. Non seulement la répartition de 1987 l'a-t-elle défavorisée, mais voilà qu'elle est en train de perdre son seul avantage comparatif au titre du financement. À son tour, en effet, elle est touchée par la stagnation de l'effectif étudiant. Pendant cinq ans, de septembre 1985 à septembre 1989 inclusivement, le nombre d'inscrits reste stable autour de 78 000, soit 40 000 en équivalence temps complet. Du jamais vu dans le réseau. Pour des raisons diverses, toutes les constituantes sont touchées, y compris, cette fois, l'UQAM²⁹.

Cela se répercute immédiatement sur les budgets. En équilibre depuis trop longtemps sur la corde raide, sans plus de marge de manœuvre après une décennie de compressions budgétaires, soignés seulement en surface par un programme transitoire de redressement par trop insuffisant, les établissements de l'Université du Québec ne peuvent absorber ce nouveau coup qu'est pour eux la stagnation de l'effectif étudiant : en 1988, déjà, le déficit accumulé de l'Université atteint vingt-neuf millions³⁰.

Au même moment, la dette de l'ensemble des universités québécoises passe les cent millions³¹. Il est devenu évident qu'il faut faire quelque chose. Inquiets de perdre une alliée de qualité dans la lutte qu'ils mènent contre leurs concurrents étrangers, les milieux d'affaires pressent le gouvernement d'aider les universités en augmentant les frais de scolarité, « gelés » depuis plus de vingt ans. Soucieux de jouir d'une formation solide, à la mesure des exigences de l'époque, les étudiants, par leurs associations, réclament plutôt de Québec qu'il prélève un impôt sur les entreprises ou prenne d'autres mesures pour qu'elles contribuent au financement des universités d'une manière plus proportionnée aux avantages qu'elles en tirent³².

En octobre 1988, le ministre évoque devant la CREPUQ, la Conférence des recteurs, la possibilité d'une augmentation des crédits de cent millions pour l'année suivante, une pluie qu'il ne faudrait pas compromettre en faisant durer la chicane sur la révision des bases de financement des établissements. On s'entend donc finalement sur une nouvelle formule de partage qui met au rancart l'essentiel de la formule « historique ».

Le budget de 1989, pourtant, témoigne que l'Enseignement supérieur n'obtient pas du Trésor tout ce qu'il en a escompté. Ce qui n'empêche pas le ministre de prendre parti.

D'abord, des quarante millions prévus pour 1989-1990 au titre du programme transitoire de redressement, la moitié va directement pour corriger le sous-financement de McGill, Concordia et Bishop's, calculé selon des paramètres qui ne sont pas neutres. Puis, les vingt millions supplémentaires injectés, en cette année électorale, dans la base de financement des universités sont répartis selon la nouvelle formule agréée par la CREPUQ en contrepartie d'une fortune qu'on attendait meilleure : pondération plus lourde aux études avancées et à la recherche qu'au premier cycle. Les choix gouvernementaux de 1987 sont confirmés. Le budget de 1989, enfin, n'impose rien de plus aux entreprises, mais annonce une hausse des frais de scolarité de 350 \$ par année pour 1990-1991 et 1991-1992. Le gouvernement jure ses grands dieux qu'il ne profitera pas de l'occasion pour réduire sa propre mise³³.

Résultat net pour l'Université du Québec ? Un réel soulagement à court terme. Mais aussi un désavantage relatif plus prononcé par rapport à d'autres universités.

Le desserrement de l'étau financier, l'Université du Québec, comme les autres universités, le doit non seulement à l'ajustement des bases de financement effectué en 1989, mais aussi à l'augmentation des inscriptions. La récession, qui depuis 1989 semble installée à demeure, frappe les jeunes encore plus cruellement que la hausse des frais de scolarité. Entre le désœuvrement dans l'immédiat et un endettement profond et à long terme, ils choisissent celui des deux maux qui leur paraît le moindre. La croissance des inscriptions reprend donc partout dans le monde scolaire. À l'Université du Québec, c'est 9 000 étudiants de plus à l'automne de 1992 que trois ans auparavant, dont 7 000 à temps complet³⁴. Avec ses 87 000 étudiants (49 000 équivalents à temps complet) l'Université est de loin la plus importante au Canada pour le nombre de ceux qui la fréquentent. En fait, comme, sitôt les élections passées, Québec recommence à sabrer dans les budgets de fonctionnement et annonce chaque année depuis 1992 de nouvelles compressions, et comme les droits de scolarité augmentent une nouvelle fois en 1993, c'est même principalement grâce à ces derniers que les constituantes ont presque toutes pu effacer

les déficits accumulés après 1985, lancer quelques nouveaux programmes, honorer les avantages consentis dans les récentes conventions collectives et les protocoles d'entente des cadres et embaucher à elles toutes près de trois cents nouveaux professeurs entre 1989-1990 et 1992-1993³⁵.

Sous le rapport des immobilisations, le redressement est plus durable. Québec continue-t-il à faire de la construction l'essentiel de sa politique de développement économique ? Toujours est-il que les universités, et cette fois surtout les établissements de l'Université du Québec, tirent parti des nouvelles largesses gouvernementales. Depuis 1987, par exemple, l'UQAM n'a pas cessé d'être en chantier ; qu'on pense aux nouveaux pavillons Thérèse-Casgrain, Athanase-David, à l'agora de la danse ou au complexe des sciences, ce dernier en construction depuis 1993. À Trois-Rivières, après l'ajout d'un étage au pavillon des classes, on érige un bâtiment pour l'entreposage des produits dangereux et un autre, tout récemment, pour le nouveau programme de chiropratique. Tandis que le projet de campus pour Rouyn est approuvé par le Ministère en 1991-1992, rénovations et constructions font de Hull une constituante enfin incarnée pour vrai. Le Centre océanographique de Rimouski, une initiative commune de l'UQAR et de l'INRS-Océanologie, double sa superficie ; un pavillon de génie tout neuf y sera aussi prêt pour la rentrée de 1995, cinq ans après l'inauguration à Pointe-au-Père de la nouvelle station aquicole de l'INRS. Enfin, après une décennie d'inaction gouvernementale à l'Institut Armand-Frappier, la construction d'une animalerie et d'un pavillon de biologie expérimentale a été approuvée récemment. L'initiative privée complète d'ailleurs à l'occasion l'effort gouvernemental, surtout pour ce qui concerne les résidences dans les constituantes à vocation générale ainsi que dans le cas particulier de la salle de musique de l'UQAM³⁶.

Malgré la réelle effervescence qui caractérise l'Université du Québec depuis cinq ans, celle-ci est moins favorisée à long terme par le nouveau partage financier que les universités anglophones ou plus anciennes. Alors que Bishop's reçoit 1,4 million de dollars en 1989 au titre de redressement de sa base de financement, Chicoutimi, Rimouski et l'Abitibi-Témiscamingue à elles trois ne touchent qu'un peu plus de deux millions. On est loin du « Northern Grant » préconisé par Robert Després. De même, quand Concordia obtient 4,2 millions, l'UQAM, pourtant jugée par le Conseil des

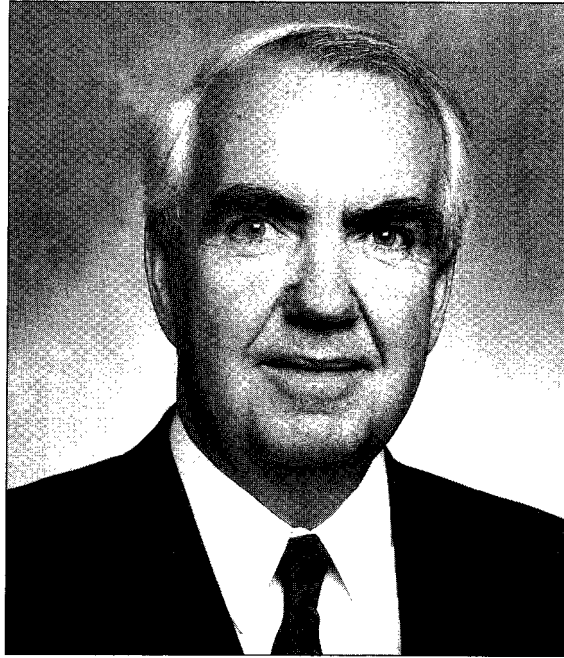
universités sous-financée au même degré que sa voisine, doit faire des pieds et des mains pour récolter finalement une correction d'à peine 1,2 million, à négocier en outre chaque année³⁷. En ne tenant pas compte dans la détermination des critères de financement de la richesse réelle des universités, ni de leur capacité à attirer des fonds privés, en privilégiant aussi les universités les plus fortes d'avance au chapitre des études avancées et de la recherche, en imposant aux jeunes étudiants à temps complet, malgré l'incertitude de leur avenir professionnel, des frais de scolarité aussi lourds qu'aux adultes au travail étudiant à temps partiel, c'est comme si Québec avait abandonné la poursuite du rattrapage éducatif des francophones et des régions, et renoncé aussi à l'équité sociale, toutes missions fondatrices de l'Université du Québec.

LA LOI 63 : DES RUPTURES D'ÉQUILIBRE

En même temps qu'il s'occupe du financement universitaire, le ministre ne perd pas de vue l'Université du Québec. Sa vision de ce qu'elle devrait être, il l'expose dans une longue lettre adressée en mai 1988 au président Boulet³⁸ : en région, surtout du premier cycle et des programmes moins spécialisés ; de la recherche, sans plus aucune production, à l'Institut Armand-Frappier, dont un autre groupe s'apprête à fouiller le dossier ; une Télé-université qui ne jouira de lettres patentes que lorsqu'elle coûtera moins cher ; pour l'École de technologie supérieure, une implantation strictement montréalaise ; une ENAP et un INRS dont le « N », pour national, commande une liaison plus étroite avec le gouvernement. Le ministre se montre aussi favorable au « rôle de coordination, de support et d'animation » imparti au siège social et au statut d'université associée pour l'UQAM. Il souhaite enfin tout comme le groupe Després, une fois n'est pas coutume, une meilleure intégration des démarches collégiales et universitaires, surtout en région.

Cette missive va marquer en profondeur l'histoire récente de chacun des établissements comme celle du réseau lui-même. Sur le plan juridique, le processus d'examen de la structure de l'Université, entrepris une dizaine d'années auparavant, débouche en juin 1989 sur l'adoption de la loi 63³⁹ modifiant celle de décembre 1968. Quelques mois auparavant, à l'automne de 1988, au terme du second mandat de Gilles Boulet, Claude Hamel lui a succédé à la présidence.

*En 1988, Claude Hamel
devient président
de l'Université du
Québec.*



La nouvelle loi, d'abord, confirme la nature de l'Université du Québec comme un réseau d'établissements dotés à la fois d'une personnalité juridique propre et d'un organe commun de gouvernement, l'Assemblée des gouverneurs. Tant pis pour le rapport Gobeil.

La loi, aussi, consacre l'état des relations auquel, à cette époque, constituantes et siège social sont parvenus. Elle confirme la pertinence des rôles et des mandats dévolus au siège social : la planification stratégique et la répartition des ressources entre les établissements, la coordination du développement, la définition d'orientations en matière d'évaluation institutionnelle, l'approbation des budgets et le contrôle budgétaire, la gestion des services communs. La loi entérine en outre le nouveau statut de l'UQAM, qu'une entente Boulet-Corbo s'était pressée de consacrer à l'automne de 1987 ; en contrepartie d'une obligation stricte de collaboration et d'appui au réseau, l'UQAM est dispensée de participer à la formule de redistribution interne du financement, elle peut décerner ses propres diplômes, conclure sans médiation des accords avec tout établissement d'enseignement et de recherche en plus de faire elle-même la recommandation pour la nomination de son recteur. Tant pis, cette fois, pour le rapport Després.

Mais la loi change aussi des choses.

Elle modifie le degré d'autonomie de l'Université du Québec vis-à-vis du ministre. Du rapport Gobeil, on a seulement voulu retenir que l'Université existe en vertu d'une charte publique. On a aussi poussé à l'extrême, jusqu'à la défaire, la logique du rapport Després, selon laquelle il serait bon de restreindre l'influence des membres internes aux conseils d'administration et à l'Assemblée des gouverneurs. En conséquence, non seulement le ministre continue-t-il, en vertu de la nouvelle loi, de nommer aussi bien le président de l'Université que les chefs d'établissement, non seulement persiste-t-il à nommer les membres externes, mais en outre il établit lui-même désormais le processus de consultation des milieux représentatifs plutôt que de le laisser à l'initiative des instances. Sans faire évidemment du réseau public une université d'État, la loi 63 rompt donc néanmoins l'équilibre originel pour tendre à augmenter l'influence indirecte du ministre auprès de l'Université du Québec.

La composition de l'Assemblée des gouverneurs et des conseils d'administration des constituantes est modifiée ainsi que l'ampleur du mandat de certains de leurs membres. Essentiellement, le Ministre a voulu diminuer aux instances l'influence de la direction et des personnels et augmenter le nombre, la proportion et le poids des membres externes, qui comptent désormais pour le tiers des gouverneurs (huit sur vingt-quatre) et pour six des seize administrateurs des constituantes. Les vice-présidents et les vice-recteurs perdent leur siège, tandis que les administrateurs professeurs, chargés de cours et étudiants sont frappés d'une clause particulière, par laquelle ils doivent s'abstenir de participer à toute séance pendant laquelle on débat d'engagement ou de conditions de travail des personnels. Interprétée de façon stricte, comme c'est le cas à Trois-Rivières dès l'été de 1989⁴⁰, cette clause risque de conduire à l'évincement de ces catégories d'administrateurs et c'est pourquoi un amendement de 1990 précise que l'exclusion vaut pour la durée des délibérations et du vote sur toute question concernant les négociations relatives aux conventions collectives ou contrats collectifs de travail⁴¹.

De tels changements révèlent beaucoup. Même s'il faut se réjouir en théorie de l'obligation d'ouverture imposée à l'Université et reconnaître que la loi 63 ne compromet pas dans son principe la liberté académique ni l'autonomie universitaire, comment ne pas remarquer en revanche les ruptures d'équilibre qu'elle introduit par rapport à la loi fondatrice ?

En effet, si les membres externes représentent en principe l'ensemble des milieux sociaux et économiques, dans les faits les personnes issues du milieu des affaires ou des secteurs gravitant dans cette orbite sont surreprésentées aux instances, d'autant plus que l'Université recherche activement leur concours. Les demandes de cette catégorie de citoyens risquent donc d'être mieux entendues et satisfaites que celles des milieux sociaux, culturels et du travail, et c'est une distorsion de la mission de service à tous dévolue à une institution publique.

Il y a plus profond. Parce qu'on les soupçonne de n'être mus que par des intérêts corporatistes, on limite les mandats des administrateurs invités à titre de membres des personnels ; parce qu'on la soupçonne de n'être mue que par des intérêts corporatistes, on fait surveiller l'Université tout entière par davantage d'administrateurs externes. Évidemment, nul ne niera que la liberté académique et l'autonomie universitaire sont des murs que la société doit pouvoir percer. Mais elles sont aussi la condition pour qu'universitaires et universités lui proposent des voies pour son dépassement. La loi 63, à notre sens, ne facilite pas autant qu'elle aurait dû l'accomplissement par l'Université du Québec de cette mission irréductible de toute université.

LA PRÉSENCE AU MILIEU

Ces dispositions de la loi 63 sont en fait l'aboutissement d'une ouverture de l'Université au milieu qui n'a fait que s'accroître depuis une douzaine d'années. L'une et l'autre s'interpénètrent désormais profondément.

Des représentants des constituantes siègent par exemple aux conseils d'administration d'une foule d'organismes dans chaque région : la réciproque est aussi vraie. Que Trois-Rivières célèbre le 350^e anniversaire de sa fondation en 1984, que le Saguenay–Lac-Saint-Jean se souvienne en 1988 de l'arrivée des premiers pionniers, que l'Outaouais s'inscrive dans le grand projet des histoires régionales de l'Institut québécois de recherche sur la culture, les constituantes du réseau sont appelées en renfort. Ce sont elles qui prennent aussi, aux quatre coins du Québec, la conduite de l'opération-bilan de l'activité scientifique et technologique des régions que dresse après 1985 le Conseil de la science et de la technologie. Elles participent encore à tous les grands événements régionaux de concertation, depuis les conférences socio-économiques organisées par le gouvernement du Québec entre 1983 et 1985 jusqu'aux

Etats généraux du monde rural en 1990 en passant, bien sûr, par les sommets économiques régionaux, dont elles assument d'ailleurs plus d'une fois l'organisation. C'est ainsi qu'elles se présentent elles-mêmes à tous comme des intervenants majeurs en matière de soutien à l'entreprise et de développement régional et qu'elles pilotent plusieurs dossiers à incidence économique⁴².

Des exemples ? Chicoutimi. En 1986 est créée SOCCRENT, la société en commandite pour la création d'entreprises. Une initiative du recteur Riverin qui, à la suite du sommet économique de 1984, réussit à convaincre les collègues, les gens d'affaires et les grosses entreprises de la région d'investir leur expertise et un capital de risque de dix millions dans cette société, en vue de créer en deux ans une cinquantaine d'entreprises et quelques centaines d'emplois. L'idée fait son chemin jusqu'au... Cameroun : en 1988, l'Agence canadienne de développement international donne une subvention de cinq millions à l'UQAC et à son partenaire privé de Jonquière, pour mettre sur pied un tel incubateur d'entreprises à Yaoundé. Le consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale et le Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium sont pour leur part des suites du sommet de 1990, des projets dans lesquels l'UQAC s'est associé les papetières et l'Alcan. Un autre exemple ? Trois-Rivières, cette fois. Au sommet de 1989, l'UQTR soumet les projets d'un musée des arts et traditions populaires, à même la mise en valeur de la collection Robert-Lionel Séguin, d'un centre de recherche sur l'hydrogène et d'un banc d'essai sur les pâtes et papiers⁴³. Nous reparlerons de tout cela. L'INRS et l'IAF par ailleurs sont tous deux engagés profondément dans la création de parcs de haute technologie à Québec et à Laval, de même que dans la venue d'entreprises spécialisées dans des domaines de pointe.

La complicité université-milieu, et tout spécialement université-entreprises, va plus loin. Partout désormais, des fondations veillent à soutenir l'action universitaire. L'UQAM recueille treize millions durant sa campagne de souscription de la fin de la décennie 80. Trois-Rivières et l'Abitibi-Témiscamingue en lancent toutes deux une de cinq millions. Le capital de huit millions accumulé autrefois par la Fondation de l'UQAC soutient dans cette constituante de nombreux projets de recherche. À Rimouski, tous les fonds versés par la Fondation sont voués à des recherches à incidence économique, dans le milieu régional. Partout, les entreprises, et non seulement les plus grosses, contribuent par des bourses au soutien des étudiants et leur ouvrent leurs portes pour des stages⁴⁴.

Jaugées à l'aune des dizaines de millions recueillis par l'Université de Montréal et par Laval ou des centaines de millions de fonds de dotation sur lesquels McGill trône, les sommes mises à la disposition des établissements de l'Université du Québec peuvent sembler modestes. Compte tenu de la situation précaire dans laquelle vivent presque toutes les régions où ils sont enracinés, l'effort doit être jugé pour ce qu'il est : remarquable... et obligeant.

Formation sur mesure, formation créditée même à l'occasion, recherche, services de consultation, autant de moyens par lesquels les constituantes s'emploient à répondre aux demandes des entreprises⁴⁵. Dès le début des années 80, des professeurs du département des sciences administratives de Rimouski fondent le CAMPE, le Centre d'aide aux moyennes et petites entreprises, pour les conseiller à contrat sur leurs difficultés de gestion. Hull et Trois-Rivières se dotent aussi de centres PME semblables. Pour stimuler leur esprit d'entreprise ou leur donner l'occasion de s'exercer sur des cas concrets, l'UQTR et l'UQAT confient aux étudiants diplômés la tâche de se pencher sur les problèmes de comptabilité, d'informatique ou de marketing des entreprises régionales qui sollicitent leurs services. En 1993, une dizaine d'étudiants trifluviens poussent ainsi jusqu'au Mexique leur étude de marché adaptée aux souhaits des gens d'affaires de la Mauricie-Bois-Francs⁴⁶. À Hull, on organise plutôt à leur intention de nombreux voyages d'études dans divers pays d'Europe afin qu'ils puissent comparer leur expérience outaouaise avec la pratique d'entreprises ou d'organismes étrangers spécialisés dans leur secteur. La camionnette du groupe de recherche en support technique de l'UQAR puis de Technomar dépanne bien des entreprises partout dans le Bas-Saint-Laurent, tout comme les antennes que plante à leur intention à l'UQAR toujours et à l'UQAT le Conseil national de recherches du Canada, soucieux de mettre à leur portée des outils de recherche-développement. Encouragées par le gouvernement québécois, toutes les universités ouvrent par ailleurs l'une à la suite de l'autre, après 1988 ou 1989, des BLEU (bureaux de liaison entreprises-université), sorte de guichet d'entrée unique aux services que peuvent offrir les établissements⁴⁷.

Et les services au reste du milieu, dans tout cela ? À Rouyn-Noranda, ils passent le plus souvent par les ententes signées avec les centres locaux de services communautaires (CLSC) ou le Centre régional de santé et de services sociaux (CRSSS). Il se fait ainsi de la recherche sur la prévention du suicide ou l'assistance aux personnes âgées, entre autres.

À vrai dire, seule l'UQAM garde encore un peu de ce qui semble être devenue l'antique et pourtant bien nécessaire mission de services à la collectivité. Non seulement au sein du réseau, mais dans l'ensemble des universités québécoises. Ne raffe-t-elle pas à elle seule, bon an mal an, au moins 70 % de tout le budget du Ministère alloué au Fonds des services à la collectivité ? Par le moyen des deux protocoles qui la lient à Relais-femmes d'une part et aux grandes centrales syndicales de l'autre, elle continue d'offrir des activités de formation et des services de recherche à des groupes peu courtisés par le monde de l'enseignement supérieur. Ce n'est d'ailleurs qu'après l'invitation adressée formellement aux cégeps et aux universités en 1993 par le Conseil supérieur de l'éducation de participer au développement régional que l'UQAM se donne officiellement une mission en ce domaine. Voilà un autre trait qui la distingue au sein du réseau⁴⁸.

Une telle proximité université-entreprise ne va pas sans soulever de nombreuses questions. Jusqu'où aller sans verser dans la complaisance ou devoir se taire (levant des initiatives d'entreprises qui compromettent en fait l'emploi et le développement dans les régions ? Soucieux d'ouverture, certains recteurs déplorent ce qu'ils jugent être une indifférence professorale aux préoccupations des milieux d'affaires ; des entreprises et organismes régionaux, en revanche, n'hésiteraient pas à vouloir transformer l'Université en service de première ligne à leur usage. Les ressources étant limitées, où doivent être les priorités ? se demande-t-on depuis quelques années à la vice-présidence à la planification. Dans l'enseignement crédité, le perfectionnement de haut niveau, l'appropriation et le renouvellement des connaissances ? ou dans le conseil, l'expertise, la recherche appliquée⁴⁹ ?

L'avenir, pour les régions comme pour le Québec tout entier, passe peut-être par un réexamen de l'association faite rapidement entre développement économique et aide à l'entreprise. Une bonne douzaine d'années de soutien gouvernemental et universitaire aux milieux d'affaires n'ont malheureusement ni freiné l'apparition d'un « Québec cassé en deux », pour reprendre le mot du Conseil des affaires sociales, ni relancé réellement l'économie des régions. Au point que le poids des exclus compromet désormais l'essor de la société tout entière. Pour les universités, et pour l'Université du Québec en particulier, il y a là matière à un renouvellement de la présence au milieu. Si leur intervention directe dans le développement social paraît exclue, les

établissements, leurs professeurs et leurs administrateurs devraient au cours des prochaines années s'employer à convaincre les décideurs économiques et politiques qu'investir ressources financières et intellectuelles dans la revitalisation du tissu social et régional québécois, loin d'être une dispersion, est le moyen de continuer à récolter demain. Il y a là un véritable rôle de leadership socio-politique et socio-économique à prendre pour l'Université du Québec.

LA RECHERCHE, UNE PRIORITÉ... PRIORITAIRE

En dix ans, entre 1983-1984 et 1992-1993, les revenus de la recherche grimpent à l'Université du Québec de 24 à 82 millions, chiffres ronds. Plus significatif encore, de 7 %, leur part dans l'ensemble des revenus de l'Université excluant les immobilisations passe à 13 %. Désormais rodée, la machine de la recherche, on le voit, est donc lancée à plein régime. Gilles Boulet en fait le leitmotiv et



Le développement de la recherche est intimement lié aux études supérieures. Un stage de rentrée pour les étudiants-chercheurs de l'INRS-Eau.

la préoccupation majeure de son second mandat. Commencent à porter fruit les programmes de la Communauté scientifique réseau, ceux des Projets prioritaires de développement. Toutes les constituantes à vocation générale raffinent encore leurs politiques de soutien à la recherche, qui prévoient non plus seulement des dégrèvements d'enseignement aux fins de recherche, mais aussi une aide financière plus substantielle aux étudiants des cycles supérieurs, des mesures pour attirer les stagiaires postdoctoraux et une pondération plus lourde dévolue à la recherche dans l'attribution des promotions aux professeurs. Un véritable système se met en place un peu partout, même dans les écoles supérieures qui, à mesure qu'elles entendent se déployer aux études avancées, se donnent un profil plus classique en matière de recherche.

Dès lors, on comprend qu'il devienne impossible de rendre compte de manière exhaustive, ou même simplement équitable, de la richesse et de la diversité des activités de recherche effectuées à l'Université du Québec. Des tendances assez nettes toutefois se dessinent. D'abord, la recherche est désormais non plus seulement une quête de connaissance, mais une composante essentielle du budget de l'Université et le moyen pour elle de percer aux études avancées et dans les réseaux internationaux. Et comme il en va de même pour tous les établissements universitaires au Québec, la concurrence entre eux s'intensifie toujours davantage. La recherche, ensuite, est devenue pour les gouvernements une sorte de politique de soutien industriel. Sans plus oser dire aussi crûment que l'avait fait le ministre Pierre MacDonald en 1985 que toute recherche devait désormais viser à augmenter les profits des entre-prises, les gouvernements, tant à Ottawa qu'à Québec, subventionnent de moins en moins la recherche libre et même réduisent leur aide à la recherche orientée de type fondamental, ce qui oblige les universités, dont les constituantes de l'Université du Québec, à privilégier la recherche appliquée à portée aussi immédiate que possible. D'autant plus que, les gouvernements se désengageant de façon assez nette du financement de toute recherche, elles dépendent toujours davantage des dollars industriels. Dans ces conditions, la recherche universitaire finit par être déterminée beaucoup en fonction de considérations extrinsèques à la science, extrinsèques mêmes aux priorités sociales d'ensemble.

Or, même en mettant la recherche essentiellement au service des préoccupations industrielles subsistent des dilemmes. Foncer dans les secteurs de pointe ou moderniser les industries spécialisées dans le domaine des ressources

naturelles et les anciens secteurs de transformation ? Miser surtout sur les grandes ou sur les petites et moyennes entreprises ? Revitaliser Montréal dans l'espoir que la métropole entraînera les régions dans son sillage ou fortifier l'économie des régions pour multiplier les pôles de développement ? Les politiques des gouvernements sont confuses et variables. Et tout cela fait partie de l'effort de recherche de l'Université du Québec.

EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES : PRODUCTION DE CONNAISSANCE ET QUÊTE DE SENS

Il n'en va pas à l'Université du Québec autrement qu'ailleurs. Même les sciences humaines et sociales sont désormais happées par le marché de la recherche. L'artisan qui travaille seul mûrit longtemps sa réflexion, écrit l'œuvre riche de sens et de portée à long terme, il existe encore, heureusement. Mais la course aux subventions, une évaluation institutionnelle des travaux fondée en grande partie sur leur quantité, l'obligation, pour avancer dans la carrière et même de plus en plus pour simplement pouvoir l'entreprendre, de se constituer des réseaux d'appuis, bref tout ce qui fait l'organisation de la recherche dans les sciences de laboratoire, y compris la division du travail intellectuel, tout cela s'applique désormais aussi aux sciences humaines et sociales. Les chercheurs se regroupent encore plus souvent qu'auparavant dans des équipes et des centres.

S'il faut identifier quelques-uns des volets investis par la recherche, parlons d'abord de l'éducation. Toutes les constituantes abritent des regroupements. Au cours des années 80, beaucoup des programmes d'intégration des enfants allophones dans les écoles sont ainsi conçus à Hull. À Chicoutimi, la réflexion porte surtout sur la manière d'intégrer les concepts scientifiques à l'enseignement technique ; sur ce plan, la réussite la plus spectaculaire, c'est le développement d'un logiciel, vendu jusqu'en France, grâce auquel les élèves du secondaire professionnel apprennent plus facilement la technologie de l'automobile. En juin 1985, par ailleurs, l'Assemblée des gouverneurs crée justement un groupe multirégional sur les applications pédagogiques de l'ordinateur, qui réunit des chercheurs de toutes les constituantes à vocation générale ainsi que la Télé-université. Le CIRADE de l'UQAM, enfin, le Centre interdisciplinaire de recherche sur l'apprentissage et le développement en éducation que dirige pendant longtemps Nadine Bednarz, est reconnu en 1987

centre d'excellence du fonds FCAR. Dans l'espoir de rapprocher théories éducatives et pratiques concrètes, le Centre conclut en 1991 un protocole d'entente avec la Commission des écoles catholiques de Montréal, afin de conduire des projets de recherche-action dans des classes du primaire et du secondaire⁵⁰.

Les sciences de la gestion sont un autre de ces domaines traditionnellement dépourvus de tradition de recherche, mais où l'on tente de s'en donner une. Dans la plupart des établissements, il faut le dire, la recherche se distingue encore mal des analyses de projets effectués sous contrat pour les entreprises et les organismes. Il se fait beaucoup de ce type de commandites à l'UQAM également. Mais avec ses cinq chaires et ses deux centres de recherche, l'université montréalaise compte bien faire de la recherche en gestion l'un des traits distinctifs de sa personnalité. La coopération, le marketing, la gestion des organismes sans but lucratif, le tourisme lui-même disposent chacun d'une chaire dans laquelle l'UQAM s'est associée avec des commanditaires de renom. Au Centre de recherche en gestion, les travaux sont plutôt de nature fondamentale, puisqu'on y étudie les pratiques québécoises dans l'espoir de contribuer à l'élaboration de nouveaux modèles de gestion surtout dans le domaine des services, des transports et de la technologie. La création en 1988 du programme de maîtrise MBA-recherche fournit d'ailleurs en grand nombre les jeunes assistants de deuxième cycle, ce qui permet au Centre d'être reconnu par la Banque mondiale, le Bureau international du travail et par l'ACDI pour des missions et des séminaires en méthodologie de recherche en Afrique francophone⁵¹.

Parmi les thèmes désormais fort étudiés, la technologie, justement. C'est à l'UQAM, encore, que naît le CREDIT, le Centre de recherche en développement industriel et technologique, dirigé longtemps par Jorge Niosi. On s'y intéresse à des sujets peu scrutés ailleurs. Quel est le rôle du secteur public, de sociétés comme Hydro-Québec pour ne nommer qu'elle, dans la promotion industrielle et technologique, par exemple ? Comment maximiser les retombées des efforts technologiques ? Quelle est l'efficacité des diverses politiques gouvernementales de recherche-développement et quels sont les problèmes que soulève leur application ? Des questions d'un grand intérêt pour Québec, qui soutient le Centre à la fin des années 80 par une action structurante, et pour Hydro-Québec, qui s'associe avec l'UQAM dans une chaire de gestion de la technologie. Au CREST aussi, le Centre de recherche

en évaluation sociale des technologies, celles-ci sont au cœur de la réflexion. Après tout, il n'est pas simple de gérer les changements technologiques dans les entreprises ni de mettre en forme les politiques relatives aux biotechnologies ou à la gestion des crises environnementales ; c'est sur ces sujets que portent les travaux du CREST, ce qui met ses chercheurs en contact avec de nombreux autres à l'étranger, et notamment en France, où l'on doit répondre comme dans tous les pays à ces questions nouvelles⁵².

La ville. La ville elle-même ou ceux qu'elle abrite. Un centre entier de l'INRS s'y consacre. Transformations de la société urbaine, notamment par la gentrification des quartiers centraux, création d'une banque de données socio-économiques sur Montréal, impact de l'innovation technologique et des projets scientifiques sur le développement des villes des autres régions, conséquences des changements socio-démographiques sur le tissu urbain, tels sont les principaux programmes de l'INRS-Urbanisation depuis une douzaine d'années. Lorsqu'en 1989 l'ACDI décide de parrainer des centres d'excellence, elle remarque presque aussitôt l'INRS-Urbanisation et lui confie le mandat en 1990 de créer un centre en développement urbain, en collaboration avec l'UQAM, McGill et l'Université de Montréal, afin de mieux connaître les problèmes de toutes sortes auxquels font face les villes du tiers-monde⁵³.

Les deux chaires UQAM-Concordia et UQAC financées par le Secrétariat canadien au multiculturalisme ont justement pour but l'étude des relations interethniques, raciales et interculturelles. Au LAREHS de l'UQAM, le Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale, c'est aussi la ville qui intéresse, celle des exclus : on s'y penche sur les problèmes sociaux qui touchent des familles urbaines et des groupes sur qui pèsent les préjugés : violence familiale, suicide des adolescents, abus sexuels, mendicité, stratégies d'adaptation à leurs milieux des déficients intellectuels, des réfugiés, des homosexuels, tous groupes qui n'ont en commun que d'être méprisés. Placé sous la direction de Francine Descarries, le Centre de recherche féministe pour sa part se consacre à l'étude des conditions de vie des femmes, surtout celles qui vivent en milieu urbain, et à celle des rapports de sexe. En 1991, lorsque l'UQAM décide de se donner une visibilité nouvelle dans le secteur, l'Institut de recherche féministe naît pour chapeauter à la fois le Centre et le protocole qui lie l'université à Relais-femmes pour des projets de recherche-action ; on espère bâtir pour bientôt un programme d'études avancées en études féministes⁵⁴.

Heureusement qu'il existe des universités en région, sinon on se demande bien comment le reste du Québec serait connu ! Le GRIDEQ de l'UQAR, qui a pris en 1986 un caractère plus résolument universitaire, mène depuis de nombreux travaux sur les conditions de travail des ouvriers fores-tiers, la relève agricole dans le Bas-Saint-Laurent, et grâce à une grosse commandite de l'Office de planification et de développement du Québec, une étude sur les interrelations entre les économies régionales et celle de Montréal. Mais l'initiative la plus prometteuse, c'est peut-être l'instauration récente d'une chaire Desjardins, à l'UQAT, en développement des petites collectivités. Faisant suite au rapport du Conseil des affaires sociales sur le Québec cassé en deux, faisant suite aussi aux États généraux du monde rural de 1990, cette chaire, espérons-le, sera plus qu'un lieu d'étude des processus de dévitalisation et de marginalisation des communautés ou de leurs efforts pour s'en sortir ; elle pourrait être aussi une voix auprès des décideurs, un outil de plus, qui ne serait pas de trop, pour aider les communautés décidées à contrer le dépeuplement⁵⁵.

Et la recherche sur la culture, dans tout cela, si vivante avant les années 80 ? L'intégration en 1993 de l'Institut de recherche sur la culture à l'INRS entraînera sans doute des changements importants dans ses orientations, et le développement de préoccupations liées davantage aux sciences appliquées pratiquées dans les autres centres de l'Institut. Par contre, Chicoutimi et surtout Trois-Rivières sont devenues au cours des années récentes des hauts lieux de la recherche sur la culture. Au centre SOREP, deux volets touchent les dynamiques culturelles ainsi que la démographie, l'économie et les structures sociales. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean devient ainsi une sorte de laboratoire où sont éprouvées les hypothèses sur les mutations de la société rurale, les systèmes de transmission du patrimoine, la reproduction sociale, les processus d'émergence de la main-d'œuvre industrielle. Avec l'entrée des chercheurs de Sherbrooke et de Concordia, SOREP devient l'IREP, l'Institut de recherche sur les populations, toujours confié à la direction du fondateur, Gérard Bouchard, de l'UQAC ; les universités Laval, McGill et de Montréal y poursuivent aussi leur association. Au milieu des années 80, des littéraires cette fois, toujours de l'UQAC, prennent l'initiative d'une vaste enquête sur les parlers français de Charlevoix, du Saguenay-Lac-Saint-jean et de la Côte-Nord ; leurs travaux sont remarqués par les dialectologues de la francophonie mondiale. Chicoutimi et Rouyn-Noranda, par ailleurs, abritent toutes deux des groupes de recherche sur les cultures autochtones⁵⁶.

Au Centre d'études québécoises de Trois-Rivières, créé en 1986 et devenu depuis centre interuniversitaire, une quinzaine de chercheurs de plusieurs disciplines des lettres et sciences humaines explorent le passé : structures sociales, pratiques culturelles, sociabilité, mœurs de nos ancêtres, place et rôle des intellectuels dans la société québécoise, représentations mentales et imaginaire collectif. De la recherche fondamentale, de quoi renouveler non seulement nos connaissances sur la société québécoise, mais surtout le sens de son itinéraire. Sous l'égide du Centre sont conduits des travaux non seulement de portée plus régionale, telle l'histoire de la Mauricie, mais encore d'amplitude très générale, sur les transferts culturels dans le Québec rural de la fin du XIX^e siècle par exemple, ou la production de l'espace urbain dans les petites et moyennes villes industrielles, ou encore la socio-économie du pays laurentien au XIX^e siècle. Plus fondamentaux encore, les livres de l'historien Serge Gagnon sur le mariage, la mort, la confession. De quoi remettre en question bien des théories reçues sur le Québec d'avant 1960⁵⁷ ! Et comprendre un peu mieux les enjeux sociaux et culturels d'aujourd'hui.

QUELQUES RECHERCHES FONDAMENTALES EN SCIENCES NATURELLES

À Rimouski, les chercheurs de l'UQAR et ceux de l'INRS poursuivent leurs objectifs de toujours : comprendre l'évolution naturelle du système estuarien du Saint-Laurent, le plus grand, le plus complexe et le plus méconnu du monde ; évaluer, aussi, les effets des activités humaines sur l'environnement et les ressources naturelles.

À force, Ottawa prend beaucoup plus au sérieux la seule équipe d'océanographes et d'océanologues francophones au pays. Quand, en 1984, il décide de récupérer la responsabilité de l'administration des pêches maritimes, laissée un temps aux provinces, c'est près de Rimouski et non près de Québec qu'il décide d'implanter son Institut Maurice-Lamontagne.

Au Centre océanographique de Rimouski, qui réunit sous la direction d'Alan Walton la trentaine de chercheurs de l'UQAR et de l'INRS, leurs soixante étudiants diplômés et un fort personnel de soutien et de professionnels, les travaux portent sur plusieurs aspects de l'océanographie côtière. L'hydrodynamique marine, par exemple, pour connaître et expliquer les processus physiques se déroulant dans les zones côtières ; la chimie des eaux



Le premier laboratoire humide de Pointe-au-Père. Des recherches en prise directe sur le milieu marin.

et des sédiments, la dynamique des systèmes biologiques de la colonne d'eau et des sédiments, autres exemples. On travaille aussi beaucoup en écotoxicologie, pour étudier les polluants et leurs effets. Ou sur l'amélioration de la production de produits marins par l'aquiculture. Ou sur les pêcheries. Ou sur les tempêtes, pour déterminer les zones à risque, entre autres. En faisant sa marque, Rimouski se met sur la carte. Celle du Québec : c'est en océanographie qu'a été décerné le premier doctorat à l'extérieur des grands centres urbains. Celle du monde aussi : des ententes formelles sont signées régulièrement depuis le milieu des années 80 avec des universités et des organisations gouvernementales en France, au Maroc, en Égypte et en Amérique du Sud. Les océanographes de l'UQAR participent aussi à la formation de chercheurs dans des pays du tiers-monde ainsi qu'à des projets d'assistance technique, tout comme ils sont désormais intégrés à un programme international sur l'étude des flux océaniques et à un autre dans le Grand Nord⁵⁸.

Créé dès 1974 et reconnu comme centre d'excellence du programme FCAR en 1987, le GEOTOP de l'UQAM, dirigé par Claude Hillaire-Marcel,

Clément Gariépy puis Pierre Pichet, se spécialise en géochimie isotopique, isotopes stables et radioactifs, et en analyses de traces. Sa quinzaine de chercheurs, auxquels sont associés des géologues de McGill, participent à plusieurs programmes nationaux et internationaux sur les océans, la géosphère, la biosphère et la lithosphère. Âge et évolution de la croûte terrestre, processus et flux géochimiques dans la biosphère et l'hydrosphère, physiologie humaine, animale et végétale, autant de volets très contrastés de son activité, reliés par les isotopes⁵⁹.

Au Centre d'études sur les ressources minérales, détaché en 1983 de l'ancien Centre de recherche du Moyen-Nord, Guy Archambault et ses collègues de l'UQAC poursuivent un programme de recherche à deux faces. Côté appliqué : la transformation des ressources minérales. Côté fondamental : la reconstitution de l'évolution géologique des massifs précambriens et la relation entre cette évolution et la métallogénie. En 1985, le Centre obtient une action structurante qui lui permet d'engager cinq chercheurs de réputation internationale et d'augmenter le nombre des étudiants aux cycles supérieurs. Entre 1989 et 1993, il est ainsi jumelé à l'Institut de géochimie de l'Académie des sciences de Chine, en plus de participer à des ententes avec quelques autres instituts sur les cinq continents. Le Centre, enfin, contribue à lancer l'idée d'un Fonds minier du Saguenay-Lac-Saint-Jean, une initiative destinée à accroître la prospection minérale dans la région⁶⁰.

Ces trois centres ont en commun à la fois leur grande réputation internationale et leur orientation en recherche fondamentale avant tout. De la recherche fondamentale, il s'en fait aussi dans presque tous les groupes dont nous allons parler ensuite. Ce qui distingue pourtant les trois centres, c'est un certain détachement à l'égard des préoccupations immédiates des industries.

LES SECTEURS DE POINTE :

PANORAMA GÉNÉRAL DES CONDITIONS DE LA RECHERCHE

Au fond, tout le monde le sait, le Canada est une colonie technologique. Et il ne saurait en être autrement puisque son économie dépend autant des capitaux et des marchés étrangers. Avec un investissement en R-D parmi les plus bas des pays industrialisés, la situation du reste ne changera pas de sitôt. Au Québec le portrait se complique encore du fait qu'Ottawa y entrave systématiquement les efforts.

Prenez les biotechnologies, un secteur où le Québec est en avance au début des années 80. C'est en Ontario que le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) choisit d'installer son centre de recherche fondamentale. Daignant songer au Québec au moins pour un centre sur les applications industrielles des biotechnologies, se rangera-t-il à la suggestion du gouvernement québécois de l'implanter à Laval, à côté de l'Institut Armand-Frappier, leader dans le domaine ? Nenni, tant pis pour les masses critiques, le centre fédéral s'installe près de l'Hippodrome Blue Bonnets.

Autre exemple, l'aérospatiale. L'Université de Toronto en fait son affaire depuis quarante ans. Rien que de normal à ce qu'elle soit le cœur du réseau canadien des centres d'excellence mis sur pied par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) dans le secteur en 1988. Mais comment expliquer qu'aucune université québécoise ne fasse partie de ce réseau alors que certaines ont une expertise et que les principales entreprises dans le domaine se concentrent dans la région métropolitaine de Montréal ? C'est le prix qu'a dû payer le Québec pour faire accepter aux autres provinces d'accueillir la coquille vide qu'est devenue l'Agence spatiale canadienne.

On pourrait continuer ainsi longtemps. Jusqu'à la guerre livrée contre l'industrie pharmaceutique sise au Québec ou au jugement de la Cour suprême, en 1994, qui nie aux provinces toute compétence sur les télécommunications. Jusqu'aux chicanes constitutionnelles et administratives incessantes à propos de l'environnement. Jusqu'aux réseaux des centres d'excellence du CRSNG, de nouveau, auxquels participent en force les universités ontariennes, qui sont presque tous dirigés par les plus fortes d'entre elles et laissent passablement de côté les centres francophones. Qu'on en juge : en 1989, au plus fort de la structuration de ces réseaux, à peine cinq des quatorze premiers sont dirigés depuis le Québec, dont un seul par une université francophone et un autre moitié-moitié par l'Université de Montréal et McGill. Alors que l'Université de Toronto fait partie de dix des quatorze réseaux et McGill de neuf, Laval aussi participe à neuf, et l'Université du Québec à cinq.

La recherche de pointe québécoise souffre aussi d'un autre mal : la difficulté pour Québec de se doter d'une politique claire et de s'y tenir. Il s'était donné l'INRS et avait fait des universités le pilier de sa politique de la recherche ; mais son souci d'éviter de raviver les querelles avec les établissements le conduit d'abord à accentuer la tendance prise avant 1983 de créer des instituts de recherche hors les murs des universités. Il en est ainsi du CRIM par

exemple, le Centre de recherche informatique de Montréal, chargé de regrouper toutes les ressources universitaires et industrielles dans le domaine. Ou du Centre québécois de valorisation de la biomasse, qui agit à l'inverse, en s'appuyant sur des modules de chercheurs travaillant déjà dans les universités, quitte à rogner un peu sur le principe des masses critiques. Après 1985, changement de direction. Plutôt que de définir lui-même les secteurs de pointe dans lesquels la recherche devrait se développer, Québec confie le soin aux entreprises de déterminer elles-mêmes leurs besoins, et se contente de les inciter par des crédits d'impôt à investir dans les universités pour faire faire la recherche ainsi que par un accès facile (et garanti) à du capital de risque. Malgré tout, on ne se résout pas entièrement à renoncer au leadership politique en ce domaine : le Sommet sur la technologie lance en 1988 l'idée de grands projets mobilisateurs en environnement, en génie logiciel, en énergie. Le Conseil de la science et de la technologie pro-pose à son tour, année après année depuis 1990, des voies dans lesquelles le Québec devrait tailler son chemin, les biotechnologies par exemple. Le ministre Gérald Tremblay, de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie tente rien de moins que de suggérer l'idée de déterminer quelques grappes industrielles que Québec soutiendrait tout particulièrement. Les secteurs exclus réagissant négativement, on augmente le nombre de grappes et le premier ministre, qui pense aux échéances électorales, réserve son sou-tien à l'initiative de son ministre-planificateur. Ainsi va la recherche au pays du Québec. Une chose sûre, au moins : à force de réduire sa politique scientifique ou ce qui en tient lieu à une politique industrielle, le gouvernement est entièrement revenu sur la position adoptée au début des années 70. Les universités ne sont plus le pilier de la recherche : la responsabilité de la science et de la technologie revient depuis 1993 non plus à l'Enseignement supérieur ou à l'Éducation, mais bien au ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.

C'est dans ces conditions assez troubles qu'œuvrent nos universités. L'Université du Québec, pour parler d'elle, est en outre confrontée à une situation bien particulière. Sa jeunesse et la petite taille de plusieurs de ses établissements jouent contre elle. Alors que les gouvernements financent moins qu'auparavant la recherche, ce qui se traduit par une stagnation des budgets alloués aux trois grands conseils fédéraux ainsi qu'au fonds FCAR, la compétition canadienne, déjà vive, devient proprement féroce. Les fonds sont

distribués le plus souvent par cooptation, il faut le dire, ce qui désavantage les universités francophones. Leur réaction ? Vouloir regrouper les forces et les fonds dans des centres assez gros pour qu'il ne soit plus possible de feindre ne pas les voir. C'est ce que recommande le Conseil des universités en 1982, ce que recommande encore le rapport Lacroix en 1989, ce que pratique de plus en plus le fonds FCAR. En 1989, on va même jusqu'à lancer l'idée de créer à Montréal une université vouée exclusivement à la recherche de pointe, qui serait soutenue pour moitié par les entreprises, pour moitié par le gouvernement. L'Université de Montréal réagit la première en se donnant l'objectif de devenir avant longtemps « la » grande université de recherche francophone. Rien pour sourire à l'UQAM, ni au réseau de l'Université du Québec, qui a su prouver à son tour au cours des années ce qui a été maintes fois démontré, à savoir d'une part que la découverte et l'innovation sont avant tout le fait de petites équipes et, d'autre part, que la structure universitaire québécoise a permis à l'excellence de germer un peu partout sur le territoire, dans telle équipe ici, tel centre là, dans telle faculté peut-être, mais jamais dans tous les secteurs d'une seule université⁶¹.

Ce panorama d'ensemble permet de mieux saisir dans quel contexte la recherche de pointe s'affirme malgré tout à l'Université du Québec.

LES SECTEURS DE POINTE : UNE PRÉSENCE MODESTE MAIS QUI S'AFFIRME

D'un prototype de régie de télévision entièrement numérique à l'ordinateur parlant français ou à l'encodage automatique de la parole en signaux numériques ; du génie logiciel de communications à l'analyse et à la planification des réseaux autoroutiers électroniques, l'INRS-Télécommunications a troqué sa visibilité personnelle contre une participation intense aux recherches dans les laboratoires de Bell-Northern, compagnie leader en télécommunications. Les ingénieurs, physiciens, mathématiciens et informaticiens du centre sont ainsi depuis plusieurs années associés à plusieurs innovations de grande portée : robots contrôlés à distance par la parole, communications sans fil, banques de données, explosion des multimédias, recherches sur les moyens de renouveler les supports de l'enseignement à distance, notamment grâce à la fibre optique, la numérisation et le câble coaxial. De quoi intéresser l'UQAT, la première des constituantes de l'Université du Québec à s'être lancée, comme

on le verra plus loin, dans une formule multimode et interactive de formation à distance ! Dans les projets qu'il poursuit sans Bell-Northern, notons l'intérêt de l'INRS pour les communications personnelles⁶².

L'Université du Québec est présente dans le secteur de la micro-électronique également par l'entremise de l'INRS-Énergie et Matériaux. Une des équipes de ce centre, dirigée par Mohammed Chaker, participe au réseau Micronet, un des réseaux fédéraux des centres d'excellence. Les travaux y portent sur la lithographie par rayons X, grâce à laquelle on peut miniaturiser toujours davantage les transistors et ainsi mettre au point la prochaine génération de systèmes micro-électroniques. Northern Telecom et le CNRS, en France, comptent au nombre des partenaires de l'équipe.

Les matériaux sont aussi un des secteurs à la pointe de la pointe depuis environ dix ans. Or, force est de constater qu'il n'existe pas encore au Québec, surtout dans le monde universitaire, de grandes équipes de recherche fondamentale en sciences des matériaux. Deux groupes de l'INRS-Énergie et Matériaux tentent de percer le domaine. L'une, composée surtout de physiciens, collabore avec l'Institut des matériaux industriels du CNRC : grâce aux rayons X issus des plasmas, elle réussit dès 1989 à produire des films contenant du diamant pourvu d'excellentes qualités optiques et mécaniques. Elle réussit aussi à compacter les poudres de cuivre par laser, ce qui lui donne l'idée d'orienter ses travaux vers les poudres de céramique de matériaux conducteurs. L'autre équipe est formée plutôt de chimistes. Ses activités de recherche portent sur la préparation de matériaux, la mise en forme de films en couches minces, sur les caractérisations de surface, les études des propriétés et le développement de dispositifs ou de procédés énergétiques, telle cette fenêtre « intelligente » qui change selon l'intensité du soleil. À noter que l'ancien programme sur les énergies nouvelles a été abandonné à la fin des années 80.

Quant au programme de fusion, c'est un autre volet de l'activité de ce centre de LINRS. Des recherches sur la fusion se poursuivent dans plusieurs pays. Le Canada y est associé par le truchement du Centre de fusion magnétique, sis à Varennes, un organisme chapeauté par Hydro-Québec et financé moitié-moitié par Ottawa et par Québec. L'INRS en fait partie. On y étudie certains problèmes de la recherche en vue de reproduire la fusion sur petite échelle. Pendant longtemps le petit Tokamak de Varennes fut le seul au pays. Ottawa a bien failli en 1990 se retirer de son financement pour donner tout

l'argent à la construction du méga-Tokamak souterrain de Sudbury. Il a dû retraiter. La participation d'un professeur de l'INRS aux travaux de définition du réacteur expérimental ITER assure d'ailleurs le lien entre l'INRS et la prochaine génération d'expérience de fusion⁶³.

Dans le domaine de l'énergie, l'UQTR aussi fait sa marque. Grâce au Centre de recherche en photobiophysique, qui reçoit près d'un million au titre du programme d'Actions structurantes pour ses recherches sur les secrets de la vision et celles sur la photosynthèse, dont les chercheurs croient qu'elle pourrait permettre, entre autres, de produire de l'hydrogène. L'hydrogène, le Groupe de recherche sur les diélectriques, conduit par Tapan K. Bose, en fait justement son affaire. Après avoir accumulé son expérience dans le stockage du gaz naturel et la réfrigération paramagnétique, il se qualifie aisément pour piloter le complexe dossier de l'Institut de recherche sur l'hydrogène, qui doit naviguer entre la double compétence fédérale et provinciale en matière d'environnement et de politique scientifique. En 1993, l'UQTR obtient finalement 7,5 millions sur cinq ans d'Ottawa et de Québec pour un institut dont on ose espérer qu'il favorisera à long terme la rentabilisation de l'usine d'eau lourde La Prade, qu'Énergie atomique du Canada a laissé dormir⁶⁴.

Télécommunications. Matériaux. Énergie. Mais il est encore d'autres secteurs de pointe fouillés à l'Université du Québec. La recherche biomédicale par exemple. À l'UQAM, le Groupe de recherche en enzymologie fondamentale et appliquée du département de chimie s'intéresse autant aux mécanismes physiologiques mettant en action les enzymes qu'à la mise au point de méthodes d'analyses et de transformations de produits utiles au traitement des diabétiques, des cancéreux et des malades du rein. À l'INRS-Santé on est depuis quelques années attentif aux applications biomédicales des peptides. Le fichier informatisé de SOREP, plein de plus d'un million et demi d'actes d'état civil, permet à Chicoutimi de se tailler un nom en génétique des populations. Dès 1989 en effet, l'UQAC est intégrée au réseau des centres d'excellence fédéraux pour un projet portant sur les bases génétiques des maladies humaines et l'innovation dans les soins de santé.

Quant à l'Institut Armand-Frappier, c'est plutôt dans le fractionnement sanguin qu'il aurait aimé faire sa marque. Le fameux centre qu'on lui promet depuis si longtemps ne verra jamais le jour. La Croix rouge canadienne préfère tout concentrer dans les laboratoires de Connaught, à Toronto, et elle presse

le gouvernement fédéral de revenir sur son engagement de créer deux autres centres de fractionnement sanguin, au Québec et au Manitoba. Pourtant, durant toutes les années 80, le Québec est le chef de file au pays en matière de politique de sang, Lavalin-SNC apporte sa caution d'ingénieurs-conseils au projet de l'IAF et le gouvernement québécois, l'assurance d'un engagement financier. Encore un domaine de pointe où l'avance scientifique du Québec est compromise au profit de l'Ontario.

Malgré cette déception, l'Institut continue ses percées en recherche. Surtout dans les biotechnologies. Vers le milieu de la décennie ses succès sont foudroyants : arsenal complet pour l'étude et le dépistage du sida et collaboration avec l'Institut Pasteur de Paris pour l'essai d'un traitement original contre cette maladie ; développement des moyens d'un diagnostic précoce du cancer du sein et de son traitement ; ouverture d'une nouvelle unité de recherche et de production orientée vers la synthèse des vaccins chimiques ; recherche d'un nouveau type de vaccins contre la rage menée encore avec l'Institut Pasteur et grâce à une subvention de plusieurs millions de dollars de la Fondation Rockefeller ; premier programme québécois de maîtrise en micro-biologie appliquée ; recherche de pointe sur l'irradiation des aliments.

Pour financer toutes ces opérations, l'Institut ne peut compter beaucoup sur la subvention de base de Québec, on a dit pourquoi. Aux millions de subventions de recherche et de contrats, il doit alors ajouter les revenus de ses ventes. La structure de production se complexifie de plus en plus au cours des années 80 quoique au moins une chose soit claire : le fruit des ventes sert à financer les activités de recherche. Des ententes avec la Chine, le Japon sont signées. Énergie atomique du Canada se joint à l'IAF pour faire fonctionner un centre d'irradiation des aliments. Parmi les organisations à but lucratif du Groupe Frappier, une, entre autres, a tout un potentiel ; c'est IAF-Biochem née en 1986 : en dix-huit mois seulement, elle est devenue un important producteur et distributeur de peptides à l'échelle internationale. L'année suivante, l'Institut inscrit l'entreprise à la Bourse de Montréal.

Oui mais voilà, les déficits croissants et incompressibles dans les autres activités de production obligent le conseil d'administration à décider en 1989 de cesser toutes les opérations de commercialisation de l'Institut. On vend d'abord les actifs de Frappier-Diagnostic, créé dès 1978. Puis on se résigne à vendre au public québécois les actions détenues par l'Institut dans

IAF-Biochem International, une filiale d'IAF-Biochem créée entre-temps. On espère de cette vente vingt-cinq millions, de quoi renflouer l'Institut. Mais le ministre Claude Ryan intervient personnellement : il suggère de vendre les actions à la Caisse de dépôt et placement et au Fonds de solidarité des travailleurs pour la moitié seulement de leur valeur et veut faire céder à IAF-Biochem International toutes les propriétés intellectuelles de l'Institut ! Devant le refus du conseil d'administration de s'exécuter, le ministre fait voter une loi spéciale qui démet les administrateurs et force une transaction, qui s'effectuera au meilleur prix du marché, compte tenu du volume et de la nature des actions en cause, mais très en deçà des espérances.

Rude coup, dont personne ne se remettrait facilement, surtout qu'on laisse à l'Institut le poids des coûts liés à la permanence des employés de ses anciennes sociétés. Si bien que même la vente de ses terrains pour la constitution du parc scientifique et de haute technologie de Laval laisse l'Institut dans une situation déficitaire chronique.

L'Institut s'accroche malgré tout, apprend à vivre avec un seul poumon, celui de la recherche sans plus de production, ce qui n'a jamais été dans sa nature. Son nouveau directeur, Claude Pichette, souhaite pouvoir offrir bientôt d'autres programmes d'études avancées, dont un doctorat en micro-biologie appliquée. Il parle aussi d'un centre de recherche sur l'innovation technologique et la production de vaccins. En virologie, les chercheurs traquent le coronavirus, soupçonné de liaison avec la sclérose en plaques. Les recherches se poursuivent aussi sur le cancer et les maladies chroniques, l'élaboration d'outils diagnostiques et thérapeutiques pour le sida, l'herpès et d'autres maladies à virus, la médecine préventive et animale et enfin les applications de la microbiologie aux sciences de l'alimentation, à la production industrielle et à l'environnement⁶⁵.

L'ENVIRONNEMENT

Des années de surexploitation des ressources, d'indifférence à l'égard de l'environnement et d'après-moi-le-déluge ont fait leur oeuvre. Même le bois et l'eau sont en passe de devenir des ressources rares au Québec ! Même les coins jamais encore foulés par le pied humain sont des nids de pollution. Les dégâts sont tels que l'environnement est devenu un secteur industriel plein de promesses de croissance.

En mai 1990, l'UQAM se donne un Institut des sciences de l'environnement. Le couronnement de vingt ans d'efforts continus pour affirmer sa personnalité dans le domaine. Une vingtaine de programmes d'enseignement aux trois cycles, dont le doctorat en sciences de l'environnement depuis 1987, la chaire en environnement Hydro-Québec-CRSNG-UQAM, dont Claude Hillaire-Marcel est titulaire, et au moins six groupes ou centres de recherche se vouent à l'UQAM essentiellement ou en partie aux questions environnementales. L'Institut leur donne un lieu de coordination, tout comme il peut être le guichet d'entrée unique pour les organismes de l'extérieur.

Parmi les groupes, TOXEN se distingue particulièrement. Ce laboratoire de recherche en toxicologie de l'environnement, en effet, entretient des liens avec de nombreuses unités de recherche au Canada, en France et en Égypte. Avec l'INRS-Santé et le centre de recherche en immunologie de PIAF, il mène aussi des études sur l'évaluation toxicologique des contaminants de l'environnement naturel et du milieu industriel en vue de la prévention pour la santé humaine et les écosystèmes. Vouée au développement de la recherche sur la dynamique des systèmes biogéochimiques, la chaire en environnement accorde pour sa part une importance particulière aux effets environnementaux cumulatifs de l'aménagement des 20 000 mégawatts de potentiel hydroélectrique prévu dans le plan de développement d'Hydro-Québec⁶⁶.

À l'INRS, les centres géoressources et eau se préoccupent aussi beaucoup de dépollution. Après avoir mis au point durant les années 80 des systèmes de gestion informatisés des réseaux d'égouts sanitaires, à Québec par exemple, et mené nombre de travaux dans le domaine du traitement statistique de l'information relative à la qualité de l'eau ou aux précipitations, l'INRS-Eau réoriente au début de 1990 sa programmation autour de trois grands axes : l'hydrologie, la géochimie ainsi que l'assainissement, le contrôle de la pollution et les technologies environnementales. Financés par des appels publics à l'épargne, des projets de recherche de plusieurs millions de dollars sont menés depuis trois ou quatre ans sur l'extraction des métaux des boues d'épuration et des résidus miniers ainsi que sur la réalisation de modèles qui simulent les écoulements et le transport de certains types de pollution en rivière. Son expertise, il la vend d'ailleurs jusqu'en Argentine⁶⁷.

Depuis les grandes réorientations de la fin des années 70, l'INRS-Géoressources travaille en liaison étroite avec le ministère de l'Énergie et des

Ressources, la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQIP) et des entreprises privées dans des études de valorisation du potentiel minier et pétrolier des bassins sédimentaires. La recherche y est pratiquement toute appliquée et s'attache au développement de nouvelles méthodes d'exploration, à la dépollution et au recyclage des sols et des sédiments contaminés, à la géochimie des métaux toxiques ainsi qu'à la caractérisation de paramètres et de processus essentiels à la gestion du territoire et aux évaluations environnementales. En 1986, lorsqu'il accueille une partie de la Commission géologique du Canada, puis tout récemment à l'occasion d'ententes avec l'Université Laval pour la création de programmes d'études avancées en sciences de la terre, le centre contribue à créer une de ces fameuses « masses critiques » de chercheurs en exploitation minérale dans la région de la capitale. Grâce à un appel public à l'épargne, le même auquel participe l'INRS-Eau, le centre géoressources s'associe avec une entreprise abitibienne propriétaire d'une mine d'or pour faire d'une pierre deux coups : retirer les sulfures qui polluent les eaux d'écoulement autour des sites miniers en recueillant les fonds nécessaires à cette opération par la vente des lingots d'alliages d'or et d'argent tirés des résidus miniers, ce qu'on appelle les briques vertes, dont la première est coulée en avril 1993⁶⁸.

Toujours en matière d'environnement, le Centre québécois de valorisation de la biomasse (CQVB) reconnaît à l'Institut Armand-Frappier un module de R-D en microbiologie de l'environnement, ce qui lui permet d'intensifier ses recherches sur le bioblanchiment du papier par les enzymes par exemple, ou le traitement des eaux usées, la décontamination des sols et la dépollution des eaux de lixiviation qui fuient des sites d'enfouissement.

MODERNISER LES SECTEURS INDUSTRIELS TRADITIONNELS

C'est une chose de vouloir révolutionner la structure industrielle canadienne en y développant les secteurs les plus nouveaux, à fort potentiel de valeur ajoutée et à forte réquisition de ce qu'on nomme les travailleurs de la connaissance. Mais qu'arrive-t-il alors de l'économie de régions entières, fondée encore presque essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles ? À concentrer l'effort et l'argent à percer le *jet set* international des pays innovateurs dans les secteurs de pointe, le Canada et le Québec ne risquent-ils pas d'asphyxier tout ce qui ne vit pas dans les mini-Silicon Valley qu'ils tentent de créer autour des grands pôles urbains ?

En tout cas, les régions s'inquiètent. Pour elles, le défi c'est la modernisation des industries traditionnelles. Que le Québec accède au rang des nouvelles économies technologiques par la voie des procédés par lesquels les ressources naturelles seront exploitées. Et ici, on parle autant des applications des biotechnologies à des domaines comme la foresterie, l'agriculture ou les pêcheries par exemple que de l'implantation de nouvelles technologies industrielles. En 1989, l'Association québécoise des organismes régionaux de concertation et de développement exige de Québec que ses divers programmes gouvernementaux de R-D commencent à penser le développement aussi en fonction des besoins des régions et qu'un fonds soit créé dans chacune, consacré au transfert technologique aux entreprises. L'Association propose aussi l'instauration de consortiums régionaux de recherche réunissant universités et entreprises autour d'objectifs communs⁶⁹.

Les constituantes de l'Université du Québec peuvent d'emblée répondre « présent ! ». Depuis le début des années 80, c'est la voie qu'elles ont choisi d'investir, dans les secteurs forestier, papetier, minier et maritime, soit les principaux secteurs des économies régionales.

À mesure que les études des ministères québécois et fédéral prédisent l'une après l'autre la rupture des stocks à une génération d'arbres d'ici, la forêt devient une préoccupation majeure à l'Université du Québec. Sous tous ses angles. Depuis les conditions de travail des forestiers à l'UQAR jusqu'au reboisement à l'UQAC d'abord, puis de là à l'UQAT et à l'UQAM.

S'inspirant d'une recommandation du ministère de l'Énergie et des Ressources, l'Assemblée des gouverneurs envisage dès 1983 de mettre sur pied une structure-réseau. Le Centre multirégional de recherche en sciences et technologies forestières naît en novembre 1985, et il est confié à la direction de Gilles Frisque, qui a longtemps travaillé à Ottawa et à Québec pour les ministères concernés. À l'origine, le Centre groupe environ trente-cinq chercheurs de Chicoutimi, d'Abitibi-Témiscamingue, de l'IAF et de Trois-Rivières, qui en assume le leadership ; le siège social y est aussi représenté. Peu à peu les chercheurs de Hull et Montréal les y rejoignent tandis que le Centre est rebaptisé Centre multirégional de recherche en foresterie. Ses mandats : des travaux de nature fondamentale et appliquée, seul ou en collaboration avec l'industrie et le gouvernement, sur la culture et l'amélioration des plans forestiers, les conditions de travail en forêt, l'aménagement et la gestion des

ressources, le développement de produits secondaires du bois et les facteurs d'influence de la croissance des arbres. En 1992, le Centre passe sous le leadership de l'Institut Armand-Frappier, surtout parce que les bio-technologies sont désormais un instrument incontournable en recherche forestière.

À Chicoutimi, le Groupe de recherche sur la productivité végétale devient centre en 1990, sous la direction de Guy Collin. Dès sa mutation, le Centre pense à créer un consortium universités-entreprises pour la recherche en vue de la régénération et de la croissance de la forêt boréale commerciale. Les objectifs sont clairs et taillés sur mesure pour l'industrie régionale, qui participe à l'élaboration du programme scientifique : augmenter les connaissances fondamentales et appliquées dans le domaine de la productivité végétale, former des scientifiques polyvalents, trouver les moyens de mieux planifier l'exploitation des ressources. Le Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale voit le jour en 1993. Soit directement, soit indirectement Québec finance plus de 80 % de ce projet de 7,2 millions ; le reste, soit 1,6 million dégrevé d'impôt, provient des papetières, de coopératives forestières et du Syndicat des producteurs de bois. Le Consortium a pris soin de s'entendre avec l'Université Laval pour éviter les doublons : à l'UQAC la régénération forestière, à Laval, les sols et l'environnement⁷⁰.

Aussi Chicoutimi ne voit-elle pas d'un bon oeil le petit dernier de l'UQAM, le Groupe de recherche en écologie forestière, créé en 1987, laboratoire depuis 1991. Ses chercheurs marchent à la fois dans les plates-bandes de l'UQAC et de Laval. Ils collaborent avec leurs collègues de l'unité de recherche en foresterie de l'Abitibi-Témiscamingue à l'élaboration d'un guide sylvicole de la région à l'intention des entreprises. En 1993, l'Institut des sciences de l'environnement envisage de créer une chaire industrielle en gestion des ressources forestières...⁷¹

De la foresterie, on passe aisément aux pâtes et papiers. Après l'Institut de recherche PAPRICAN de Pointe-Claire, financé par les papetières elles-mêmes et auquel l'Université McGill est associée, et après les laboratoires privés de l'une ou l'autre, le Centre de recherche en pâtes et papiers de l'UQTR s'impose à l'attention de tous. En plus d'analyses, il effectue des recherches fondamentales pour le compte des entreprises mauriciennes. Utilisation des écorces de résineux pour la formation de certains carburants

et désencrage comptent au nombre des travaux qu'il mène dans les années 80. En 1989, il est intégré au réseau canadien des centres d'excellence sur la science et le génie du papier haut de gamme de pâte mécanique⁷².

En 1985, le Conseil de la science et de la technologie recommande la création en Abitibi-Témiscamingue d'une unité de recherche en technologie minérale. Déjà associée avec le Cégep dans un laboratoire de mécanique des roches, disposant aussi depuis 1983 d'un laboratoire de pétrographie et de minéralogie, l'UQAT réussit à intéresser en plus une vingtaine d'entreprises minières de la région : en 1986, l'Unité de recherche en science et technologie minérales (URSTM) voit le jour. Son succès est immédiat, les commandites pleuvent, l'Unité s'entend avec le Centre de recherche minérale du Québec. En 1987, par ailleurs, le département des sciences administratives forme une équipe de recherche sur l'entrepreneurship minier. Tout cela pousse l'UQAT à faire de ce secteur l'élément distinctif de sa contribution universitaire : un projet de conversion de l'URSTM en centre de recherche est en cours. Étude des sols et des comportements des massifs rocheux, traitement des eaux usées, caractérisation et valorisation des résidus miniers font partie de ses préoccupations⁷³.

Pour l'aide aux papetières ou à l'industrie minière, Québec trouve toujours quelques millions. Mais pour lancer une industrie nouvelle dans le Bas-Saint-Laurent, c'est une autre histoire. Prenez l'aquiculture. Cela fait bien vingt ans que les universitaires de la région y pensent. Il faudrait une vraie industrie aquicole pour repeupler en poissons, en larves de pétoncles et en algues les milieux affectés par la pêche intensive. Une équipe de l'INRS travaille pendant des années sur le zooplancton et le phytoplancton. On cherche aussi à augmenter la part de chair dans le poisson et à cultiver en milieu côtier des espèces comme l'omble chevalier et l'omble de fontaine. Québec paie les bâtiments, charge l'UQAR en 1989 de réunir autour d'une table de concertation tous les intervenants québécois en aquiculture ; malgré tout, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation reste dans l'ensemble plutôt insensible, bien qu'il faille dire pour être juste qu'en 1990 l'INRS peut inaugurer sa nouvelle station aquicole. En fait, l'économie régionale aurait bien besoin que Québec donne un coup de pouce aux petites et moyennes entreprises trop fragiles pour assumer seules les risques du développement⁷⁴.

Côté pêcheries, par contre, l'Université a plus de chance. Non seulement parce que son Groupe d'étude des ressources maritimes, fondé au début des années 80, attire à Rimouski deux colloques internationaux sur les pêches en 1986 et 1987, mais parce que les gouvernements répondent à ses attentes. En 1992, le Centre québécois de valorisation de la biomasse reconnaît à l'UQAR un module de R-D dans le domaine de la valorisation des sous-produits de l'industrie de transformation et des espèces marines sous-exploitées. Ottawa va plus loin encore dans l'encouragement au mariage universités-entreprises. En 1991, il met sur pied un réseau canadien d'équipes d'intervention pour contribuer à la modernisation des usines, à l'amélioration de la qualité des produits et à l'introduction de nouvelles technologies en fournissant aux entreprises les ressources de cinq centres de recherche universitaire. Qui a bien pu donner à Monique Vézina l'idée de Technomar-Canada ? L'UQAR, bien sûr, et surtout son groupe régional de support technique, ce CLSC pour entreprises désireuses de réaliser des projets de R -D. Un CLSC volant, car Jean-Louis Chaumel, son directeur, l'a doté d'un véhicule équipé de moyens modernes de télécommunications et d'analyse de manière à permettre aux ingénieurs, biologistes et techniciens de fournir sur place une assistance technique immédiate aux entreprises qui le demandent. Nouveaux bacs pour expédier le poisson frais à Montréal, meilleure présentation des barquettes de fruits de mer, évaluation des possibilités commerciales du homard dans Gaspé-Nord ou des activités humaines sur la pêche à l'anguille à Rivière-du-Loup, la petite camionnette de l'UQAR est sur toutes les routes de l'Est du Québec. On cherche à faire un peu comme à Halifax, à créer et à soutenir un tissu de petites et moyennes entreprises liées à la mer. Québec s'y intéressera-t-il enfin⁷⁵ ?

En fait, on le voit, les constituantes de l'Université du Québec sises à l'extérieur des grands centres font leur le projet de modernisation des entreprises régionales, les petites comme les grosses. Trois-Rivières entend d'ailleurs faire des technologies industrielles un pôle intégrateur majeur de sa personnalité. L'École de technologie supérieure elle-même est en train de s'imposer dans ce créneau. Dès 1987, elle se distingue assez, surtout pour ce qui concerne la robotique et la fabrication assistées par ordinateur, pour se voir octroyer une première subvention de base du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie. L'École se définit d'ailleurs assez vite des axes : production automatisée et gestion technique. Les recherches se font par ententes avec des

entreprises sur des projets communs ne nécessitant qu'une infrastructure légère. Laboratoire de transport, laboratoire d'automatisation et d'optimisation des procédés de fabrication : peu à peu l'École s'installe dans sa nouvelle vocation de recherche, que sa conversion en école de génie facilite⁷⁶.

À Chicoutimi, enfin, le Groupe de recherche en ingénierie de l'environnement atmosphérique continue de prospecter du côté des isolateurs des lignes à haute tension et du dégivrage des ailes d'avion. Son expertise est désormais reconnue mondialement. Au début des années 90, deux chaires industrielles voient par ailleurs le jour à l'UQAC ; l'une sur la solidification et la fonderie de l'aluminium, l'autre relative aux transferts de chaleur dans les procédés à l'intérieur d'enceintes à haute température. L'UQAC se met alors à rêver d'un Institut de recherche sur l'aluminium, en partenariat universités cégeps-entreprises sur le développement de l'aluminium et de ses dérivés, une sorte de centre de liaison et de transfert subventionné par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science comme le sont le Centre de recherche en calcul appliqué et le Centre québécois de valorisation de la biomasse, qui ne font pas eux-mêmes la recherche, mais la font faire aux organismes existants. Comme dans le cas du Consortium sur la forêt boréale commerciale, l'industrie participe directement à la programmation, orientée vers la maximisation des transferts aux entreprises⁷⁷.

Cet essor de la recherche à l'Université du Québec, s'il doit beaucoup aux liens qu'ont su nouer constituantes et entreprises, n'aurait pu exister sans toute l'infrastructure d'enseignement, et en particulier sans la poussée concomitante aux études avancées. L'Université du Québec fait désormais beaucoup de recherche, parce qu'elle peut s'appuyer sur de solides programmes d'études.

UNE MAISON D'ENSEIGNEMENT

Disons tout en quelques mots, quitte à nuancer ensuite : chacun des établissements essaie depuis douze ans de se donner une personnalité d'enseignement plus complète. Et, pour ce qui concerne les écoles supérieures, plus classique.

D'abord, partout sauf à l'ENAP bien sûr, le mot d'ordre est au développement des sciences appliquées, moyen à la fois de couvrir un champ duquel l'Université est encore relativement absente au début des années 80, de répondre aux attentes des milieux de l'entreprise et aux priorités gouvernementales.

Dans les constituantes au développement encore embryonnaire avant 1983, telles Hull et Rouyn, il s'agit en outre de pouvoir offrir davantage de programmes aux élèves sortant des collèges, afin de satisfaire un plus large bassin d'entre eux et de favoriser, au moins pour la durée des études, la rétention de la jeunesse dans les régions. Hormis pour ce qu'ils réservent aux sciences appliquées, l'INRS et les constituantes à vocation générale plus anciennes, déjà bien charpentés, font porter presque tout leur effort sur la poussée verticale : coiffer chaque axe, chaque pôle de programmes d'études avancées appropriés, de manière à pouvoir soutenir aussi la recherche. Évidemment, on préfère toujours le programme bien à soi, le joyau qui contribue à ciseler un profil ; en cette ère de rareté des fonds et de rationalisation par le haut du système universitaire, les établissements augmentent toutefois leurs chances auprès du Comité conjoint des programmes lorsqu'ils s'associent à d'autres, dans le réseau ou hors de lui, pour proposer de nouveaux programmes de maîtrise et de doctorat.

Aux écoles supérieures se pose une étape supplémentaire. Comme elles cherchent à élargir leur vocation première d'écoles professionnelles ou, dans le cas de la Télé-université, d'école alternative, pour creuser leur niche en recherche ou mieux asseoir leur statut elles doivent bâtir le tremplin d'où s'élancer. En devenant école de génie, PETS réunit enfin les conditions pour percer à la maîtrise. L'ENAP, qui convoite un programme de doctorat en administration publique, doit préparer le terrain, entre autres en adjoignant à sa maîtrise un profil destiné aux diplômés du baccalauréat sans expérience de travail dans la fonction publique ou parapublique. À la Télé-université, comment mieux se qualifier pour l'obtention de lettres patentes qu'en pro-posant enfin un programme complet de baccalauréat, puis même un diplôme de deuxième cycle ?

Parallèlement, toutes les constituantes continuent de réviser les programmes d'études, de les mettre à jour périodiquement. Orientation plus professionnelle imprimée à certains, plus internationale à d'autres, nouvelles

réflexions sur les objectifs du premier cycle ou sur la formation des maîtres, rien n'est négligé pour accroître tant la portée instrumentale que la valeur de connaissance des enseignements donnés à l'Université du Québec. Dans les années 90, l'Assemblée des gouverneurs adopte d'ailleurs à cet effet de nouvelles politiques-réseau d'évaluation des programmes de premier cycle puis d'études avancées.

CAP SUR LES ÉTUDES AVANCÉES

Le rapport Gobeil donne à l'ENAP une sainte frousse, que ne réussissent pas à apaiser entièrement les recommandations du rapport Després qui la concernent. Aussi révisé-t-elle en profondeur ses orientations à partir de 1987 et se propose-t-elle de satisfaire plus pleinement les demandes émanant du gouvernement du Québec ainsi que des organismes parapublics.

C'est du reste sous le rapport des activités de perfectionnement que les changements sont le plus manifestes. Tout en restant ouverte aux sollicitations de nombreux organismes, parfois privés, le plus souvent publics, désireux de profiter de programmes taillés « sur mesure » pour eux (qualité totale pour le ministère de l'Éducation, par exemple, ou Loi sur l'accès à l'information pour la Ville de Montréal), l'ENAP cible désormais de façon prioritaire la clientèle de la haute fonction publique et parapublique. Elle se donne les structures pour la rejoindre : centre de développement des cadres supérieurs à l'intention des hauts fonctionnaires du gouvernement et des dirigeants des secteurs parapublics, cercle-ENAP et Forum-ENAP réservés respectivement aux sous-ministres adjoints ou associés et à la trentaine de sous-ministres à Québec. À tous, elle propose sous mode de courtes sessions de perfectionnement ce qui faisait le meilleur de son premier programme de maîtrise des années 70 : des occasions de réflexion, d'approfondissement de leur culture socio-politique ainsi que des mises à jour de leur savoir-faire en gestion. D'ailleurs, même les activités de coopération internationale se recentrent sur la formation. Bien qu'importantes encore, les ententes interinstitutionnelles avec les écoles d'administration publique des pays d'Afrique du Nord et les contrats de vente d'expertise ne forment plus l'essentiel de la présence de l'ENAP à l'étranger. L'École s'y affirme plutôt, et de plus en plus, grâce à son programme intégré de management pour les cadres étrangers, qui rejoint depuis 1982 des centaines de cadres de vingt-cinq pays africains.

Jocelyn Jacques et Pierre De Celles, les directeurs successifs de l'École, élargissent aussi l'éventail des programmes crédités. Dès 1985, la maîtrise en administration publique est complétée d'une autre en analyse et gestion urbaine, donnée conjointement avec l'INRS et l'UQAM et destinée non seulement au personnel des administrations municipales, mais à tous ceux qui s'intéressent aux affaires urbaines de manière professionnelle. Le succès de deux programmes courts lancés autour de 1985 en administration internationale et en administration publique débouche vers la fin de la décennie sur leur transformation en deux diplômes de deuxième cycle s'adressant plus particulièrement aux cadres et aux professionnels des secteurs public et privé sans expérience préalable de gestion. Le vœu secret puis affiché de l'ENAP, c'est toutefois l'obtention d'un doctorat en administration publique, un programme qui est offert seulement à l'Université Carleton.

Un tel projet se prépare de longue date et n'a de chance d'aboutir que si l'École se dote en recherche d'un nom un peu mieux affirmé. Ce à quoi elle s'emploie dès 1989. Le Centre d'études politiques et administratives du Québec (CEPAQ) meurt cette année-là sans avoir réussi à décoller vraiment. Puis l'ENAP dresse son plan, qui emprunte les voies suivies autrefois par les constituantes à vocation générale : elle lance l'option B de sa maîtrise en administration publique pour les jeunes bacheliers inscrits à temps complet et leur donne des bourses et des postes d'assistants ; elle encourage la création de groupes de recherche, n'embauche plus comme professeurs que des détenteurs d'un doctorat, relève le Fonds institutionnel de recherche et pousse ses professeurs à concourir pour les subventions du FCAR et du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). Ainsi se met en place depuis quelques années toute une organisation de la recherche qui commence à faire ses preuves et grâce à laquelle l'ENAP peut espérer couronner d'un doctorat sa programmation d'enseignement⁷⁸.

Cette poussée verticale, on la remarque partout. En dix ans, entre 1983 et 1992, vingt nouvelles maîtrises, sept diplômes de deuxième cycle et seize doctorats voient le jour si l'on compte les programmes autant de fois qu'ils sont donnés dans le réseau. Mais même en ne retenant qu'une seule fois chacun des programmes-réseau, des programmes conjoints et des extensions, l'Université du Québec offre malgré tout, en 1993, quatre-vingt-une maîtrises, dix-sept diplômes et vingt-cinq doctorats, soit un éventail assez large dans

plusieurs disciplines. Les étudiants aux cycles supérieurs, qui représentaient à peine 5 % de l'ensemble en 1983, doublent en proportion durant la décennie⁷⁹.

Les établissements souhaitent tous à chacun de leurs grands secteurs d'intervention de participer à au moins un programme d'études avancées. Mais, pour atteindre cet objectif, nombreuses sont les stratégies. Chicoutimi, par exemple, mise énormément sur les extensions : elle importe le doctorat en sciences de la gestion de l'Université d'Aix-Marseille, la maîtrise en arts plastiques de l'UQAM, celle en linguistique de l'Université Laval, le doctorat en théologie de l'Université de Montréal, et ne propose au Conseil des universités qu'un seul réel programme, le doctorat en ressources minérales, conjointement avec l'UQAM. Celle-ci multiplie les projets, pas loin d'une quinzaine, qu'elle présente seule la plupart du temps ; ainsi mitraillé, le Conseil s'incline, doit reconnaître la qualité de plusieurs programmes soumis, si bien que la constituante montréalaise, longtemps mal aimée, peut enfin d'épanouir aux cycles supérieurs dans une mesure davantage en rapport avec sa taille et ses ambitions⁸⁰.

Tout comme bien des certificats de premier cycle ont permis avant 1983 aux établissements d'acquérir une expertise qu'ils ont ensuite tenté de faire valoir dans les projets de programmes de baccalauréats soumis à l'attention du Comité conjoint des programmes, quelques diplômés jouent pour le deuxième cycle un rôle analogue. À défaut d'une maîtrise, Hull offre au moins un diplôme en géronto-thanatologie ; Rimouski prépare d'abord un diplôme en gestion de la faune et ne songe que plusieurs années plus tard à le transformer en maîtrise ; comme elle ne peut doubler le programme de McGill en météorologie, l'UQAM juge préférable de le lui emprunter, pour l'offrir en français ; avant de se risquer à soumettre le projet d'une maîtrise, la Télé-université se fait la main sur son diplôme de formation à distance ; l'UQAM, encore, qui voudrait une maîtrise en études américaines, offre un diplôme en attendant, conjointement avec l'UQTR. On pourrait multiplier les exemples⁸¹.

D'autres moyens existent encore pour varier l'offre des programmes et répondre à divers types de demande. Adjoindre un profil plus professionnel à une maîtrise par exemple, auquel cas le mémoire se trouve remplacé par quelques cours de plus. Assez fréquente partout dans le réseau, cette pratique est recommandée en 1989 par le Conseil des universités non seulement pour les sciences de la gestion, l'éducation et les sciences de la santé, mais aussi pour de nombreuses disciplines des sciences sociales ; on espère ainsi réduire à la

fois la durée des études et les risques de chômage des diplômés, particulièrement grands dans ce secteur⁸². Dans quelques établissements, en outre, on élargit le profil scientifique du programme : ainsi à l'INRS, où les matériaux jouxtent désormais l'énergie à la maîtrise ; ou à l'Institut Armand-Frappier quand, en 1988, le programme de maîtrise en virologie est modifié pour inclure l'immunologie ; ou à l'UQAM, dont les maîtrises de cinq disciplines des sciences humaines peuvent s'enrichir d'une concentration de deuxième cycle en études féministes. Depuis 1988, les doctorats en psychologie et en sémiologie de l'UQAM sont accessibles à l'étudiant brillant dès après son baccalauréat, selon une nouvelle formule de cheminement continu expérimentée aussi dès l'année suivante dans le doctorat conjoint UQAM-INRS en études urbaines.

Ainsi, peu à peu se met en place la pyramide des programmes dans les constituantes de l'Université du Québec. Soit seule, soit conjointement avec d'autres établissements du réseau ou de l'extérieur, chacune consolide ses champs d'expertise. À Rimouski, par exemple, la maîtrise en gestion des ressources maritimes puis le diplôme en affaires maritimes s'ajoutent aux programmes en océanographie pour confirmer la personnalité de l'établissement.

Ses percées en recherche et aux études avancées donnent à l'Université du Québec une nouvelle visibilité internationale. Bien qu'elle accueille encore aujourd'hui une part moindre d'étudiants étrangers que d'autres universités québécoises, l'Université jouit d'une réputation grandissante, attribuable aux nombreux échanges de professeurs et d'étudiants qu'elle encourage fortement depuis une douzaine d'années ainsi qu'aux ententes interinstitutionnelles qu'elle recherche très activement.

Ainsi, par exemple, l'Université du Québec apporte-t-elle un soutien précieux à l'Université nationale du Rwanda, une initiative du père Lévesque. Le siège social, l'UQAM et l'UQAC y appuient depuis 1987 le développement de la faculté des sciences économiques, sociales et de gestion ainsi que d'un programme de deuxième cycle en management. L'UQAM s'emploie aussi, de 1990 à 1992, à l'Université Léopold Senghor d'Alexandrie à l'élaboration d'une maîtrise en sciences de l'environnement. Lorsque l'Institut national des sciences comptables et de l'administration d'entreprises de Madagascar a voulu, entre 1988 et 1992, former des comptables et des cadres supérieurs en administration, c'est vers l'UQTR qu'il s'est tourné. Le diplôme des affaires maritimes de Rimouski naît à la suite d'une entente avec le Centre interna-

tional d'exploitation des océans, et c'est lui qui marque vraiment l'ouverture des activités internationales de la constituante. Au Bénin, au Togo, en Haïti, plusieurs formateurs en didactique doivent à l'UQAH leur propre formation. Illustrations de la présence de l'Université du Québec dans les études avancées à l'étranger, ces exemples ne rendent pas compte de nombreux échanges pratiqués aussi avec les autres pays industrialisés, la France bien sûr, mais aussi, de plus en plus, les pays d'Europe de l'Est⁸³.

Malgré tous ces progrès subsistent des difficultés, surtout pour les constituantes de Hull et Rouyn, qui doivent encore compter sur les extensions de programmes des autres établissements du réseau ainsi que sur le doctorat-réseau en éducation pour satisfaire les aspirations de leurs étudiants. D'ailleurs, comme il devient très difficile d'obtenir de nouveaux programmes d'études avancées, presque tous les projets actuellement en préparation dans le réseau unissent les forces de plusieurs constituantes ou celles de l'une d'elles et d'une autre université québécoise. C'est le cas à l'UQAM comme à l'INRS, à Trois-Rivières comme ailleurs. Et c'est sans doute le signe que l'Université du Québec, désormais, non seulement n'est plus boudée, mais qu'elle est recherchée par d'autres établissements désireux eux aussi de se déployer plus pleinement.

« OPÉRATION SCIENCES APPLIQUÉES »

En 1983, la présence de l'Université du Québec dans les champs liés aux nouvelles technologies est encore marginale et très récente. Il y a l'École de technologie supérieure, bien sûr ; les quatre programmes de génie de Trois-Rivières et les deux autres de Chicoutimi ; pour faire bonne mesure ajoutons deux programmes en enseignement professionnel de l'UQAM, et on a tout l'éventail en génie-technologie. En informatique, un ou deux baccalauréats, quelques certificats. Aux études avancées, guère plus : la maîtrise-réseau en sciences de l'atmosphère, la maîtrise et le doctorat INRS en sciences de l'énergie étendus à Trois-Rivières et Chicoutimi, quelques autres programmes liés à l'informatique de gestion, aux ressources naturelles, aux technologies industrielles ou aux télécommunications, en tout pas plus d'une quinzaine, dont trois doctorats⁸⁴.

Mais puisque, sous la pression des milieux d'affaires, le gouvernement a fait du virage technologique son absolue priorité, qu'il annonce sa décision de

financer plus généreusement les étudiants inscrits dans les disciplines du génie, de l'informatique et des autres sciences appliquées, et que toutes les universités s'engouffrent aussitôt dans ces voies, l'Université du Québec veut saisir l'occasion pour combler son retard.

Dans les constituantes à vocation générale, la stratégie est assez simple. Construire en s'appuyant sur ce qui est déjà solide, soit l'éducation et la gestion. D'où les certificats en applications pédagogiques de l'ordinateur, en enseignement de l'informatique ou en informatique de gestion, ainsi que les baccalauréats apparentés à Trois-Rivières et à Montréal. Forcément, la collision avec la Télé-université est ici inévitable, et frontale. La Télé-université, qui s'est donné en 1982 un axe de développement en informatique-communication, légitime ainsi son intrusion dans le champ de la formation des maîtres en informatique et l'élaboration ultra-rapide de ses cours en culture scientifique et technologique, en gestion du travail de bureau, sciences et technologie, initiation aux micro-ordinateurs et autres du même genre. Aux prises avec les compressions budgétaires de ces années-là, méfiantes aussi, les constituantes à vocation générale crient à l'usurpation, cherchent à se protéger. Sur le coup les vieilles rivalités se ravivent de plus belle⁸⁵. À défaut d'un baccalauréat en informatique, par ailleurs, Rimouski renforce au moins ce volet du programme de mathématiques, tandis que Hull et l'Abitibi-Témiscamingue importent le baccalauréat en informatique de gestion de l'UQAM. Montréal obtient aussi du premier coup en 1986-1987 le feu vert pour le doctorat en mathématiques à forte orientation combinatoire. Ainsi, dès le milieu de la décennie, l'informatique est-elle implantée partout.

Les établissements voient aussi dans les axes et pôles déterminés au cours des ans le moyen de déboucher sur des préoccupations liées aux sciences appliquées. Parmi les programmes d'études avancées conçus après 1983, plusieurs adoptent une couleur technologique : le diplôme en affaires maritimes de l'UQAR, la maîtrise en microbiologie appliquée de PIAF, le doctorat en télécommunications de l'INRS ou celui en environnement de l'UQAM, le doctorat conjoint UQAM-UQAC en ressources minérales, bien d'autres encore. Quand le Comité conjoint des programmes du Conseil des universités et de la Direction générale de l'enseignement supérieur se persuade hors de tout doute de l'inscription des nouveaux projets dans les axes des établissements, il consent assez aisément à accorder son approbation.

En génie, en revanche, c'est une autre affaire ! La maîtrise-réseau en gestion de projets est une bonne idée pour permettre aux constituantes sans génie de rejoindre les ingénieurs. À Rimouski, par exemple, l'Université signe à cet effet une entente avec Hydro-Québec et Lavalin en 1986 ; l'UQAT collabore avec des entreprises d'Abitibi-Témiscamingue pour le même programme⁸⁶. Pour la formation initiale, par contre, le tableau est tout autre. Un comité du Conseil des universités l'a recommandé formellement : aucun programme de génie dans les établissements qui n'en offrent pas déjà. Tout en devant tenir compte de la volonté affichée du gouvernement, on veut à la fois éviter le « survirage » technologique des universités et leur course ruineuse aux équipements. Mais cela ne contente pas toujours les constituantes de l'Université du Québec. Prenez Hull. De tout le réseau, c'est elle la plus forte en informatique, si l'on exclut l'informatique de gestion. Rien qu'à l'automne de 1983 onze nouveaux professeurs commencent à enseigner au département, et Hull, en outre, possède déjà les équipements⁸⁷. Quoi d'étonnant à ce qu'elle pense à un baccalauréat en génie informatique ? Mais rien à faire, le Conseil ne fléchit pas, Hull doit retirer sa demande en 1985⁸⁸. À Chicoutimi, alors, ce programme ? Présenté l'année même où Hull bat en retraite, le projet est agréé, oui, mais pour ouverture... en 1989 ! Autre exemple : si Trois-Rivières obtient aisément un bac en génie chimique en 1985 et un autre en génie papetier en 1989, tous deux en droite ligne des axes de la constituante, l'UQAM espère encore en 1994 obtenir son premier programme, alors qu'elle songe au génie depuis 1982 ! Ses deux projets, en microélectronique et en environnement, agréés à chacune des étapes, attendent toujours l'approbation finales⁸⁹.

Voyant cela, l'UQAT joue de prudence. Les entreprises de la région lui réclament du génie. Plutôt que d'élaborer d'emblée un programme complet, la constituante choisit une solution éprouvée. Ce qu'elle a fait autrefois pour Chicoutimi, l'École polytechnique le refait alors pour Rouyn : dès 1985, l'UQAT donne la première année de son programme. L'UQAC prend la relève en 1988 ; après avoir obtenu au Nord-Ouest les trente premiers crédits du génie unifié, les jeunes poursuivent à Chicoutimi même⁹⁰.

Quant à la situation de l'École de technologie supérieure, quel paradoxe ! La demande par l'industrie pour ses bacheliers s'amplifie constamment : en 1985, l'encre n'est pas encore sèche sur leur diplôme que 97% des étudiants sortants sont déjà placés, pratiquement tous dans des emplois à

temps plein. Et pourtant, les recrues se font plus rares : 845 étudiants en équivalence temps complet en 1985, mais seulement 737 en 1988, selon une tendance continue à la baisse⁹¹. Pourquoi ? D'une part, parce que les techniques physiques au collégial, principal bassin de recrutement de PETS, subissent la désaffection qui touche toutes les sciences appliquées dès le milieu de la décennie. Les étudiants bourent le secteur. D'autre part, parce qu'après le renversement par la Cour supérieure, en 1983, du décret gouvernemental de 1981 forçant l'admission des diplômés à l'Ordre des ingénieurs, la question de leur reconnaissance professionnelle semble sans issue.

L'ETS songe alors à s'étendre jusqu'à Rimouski et à Hull, lorgne un temps du côté des diplômés en sciences du cégep général, quitte à leur fabriquer tout exprès un programme d'immersion technologique, pense aussi déjà à offrir un programme de deuxième cycle. Bref, elle cherche les moyens d'élargir le vivier⁹².

En 1988, par ailleurs, Alain Soucy et la direction de l'École prennent une décision importante. Dans l'espoir de faciliter le règlement de la question de la reconnaissance professionnelle des diplômés, on décide d'allonger de nouveau la durée des programmes, portée une première fois en 1986 de 72 à 90 crédits, en donnant aux baccalauréats une valeur de 105 crédits plus trois stages. On les transforme aussi carrément en programmes de génie tout en préservant leur orientation technologique⁹³. L'ETS, désormais, c'est le génie pour l'industrie, avec ses pôles majeurs en production automatisée et en management industriel ainsi que son orientation naissante en micro-informatique appliquée aux télécommunications.

Cette décision de 1988 porte fruit d'emblée. Trois cents inscriptions de plus à l'automne de 1989 que l'année précédente. Le nouveau directeur, Robert L. Papineau, se frotte les mains de satisfaction. La vieille querelle avec l'Ordre des ingénieurs, on l'enterre elle aussi : moyennant la réussite d'exams spéciaux de contrôle auxquels l'École s'engage à les préparer, l'Ordre accepte en effet en 1989, finalement, d'accueillir les bacheliers issus des programmes de 72 crédits. Pour couronner le tout, le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie donne en juin 1990 sa bénédiction aux quatre baccalauréats de l'École.

Qui vogue depuis de sommet en sommet. Avec un taux de placement de ses diplômés qui dépasse les 94 % en 1991, on se presse à ses portes : 1 821 étudiants

en équivalence temps complet à l'automne de 1992 et 1 879 en septembre 1993. En juin 1994, l'École annonce son déménagement prochain dans les immenses locaux de l'ancienne brasserie O'Keefe⁹⁴. Son campus du plateau Mont-Royal est devenu un carcan. Car, en plus de ses étudiants, l'École doit accommoder les 1 200 participants à la bonne quarantaine de séminaires qu'elle propose – en informatique, en contrôle de la qualité et en technologie et management – aux cadres et professionnels de l'industrie désireux d'acquérir du perfectionnement sur mesure, un service qu'elle leur offre depuis 1983.

L'ETS l'a faite juste à temps, sa conversion en école de génie ! Avant la récession. Au moment où les ingénieurs trouvent si aisément à s'embaucher que personne ni le ministre ne s'opposent plus à son projet. Au moment où Lavalin tire des plans sur la Chine, Robert Bourassa sur Grande-Baleine, et où l'avenir, pour ceux qui décident aujourd'hui, prend la forme technologique. Un avenir que la conjoncture a depuis ébranlé quelque peu et que, de toute façon, peu de jeunes visent comme le leur, puisqu'ils s'inscrivent au total de moins en moins en sciences appliquées : un étudiant sur cinq à l'Université du Québec en 1983-1984, mais seulement un sur dix en 1991-1992⁹⁵. Cette désaffection se remarque du reste dans toutes les universités.

Dès 1990, l'Université réagit par l'adoption d'un plan de développement du secteur⁹⁶. D'une part, parce que les grands décideurs l'ont convaincue que la seule voie de salut pour le Québec passe par la formation d'une main-d'œuvre très qualifiée sous le rapport technologique, que c'est la condition pour rester dans la course, pour conserver sa place dans le peloton de tête des pays industrialisés, pour percer en cette ère de mondialisation et de globalisation. L'Université, d'autre part, a besoin des sciences appliquées pour relancer le secteur des sciences affaibli dans les constituantes par le peu d'inscriptions et pour consolider certains pôles d'excellence, tels l'environnement à l'UQAM ou les technologies industrielles à Trois-Rivières.

Menées avec vigueur depuis l'adoption de ce plan, les opérations portent fruit, au moins pour ce qui concerne l'élargissement de la programmation. L'UQAT, par exemple, offre la deuxième année de génie unifié ; comme les étudiants restent rares, elle prospecte aussi du côté d'une formation plus spécialisée en génie minier. L'École de technologie supérieure a réussi sa percée longuement convoitée aux études avancées et offre depuis septembre 1991 la maîtrise en technologie des systèmes, dont le tiers des crédits sont

accordés pour un projet d'application de haut niveau effectué de préférence en industrie, à la demande des entreprises. Rimouski n'est pas peu fière d'avoir eu raison de la directive du Conseil des universités : elle aussi aura désormais son programme complet de génie unifié, distinct de celui de Chicoutimi, car plus tourné vers la mer. Encore dans les cartons des constituantes huit ou neuf programmes, surtout aux études avancées⁹⁷. Les jeunes suivront-ils ?

En même temps qu'elle se lance à fond de train dans le génie, l'Université songe aussi aux autres sciences appliquées, surtout celles liées aux technologies de l'information. Hull, PETS, la Télé-université en font leur affaire, en enseignement, en recherche : baccalauréat projeté en génie informatique dans l'Outaouais, maîtrise en enseignement technologique conçue à PETS, laboratoire de recherche en informatique cognitive distribuée de la Télé-université. La question touche l'Université elle-même de très près : comment maintenir, peut-être accroître, sa présence partout au Québec ?

ENSEIGNEMENT HORS CAMPUS ET TÉLÉ-ENSEIGNEMENT

Plus le temps passe, plus la Côte-Nord, la Rive-Sud de Québec et la Beauce en ont assez d'être les parents pauvres de l'enseignement supérieur québécois. Pour accommoder les étudiants, l'UQAR a beau faire voyager les professeurs et chargés de cours en avion-taxi entre Rimouski et Baie-Comeau et l'UQAC y offrir dès 1985 sa maîtrise en gestion des petites et moyennes organisations ; Trois-Rivières s'étendre à Lévis pour la formation des infirmières ainsi qu'à Thetford Mines ; l'École de technologie supérieure acquiescer aux demandes des industriels beaucerons en offrant chez eux son certificat en assurance de la qualité à partir de 1986 et l'UQAR multiplier sa présence à Lévis, les maires et les gens d'affaires veulent quelque chose de plus permanent⁹⁸. Après tout, à bien y penser, une université, c'est aussi une entreprise : cela donne de l'ouvrage, paie des bons salaires et stimule le commerce environnant. On en veut une dans chaque région. A la commission parlementaire de 1986, les représentants de pas moins d'une quarantaine de municipalités, dont Sept-Îles et Baie-Comeau, reviennent à la charge, comme à la fin des années 70, et réclament la création d'un centre universitaire autonome sur la Côte-Nord⁹⁹. Le député Jean Garon, pour sa part, est conquis par l'idée d'un établissement autonome à Lévis. En Beauce, on travaille aussi ce dossier.

Québec ne reste pas insensible à ces pressions. Le ministre forme des groupes de travail, leur demande de monter des scénarios. Il se tourne aussi vers l'Université du Québec, laisse entendre que le gouvernement pourrait donner un coup de pouce en argent¹⁰⁰. Au risque de se faire reprocher par le Bas-du-Fleuve et la Gaspésie de les délaisser un peu au profit de la Côte-Nord et de Lévis, l'UQAR prend les moyens de satisfaire les attentes de ces régions : en 1987, par exemple, elle décentralise à Baie-Comeau sa maîtrise en éducation, puis y engage en 1991 un agent de liaison à temps complet. Elle participe aussi, avec l'UQAC, le siège social et les représentants des organismes et entreprises de la région, aux activités de la Commission d'orientation des services universitaires sur la Côte-Nord, créée en 1989-1990 par l'Assemblée des gouverneurs¹⁰¹. L'UQAR entreprend en parallèle d'offrir plus de programmes à Lévis, dont quelques baccalauréats à temps partiel.

Sur la Rive-Sud, d'ailleurs, et dans la Beauce, le débat est en train de monter d'un cran. L'Université Laval est au cégep de Lévis-Lauzon et à Montmagny, l'UQTR a commencé à se retirer de la Beauce et de Québec, l'ETS y est en sursis, l'UQAR est bien implantée à Lévis. En 1989, le comité consultatif des services universitaires en Beauce-Appalaches adresse en outre une demande à Chicoutimi. Cela fait beaucoup de monde. On jongle avec toutes sortes d'idées, depuis la mise sur pied d'une boîte de courtage de cours universitaires jusqu'à la création d'une université en bonne et due forme, peut-être même deux, une à Lévis, l'autre à Saint-Georges : les milieux régionaux n'ont pas froid aux yeux. À la suite du premier sommet économique de la nouvelle région Chaudière-Appalaches, qui se tient en janvier 1990, le ministre demande à Léonce Beaupré, un de ses hauts fonctionnaires, de lui recommander formellement des solutions. Dans son rapport du printemps de 1991, le comité Beaupré penche en faveur de la création de deux centres d'études universitaires auxquels se rattacheraient les sous-centres de Montmagny, Thetford et Sainte-Marie-de-Beauce. Laval et l'UQAR les desserviront. Malgré les ambitions régionales et celles du député Garon, de Lévis, il n'y aura pas de nouvelle université dans la région¹⁰². En revanche, y seront donnés des services d'enseignement plus complets.

Dès mai 1991, Rimouski met donc officiellement au monde à Lévis son Centre d'études universitaires de la Rive-Sud, une douzaine d'années après y avoir offert son premier cours. Le ministre a consenti une aide de 450 000 \$

seulement, à répartir entre l'UQAR et Laval. Le Centre loge donc au Collège de Lévis, un établissement privé, et peut disposer de la bibliothèque, des installations sportives et de la cafétéria, une manière de réduire les coûts. Pour bien marquer sa volonté d'y intensifier sa présence, l'UQAR y donne en 1991 pas moins d'une douzaine de programmes, dont quelques baccalauréats à temps complet et une maîtrise. En 1993, plus de 1 300 étudiants y sont inscrits. Outre les programmes réguliers, des certificats sur mesure, des cours *ad hoc* et des sessions de formation non créditées sont aussi au menu du Centre. Compte tenu des projections de croissance démographique et économique établies par les experts pour la région de la Rive-Sud jusqu'à la fin du siècle, l'UQAR choisit d'y mettre son expertise en valeur¹⁰³.

Au même moment, Trois-Rivières remet les pieds dans la région adjacente. En collaboration avec l'Université Laval, le siège social temporairement et les organismes beaucerons, la constituante trifluvienne participe en effet en 1991 à la naissance du Centre universitaire des Appalaches. Aussitôt, près de 300 étudiants s'inscrivent aux cinq ou six programmes de certificats décentralisés à Saint-Georges et à Thetford. Mais ce que Beauce veut... En 1992, à force d'acharnement et de solidarité locale, Québec annonce des investissements de dix millions pour un Centre intégré de mécanique industrielle. L'archevêché, la municipalité, la commission scolaire, le cégep et le nouveau centre universitaire se sont engagés à y collaborer¹⁰⁴.

En même temps qu'elles s'enracinent plus décisivement sur la Côte-Nord, à Lévis et dans la Beauce, les constituantes de l'Université du Québec doivent aussi respecter leurs engagements auprès des municipalités desservies depuis longtemps. Dans un contexte changeant.

En 1990, Chicoutimi rejoint près de 7 400 étudiants dans ses centres d'Alma, Saint-Félicien, La Malbaie, Sept-Îles et dans presque toutes les réserves indiennes ; Rimouski, entre 4 000 et 4 500 chaque année ; Trois-Rivières, environ 6 000. L'UQAM elle-même est désormais bien implantée dans la couronne métropolitaine : ses trois centres d'études de Lanaudière, de la Montérégie, qui dessert une quinzaine de localités autour de Saint-Jean-sur-Richelieu, et surtout de Laval accommodent plus de 4 300 étudiants. Une entente Montréal-Hull contribue d'ailleurs dès 1991 à diversifier les programmes offerts aux Lavallois par les deux constituantes¹⁰⁵.

Il n'y a pas qu'à Rimouski que le territoire fait partie de l'identité même de l'établissement. En Abitibi-Témiscamingue aussi. Pendant que l'UQAR s'étend à Baie-Comeau, Forestville et à Lévis, l'UQAT pousse au sud jusqu'à Témiscaming, au nord jusqu'à Povungnituk et Ivujivik, ces deux villages inuit dissidents de la Convention de la Baie James. Profondément consciente de l'importance symbolique attachée par les habitants de ces régions à une présence incarnée de l'université, l'UQAT organise même en 1993 une première collation des grades dans le Grand Nord. Et partout l'encadrement administratif et pédagogique des étudiants hors campus s'améliore. Dans l'Est du Québec, par exemple, 30 % des cours sont donnés par des professeurs réguliers, une augmentation notable par rapport aux années 70 ; les bureaux régionaux de toutes les constituantes grossissent leurs bibliothèques, améliorent leur équipement audiovisuel, enrichissent leurs services informatiques, souvent grâce à des ententes avec les cégeps et les commissions scolaires ; des laboratoires d'enseignement sont montés à Val-d'Or et à Lévis. Pour assurer à tous les étudiants un choix de cours équivalent, on exige un peu moins d'inscriptions dans les coins moins densément peuplés qu'ailleurs. Au total, donc, le système se raffine, l'expérience fait son oeuvre¹⁰⁶.

Pourtant, la situation n'est pas simple. À l'heure des compressions budgétaires et des priorités gouvernementales et institutionnelles accordées aux études avancées et à la recherche, puis aussi au premier cycle long, le perfectionnement hors campus doit essuyer des coupes sévères ; entre 1983 et 1988, Trois-Rivières ferme la moitié de ses sous-centres et partout les constituantes augmentent la taille des groupes-cours¹⁰⁷. Il y a aussi la concurrence, celle de l'Université de Sherbrooke surtout, qui commence au milieu des années 80 à décentraliser ses enseignements et vient piquer Hull, Trois-Rivières et Chicoutimi jusque dans leur cour¹⁰⁸.

Surtout, les étudiants changent. À force, tout ce que les régions comptent d'enseignants, d'infirmières, de travailleuses sociales, d'autres employés des secteurs public et parapublic finit par avoir comblé ses aspirations de perfectionnement. Et comme on n'embauche plus dans ces réseaux, comme en outre l'État-employeur est désargenté et se montre désormais fort parcimonieux dès qu'il s'agit de payer des cours, les inscriptions baissent à la fin de la décennie¹⁰⁹. Pour les bureaux régionaux, c'est tout un défi. Il reste bien la clientèle des gestionnaires, mais elle aussi s'amenuise. D'où les efforts de

prospection, d'écoute, de détermination de nouvelles offres de cours : en développement rural à la Baie-des-Chaleurs à la suite d'une demande de l'Union des producteurs agricoles par exemple. En fait, les bureaux régionaux sont de plus en plus des têtes de pont des établissements dans tous les milieux, un outil pour créer des partenariats avec les entreprises et les organismes en vue de sessions de formation sur mesure et de services de recherche commanditée. En Abitibi-Témiscamingue, on entreprend aussi au début des années 90 de rapprocher l'université des Algonquins, des Cris et des Inuits en élaborant un certificat de formation à leur intention, axé sur les sciences sociales et la santé¹¹⁰.

Dans le contexte des restrictions budgétaires qu'elles connaissent de nouveau depuis quelques années, les constituantes ne se sentent plus beaucoup le choix : parfois, la présence humaine de l'enseignant devra céder devant la médiatisation, plus économique, du moins on l'espère. Peu à peu, les établissements à vocation générale acceptent l'idée des technologies éducatives. Rimouski, par exemple, se met à rêver de collaborations interdépartementales pour la médiatisation de certains cours, et même d'un certificat en éducation entièrement médiatisé¹¹¹.

Un tel cheminement favorise le rapprochement entre les constituantes en région et la Télé-université. D'autant plus que celle-ci, aux prises depuis le début des années 80 avec des chutes d'inscriptions dans ses programmes crédités, cherche le moyen d'enrayer la désaffectation en élargissant sa banque de programmes, et notamment en médiatisant quelques certificats des établissements à vocation générale. Hull, la première, acquiesce ; puis Rouyn-Noranda, Trois-Rivières et même Rimouski¹¹².

Dans le Nord-Ouest, par ailleurs, une expérience est tentée, qui d'emblée séduit tout le monde. Afin de rejoindre plus aisément les petites communautés éloignées, l'UQAT acquiert en 1990 ses trois premiers tableaux électroniques. L'idée est aussi simple que la technologie est sophistiquée : recréer l'ambiance et la dynamique d'une vraie classe, à distance. Un exemple ? Quelques étudiants dans une salle à Ville-Marie, quelques autres à Rouyn-Noranda ou à La Sarre, tous inscrits au même cours de sciences infirmières. Devant eux, un de ces appareils. Reliés par conférence téléphonique, professeur et étudiants communiquent en temps réel et en mode bidirectionnel : la voix parvient par téléphone, les textes, graphiques et illustrations, par le tableau électronique¹¹³. Habitudes d'enseignement et d'étude presque inchangées, déplacements de

professeurs et chargés de cours minimisés : les avantages du face à face sans les inconvénients. Aurait-on trouvé la formule gagnante ?

Répétés pour plusieurs cours, dans plusieurs villes, les essais de 1990 et 1991 se révèlent si satisfaisants que l'UQAT choisit d'installer progressivement de tels tableaux partout où elle offre des enseignements. La Fondation de l'Université accepte de requérir auprès des diverses communautés régionales les fonds nécessaires à leur achat. À son tour la Télé-université jette sur l'expérience un oeil intéressé. Et l'Université du Québec décide de soutenir le tout par une contribution du Fonds de développement du télé-enseignement, créé en 1990-1991¹¹⁴.

Si un tel changement d'orientation peut survenir et les constituantes à vocation générale accepter l'idée du télé-enseignement et d'une collaboration avec la Télé-université, c'est non seulement en raison des contraintes budgétaires et des percées technologiques, mais parce que la Télé-université elle-même a littéralement muté au cours des années récentes.



L'Université du Québec a été pionnière dans l'utilisation des télécommunications. Ici, une expérimentation multidirectionnelle de téléconférence vidéo par satellite.

On a laissé la Télé-université au moment où, au début des années 80, elle a commencé à foncer dans deux directions. Malgré la résistance des pionniers, elle a choisi de délaissier l'éducation permanente au profit d'une formation tout à fait universitaire. En même temps, elle s'est lancée à la conquête du marché du télé-enseignement. Depuis, la Télé-université ne cesse de progresser dans ces deux voies.

Du côté de l'entreprise, ses affaires vont bien, merci. Édition médiatique, perfectionnement sur mesure, coopération extérieure, l'expertise de la Télé-université se fait polyvalente et elle est de plus en plus sollicitée. Depuis la réalisation en 1983 et 1984 du projet de 400 000 \$ subventionné par le ministère fédéral des Communications pour la création d'une banque de contenus vidéotex/Télidon à caractère éducatif jusqu'à la publication chaque année des livres de base pour les nouveaux cours, l'édition médiatique est pour la Télé-université le moyen de pousser la recherche sur les possibilités pédagogiques des technologies nouvelles, vidéotex jumelé à la télévision en direct encore naguère, logiciels conviviaux en graphisme, en traitement de texte et en communication aujourd'hui¹¹⁵. À force, plusieurs collègues et universités entièrement ou partiellement francophones du Canada et des États-Unis, à Moncton, en Alberta, au Vermont, ailleurs, s'adressent à elle pour mieux desservir leurs étudiants, si délaissés par les responsables de l'Éducation dans leurs propres milieux¹¹⁶. La Télé-université se répand encore dans d'autres coins du monde : en 1986, par exemple, elle est associée à des projets d'enseignement à distance en Chine, dans deux pays d'Afrique et trois d'Amérique latine. Depuis, entre l'accueil des dizaines de délégations étrangères qui défilent chaque année dans ses bureaux et l'offre de stages de formation de formateurs, de séminaires sur les modèles de formation à distance et d'utilisation des médias, ou la conception de systèmes d'enseignement à l'intention de pays africains ou latino-américains, la Télé-université rayonne toujours davantage sur le marché international¹¹⁷. Ici même, par ailleurs, elle se lance vers 1985 dans le perfectionnement sur mesure. En 1992, une trentaine d'activités de formation en administration, anglais, bureautique, communication, santé et toxicomanie attirent trois mille participants. Hydro-Québec, Via Rail, des directions régionales du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, beaucoup de petites et moyennes entreprises aussi comptent parmi les clients de la Télé-université. Depuis 1989, enfin, celle-ci vend également son Service d'évaluation linguistique (SEL) aux entreprises et maisons d'enseignement. Des tests

permettent à ces dernières d'estimer la qualité du français ou de l'anglais langue seconde de leurs employés ou étudiants ; puis on les forme en conséquence. Le SEL a ainsi vendu, administré, corrigé ou évalué pas moins de 10 000 tests de langue en 1991-1992. Une vraie PME de la linguistique¹¹⁸ !

Virage entrepreneurial réussi, donc, mais qu'en est-il du virage universitaire ?

Le directeur de la Télé-université, Jean-Guy Béliveau, accepte d'avancer lentement, mais il ne dévie pas de la route qu'il s'est tracée. La Télé-université sera de niveau universitaire. Sous le rapport des structures, la métamorphose continue. Des modules sont carrément créés en 1985, des professeurs engagés en plus grand nombre. S'ils sont dispensés du contact direct avec les étudiants suivis plutôt par des tuteurs, ce sont les professeurs par contre, et non plus les professionnels, qui conçoivent et « fabriquent » les cours. CHEM et CHES, les deux certificats locomotives des années 70, sont épurés, rehaussés, rebaptisés certificat en études pluridisciplinaires et certificat en sciences sociales. Bien que depuis 1983 la Télé-université dispose enfin d'une chaîne de télévision éducative, qu'elle inaugure seule mais qu'elle partage assez vite avec l'ensemble des universités québécoises, à peine une dizaine de cours continuent de passer par le câble au début des années 90. Documents écrits, cassettes audio, télématique pour l'encadrement des étudiants, elle recourt en fait à tous les médias.

L'axe qu'elle s'est donné en 1982 en information-communication a beau sur le coup cristalliser une fois de plus contre la Télé-université l'hostilité des constituantes à vocation générale, il se révèle vite si rentable qu'à la fin c'est par lui que la concorde arrive. Surtout parce que tous les revenus que lui procure la vente de son expertise, la Télé-université ne se sent plus forcée de les chercher du côté de nouvelles inscriptions. Elle maraude moins dans les plates-bandes des constituantes, accepte provisoirement un peu mieux de voir décliner son effectif étudiant. Les autres peuvent se détendre.

Le Conseil des universités refuse en 1987 de recommander l'octroi de lettres patentes ; le ministre avertit l'année suivante qu'avant d'espérer quoi que ce soit la Télé-université devra coûter moins cher ; mais l'un comme l'autre, en reconnaissant sans plus de réticence la valeur et la pertinence de son travail, lui envoient le signal clair qu'elle n'a besoin que de patience. Afin d'élargir l'éventail de ses programmes, elle conclut des ententes avec les

constituantes a vocation générale. Le siège social l'encourage a concevoir son premier programme long : en 1989, le Comité conjoint des programmes agrée son projet d'un baccalauréat en communication. Puis le Conseil des études de l'Université donne le feu vert au diplôme de deuxième cycle qu'elle monte en formation à distance. Finalement, Québec dit oui : la Télé-université devient en 1992 constituante à part entière¹¹⁹.

Toujours désireux de seconder la Télé-université et heureux du nouvel intérêt manifesté par les constituantes à vocation générale pour l'enseignement à distance, le siège social convainc en 1991 l'Assemblée des gouverneurs de créer un fonds de développement du télé-enseignement et de faire de la Télé-université un partenaire privilégié dans le dossier de l'enseignement hors campus¹²⁰. Les tableaux électroniques de l'UQAT s'en trouvent subventionnés, on l'a dit, des cours et des programmes jusque-là dispensés en face à face, médiatisés. Les constituantes à vocation générale en espèrent des économies et la Télé-université, des étudiants, car avec seulement 6 250 inscriptions en 1992-1993 il lui faut désormais contrer les désertions. Quel retournement de situation ! Le début d'une collaboration qui devrait, à moyen terme, accentuer la présence de la Télé-université hors des grandes conurbations de Montréal et Québec et brancher les centres d'enseignement hors campus sur les programmes conçus par les constituantes en région.

NOUVELLES RÉFLEXIONS SUR LA FORMATION DES MAÎTRES

La formation des maîtres, le premier cycle : c'est sur ces piliers-là que l'Université du Québec a échafaudé tout son développement. Et puis, comme il arrive souvent avec des piliers, on oublie ces humbles, et on tire fierté de ce qu'on est devenu d'autre. Jusqu'à ce qu'ils craquent et réclament eux aussi leur part de soins...

Après avoir, au début des années 70, consacré une grande partie de leur activité à former et à perfectionner les enseignants, les constituantes à vocation générale préparent aussi plusieurs certificats de premier cycle à l'intention des orienteurs, des administrateurs et des autres personnels du monde scolaire. Elles développent parallèlement les disciplines de base de la formation des maîtres, psychopédagogie, technologie éducative et mesure et évaluation par exemple.

Dans les années 80, cet effort de programmation se poursuit et s'adapte. Il y a des problèmes éducatifs propres au milieu populaire ? On songe à une

concentration du baccalauréat sur le sujet. Les écoles montréalaises prennent toutes les couleurs du monde ? Vite un certificat interculturel. De plus en plus d'enfants en classes spéciales ? On importe la maîtrise en éducation spécialisée de l'Université de Sherbrooke à Hull, puis Trois-Rivières, puis Rouyn-Noranda. L'enseignement du français a besoin d'être rafraîchi ? Chicoutimi prépare un diplôme de deuxième cycle en didactique du français langue maternelle. L'UQAM propose aussi une maîtrise en enseignement au primaire et une concentration en information scolaire et professionnelle à sa maîtrise en éducation. Aux deux volets « enseignement » et « administration » de la sienne, Rimouski ajoute un autre profil en intervention éducative en milieu régional, de quoi intéresser Hull et l'Abitibi-Témiscamingue. Afin de mieux faire coïncider les théories éducatives et la réalité concrète de l'enseignement, l'UQAM propose aussi un diplôme de deuxième cycle en intégration de la recherche à la pratique éducative¹²¹. D'ailleurs, le doctorat-réseau en éducation, placé sous la responsabilité de la constituante montréalaise et auquel toutes les constituantes à vocation générale participent, permet aux étudiants, souvent des enseignants du secondaire et du collégial, de mener des projets de recherche en prise directe sur des problèmes pédagogiques vécus quotidiennement en classe¹²².

Le problème, l'immense problème de l'école québécoise, surtout au secondaire, ne vient pas de ce que les maîtres manquent de formation. Depuis vingt ans que tous les grands organismes intéressés par l'enseignement supérieur se penchent sur le malade, ce n'est pas l'ignorance des professeurs qu'ils notent. Ce qu'ils déplorent, à l'unanimité, c'est plutôt le peu d'intérêt porté par toutes les universités, l'Université du Québec y compris, à cette mission dont elles ont hérité à la fin des années 60 ; indifférence qui provient en partie selon eux, en même temps qu'elle en est la conséquence, de l'absence de véritable maître d'œuvre de la formation des maîtres dans les établissements. Éparpillement des responsabilités, hyperspécialisation des programmes, prédilection pour l'apprentissage disciplinaire au détriment de la préparation proprement pédagogique surtout dans les programmes d'enseignement secondaire et, enfin, faiblesse du système québécois de probation, autant de maux souvent répertoriés¹²³.

L'Université du Québec ne peut que se sentir interpolée : ne produit-elle pas près de la moitié (44%) des 3 380 diplômés en éducation de 1987-1988¹²⁴ ? Significativement, les plus petites constituantes bougent le plus vite. Dès 1987,

Hull rompt avec l'organisation fondatrice et rapatrie au sein du module des sciences de l'éducation tous les programmes de formation des maîtres¹²⁵ ; l'éparpillement des responsabilités entre les départements, c'est fini. En 1991, l'UQAT est la première à transformer trois programmes en un seul baccalauréat d'enseignement secondaire à deux volets, l'un en français et histoire, l'autre en mathématiques et physique¹²⁶. Les études ne démontrent-elles pas qu'à l'heure où l'insertion professionnelle des jeunes diplômés est quasi nulle ou faite de précarité et de temps partiel, ils doivent souvent accepter de la suppléance dans des champs passablement éloignés de leur formation ? La formation à deux volets, réclamée par les directions d'école partout au Québec, est pour ces jeunes un atout. Trois-Rivières, à son tour, repense de fond en comble ses programmes et met sur pied en 1991 un tout nouveau baccalauréat général en enseignement secondaire qui insiste sur la polyvalence et non plus sur la spécialisation, ainsi que sur la formation pédagogique plutôt que trop exclusivement sur l'apprentissage disciplinaire¹²⁷.

C'est dans ce sens, du reste, que vont aussi les réflexions du Ministère. À force de se faire dire que les multiples spécialisations des programmes sont le reflet direct des politiques d'accès à la pratique qui segmente énormément la reconnaissance des compétences, Québec choisit de suivre quelque peu l'Ontario et de réduire le nombre de ses brevets. Désormais, décide le Ministère en 1992, la responsabilité de la formation des maîtres au secondaire général ne relèvera plus d'un peu tout le monde, mais uniquement des sciences de l'éducation. Tant pis pour les départements disciplinaires. Tant pis aussi pour les baccalauréats spécialisés, car la nouvelle formation sera complétée au sein d'un seul baccalauréat en enseignement, doté toutefois de diverses options ou profils. Ainsi, malgré les pressions des syndicats d'enseignants et celles des professionnels de diverses disciplines (qui sont le plus souvent professeurs d'université)¹²⁸, le Ministère a choisi de faire prévaloir la polyvalence, c'est-à-dire la capacité d'enseigner plus d'une matière. Pour remédier aux déficiences du système de probation, qui laisse assez souvent le jeune enseignant à lui-même, Québec a aussi choisi d'allonger la formation pratique en triplant presque le nombre d'heures de stage. La durée du baccalauréat passe ainsi de trois à quatre ans.

À l'UQAM, où on est moins prêt qu'ailleurs pour une telle réforme, la nouvelle « fait l'effet d'une bombe¹²⁹ ». Les départements disciplinaires vont

perdre des étudiants, c'est certain ; les structures et les modes de fonctionnement vont devoir changer. L'année 1993 est entièrement consacrée à réviser tous les programmes. Le Ministre a été clair : tout doit être prêt pour l'automne de 1994. Trente ans après le rapport Parent, il ne suffit donc plus de connaître une matière pour être capable de l'enseigner. C'est un premier pas dans la bonne direction. Quant à tous les autres qu'il faudra faire aussi, au sein des écoles mêmes, pour améliorer l'éducation au Québec, ils sont moins du ressort des universités.

LES DÉFIS DU PREMIER CYCLE

La formation des maîtres ne souffre pas en exclusivité de l'extrême spécialisation des programmes. Celle-ci affecte nombre de programmes professionnels, toujours plus pointus ; elle touche aussi la formation générale. En fait, la formation générale de premier cycle est la grande perdante des années 80. Elle a tout contre elle.

D'être de premier cycle, d'abord. Puisque l'enveloppe globale de la subvention accordée par Québec ne cesse de se contracter mais que, par contre, la recherche et les études avancées sont épargnées le plus possible, grâce entre autres aux millions du programme d'Actions structurantes, un calcul simple permet de conclure que, forcément, ce qui écope, c'est le premier cycle¹³⁰. Dans toutes les universités.

Craignant par-dessus tout que la rationalisation du système universitaire ne bloque dans les constituantes des développements institutionnels qu'ils souhaitent pour elles, le président Boulet et les recteurs, on l'a vu, se donnent à l'expansion des cycles supérieurs et de la recherche, d'autant plus que ce sont des créneaux soutenus par Québec. Du coup, pendant dix ans, le premier cycle n'est pas la priorité. Comme le dit l'UQAM, « les besoins qui s'expriment au premier cycle doivent s'harmoniser avec une volonté institutionnelle de croissance des études avancées et de la recherche¹³¹ ». Dans les autres établissements, les positions ne sont pas très différentes.

La formation générale a en outre contre elle d'être générale, justement, à l'heure où on ne jure plus que par la formation professionnelle. Le Comité conjoint du Conseil des universités et de la Direction générale de l'enseignement supérieur ne fait pratiquement plus de place à autre chose. Non en 1983-1984

au baccalauréat en psychologie préparé par l'UQAR ; non au bac en communication soumis par Hull en 1986-1987 ; oui en 1989 au bac en langues modernes de Chicoutimi, mais seulement au deuxième essai ; et non, non, non, chaque année à partir de 1985, au bac en sciences humaines proposé par Rouyn, auquel le Comité conjoint reproche explicitement d'ambitionner d'offrir une formation générale aux jeunes d'une région éloignée. Pour un peu, il parlerait de luxe ! Il faut que l'UQAT renonce à son projet, transforme ce programme en un baccalauréat en sciences sociales à tendance professionnelle pour que le Comité conjoint daigne finalement l'agréer en 1991¹³².

Dès lors, comment s'étonner qu'hormis en sciences appliquées, les constituantes limitent le développement du premier cycle au perfectionnement professionnel des adultes en emploi ? Elles le font au moyen de programmes très courts : Trois-Rivières, qui a mis la formule au point, en offre plus d'une vingtaine en 1985¹³³ ; mais surtout par les certificats, dont le nombre grimpe de 153 à 207 entre 1983 et 1993 dans l'ensemble du réseau, avec une pointe à 212 en 1989-1990¹³⁴.

L'engouement pour les programmes professionnels gagne par ailleurs toujours davantage de jeunes, hantés par le spectre du chômage. Les sciences de l'administration, qui attirent déjà le quart (26 %) des étudiants à l'automne de 1983, en aspirent près du tiers (31 %) dix ans plus tard. Les programmes professionnels des sciences humaines, notamment l'éducation, recrutent aussi beaucoup malgré des débouchés aléatoires. En santé, les constituantes essaient de diversifier l'offre, de manière à satisfaire la demande : Chicoutimi importe à partir de 1987 le baccalauréat en travail social de l'UQAM ; Hull propose au début des années 90 une formation initiale en sciences infirmières ; Trois-Rivières, au terme de quelques incertitudes, ouvre un doctorat de premier cycle en chiropratique¹³⁵.

Évidemment, l'indifférence gouvernementale et institutionnelle envers le premier cycle n'est pas sans conséquences.

Du point de vue social, la plus dramatique est la sous-scolarisation persistante des Québécois par rapport aux Ontariens et, au Québec même, des francophones par rapport aux anglophones. En se contentant de financer l'entrée à l'université plutôt que l'accès à un grade, la politique gouvernementale a réussi à ramener le taux de fréquentation universitaire des Québécois au niveau de la moyenne ontarienne ; et à cela l'Université du Québec a contribué puissamment. Cette même politique a par contre complètement raté

l'objectif sous le rapport de la diplomation : en 1988, le Québec produit deux fois moins de bacheliers que l'Ontario, ce qui se répercute forcément sur la taille des cohortes inscrites aux études avancées ; plus accablant, un francophone a encore deux fois moins de chance qu'un anglophone de décrocher son bac. Les raisons : une moindre persévérance aux études et une trop grande propension à s'inscrire à des programmes courts¹³⁶.

L'importance prise par les programmes professionnels pose par ailleurs aux constituantes à vocation générale une difficulté d'un autre ordre. Ce que le recteur Jacques Parent de Trois-Rivières appelle d'un langage coloré la coexistence sous le même toit de la « petite université » et de la « grosse université¹³⁷ ». Dans les établissements, en effet, les secteurs en expansion grognent. Ils ont l'impression de faire les frais du maintien des programmes généraux, moins populaires, parfois même très peu rentables. Au milieu des années 80, les sciences de la gestion menacent même à l'UQAM de faire scission, elles accusent la direction de les traiter comme une « vache à lait ». Ailleurs, les mécontents, c'est l'ingénierie, la comptabilité, d'autres encore¹³⁸.

Pour se prémunir contre les déficits ou pour encourager les programmes qui attirent davantage d'étudiants, les directions, parfois, acceptent d'assez bon gré de renoncer à quelques programmes. Il en est ainsi à Rimouski, où on a fermé le baccalauréat en économie et suspendu les admissions en physique¹³⁹. Dans la plupart des cas, on ne s'y résout pourtant qu'à regret. Les recteurs Rémy Trudel puis Jules Arseneault, à Rouyn, cherchent à faire de l'UQAT davantage qu'« une fédération d'écoles professionnelles » ; outre le baccalauréat en sciences humaines, dont on a parlé, un baccalauréat en arts plastiques concrétise cette ambition. Ouvert en 1984 sans subvention spéciale de départ, il est le fruit du désir du collège de l'Abitibi-Témiscamingue, des commissions scolaires de la région de Val-d'Or, de la ville de Val-d'Or elle-même et de la détermination de l'UQAT ; quelle déception alors de devoir en 1986-1987, faute d'argent, y suspendre les admissions¹⁴⁰ ! À Hull, dont presque tous les efforts d'élargissement vers la formation générale ont été entravés avant 1983, la seule façon de préserver le baccalauréat en arts plastiques semble être de le transformer progressivement en programme professionnel, par l'ajout en 1989 d'un cheminement en arts graphiques, puis, en 1992, par l'implantation d'une concentration en design graphique¹⁴¹. Soucieux comme toutes les administrations qui l'ont précédé de promouvoir la vocation générale de l'UQTR, le recteur Parent craint pour la philosophie, la musique et, au-delà, pour la

mission universitaire de formation dans les disciplines fondamentales¹⁴². Car au fond, c'est bien là qu'est l'enjeu.

Pour être plus aisément corrigibles, d'autres problèmes encore naissent du détachement prolongé envers le premier cycle et de son orientation de plus en plus professionnelle : le chevauchement de certains certificats avec les programmes collégiaux, par exemple, ou la mauvaise articulation entre les deux niveaux d'enseignement ; une sorte de désintérêt des professeurs pour l'enseignement de premier cycle, alors que presque toutes leurs gratifications et leur prestige, ils les tirent désormais de leurs subventions de recherche et de leurs publications ; une certaine dilution du sens du premier cycle, un flou autour des objectifs de formation à y poursuivre. À force, le malaise se fait jour, la conscience, plus vive, si bien que vers 1987 l'Université commence à prendre les moyens qui s'imposent pour redresser le tir.

Le rapprochement avec les cégeps. Véritable incantation dans les rapports du Conseil des universités, le rapprochement avec les cégeps est une recommandation formelle du rapport Després de 1987, puis un souhait incontournable du ministre Ryan l'année suivante¹⁴³. Les chartes de collaboration, comme celle signée en 1985 par l'UQTR avec les collèges de sa région, ce n'est plus assez, ni les échanges de services ou le partage des mêmes locaux comme à Rouyn¹⁴⁴. Dès 1986, l'UQAR songe un temps à offrir conjointement avec le cégep de Rimouski un certificat en foresterie. Pour satisfaire les demandes de plus en plus insistantes d'enseignement supérieur à Val-d'Or, un comité de coordination de l'enseignement universitaire, composé de représentants du milieu, du cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'UQAT, propose en 1992 la mise sur pied dans cette ville d'un projet-pilote d'une formation continue de cinq ans conduisant à l'obtention d'un baccalauréat sinon dans tous les programmes, au moins dans quelques-uns¹⁴⁵. Depuis quelques années, en outre, par une entente sur le partage des disciplines, l'UQAT a laissé au collège le secteur de l'informatique. L'UQAM et le Collège LaSalle, par ailleurs, créent de concert un programme en gestion et design de mode, une première au Québec, soumis en 1993 à l'approbation de la Conférence des recteurs¹⁴⁶. Un autre programme de même type attend lui aussi le feu vert de la CREPUQ, le baccalauréat en communication de l'UQAC, offert conjointement avec le cégep de Jonquière¹⁴⁷. Si ces quelques initiatives ne signifient pas à elles seules le tournant attendu dans les

relations constituantes-cégeps, elles témoignent néanmoins d'une volonté nouvelle de collaboration.

En mai 1987, par ailleurs, l'Université organise un grand colloque au Mont-Sainte-Anne sur les orientations du premier cycle. Au siège social et à l'UQAM, les directions, à n'en pas douter, ne sont pas convaincues d'avance. Mais au sein du réseau, plusieurs, déjà, veulent amorcer la réflexion sur la philosophie et les objectifs des études de premier cycle. Partie pour des raisons financières, partie parce que tant d'experts, y compris l'ancien vice-président Maurice Boisvert¹⁴⁸, déplorent la surspécialisation disciplinaire, le colloque est l'occasion d'un plaidoyer en faveur d'une formation à la fois plus générale (moins de programmes, tronc communs, etc.) et plus fondamentale (moins d'insistance sur la matière, davantage sur l'acquisition de l'autonomie intellectuelle, des capacités de synthèse, d'analyse et de jugement, et sur l'amélioration de l'expression écrite)¹⁴⁹.

Déclencheur, ce colloque ? Certes, l'Université ne s'engage pas dans un virage à 180° en faveur du premier cycle. Le changement d'attitude est néanmoins bien palpable depuis cinq ou six ans. À l'Assemblée des gouverneurs, par exemple. Dès décembre 1988, l'Assemblée corrige un oubli : au prix annuel d'excellence en recherche, qu'elle avait créé en 1986, elle ajoute un prix d'excellence en enseignement. C'est un geste symbolique d'une grande signification quant à l'attention désormais accordée à la valorisation de l'enseignement. En 1992, l'Assemblée des gouverneurs adopte aussi une nouvelle politique du premier cycle, qui mise sur l'acquisition des habiletés intellectuelles fondamentales, l'accès au diplôme et la pertinence de la formation à l'égard des exigences du milieu du travail. C'est pourquoi, notamment, on cherche le moyen de donner un caractère de plus en plus international à l'enseignement, y compris au baccalauréat. Apprentissage d'une deuxième ou d'une troisième langue, ouverture aux comparaisons, stages à l'étranger, tout est envisagé. À Chicoutimi et à Trois-Rivières, l'École de langue française et de culture québécoise et l'École internationale de français jouissent d'une popularité croissante¹⁵⁰.

Valorisation de l'enseignement, formation fondamentale, réaffirmation de leur vocation générale : Rimouski, Chicoutimi et Trois-Rivières font de ce trio d'objectifs le socle de leur processus de planification pour les années 90¹⁵¹. Ainsi, pour Trois-Rivières, lutter pour conserver sa vocation générale, cela

signifie accepter des refontes majeures de programme en musique, lettres françaises, langues modernes ainsi que dans certains secteurs des sciences pures, des sciences humaines et des sciences naturelles ; faire comprendre aux gros départements que d'autres sont mieux placés qu'eux pour couvrir certains cours ; procéder à des regroupements de modules dans les domaines à faible effectif ; chercher à accroître les inscriptions en sciences de la santé, en sciences pures et appliquées ; valoriser aussi les sciences sociales¹⁵². Un vrai plan d'attaque, quoi !

L'UQAM elle-même, qui ambitionne tant de faire sa marque en recherche, est actuellement en train de s'engager plus décisivement en faveur de l'enseignement. Voyez le Plan directeur pour 1992-1996 : les six premières recommandations touchent l'enseignement. Suite directe du colloque de 1989 ? L'UQAM a alors accepté de regarder publiquement et courageusement du côté des abandons, 50 % au premier cycle, 40 % aux études avancées¹⁵³, et de prendre les moyens qui s'imposent pour redresser la situation. Accueil renforcé dès les premiers jours, meilleur encadrement, effort pour favoriser le sentiment d'appartenance des étudiants. Sur ce dernier point, plus question comme autrefois de songer à leur participation significative aux instances décisionnelles, ni même à des services aux étudiants gérés par les premiers intéressés ; on n'est plus en 1970. En revanche, l'UQAM a mis sur pied en décembre 1993 un comité de la vie étudiante. Paritaire, moitié UQAM-moitié étudiants, ce comité joue un rôle consultatif auprès de l'administration¹⁵⁴. Pour timide qu'elle paraisse lorsqu'on se remémore les revendications de naguère, cette initiative marque une certaine volonté institutionnelle de renouer avec les étudiants.

Ailleurs, la même tendance a surgi. Dès 1986, pour la première fois dans le réseau, Rouyn fait de l'amélioration de la qualité de la vie étudiante une priorité institutionnelle¹⁵⁵. Parrainage des nouveaux à l'École de technologie supérieure, bilan personnalisé du dossier dressé par la Télé-université pour chacun de ses étudiants, résidences, réaménagement des salles de travail et de repos, accueil et encadrement renforcés dans presque toutes les constituantes à vocation générale, un effort réel est consenti pour contrer les abandons, soutenir les étudiants au long de leur cursus¹⁵⁶.

Cette préoccupation pour les personnes¹⁵⁷, il était temps qu'elle soit réaffirmée ; ce souci du premier cycle, qu'il s'impose vigoureusement. En 1992,

les jeunes de moins de 25 ans ne forment plus que 43 % de la population universitaire totale au Québec, contre 52 % en 1977¹⁵⁸. Le déclin démographique, conjugué à des taux aberrants de décrochage aux niveaux inférieurs du système scolaire, a fait son oeuvre. Or, s'il faut chercher à encourager la persévérance des adultes inscrits à des cours de perfectionnement, dont les deux tiers abandonnent avant l'obtention du certificat, il faut évidemment encore davantage soutenir les jeunes engagés dans les programmes de baccalauréat. Comme le dit l'UQAR en 1990, c'est là qu'est la future main-d'œuvre qualifiée, innovatrice et capable de s'adapter au changement¹⁵⁹. Aujourd'hui, le grand projet d'équité sociale en éducation, c'est beaucoup moins l'accessibilité des adultes au perfectionnement et beaucoup plus un réel soutien aux jeunes qui, en dépit de frais de scolarité décourageants et d'un avenir professionnel si incertain, s'engagent dans les études conduisant à l'obtention d'un grade. Le Québec des régions ainsi que Montréal peuvent se réjouir de la nouvelle conscience du premier cycle qu'acquiert l'Université du Québec depuis quelques années.

Malgré les difficultés liées à sa situation financière, aux concurrences interuniversitaires, aux vellétés qui resurgissent périodiquement ici où là de cantonner son déploiement, l'Université du Québec n'a pas cessé de poursuivre vigoureusement le développement de ses programmes. Sa présence s'est accrue et diversifiée aux études avancées, en sciences appliquées ; ses programmes de formation des maîtres se sont ajustés, l'organisation de ce secteur s'est améliorée.

L'Université, aussi, a pris longtemps le parti de la formation professionnelle, parfois même par trop instrumentale, liée aux demandes des employeurs, aux calculs des employés. Même si Québec finance désormais moins volontiers les certificats de premier cycle, il est bien difficile pour l'Université de se détourner d'une formule qui a servi son développement, comblé les attentes des adultes, permis la décentralisation de ses enseignements. À l'autre bout du spectre, cette fois, que de changements ; les universités anciennes ont désormais souvent besoin de son expertise pour lancer de nouvelles maîtrises, de nouveaux doctorats. Des collaborations sont nées, impensables autrefois.

Présence humaine ou à distance dans les régions les plus périphériques ? Prédilection aux jeunes ou aux adultes ? Poursuite de l'entreprise de revalorisation du premier cycle ? « Virage » vers l'offre d'une formation plus générale et plus fondamentale ? Autant d'affaires à suivre...

L'UNIVERSITÉ, DE L'INTÉRIEUR

L'Université du Québec c'est non seulement onze constituantes et un siège social ; c'est aussi, en 1993, près de six mille employés en équivalence temps complet. Comment toutes ces personnes, comment tous ces établissements vivent-ils ensemble depuis 1983 ?

LES RELATIONS ENTRE LES GROUPES

Coincées par les difficultés financières jusqu'en 1989 puis de nouveau dès 1992, les directions, c'est certain, poursuivent avec constance depuis 1983 l'objectif de réduire la part des masses salariales dans les budgets annuels de dépenses. Par toutes sortes de mesures : recourir à la sous-traitance par exemple, comme à l'UQAM ; fermer des postes ou au moins geler leur nombre ; introduire massivement la bureautique dans les secrétariats et, ailleurs, d'autres technologies nouvelles ; différer autant que possible l'affichage des postes vacants et accorder les promotions plus difficilement¹⁶⁰. Malgré tout, le noyau dur des employés réguliers est presque entièrement épargné, même si leur mobilité est ralentie. Et c'est pourquoi, sauf à Chicoutimi en 1987, puis en 1993 pendant à peine quelques heures dans cinq constituantes, le réseau n'a plus vécu de grève des employés de soutien et des professionnels¹⁶¹. Le prix du maintien des acquis ? Le renoncement à réclamer une réelle protection des membres contractuels ou soumis à d'autres statuts particuliers. Comme partout dans les grandes organisations, ceux-ci forment une proportion toujours plus importante de l'effectif total : à Hull, par exemple, en 1991 le syndicat nouveau-né du personnel de soutien compte 75 membres à statut précaire contre 115 réguliers¹⁶². Le grand dossier de l'heure ? L'équité salariale, qui progresse lentement mais au principe duquel, à l'initiative des employées de bureau et des autres syndiquées, confrères puis directions ont accepté de souscrire¹⁶³.

Au début des années 80, par ailleurs, professeurs et dirigeants se rendent compte qu'ils ont tout intérêt à asseoir plus fermement la crédibilité de leurs

établissements ainsi que la leur propre. Ni l'une ni l'autre partie ne juge plus les débrayages acceptables. Pour attirer les bons étudiants, disposer de fonds de recherche et de commandites, s'assurer la sympathie du milieu, les universités doivent jouir d'une réputation sans tache. Les deux groupes le savent et s'y emploient.

Cela n'empêche pas professeurs et administrateurs de se surveiller. Depuis la fin des années 80, d'ailleurs, sur les deux principales questions litigieuses que sont la modulation de la tâche et le partage du pouvoir, les directions ont commencé à marquer des points.

Même si les conventions collectives continuent de se bonifier après 1983, tout comme les avantages consentis aux cadres et cadres supérieurs du reste¹⁶⁴, sur la question de la tâche les professeurs sont sur la défensive. Car si les directions renoncent à soulager les difficultés financières des établissements en augmentant la charge globale d'enseignement, solution incompatible avec la nécessité de laisser du temps pour la recherche... des fonds de recherche, elles nourrissent par contre l'ambition d'introduire la « modulation ». C'est-à-dire, en très gros, l'affectation temporaire ou durable, exclusive ou non, de certains professeurs à l'enseignement et d'autres à la recherche.

Inacceptable ! disent les professeurs : l'enseignement et la recherche se fécondent mutuellement. Les séparer, c'est anémier les deux ; sans compter la perte de prestige subie par les professeurs enseignants. Indispensable ! ripostent les directions, qui veulent dégager leurs chercheurs performants tout en économisant sur l'engagement de chargés de cours.

En réussissant à Chicoutimi et à Montréal, en 1986, à faire reculer les recteurs Alphonse Riverin et Claude Pichette, les professeurs gagnent du temps¹⁶⁵. Mais le processus de différenciation de leurs statuts est bel et bien enclenché. À Rimouski, par exemple, une clause de la convention signée en 1991 prévoit la détermination d'une charge annuelle globale pour chaque département, que les professeurs doivent ensuite se répartir entre eux ; l'UQAM, de son côté, songe actuellement à instaurer des mécanismes d'accréditation des professeurs aux programmes d'études avancées¹⁶⁶. Surtout, l'École de technologie supérieure a créé en 1991 une nouvelle catégorie de personnel régulier, les chargés d'enseignement, engagés strictement pour donner dix cours par année en remplacement des chargés de cours. Les protestations n'y ont rien changé : l'Association des professeurs de PETS et la Fédération des associations de

professeurs des universités, la FAPUQ ont eu beau se présenter jusque devant le Commissaire du travail, les chargés d'enseignement sont là pour rester. Leur association a signé en 1993 une première convention collective avec l'ETS¹⁶⁷. Ainsi la modulation de la tâche professorale gruge-t-elle peu à peu la barrière du *statu quo*, sans que rien de décisif encore soit survenu.

Sur la question du partage du pouvoir aussi, les professeurs maintiennent d'abord leurs acquis. En 1987, ceux de l'UQAR obtiennent que la composition de la commission des études soit modifiée pour y augmenter le nombre et le poids relatif des membres professeurs. Leurs collègues de Trois-Rivières gagnent en 1991 un poste d'observateur aux diverses instances décisionnelles de la constituante. À Chicoutimi comme à Montréal, les professeurs font reculer au milieu de la décennie les vice-recteurs à l'enseignement et à la recherche qui, au risque de battre cri brèche la souveraineté départementale et celle de la commission des études, souhaitent pour des motifs d'économie intervenir davantage dans la programmation, par l'élaboration de programmes plus généraux ou la détermination de certains troncs communs¹⁶⁸.

Depuis quelques années par contre, à cause des réorganisations administratives déjà effectuées ou en cours et de l'entrée en vigueur de la loi 63, les positions des professeurs semblent un peu moins assurées.

Ainsi la double structure module-département n'est-elle plus, pour les directions du moins, un intouchable. À côté des départements, elles cherchent le moyen de mettre en place un cadre plus souple d'organisation que la double structure qui s'est figée avec le temps, une nouvelle manière de regrouper les professeurs, les étudiants, les assistants de recherche et les autres membres du personnel engagés dans un même projet pédagogique¹⁶⁹. Un cadre plus économique aussi, si l'on considère que l'élimination d'un niveau de gestion, les modules par exemple, dégagerait des sommes pour autre chose ; et un cadre plus... encadré, si l'on songe que cette autre chose peut être la création d'un nouveau niveau de gestion, le secteur, intermédiaire entre les départements et le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, et confié à la direction d'un cadre plutôt que d'un professeur. C'est avec tous ces éléments que l'on jongle actuellement.

En mars 1992, Daniel Vocelle remet son rapport. Le conseil d'administration de l'UQAM l'a nommé quelques mois auparavant président d'un groupe de travail chargé d'étudier l'organisation de l'établissement. À l'occa-

sion de ses consultations, le groupe Vocelle constate que professeurs comme direction sentent les structures en vigueur périmées. Le rapport recommande donc, d'une part, le maintien de la structure module-département et, d'autre part, l'abolition des familles et de quelques décanats de façon à pouvoir créer six grands secteurs. Confiés à la direction de professeurs réguliers, et non de cadres, ces secteurs regrouperaient tous les modules, départements, unités de recherche, chaires et instituts se rattachant à chaque champ du savoir exploré à l'UQAM¹⁷⁰.

Ne serait-ce pas là généraliser à tout l'établissement ce qui existe déjà pour les sciences de la gestion ? Depuis 1991, une École regroupe bel et bien quatre départements, tous les programmes d'études, les chaires, les groupes et centres de recherche associés aux sciences de la gestion¹⁷¹. Mais quoique fort utile pour assurer la visibilité de ce secteur important de l'UQAM, l'École reste encore un simple regroupement, justement. Le rapport Vocelle suggère plutôt de faire du « secteur » une structure officielle, en somme de recréer sous ce nom ce qu'ailleurs on appelle une faculté.

Le rapport Vocelle va trop loin pour certains professeurs, pas assez pour la direction : il finit donc sur les tablettes¹⁷². La réforme est portée un niveau plus haut : en 1992, Montréal emboîte en effet le pas à Hull puis à Rimouski et crée à son tour un vice-rectorat aux ressources humaines. Certains professeurs y voient aussitôt une autre tentative de l'équipe Corbo d'assujettir la gestion de l'enseignement et de la recherche à la gestion administrative¹⁷³.

C'est justement ce que reprochent aussi les professeurs de Rimouski au recteur Marc-André Dionne. Sa réorganisation de 1988 place, selon eux, le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche dans une position de faiblesse par rapport aux trois autres vice-rectorats, plus préoccupés d'administration¹⁷⁴.

Ainsi les professeurs se sentent-ils désormais plus menacés. D'autant que la loi 63 elle-même contribue à amoindrir leur influence aux conseils d'administration et à l'Assemblée des gouverneurs.

Devant ce qu'ils perçoivent comme une action concertée pour cantonner très strictement leur influence aux sphères d'intervention propres aux départements et à la commission des études, les professeurs choisissent de consolider leur force de frappe. Après avoir dès 1983 entrepris de doubler leur affiliation aux grosses centrales par une adhésion à des fédérations de professeurs, leurs syndicats, sauf le SPUQ, décident l'un après l'autre depuis

1988 de quitter les centrales et de se donner un porte-parole unique. Ce mouvement d'unification culmine avec la naissance en 1991 de la Fédération québécoise des professeurs et professeuses d'université (FQPPU), à laquelle se joignent tous les syndicats du réseau de l'Université du Québec et de presque toutes les autres universités¹⁷⁵. Faut-il présager de cela un durcissement prochain des relations entre administrateurs et professeurs ?

Entre les chargés de cours et les directions, en revanche, l'atmosphère s'est dans l'ensemble détendue depuis 1983.

Tout au long des années 80, les chargés de cours continuent bon an mal an de donner la moitié des activités d'enseignement dans les constituantes à vocation générale. Dans les autres universités aussi leur nombre s'accroît sans cesse, jusqu'à leur valoir 40 % de la charge totale d'enseignement en moyenne¹⁷⁶. Il y a bien désormais deux groupes d'enseignants universitaires.

Depuis quelques années, les chargés de cours du réseau bénéficient de meilleurs salaires et conditions de travail ; surtout ils ont réussi à mettre le pied aux instances pédagogiques et administratives de l'Université, à intégrer plus réellement la vie universitaire. Cela, grâce notamment aux batailles livrées à Montréal, à Chicoutimi et à Rimouski par les syndicats affiliés à la FNEEQ-CSN. Voilà peut-être pourquoi cette centrale attire depuis quelques années des syndicats de chargés de cours de plusieurs universités, parmi lesquels celui de Hull, accrédité en 1993¹⁷⁷ et celui d'Abitibi-Témiscamingue, qui a quitté la CEQ. À l'heure actuelle, dans le réseau, tous les syndicats de chargés de cours sont à la CSN sauf celui de Trois-Rivières, fidèle à la SCFP-FTQ.

À bien des égards, la date charnière, ici, c'est 1987. À Rimouski et à Chicoutimi, les chargés de cours se plaignent des réductions des allocations de déplacement et de l'augmentation de la taille des groupes-cours, mais ils signent au printemps de 1987 sans faire grève, si ce n'est de façon sporadique à Rimouski¹⁷⁸. À Montréal, pendant ce temps, le conflit dure sept semaines. Les chargés de cours exigent d'une part l'équité de la rémunération avec les professeurs pour la partie enseignement de leur tâche : cela équivaldrait à faire passer le traitement de 2 933\$ à 4 720\$ par cours de trois crédits. Ils réclament d'autre part de vrais programmes de perfectionnement payés par l'employeur. Contre ces deux demandes à forte incidence pécuniaire, l'administration plaide son sous-financement chronique. Finalement, le 11 mai, une loi spéciale très dure force le retour au travail¹⁷⁹ ?.

En un sens cette grève est une purgation. Le fond du baril a été atteint ; il ne reste plus qu'à continuer de négocier. En novembre, le Syndicat et la direction paraphent deux lettres d'entente. Salaires augmentés et perfectionnement sont en deçà sans doute des attentes, mais l'effort est réel. Surtout, l'UQAM reconnaît la contribution des chargés de cours et décide de travailler de concert avec le syndicat à leur « intégration ». Un comité de liaison institutionnel est mis sur pied¹⁸⁰. Robert Tremblay, président du SCCCUQ, le Syndicat des chargés et chargées de cours de l'Université du Québec, et Monique Lefebvre, vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche, ont chacun fait faire à leurs troupes un bout du chemin.

Depuis, les relations entre les deux parties sont empreintes de plus de cordialité. La convention de 1990 prévoit par exemple le dégagement par l'administration d'un budget de 625 000 \$ sur trois ans pour l'intégration institutionnelle et locale des chargés de cours. La création de comités locaux (départements, familles, modules) ouverts aux représentants des chargés de cours y est aussi proposée ; sur ce point, la présidente Marie-Claude Chouinard se plaît à souligner la collaboration exceptionnelle du SPUQ, tout particulièrement de son président Marc Lagana¹⁸¹. Car vu la place qu'occupent les professeurs dans la gestion de l'Université, nul progrès dans la situation des chargés de cours ne peut se faire sans eux.

Ailleurs dans le réseau, toutes les conventions reprennent à peu près les clauses paraphées à Montréal pour les salaires, si bien que l'Université du Québec est celle qui paie le mieux ses enseignants à contrat au Québec¹⁸². En fait, l'écart entre Montréal et les autres constituantes se creuse surtout pour ce qui concerne les conditions de travail. Si l'UQAT encourage le perfectionnement, à Chicoutimi comme à Rimouski les directions proposent à l'occasion des négociations de 1989 une évaluation que les chargés de cours jugent surtout punitive. Elles cherchent aussi à nuancer la priorité accordée aux plus anciens sur les listes de rappel par l'introduction d'un nouveau critère en vertu duquel il serait tenu compte, au moment de l'attribution des cours, de la distance entre le lieu de résidence et la localité à desservir, afin de pouvoir réduire les crédits alloués aux allocations de déplacement. À Chicoutimi, où les négociations avancent à pas de tortue, la convention signée en 1991 consacre le *statu quo* en matière d'embauche et d'attribution des tâches¹⁸³. Mais à Rimouski les chargés de cours doivent accepter l'inclusion du critère de résidence¹⁸⁴. Comme en Abitibi-Témiscamingue.

Quant à l'« intégration », dossier partout prioritaire pour les syndiqués, elle progresse très inégalement selon les établissements.

À la faveur de la révision de la Loi sur l'Université du Québec les syndicats de chargés de cours réclament au ministre Ryan de siéger aux instances les plus importantes et obtiennent partiellement gain de cause. Contrairement à leur vœu, la loi 63 ne leur accorde aucun représentant à la commission des études des établissements ; mais elle leur ouvre en revanche la porte de leur conseil d'administration ainsi que celle de l'Assemblée des gouverneurs, quoi-que avec la restriction majeure qu'on a mentionnée quant à l'étendue de leur mandat. À la suite des négociations de 1989 et 1990, les chargés de cours gagnent aussi une participation sans droit de vote à la commission des études et autres organes décisionnels des constituantes, de même que le statut d'observateur aux conseils de modules, aux assemblées départementales et à celles des familles, sous réserve de l'accord des syndicats de professeurs¹⁸⁵.

Or, le moins qu'on puisse dire, c'est que ceux-ci se montrent réticents à toute réelle intégration des chargés de cours. De cordiaux en Abitibi, les rapports entre les deux groupes d'enseignants deviennent carrément froids à Chicoutimi. En 1991, le président André Leblond oppose publiquement un « non » catégorique aux aspirations des contractuels¹⁸⁶. Tolérée aux conseils des modules, la présence des chargés de cours est partout ailleurs, et même de nouveau à Montréal, ressentie comme une gêne par les professeurs. C'est un premier obstacle à l'intégration.

Le second vient des administrateurs eux-mêmes, plus prompts à agréer le principe de l'intégration qu'à le soutenir en espèces sonnantes. Si ce n'est à Montréal, nulle part n'est prévu de budget à cet effet. À Chicoutimi, les chargés de cours vont même jusqu'à financer l'intégration de leurs propres deniers, par un fonds de 180 000 \$ recueilli à même les griefs gagnés entre 1988 et 1992¹⁸⁷.

La condition des chargés de cours s'est indéniablement améliorée depuis quelques années ; leur intégration à la vie universitaire, qui débute timidement, risque cependant d'être remise en question advenant la disparition des instances, tels les modules et les familles, qu'ils ont finalement réussi à percer.

Bien que, comme tant d'autres grandes organisations, l'Université du Québec ne connaisse plus de conflits de travail aussi spectaculaires que dans les années 70, des tensions inévitables, accentuées par les difficultés finan-

cières, persistent entre les groupes qui la font jour après jour. À force de vivre ensemble et de se connaître depuis si longtemps, des plis sont pris. Le contexte global dans lequel l'Université est placée a beau avoir changé, son indépendance relative du contrôle extérieur avoir été réduite, professeurs et administrateurs, pour parler d'eux surtout, ne changent que lentement, s'ils la changent, leur façon de se considérer mutuellement. Ils persistent dans leur méfiance réciproque, se retranchent derrière leur liberté académique ou leur responsabilité de rendre des comptes pour chercher à gruger le territoire de l'autre groupe. Et ne se rendent pas encore compte que de leur alliance désormais dépend pour une part la densification nécessaire de l'Université, qui lui permettrait d'affirmer ce qui en elle est irréductible à la satisfaction des attentes immédiates des groupes externes, et touche à sa mission de penser l'avenir.

La densification de l'Université. Pour une autre part, elle dépend du renforcement de la vie en réseau.

L'UNIVERSITÉ EN RÉSEAU

Partage de l'argent, mise en commun d'outils de gestion, élaboration partagée de programmes d'enseignement et de recherche, création de plusieurs instruments pour favoriser la vie ensemble : l'Université du Québec cherche depuis toujours à faire de son organisation en réseau non seulement le fruit des contraintes de l'histoire, mais le tremplin vers de nouveaux développements. Non sans mal, on l'a vu. Comment vit-elle maintenant son identité complexe ?

Encore une fois, parlons d'argent, puisque sans lui plus rien ne se fait. De mémoires à la commission parlementaire de 1984 en comparutions devant celle de 1986, des recommandations du rapport Després en plaidoyers chiffrés quant à son sous-financement, l'Université du Québec a dû en prendre note : tous les efforts des années 80 ont échoué à faire en sorte que le Ministère tienne réellement compte dans la formule de financement de la configuration même du réseau public avec ses établissements éloignés, ses écoles spécialisées, ses instituts de recherche. Bien que des corrections partielles aient été apportées à la base de financement des trois constituantes les plus périphériques et à celle de l'UQAM, le Ministère se repose pour ainsi dire sur l'Université du soin de trouver le moyen de se maintenir telle qu'elle est.

Sous le président Boulet, les conflits internes sur le partage de l'argent sont si aigus qu'on en vient à renoncer à la « péréquation » et à répartir les

crédits entre les constituantes presque selon les paramètres adoptés par le Ministère. Cette solution, qui satisfait Montréal, contribue par contre à aggraver la situation déjà difficile des établissements les plus petits ; jusqu'à la rendre critique dans le cas de l'UQAT.

Rouyn est née en 1983, on s'en souvient, avec pour baluchon le tiers du budget du défunt CEUOQ, le Centre des études universitaire dans l'Ouest québécois. Sans compensation propre au titre de l'émergence, de la dispersion ou de la taille, elle s'enfoncé rapidement, fait des déficits annuels d'environ un million de dollars, soit le neuvième de son budget total. En échange d'une contribution forfaitaire d'un million par année pendant trois ans, entre 1985 et 1987, l'Assemblée des gouverneurs exige des budgets équilibrés. Déjà maigre, l'UQAT est alors forcée à l'anorexie. Elle arrive tout juste mais ne peut résorber son déficit accumulé, qui dépasse le million. Dès que cesse l'aide ponctuelle du réseau, le gouffre s'ouvre de nouveau, béant : plus de trois millions « dans le rouge » en 1988-1989, soit près de 40 % du budget de fonctionnement. « Coupez, coupez » dit le siège social, mais l'UQAT est déjà à court de ressources ; une seule personne par service, moins de services d'ailleurs, réduction au minimum des paliers administratifs, gel des programmes, réduction des activités d'enseignement. La région se mobilise : si l'UQAT doit fermer, le ministre ou le siège social devront à la face de tous en porter l'odieux, mais qu'on cesse de forcer la constituante à se charcuter elle-même¹⁸⁸ ! Et comme Québec ne bouge que trop peu, l'Assemblée des gouverneurs finit par se décider : au début du premier mandat du président Hamel, en 1989, une nouvelle formule de répartition interne est adoptée.

Depuis cette date, donc, une fois défalquée la part de l'UQAM, calculée selon les règles du Ministère, le reste de la subvention de fonctionnement est divisé suivant un ensemble de paramètres propres, telles la taille ou la programmation des établissements, de manière à protéger les plus fragiles et à fournir une certaine assurance contre les baisses impromptues de clientèle. D'une année à l'autre, plusieurs établissements peuvent finir par profiter ainsi de sommes dont une stricte péréquation les aurait privés ; cela vaut pour la Télé-université comme pour Chicoutimi, pour l'INRS comme pour l'UQAT. Dans ce dernier cas, bien que la constituante soit destinée autant que la région dans laquelle elle est implantée à devoir toujours lutter pour vivre, la nouvelle formule de partage interne lui assure une dose essentielle d'oxygène.

Comment expliquer que sur une question aussi sensible que l'argent, un consensus large se maintienne depuis maintenant cinq ans ? L'Université du Québec aurait-elle été touchée par la grâce ? Plutôt, elle a bénéficié de circonstances particulièrement favorables. La hausse des frais de scolarité s'est conjuguée à celle des effectifs étudiants et à celle de la subvention de base pour propulser le budget global de fonctionnement de l'Université de 480 millions en 1989-1990 à 559 millions en 1993-1994¹⁸⁹. Les constituantes ont pu ainsi réduire leurs déficits accumulés, et même dans certains cas amasser quelque pécule. Tout cela a facilité l'adhésion à la nouvelle formule de financement interne.

Autant le partage de l'argent soulève les passions, autant, en matière de communication et d'outils de gestion, l'entente s'est-elle concrétisée assez vite. Après avoir songé dans les tout débuts à des systèmes presque entièrement coordonnés au siège social, on a plutôt opté, progrès technologique et prudence politique aidant, pour des « mises en commun réparties », autrement dit pour des ressources collectives gérées par diverses constituantes pour l'ensemble du réseau¹⁹⁰.

Ainsi dans les bibliothèques. L'UQAM crée le logiciel SIGIRD (système intégré de gestion de ressources documentaires) qui contient toutes les données bibliographiques de BADADUQ et agit comme serveur auprès du réseau. De même, depuis 1993, l'UQAR voit-elle à l'implantation d'un nouveau système-réseau de gestion des prêts entre bibliothèques¹⁹¹.

En matière de support informatique à la gestion, par contre, cette façon de centraliser les ressources et les savoir-faire tout en maintenant une unité centrale de coordination et de soutien au développement a été remise en question au début des années 80. Lourdeur du système, désir d'autonomie des constituantes, échec dans certains dossiers, autant de facteurs qui ont fait songer un temps au démantèlement progressif des systèmes informatiques collectifs nés en même temps que l'Université. Malgré tout, le réseau a décidé de s'en tenir à une action concertée, bien que, grâce aux progrès techniques, chaque constituante reste libre de s'associer ou non à tout nouveau programme.

Si par ailleurs l'ère des satellites et peut-être même du réseau vidéo semble close pour l'Université du Québec, celle de la télématique, pressentie dès la fin des années 70, connaît depuis une expansion continue. Avec son système

INFOPUQ, conçu par François Picard, c'est le siège social qui joue ici le rôle de « serveur » pour le réseau. À l'origine, vers 1983, INFOPUQ était essentiellement un service interne de messagerie électronique. Rapidement d'autres fonctions se sont greffées, depuis le courrier électronique vers l'externe et la diffusion de banques d'information jusqu'aux conférences par ordinateur et aux services de passerelle vers des serveurs spécialisés. INFOPUQ, en effet, cherche à faire connaître les moyens d'accès aux systèmes et aux sources d'information externes et internes ainsi qu'à promouvoir l'utilisation de moyens télématiques dans l'enseignement, la recherche et la gestion¹⁹².

Après avoir commencé son existence concrète en réseau par les communications, l'Université est aussi, assez rapidement, devenue réseau en matière de gestion : assurances collectives, régimes de retraite, règlements de régie interne, règlements généraux, politiques communes des établissements en matière d'équité salariale (un des grands dossiers des années 90), c'est autant qui se transige en commun. Depuis quelques années, l'Assemblée des gouverneurs teste aussi de nouveau une vieille ambition du siège social : les programmes de mobilité. Cadres supérieurs, cadres et personnel professionnel peuvent à l'heure actuelle travailler dans une autre constituante que celle qui les a embauchés. Seuls les professeurs, depuis même l'époque des bourses d'études du vice-président Gérard Martin, s'opposent à ces mesures, dont l'un des objectifs est bien sûr de nourrir le sentiment d'appartenance au réseau.

C'est d'ailleurs sur les questions d'enseignement et de recherche que l'université en réseau rencontre son plus grand défi. Pour chaque constituante, en effet, ciseler sa personnalité par ses propres programmes l'emporte toujours sur l'objectif plutôt rationnel de fortifier le réseau. En outre, malgré sa taille imposante, celui-ci n'offre pas une gamme illimitée de possibilités de collaborations, justement parce que les établissements ont développé des champs d'expertise relativement exclusifs, au moins dans les bornes de l'Université du Québec. Que la vie universitaire en réseau ne soit pas donnée d'avance, et pas plus aujourd'hui qu'hier, comment pourrait-il après tout en être autrement ? Même le réseau des caisses populaires Desjardins, pourtant autrement plus ancien que l'Université du Québec et bâti sans que les unités constituantes aient jamais joui d'un très grand degré d'autonomie, a connu et connaît encore sa part de tiraillements internes, ses forces centrifuges, et vit dans l'obligation constante de vivifier la « mentalité-réseau¹⁹³ ».

En 1981, le président Boulet avait créé deux programmes, la Communauté scientifique réseau et les Projets de développement prioritaires des établissements, afin justement de stimuler les collaborations entre les constituantes. Au fil du temps ces programmes ont évolué, ont été complétés par d'autres ; mais les objectifs initiaux n'ont pas changé.

À l'origine et jusqu'en 1987-1988, le programme de la Communauté scientifique réseau comporte trois volets : collaborations scientifiques, séminaires et conférences, colloques. Les objectifs : motiver les professeurs de l'Université à participer à des activités-réseau en vue d'élaborer des programmes d'enseignement, des projets de recherche et d'améliorer les méthodes pédagogiques utilisées. Au cours de ses trois premières années d'existence, le siège social puise environ 350 000\$ à même son budget de fonctionnement pour nourrir cette initiative, généralement bien accueillie par les professeurs¹⁹⁴.

Jusqu'en 1988, date à laquelle ses objectifs se resserrent autour de préoccupations de nature plus proprement pédagogique tandis qu'il s'enrichit d'un quatrième volet, les stages de professeurs dans un autre établissement que le leur, le programme de la Communauté scientifique réseau facilite grandement les extensions de programmes d'une constituante à l'autre. Au point que le ministre Ryan, se faisant l'écho des doléances du Conseil des universités, dont la susceptibilité est froissée, recommande la prudence¹⁹⁵. La Communauté scientifique réseau donne aussi un second souffle aux programmes d'enseignement gérés conjointement ainsi qu'aux programmes-réseau. C'est sous son égide que la maîtrise en gestion de projet s'étend à toutes les constituantes à vocation générale, que naît la maîtrise conjointe en analyse et gestion urbaine (ENAP-INRS-UQAM), le doctorat en ressources minérales de l'UQAC auquel l'UQAM est associée, et surtout le doctorat-réseau en éducation placé sous la responsabilité de l'UQAM. Après 1988, le développement des programmes d'études devient l'objectif d'une autre structure : depuis l'automne de 1991, l'UQAM et l'INRS offrent conjointement le doctorat en études urbaines. D'autres projets sont aussi sur le métier, tels les doctorats conjoints en ingénierie (UQTR-UQAC) et en développement régional (UQAC-UQAR).

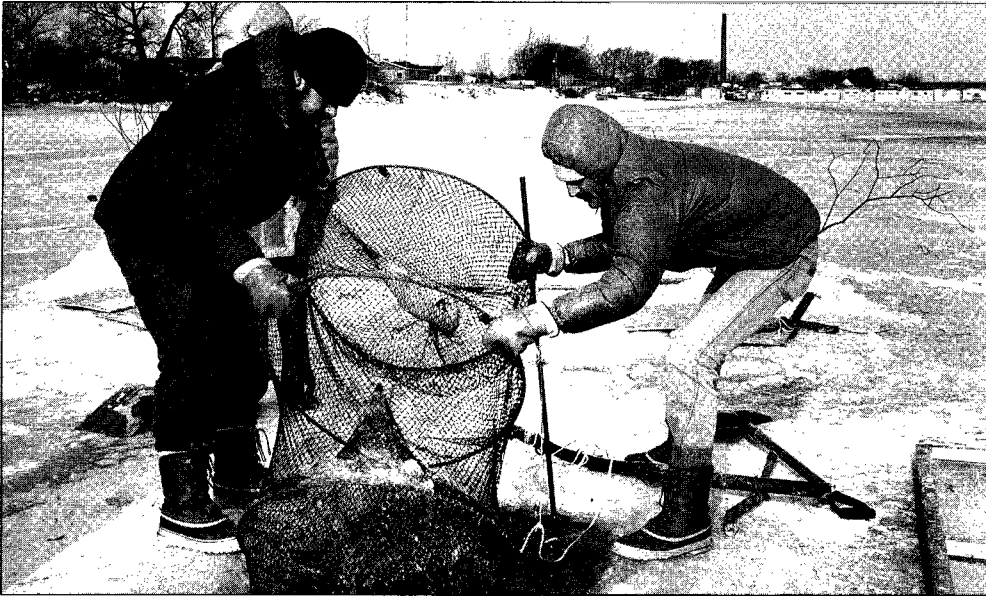
Quant aux Projets prioritaires de développement, ils connaissent aussi une belle expansion. Dès 1983, le siège social y investit 700 000 \$ à même son budget de fonctionnement, pour favoriser les initiatives particulièrement

importantes pour l'Université du Québec, notamment celles liées au schéma général qui paraît cette année-là. D'emblée, Hull, Montréal et l'INRS conviennent de s'intéresser en commun à l'informatique en éducation ; l'année suivante naît le groupe multirégional de recherche en applications pédagogiques de l'ordinateur, qui bénéficie pendant trois ans du soutien du réseau.

En 1984-1985, à la suite d'une réflexion sur les objectifs de ce programme de projets prioritaires, l'Assemblée des gouverneurs le modifie en Programme de développements académiques du réseau (PRODAR) puis de nouveau, en 1989-1990, en Fonds de développement académique du réseau (FODAR). Dès sa création, ce fonds est doté d'une enveloppe budgétaire annuelle de deux millions, constituée à partir de contributions provenant pour la moitié du siège social, pour un quart de l'UQAM et pour un quart des autres constituantes. Le programme comporte pas moins de sept volets : la Communauté scientifique réseau, certes, mais aussi le développement de la recherche et de la création, celui des programmes d'études, l'amélioration de la qualité de la formation, le développement de la coopération internationale, le soutien d'infrastructures d'enseignement et de recherche ainsi que les prix d'excellence en enseignement, et en recherche.

Sous l'égide du PRODAR puis du FODAR, de nombreux projets ont vu le jour depuis une dizaine d'années. Ainsi le Groupe de recherche sur les impacts et la maîtrise sociale des transformations technologiques ; ou, plus récemment, le Groupe de recherche en enseignement supérieur, auquel l'INRS, l'UQAH, l'ENAP, la Télé-université et le siège social sont associés ; ou encore le Réseau des chercheurs en sciences et technologies de l'information et des sciences cognitives, qui réunit des chercheurs de toutes les constituantes à vocation générale moins Trois-Rivières et l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que des collègues de l'INRS et de PETS.

Mais évidemment, en matière de recherche-réseau, c'est surtout au Centre multirégional de recherche en foresterie qu'on pense d'abord. Né à l'automne de 1985, placé sous le leadership de Trois-Rivières puis depuis 1992 sous celui de l'Institut Armand-Frappier, ce centre auquel collaborent aussi toutes les constituantes à vocation générale a avant tout une vocation de recherche appliquée. Partout au Québec, de nombreuses entreprises liées à la forêt ont recours aux compétences de ses membres, tant et si bien qu'en 1991-1992 le



Le réseau de l'Université du Québec favorise la recherche en collaboration. Des chercheurs de l'UQAM et de l'UQTR, sur le site de frai du « petit poisson des chenaux ».

financement obtenu pour les travaux de recherche (3,5 millions de dollars) rejoint les montants reçus par l'Université Laval, la seule autre université québécoise active dans le domaine.

Bon an, mal an le FODAR soutient ainsi environ quatre-vingts projets de collaboration inter-établissements. Au début tous ou presque étaient le fruit des initiatives des professeurs ; puis on a commencé à tenir compte aussi des priorités de leurs établissements d'attache ; enfin, depuis 1991-1992, les objectifs généraux du Fonds ont été modifiés de telle sorte qu'y sont privilégiés les projets correspondant de près à la planification générale du réseau. Tous les projets de recherche, par contre, sont soumis à l'évaluation de comités composés uniquement de professeurs rattachés à d'autres universités ; tout comme les candidatures aux prix d'excellence.

Adoptée en mars 1991 par l'Assemblée des gouverneurs à la suite de l'invitation du ministre Ryan, la nouvelle politique d'enseignement hors campus aborde entre autres questions celle du télé-enseignement. En plus de

consacrer officiellement la mission de la Télé-université, l'Assemblée des gouverneurs vote l'adoption d'un Fonds de développement du télé-enseignement. Doté d'une enveloppe de 300 000 \$ annuellement, le FOTEL reçoit les projets de collaboration interconstituantes. On y élabore de nouvelles démarches d'apprentissage et de nouveaux types d'enseignement, et expérimente des outils pour diffuser les connaissances. L'existence du FOTEL indique bien que l'Université du Québec a choisi de s'engager significativement dans la voie du télé-enseignement.

Évidemment, mesuré à l'aune des 537 programmes offerts dans les constituantes, du millier et davantage de projets de recherche qui s'y mènent et des six cents millions de budget total annuel, l'ensemble des réalisations-réseau peut sembler encore marginal et surtout progresser fort lentement. Faire plus et mieux en réseau, le défi permanent de l'Université du Québec.

LES RÔLES DU SIÈGE SOCIAL

Dans le premier plan triennal de développement auquel il s'est assujéti, celui qui couvre les années 1990 à 1993, le siège social explicite les trois rôles qu'il se donne et que personne, à cette occasion, n'a contestés : assurer le bon fonctionnement des organismes statutaires, favoriser et promouvoir la vie et le développement en réseau des établissements de l'Université du Québec, soutenir chacun d'eux selon les besoins qu'ils expriment¹⁹⁶.

La loi 63 ayant modifié la composition de l'Assemblée des gouverneurs pour y augmenter le nombre de représentants des milieux sociaux et économiques et en exclure les vice-présidents, les cadres supérieurs du réseau n'y forment plus le bloc le plus imposant. Cela contribue à amoindrir l'impression souvent ressentie dans le passé que le siège social était la direction de l'Université. Auprès de l'Assemblée des gouverneurs tout comme auprès du Conseil exécutif, de la Commission des études et de la Commission de planification, le siège social entend désormais jouer surtout un rôle de soutien en préparant, en facilitant et en prolongeant leurs décisions et leurs actions¹⁹⁷ ».

L'aide qu'apporte aussi le siège social à chacun des établissements varie selon leurs besoins et leurs désirs. Sa taille, ses ressources, son statut et son autonomisme font en sorte que l'UQAM se passe le plus souvent des services, voire des conseils du siège social ; aussi l'action directe de ce dernier auprès de l'université montréalaise se résume-t-elle surtout à lui proposer, au même titre

qu'aux autres établissements, certaines des voies possibles de son engagement. Après d'autres constituantes, le siège social joue en revanche un rôle de soutien plus significatif : élaboration de programmes d'études, projets d'implantation de systèmes administratifs ou informatiques, analyses sur le plan de la recherche institutionnelle, service-conseil en matière juridique, organisation d'activités de relations publiques, pressions auprès du Conseil des universités jusqu'à sa mort récente ou auprès de la Conférence des recteurs, représentations auprès du Ministère.

Le siège social, comme on vient de le voir, contribue aussi à stimuler la vie en réseau en élaborant sa planification globale autant qu'en gérant les services communs, en encourageant les échanges interconstituantes en matière d'enseignement et de recherche, et en tentant d'insuffler un « esprit » partagé.

En cas de crise financière dans l'un des établissements, c'est enfin le plus sou-vent à un comité formé de personnes du siège social que l'Assemblée des gouverneurs confie la tâche d'imaginer et de proposer les solutions qui s'imposent : ainsi à Chicoutimi en 1991, ou en 1994 à l'Institut Armand-Frappier¹⁹⁸. Devant le Ministère, en effet, l'Assemblée des gouverneurs est par l'entremise du siège social la garante des affaires administratives et financières du réseau.

Le siège social et l'Université du Québec ont dû se rendre à l'évidence : leur sort est lié, leur destin irréductiblement commun. Le siège social a dû abandonner ce qui a pu être, dans les tout débuts, sa chimère d'incarner l'Université à lui seul ; et l'Université ses velléités périodiques de vivre sans le siège social. Les contraintes de la Loi, les jeux complexes des rapports de force, l'expérience, aussi, ont peu à peu aménagé l'espace de leurs relations, leur ont conféré plus d'aménité. Et si, bien sûr, sur des dossiers particuliers des désaccords subsistent, si la mesure de leadership du siège social peut prêter flanc à la critique, la nature même de ses rôles est pour l'instant agréée par tous les établissements, lui-même y compris.

De même que la société doit empêcher ses universités de glisser vers leur penchant quasi naturel à se constituer en tours d'ivoire, de même les universités ne doivent pas craindre d'affirmer haut et fort que leur service à la société ne s'arrête pas à satisfaire ses demandes immédiates, même les plus légitimes

et nécessaires, mais qu'il exige qu'elles puissent lui proposer les voies possibles de son dépassement. Et pour cela elles doivent lui réclamer une juste mesure d'autonomie et de distance.

Or, inscrits comme ils le sont dans leurs milieux respectifs, liés à de nombreux partenaires dans tant d'activités de formation et de recherche et tant d'initiatives communes de développement régional ou de coopération internationale, ouverts, de par les dispositions de la loi 63, plus largement que jamais à l'influence du ministre et des représentants du monde socio-économique, les établissements de l'Université du Québec, y compris à sa façon le siège social, courent un risque réel de perdre leur intégrité propre à force d'être aspirés par les exigences du temps présent et les contingences de leurs milieux.

Dans ce contexte, d'abriter une part de penseurs, quelle que soit leur discipline, et parmi les professeurs comme parmi les dirigeants, c'est la première force de l'Université du Québec. L'autre, c'est d'être un réseau. Chaque fois qu'administrateurs et professeurs font un geste pour se rapprocher les uns des autres, chaque fois qu'un établissement en fait un pour renforcer la cohésion du réseau, particulièrement en matière d'enseignement et de recherche, c'est la densité propre de l'Université du Québec qu'ils préservent et réaffirment contre ce qui, à notre sens, est devenu une trop grande prégnance de la société en son sein ; un frein qu'ils appliquent même à leur insu à l'absorption de l'Université par ses partenaires externes, une distance nécessaire qu'ils créent entre eux et elle. Dans sa plus grande compacité niche désormais l'indépendance qu'il faut à l'Université du Québec, à chacune de ses composantes, à chacun de ses intellectuels, pour imaginer demain. Certaines universités sont protégées tant bien que mal contre la tyrannie de l'immédiat et de l'utilitaire par leur tradition, leur profil plus fondamental, leur corporatisme plus prononcé, voire, parfois, par un ésotérisme de mauvais aloi. L'Université du Québec, elle, a surtout ses penseurs et son réseau.

Loin, donc, de s'exclure mutuellement, la force des professeurs et la force des dirigeants, la force des établissements et la force du réseau vont de pair désormais. Chacune est la condition et la garantie de l'autre. De même, la « liberté académique » et l'« autonomie universitaire » bien comprises, c'est-à-dire non comme un corporatisme mais comme une distance et un engagement à la fois, sont indispensables aujourd'hui à l'Université du Québec. Loin

d'être une dérobade à l'égard de la société, elles seules peuvent lui permettre d'assumer jusqu'au bout son service, en dégagant les chemins de l'avenir.

NOTES

" "

1. *Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur les orientations du financement universitaire (budget de fonctionnement)*, Avis n° 85.4, Sainte-Foy, 20 décembre 1985, 11-13.
2. Ibid.
3. Université du Québec, *Portrait statistique 1984-1985... 1987-1988*, Service de la planification et de la recherche institutionnelle, vice-présidence à la planification, janvier 1989 ; Université du Québec, *Rapport annuel, 1983-1984 et Rapport annuel, 1985-1986*.
4. Université du Québec, *Rapport annuel, 1983-1984 ; Rapport annuel, 1984-1985 ; Rapport annuel, 1985-1986*.
5. Ibid.
6. Université du Québec, *Rapport annuel, 1983-1984*, 68 ; *Rapport annuel, 1984-1985*, 68 ; *Rapport annuel, 1986-1987*, 58 ; ETS, *L'ETS, l'université technologique. Plan directeur de développement 1988-1991*, adopté le 8 juin 1989, Résolution CA-139-970, 2-3.
7. Université du Québec, *Rapport annuel, 1983-1984*, 25 ; *Rapport annuel, 1984-1985*, 54 ; *Rapport annuel, 1986-1987*, 39.
8. *Avis du Conseil des universités au ministre de l'Éducation sur les plans quinquennaux d'investissement pour les périodes 1982-87 et 1983-88*, Avis n° 83.9, Sainte-Foy, 17 novembre 1983, 9 et s. ; *Avis du Conseil des universités au ministre de l'Éducation concernant le Cadre de référence et le plan quinquennal de investissements universitaires pour la période 1984-89. Résumé*, Avis n° 84.6, Sainte-Foy, 18 octobre 1984, 1-3.
9. « L'Université du Québec ne se laissera pas ralentir (Gilles Boulet) », *Le Devoir*, 26 janvier 1984 ; « Pour que grandisse l'UQ, il faut admettre les coûts de l'émergence » (entrevue de Lise Bissonnette avec Gilles Boulet), *Le Devoir*, 12 mars 1984, cahier spécial « L'Université du Québec à 15 ans » ; Université du Québec, *Rapport annuel, 1984-1985*, 7.
10. « Le réseau des Universités du Québec, 15 années de croissance », *Le Quotidien*, 19 décembre 1983.
11. Université du Québec, *Une nouvelle institution universitaire dans la région de Ville de Laval et des Basses-Laurentides : l'École supérieure des sciences de la santé et des biotechnologies*, vol. I, Adopté par l'Assemblée des gouverneurs à sa réunion du 23 novembre 1983 par sa résolution A-255-3474, 106 p., annexes ; *L'École supérieure des sciences de la santé et des biotechnologies, à Ville de Laval : les grandes lignes du projet de développement*, communiqué du 13 décembre 1983, Direction des relations publiques et de l'information, Université du Québec.
12. « L'Université du Québec signe un nouveau bail de huit ans à Ste-Foy », *Le Soleil*, 26 octobre 1985.
13. « Dès cet automne, une partie de l'Université du Québec implantée à Laval », le 20 juin 1983 ; « Le Centre d'études universitaires à Laval : l'UQAM veut couper l'herbe sous les pieds de l'UQet de Landry », *Le Devoir*, 11 août 1983 ; Université du Québec, *Rapport annuel, 1983-1984*, 66.

14. « Université du Québec : un siège social permanent à Québec, priorité majeure », *Le Soleil*, 28 novembre 1985 ; « Pour mettre sur pied un programme universitaire de productique, Laval et le cégep de Lévis-Lauzon s'unissent. », *Le Soleil*, 1^{er} mars 1986.
15. Avis du Conseil des universités au ministre de l'Éducation sur un projet d'École supérieure des sciences de la santé et des biotechnologies de l'Université du Québec, Avis n° 33.27, Sainte-Foy, 21 juin 1984 ; Conseil des universités, La Téléq et l'enseignement à distance au Québec, Avis no 86.14, Québec, 1^{er} trimestre 1987 ; Conseil des universités, La formation courte dans les universités, Avis n° 85.21, Québec, 2e trimestre 1986.
16. *Rapports du Groupe de travail sur la révision des fonctions et des organisations gouvernementales*, 30 et 45.
17. *Rapport du Groupe de travail sur l'évolution de l'Université du Québec*, Québec, 29 juin 1987.
18. « La candidature de L'Allier à l'INRS. Le refus de Ryan force l'UQ à tout reprendre », *LeDevoir*, 28 avril 1987, 1.
19. Université du Québec, *Rapport annuel, 1983-1984*, 60 ; *Rapport annuel, 1984-1985*, 63 ; *Rapport annuel, 1985-1986*, 50-51.
20. Aurèles Beaulnes, *Crise idéologique et financière à l'Institut Armand Frappier*, Conférence de presse du directeur de l'Institut Armand-Frappier, Hôtel Sheraton Centre-ville, Montréal, 8 décembre 1987, 19 p., A-Aurèles Beaulnes.
21. IAF, *Mémoire à la Commission de l'Éducation de l'Assemblée nationale sur les orientations et le cadre de financement des universités*, 28 août 1986, dact., 4, A-IAF.
22. Gilles Lesage, « Aggiornamento à l'UQ », éditorial du *Devoir*, 30 juillet 1987 ; « Pour le P.Q., le rapport Després cerne l'essentiel et confirme le rôle de l'UQ », *LeDevoir*, 29 juillet 1987.
23. « Avis de l'UQAR sur le rapport du Groupe de travail sur l'évolution de l'Université du Québec », *UQAR-information*, 19,3, 21 septembre 1987, 7 ; « Le rapport Després et le statut d'université associée : grande déception à l'UQAM », *Le Devoir*, 28 juillet 1987 ; « En désaccord avec le transfert des centres de l'INRS, l'UQ se réjouit de la plupart des recommandations du rapport Després », *Le Devoir*, 15 octobre 1987 ; L'INRS ne veut pas se départir de ses centres et souhaite en accueillir d'autres », *Le Devoir*, 31 juillet 1987 ; *Les lignes de force de l'Institut national de la recherche scientifique*, 27 novembre 1985, diffusion restreinte, 38-39, A-INRS ; « Déception du SPUQ », *Le Devoir*, 30 juillet 1987 ; « Les universités anglophones victimes de discrimination ? Ryan réfute les insinuations du recteur de l'Université McGill », *La Presse*, 18 octobre 1989.
24. Claude Ryan, « L'avenir des universités. On ne peut laisser la situation continuer à se dégrader. », *Le Devoir*, 27 janvier 1987 ; SPUQ, « Enjeux et défis de l'université au Québec », *Analyses et discussions*, n° 3, hiver 1992, 23-26.
25. « Immense déception à l'UQAM. Un financement unique ! », *L'UQAM*, XIV,4, 19 octobre 1987, 4.
26. Ibid.
27. Université du Québec, *Portrait statistique 1984-1985... 1987-1988*, Service de la planification et de la recherche institutionnelle, vice-présidence à la planification, janvier 1989.
28. Université du Québec, *Rapport annuel, 1986-1987*, 28 ; *Rapport annuel, 1987-1988*, 28, 31, 39 et 44.

29. Université du Québec, *Rapport annuel, 1985-1986 à Rapport annuel, 1989-1990* inclusivement, dans la section des statistiques.
30. Université du Québec, *Rapport annuel, 1988-1989*, 8.
31. Conseil des universités, *Dix-neuvième rapport annuel 1987-1988*, 11.
32. Michel Roy, « Faut-il aider l'étudiant ou l'Université ? », *Le Droit*, 5 novembre 1988 ; Gérald Leblanc, « La croisade des recteurs », *La Presse*, 21 avril 1989 ; Raymond Boisvert, « Une solution au financement de nos universités », *Le Soleil*, 2 novembre 1989 (R. Boisvert est secrétaire général de la Confédération des associations des étudiants-étudiantes de l'Université Laval) ; ANEQ, *Les frais de scolarité universitaires : pourquoi s'opposer au dégel ?* ANEQ, 1989.
33. « Avant d'injecter de l'argent neuf dans le système universitaire, Québec devra payer plus de \$ 20 millions en rattrapage aux universités anglophones. », *Le Devoir*, 27 avril 1989 ; Jacques Plamondon, recteur de l'UQAH, « Le budget du Québec et le financement universitaire », *Le Droit*, 26 mai 1989.
34. Université du Québec, *Rapport annuel, 1989-1990 à Rapport annuel, 1992-1993* inclusivement, à la section des statistiques.
35. Université du Québec, *Portrait statistique 1986-1987/1990-1991*, par Berthe Proulx, Service de la planification et de la recherche institutionnelle, Vice-présidence à la planification, février 1992. « L'UQ se porte bien et embauche », *Le Devoir*, 27 mai 1994.
36. Université du Québec, *Rapport annuel, 1987-1988 à Rapport annuel, 1992-1993*.
37. « Avant d'injecter de l'argent neuf... », loc. cit. ; SPUQAR, « La gestion du monde universitaire : la découverte du plan Doré », *Progrès-dimanche*, 23 décembre 1990 ; Claude Corbo, *De la descente aux enfers à l'UQAM de l'an 2000*, Montréal, Logiques, 1994.
38. Lettre de Claude Ryan, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science à Gilles Boulet, président de l'Université du Québec, Québec, 24 mai 1988, A-UQSS.
39. Loi modifiant la loi sur l'Université du Québec, juin 1989.
40. « Exclu des réunions concernant l'engagement du personnel, le syndicat des professeurs dénonce l'état de la démocratie à l'UQTR. », *Le Nouvelliste*, 5 août 1989 ; voir aussi « Loi 63 », *La ligne générale*, journal d'information du syndicat des professeurs et professeures de l'UQAR, automne 1989, n° 1, 4.
41. Loi modifiant la Loi sur l'Université du Québec, 14 décembre 1990, article 37.2. Merci à Mme Lise Dorais, du secrétariat général de l'Université du Québec.
42. Université du Québec, *Rapport annuel, 1983-1984 à Rapport annuel 1992-1993* ; *L'Université du Québec et sa présence en région*, Sainte-Foy, PUQ, 1987, 77 p. ; Jacques Parent, recteur de l'UQTR, « Les enjeux du développement régional. L'Université, un foyer de développement essentiel », *Le Nouvelliste*, 31 décembre 1990.
43. « \$ 10 millions de capital de risque au départ. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean crée une société en commandite qui favorisera l'expansion économique » *Le Devoir*, 3 juin 1986 ; Université du Québec, *Rapport annuel 1987-1988*, 35-36 ; *ibid*, *Rapport annuel 1989-1990*.
44. *L'Université du Québec : Une université au service de la société québécoise*, allocution de M. Claude Hamel, président de l'Université du Québec, à l'occasion d'une rencontre avec les dirigeants du réseau de l'Université du Québec, 26 août 1992, 13 ;

10 ans... *Fondation de l'Université du Québec à Rimouski, Rapport annuel 1985-1986*, 28 p. *La Fondation, assises du savoir en action*, Fondation de LUQAT, 1993, 20 p. ; L'UQTR honore un partenaire industriel. Don majeur de la Société Kruger à la Fondation universitaire du Centre de Québec », *En tête*, 12 juin 1989.

- 45 « Un exemple concret : le certificat en gestion d'entretien », *Le Lingot* (Chicoutimi), 1^{er} novembre 1983 ; L'Université offre des sessions de perfectionnement », *L'UQAT*, 8,3, janvier 1991 ; *Projet Tembec-Temcell. Le CEP s'engage avec l'UQAT pour 100 000\$ dans la formation*, UQAT, communiqué de presse, 30 octobre 1985, A-UQAT boîte 778.
46. Université du Québec, les rapports annuels ; « Actif auprès d'une quarantaine d'entreprises, le programme "Outils de gestion" est un franc succès », communiqué de presse, UQAT, 17 février 1984, A-UQAT boîte 779 ; « Une initiative à l'UQTR : des étudiants au service des PME », *Le Nouvelliste*, 10 septembre 1983 ; « Libre échange. Des étudiants du Québec en mission d'exploration au Mexique », *Le Devoir*, 30 mars 1993.
47. « Intervention du GRST. De la mer jusqu'à la forêt » UQAR-Information, 21,15, 6 mars 1990 ; Résumé du mémoire de l'UQAT à la Commission parlementaire de 1986, dact., 9, A-UQAT.
48. Université du Québec, Rapport annuel 1989-1990, 22 ; « Le CSE recommande aux institutions d'enseignement de participer activement au développement régional », *Le Devoir*, 23 novembre 1989.
49. Guy Massicotte, vice-président à la planification, L'Université du Québec au cœur du développement régional. Intervention dans le cadre de la table ronde Université et développement régional, 8^e congrès de l'ACFAS, Rimouski, 19 mai 1993, 14.
50. Les groupes structurés de recherche, magazine spécial du journal L'UQAM, septembre 1991, 4-5 ; « L'UQAH, une valeur inestimable », *Le Droit*, 12 mars 1991 ; « Développé à l'UQAC, un logiciel fera une percée en Europe », *Le Réveil*, 24 avril 1990 ; « Le GMRAPO. L'utilisation, l'apprentissage et l'évolution des outils informatiques En tête, 13 juin 1988.
51. Les groupes structurés de recherche, op. cit., 10-11 ; 26-27 ; « Une Chaire en tourisme vient renforcer l'expertise de LUQAM dans ce secteur., L'UQAM, XVIII,10, 10 février 1992 ; Conseil de la science et de la technologie, Comité-bilan de l'activité scientifique et technologique de la région Abitibi-Témiscamingue et de la Radissonie, 8 janvier 1985, 53-54, A-UQAT, boîte 692 ; UQAC, Plan triennal de développement, 1985-1988, 22-23.
52. Les groupes structurés de recherche, op. cit., 23, 26-27, 24-25.
53. INRS, Programmation et plan d'action 1988-1991, Sainte-Foy, 22 février 1989 ; Jean Doré, « Montréal, ville universitaire », *Le Devoir*, 30 septembre 1989 ; La coopération et le développement international à l'Université du Québec, Rapport d'activités 1989-1990, 19.
54. « Les groupes structurés de recherche, op. cit., 7-8, 17-19 ; « L'Université du Québec se donne un réseau d'études féministes., *La Presse*, 2 décembre 1986.
55. « Terre de bois., subvention de 50 000\$ au GRIDEQ », UQAR Information, 21,4, 1^{er} octobre 1991 ; « Enquête UPA-GRIDEQ Agriculture et société régionale », *ibid.*, 22,2, 18 septembre 1990 ; « Une Chaire en développement à l'UQAT », *Le Devoir*, 17 octobre 1993.
56. « L'IQRC intégré à l'INRS », *Le Devoir*, 28 octobre 1993 ; « La mission de l'UQAC doit être préservée *Le Réveil*, 5 janvier 1987 ; « Balsac : mémoire de 5 millions », *journal de Québec*, 11 novembre 1989 ; « Un institut de recherche sur les populations »,

- LeDevoir, 12 mai 1994 ; « Présence auprès des autochtones : l'Université reconnaît une unité de recherche », *L'UQAT*, 8,1, décembre 1990.
57. « UQTR. Le Centre d'études québécoises », *Réseau*, 22,7, mars 1991, 13-17.
58. « Création du Centre océanographique de Rimouski », *UQAR-Information*, 22,1, 4 septembre 1990 ; « Alan Walton, nouveau directeur du Centre océanographique de Rimouski », *ibid.*, 22,2, 18 septembre 1990 ; Jean-Claude Brêthes, « Océanographie, 20 ans de recherche à Rimouski », *Réseau*, 25,2, octobre 1993, 14-19.
59. *Les groupes structurés de recherche, op. cit.*, 3-4.
60. Centre d'études sur les ressources minérales, UQAC, *Rapports annuels*, de 1983-1984 à 1992-1993. Merci à M. Adam Nagy.
61. *Le défi de l'Université du Québec : faire plus et mieux en réseau*, allocution de M. Claude Hamel, président de l'Université du Québec, à l'occasion d'une rencontre avec les officiers du réseau de l'Université du Québec, 30 août 1989, dact. ; *id.*, *Le devoir de l'Université du Québec : qualité et pertinence*, 29 août 1990, A-UQSS. Pour ce qui concerne le panorama général des conditions d'exercice de la recherche de pointe au Québec, voir : « La technologie est passée au rang d'enjeu politique », *Le Devoir*, 30 décembre 1983 ; Conseil des universités, *L'impact du financement fédéral sur le développement du réseau universitaire*, Avis n° 82.9, Québec, 16 mars 1983, 127 p. plus annexes ; « Le Centre québécois de valorisation de la biomasse. Une première : Québec crée un centre de recherche qui s'appuie sur le faire-faire », *Les Affaires*, 30 novembre 1985 ; « Le Québec sera totalement absent du réseau canadien de recherche spatiale », *Le Soleil*, 27 octobre 1989 ; « Les suites du Sommet sur la technologie sont bloquées... en haut », *La Presse*, 23 mars 1990 ; Bernard Lévy, « Les grands enjeux », *LeDevoir*, 12 octobre 1991 ; « La recherche orpheline de l'État », *Le Devoir*, 26 mars 1991 ; « Négligeant la recherche, le Canada demeurera une colonie technologique », *La Presse*, P.' novembre 1991 ; « Québec commande une étude sur sa politique scientifique », *Le Soleil*, 19 avril 1992.
62. INRS, *Programmation et plan d'action 1988-1991*, Sainte-Foy, 22 février 1989, A-INRS ; *L'INRS, un instrument de développement pour le Québec*. Mémoire présenté à la Commission de l'éducation, juillet 1986, dact., 6-7, A-INRS ; « Les défis que devra relever la télévision », *Plan*, mars 1987 ; « La micro-informatique en progrès : un synthétiseur de parole... et en français s.v.p. », *Plan*, mars 1987 ; « Northern et Bell Canada se préparent pour la télé-formation par électronique », *LeDevoir*, 15 juillet 1991.
63. « La lithographie par rayons X : le Canada dans le circuit », *La Presse*, 13 avril 1993 ; « Les lasers X et les diamants », *Le Soleil*, 17 décembre 1989 ; « Il faut 80 mégawatts/ seconde pour alimenter le tokamak », *La Presse*, 28 juin 1992. Merci aussi à Mme C. Savaria de l'INRS-Énergie et Matériaux.
64. Centre de recherche en photobiophysique. Des piles solaires... aux épinards », *Le Soleil*, 27 octobre 1985 ; « Le projet entre les mains du Groupe de recherche sur les diélectriques. L'Institut de recherche en hydrogène verra le jour en 1993 », *Le Nouvelliste*, 23 janvier 1992.
65. Jacques Gélinas, *Mémoire. Construction et mise en fonctionnement du Centre de fractionnement sanguin Armand, Frappier*, 27 février 1986, dact., 5 p., A-IAF ; IAF, Mémoire à la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale sur les orientations et le cadre de financement des universités,

- 28 août 1986, A-IAF ; Université du Québec, *Rapport annuel, 1989-1990*, 8-9 ; *Rapport annuel, 1990-1991*, 4-5 et 37 ; *Rapport annuel 1991-92*, 4 ; Claude Lefebvre, président du c.a. de l'IAF, *La situation financière et les activités de recherche de PIAF compromises, communiqué au personnel*, 8 décembre 1989, A-IAF ; Claude Pichette en tête à tête (entrevue de Jeanne Morazin avec le directeur de PIAF), *Réseau*, 25,8, avril 1994.
66. *Les groupes structurés de recherche, op. cit.*, 9-10, 16, 26 ; « Sur la piste du mercure », *Réseau*, 24,8, avril 1993, 8-10.
67. L'INRS, *un instrument de développement pour le Québec, op. cit.*, 7 ; *La coopération et le développement international à l'Université du Québec, Rapport d'activités 1989-1990, op. cit.*, 19 ; « Le parc technologique atteste l'essor de l'industrie de l'environnement », *Relance*, 1,6, 2 mai 1993 ; « Biolix veut cinq millions pour la recherche », *Le Soleil*, 20 décembre 1991.
68. INRS, *Programmation et plan d'action 1988-1991*, Sainte-Foy, 22 février 1988, A-INRS ; « Recherche géoscientifique. Deux centres pour le Québec », *Journal de Québec*, 6 juillet 1988 ; « Récupération des résidus miniers : coulée d'une première "brique verte" », *Le Devoir*, 14 avril 1993 ;
69. Pierre Ménard, « Le développement technologique et les régions du Québec », *LeDevoir*, 11 mai 1989. L'auteur est président de l'Association québécoise des organismes régionaux de concertation et de développement.
70. « L'Université s'intéresse au reboisement », *Le Quotidien*, 12 octobre 1985 ; « L'UQAC implante un nouveau centre de recherche », *Le Quotidien*, 9 janvier 1990 ; « Touchez du bois ! Le Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale », *Réseau*, 24,5, janvier 1993, 8-10 ; « Québec : La Mecque de la recherche forestière », *La Presse*, 8 janvier 1991 ; « Entente Université-INRS en hydrologie forestière », *Au fil des événements*, journal de l'Université Laval, 24 octobre 1991.
71. « Un milieu de recherche boréal », *Affaires universitaires*, juin juillet 1992, 14-15 ; « Le défi de la recherche forestière en région : l'unité de recherche et de développement forestiers de l'Abitibi-Témiscamingue », *Réseau*, 24,4, décembre 1992, 12-16 ; *Les groupes structurés de recherche*, magazine spécial publié par le journal *L'UQAM*, septembre 1991, 13-14 ; « L'UQAC est en train de se faire passer un sapin », *Le Quotidien*, 14 janvier 1993 ; « Recherches sur la forêt : L'UQAM envisage de créer une chaire », *Le Quotidien*, 13 janvier 1993.
72. Jacques L. Valade, directeur du Centre de recherche en pâtes et papiers de l'UQTR, Le Québec et la recherche-développement en pâtes et papiers., *LeDevoir*, 22 juin 1984 ; « Une première canadienne : l'UQTR veut se lancer dans le désencrage du papier », *Le Nouvelliste*, 3 février 1986 ; « Pour la recherche sur le papier haut de gamme de pâte mécanique : l'UQTR au nombre des centres d'excellence au pays », *Le Nouvelliste*, 27 octobre 1989.
73. Fondation de recherche de l'UQAT, mémoire sur les orientations et le cadre de financement du réseau universitaire québécois, présenté à la Commission parlementaire de l'éducation et de la main-d'œuvre de l'Assemblée nationale du Québec, dact., juin 1986, 7-8, A-UQAT boîte 382 ; « L'URSTM reçoit 190 000 \$ à la Biennale », *L'UQAT*, 7,12, 5 mars 1990.

74. L'UQAR invitée à créer une table de concertation sur l'aquiculture », *Le Soleil*, 18 décembre 1989 ; « L'aquiculture traîne péniblement de la patte », *Le Soleil*, 21 décembre 1991.
75. « GERMA : Activités récentes et à venir », *UQAR-Information*, 16,3, 17 septembre 1984 ; « Entente UQAR-CQVB : Un module de recherche et développement en valorisation des sous-produits de la biomasse marine », *ibid.*, 24,4, 13 octobre 1992 ; « Le GRST », *ibid.*, 20,7, 11 octobre 1988 ; « Technomar Canada : Une initiative sans précédent pour contribuer au redressement de l'industrie des pêches et de l'aquiculture », *ibid.*, 22,17, 30 avril 1991. « Des recherches concrètes sur les oursins, la raie, le homard... », *Businest*, mai 1993.
76. Université du Québec, *Mise à jour du plan de développement en sciences appliquées*, adopté par l'Assemblée des gouverneurs le 27 mai 1992, 34. « Production automatisée et gestion technique, PETS entend se concentrer sur les besoins de l'industrie », *Le Devoir*, 15 octobre 1985 ; ETS, *LETS, l'université technologique. Plan directeur de développement 1988-1991*, adopté le 8 juin 1989, 4, A-ETS.
77. Le givre qui tue ! *Réseau*, 24, 3, 1992, 8-11. UQAC, Groupe de recherche en ingénierie des procédés et systèmes, *Rapport annuel*, décembre 1993, A-UQAC.
78. Pour tout ce qui concerne cette section sur l'ENAP, Commission concernant les besoins de la relève des gestionnaires pour la fonction publique québécoise, *Le profil de l'ENAP : Les programmes d'étude, le perfectionnement, la recherche et le personnel d'enseignement et de recherche 1980-1993*, Annexe au Rapport, ENAP, 1993 ; L'ENAP : *Carrefour universitaire de l'administration publique. Plan de développement 1990-1994*, janvier 1990 ; *Quelques réflexions sur la mission gouvernementale*, 17 octobre 1986, sans autre référence, A-ENAP.
79. Université du Québec, *Portrait statistique 1983-1984... 1986-1987*, Service de la planification et de la recherche institutionnelle, vice-présidence à la planification, janvier 1988 ; Berthe Proulx, *Portrait statistique 1986-1987/1990-1991*, Service de la planification et de la recherche institutionnelle, vice-présidence à la planification, février 1992 ; Université du Québec, *Rapport annuel 1992-1993*.
80. *L'Université du Québec à Chicoutimi : une université à vocation générale et une institution essentielle au développement régional*. Mémoire présenté à la Commission parlementaire de l'éducation de l'Assemblée nationale, août 1986, dact., 19, A-UQAC ; Conseil des universités, *Quinzième rapport annuel, 1983-1984* et tous les suivants à la section du Comité conjoint des programmes.
81. Université du Québec, *Rapport annuel 1983-1984* et les suivants, ainsi que les annuaires des cours de 1983-1984 à 1992-1993.
82. « Réforme des sciences sociales : un comité propose l'abandon de la surspécialisation », *Le Devoir*, 19 octobre 1989, Conseil des universités, *Le secteur des sciences sociales : voies de développement et cibles d'action*. Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Avis n° 89.16, mars 1990.
83. *La coopération et le développement international à l'Université du Québec. Rapport d'activités 1989-1990*, A-UQSS.
84. Robert L. Papineau, *Étude sur le développement des programmes de sciences appliquées et de technologie, à l'Université du Québec. Rapport final*. Annexe 10 au procès-verbal de la 54^e réunion de la commission de planification, le 24 janvier 1983, 12-15.

85. Nicole Marchand, *1984-1987 : l'affirmation de la vocation universitaire*, Télé-université, 31 mai 1988, Document VII, A-Télé-université.
86. Université du Québec, *Rapport annuel, 1986-1987*, 39 et *Rapport annuel, 1984-1985*, 54.
87. « Un recteur qui voit grand », *Le Droit*, 15 juin 1983.
88. « Programme de génie informatique, l'UQAH retire sa demande », *Le Droit*, 22 octobre 1985.
89. Voir les plans triennaux pour 1982-1985, 1985-1988, 1988-1991 ; Université du Québec, *Rapport annuel, 1984-1985*, 26 ; *Rapport annuel, 1985-1986*, 26 ; « L'UQAM veut offrir deux bacs en génie », *La Presse*, 27 janvier 1993.
90. Université du Québec, *Rapport annuel, 1984-1985*, 54.
91. « Seulement 3 % des diplômés de PETS sont sans emploi », *Le Devoir*, 16 octobre 1985 ; *L'ETS, l'université technologique. Plan directeur de développement, 1988-1991*. Adopté le 8 juin 1989, Résolution CA-139-970, 3, A-ETS.
92. « Entrevue avec le recteur, M. Guy Massicotte », *UQAR-information*, 17,15, 13 janvier 1986 ; « L'École de technologie supérieure songe à s'installer à Hull. », *Le Droit*, 26 septembre 1986 ; *L'ETS, l'université technologique, op. cit.*
93. « Allocution de M. Robert L. Papineau lors de la cérémonie de son entrée en fonction », reproduite dans *Echo-tech*, 13,4, juin 1989, 4.
94. Chiffres officiels du Bureau du registraire de PETS ; voir aussi Université du Québec, *Rapport annuel, 1989-1990*, 42 ; « L'École de technologie supérieure, une porte d'entrée universitaire », *LeDevoir*, 15 février 1991 ; Université du Québec, *Rapport annuel, 1992-1993*, 13 ; « L'ETS déménage *La Presse*, 11 juin 1994.
95. Université du Québec, *Rapport annuel, 1983-1984* ; *Rapport annuel, 1987-1988*, *Rapport annuel, 1991-1992*, à la section sur les statistiques ; voir aussi Université du Québec, *Mise à jour du plan de développement en sciences appliquées*. Adopté par l'Assemblée des gouverneurs le 27 mai 1992, 1-16.
96. Université du Québec, *Plan sectoriel de développement en sciences appliquées à l'Université du Québec*, vice-présidence à la planification, 14 mars 1990.
97. Université du Québec, *Rapport annuel, 1990-1991*, 31 ; « Le génie », *L'UQAT entre nous*, 7 avril 1993 ; Université du Québec, *Mise à jour du plan de développement en sciences appliquées*, adopté par l'Assemblée des gouverneurs le 27 mai 1992 ; « Dès septembre 1994 : un baccalauréat en génie à l'UQARUQAR-info, 24,21, 29 juin 1993 ; Claude Hamel, *L'Université du Québec. Une université au service de la société québécoise*, allocution de M. Claude Hamel, président de l'Université du Québec, à l'occasion d'une rencontre avec les dirigeants du réseau de l'Université du Québec, 26 août 1992, 18-19.
98. « UQAR : les profs vont aux cours en avion », *Le Soleil*, 15 novembre 1984 ; Université du Québec, *Rapport annuel, 1985-1986*, 34 et *Rapport annuel, 1985-1986*, 54.
99. « Commission parlementaire sur l'éducation : la Côte-Nord réclame un centre universitaire », *Le Journal de Québec*, 4 octobre 1986.
100. *Le défi de l'Université du Québec : faire plus et mieux en réseau*, allocution de M. Claude Hamel, *op. cit.*, 1989.
101. Université du Québec, *Rapport annuel, 1987-1988*, 39 ; *Rapport annuel, 1989-1990*, 9-10 ; *Rapport annuel, 1990-1991*, 26.

102. « Université autonome sur la Rive-Sud : LUQAR n'a pas d'argent à y consacrer », *Le Rive-Sud Express*, 3 février 1991 ; « Services universitaires : Lévis ne serait pas laissé pour compte », *Le Rive-Sud Express*, 17 mars 1991 ; « La région choisit Laval et l'UQAR », *Le Soleil*, 8 avril 1991 ; « Le consensus régional a été trahi, s'offusque Jean Caron », *Le Soleil*, 1^{er} juin 1991.
103. « Programme de maîtrise de l'UQAR », *Le Soleil*, 25 janvier 1991 ; « Inauguration du Centre d'études universitaires de la Rive-Sud », *Le Soleil*, 27 novembre 1991 ; *Guide des études de premier cycle à l'UQAR*, 1993 ; UQAR, *Les grandes orientations de développement de l'Université*, rapport final du Comité UQAR-2004, déposé au Conseil d'administration le 24 août 1993, 9-14.
104. Université du Québec, *Rapport annuel, 1991-1992*, 19 ; « Saint-Georges aura une cité étudiante assortie d'un incubateur de haute technologie industrielle », *Le Soleil*, 7 décembre 1992.
105. Université du Québec, *Rapport annuel, 1990-1991 et Rapport annuel, 1991-1992* ; Michel Bourassa, *L'UQAR et l'enseignement hors campus*, Décanat des études de premier cycle, septembre 1989, A-UQAR ; « Les centres d'études universitaires de l'UQAM », *L'UQAM*, XII,12, 17 mars 1986, 6-8 ; « Centres d'études universitaires », *L'UQAM*, XVI,10, 5 mars 1990, 6-8 ; « L'Université du Québec à Montréal et à Hull concluent une entente », *Contact-Laval*, 16 janvier 1991, 3.
106. Michel Bourassa, *op. cit.* ; « L'UQAT pousse davantage son implication régionale », Service de l'information, communiqué de presse, 18 avril 1984, A-UQAT, boîte 779 ; « Les agentes de liaison à l'Université le 16 février », *L'UQAT*, 7,12, 5 mars 1990, 4 ; Université du Québec, *Rapport annuel, 1990-1991*, 31 ; « Collation des grades inusitée dans le Grand Nord québécois », *La Presse*, 11 mai 1993.
107. Université du Québec, *Rapport annuel, 1984-1985*, 31-32 ; *Rapport annuel, 1986-1987* ; *Rapport annuel, 1987-1988* ; « Direction de l'UQAC dénoncée : les chargés de cours en colère », *Le Quotidien*, 20 mars 1987.
108. « UQTR hors campus », *En tête*, 5 novembre 1984, 3 ; « Laval ne viendra pas à Gatineau », *Le Droit*, 31 janvier 1985 ; « L'Université de Sherbrooke offre ses cours dans la région », *Le Droit*, 20 janvier 1989 ; « L'Université du Québec à Chicoutimi se fait damer le pion par Sherbrooke », *Le Quotidien*, 7 mai 1987 ; *La formation dispensée par des institutions universitaires dans le Nord du Québec au cours de l'année académique 1991-1992*, Rapport du Comité du bilan du Nord québécois au Conseil d'administration de l'UQAT, Rouyn-Noranda, novembre 1992, 15.
109. « Clientèles à temps partiel », *UQAR-information*, 18,16, 12 janvier 1987, 3.
110. Université du Québec, *Rapport annuel, 1991-1992*, 35-36 ; « Vers des programmes de premier cycle en études amérindiennes à l'UQAT », *L'UQAT*, 7,14, 17 avril 1990.
111. UQAR, *Plan triennal 1990-1993*, 46 ; « L'enseignement à distance pour répondre aux besoins modernes », *UQAR-information*, 23,7, 26 novembre 1991.
112. Université du Québec, *Rapport annuel, 1989-1990*, 44.
113. « Les tableaux électroniques font des heureux », *L'UQAT*, 8,4, janvier 1991.
114. « Télé-université s'intéresse aux tableaux électroniques », *L'UQAT*, 8,6, mars 1991 ; « Des partenaires de Senneterre s'unissent pour implanter le réseau d'enseignement à distance de l'Université du Québec dans leur région », *L'UQAT*, 9,2, octobre 1991 ; Université du Québec, *Rapport annuel, 1990-1991*, 31 et *Rapport annuel, 1991-1992*, 35-36.

115. Université du Québec, *Rapport annuel, 1984-1985*, 60 et *Rapport annuel, 1990-1991*, 47.
116. Université du Québec, *Rapport annuel, 1985-1986*, 67.
117. *Ibid.* ; *La coopération et le développement international à l'Université du Québec. Rapport d'activités 1991-1992*, avril 1993, 18-19, A-UQSS.
118. *Université du Québec, Rapport annuel, 1987-1988*, 74 ; *Rapport annuel, 1990-1991*, 47 ; *Rapport annuel, 1991-1992*, 54 ; « *La Télé-Université offre un diplôme universitaire pour la formation des secrétaires* », *Les Affaires*, 12 janvier 1991 ; *Caroline Montpetit, L'école à distance* », *Le Devoir*, 6 août 1993 ; « *Le Service d'évaluation linguistique (SEL) de la Télé-université est en passe de devenir une PME de la linguistique sur le marché étranger* », *Réseau*, 24,7, mars 1993.
119. Pour tout ce qui concerne cette section sur la Télé-université, voir Nicole Marchand, *1984-1987 : l'affirmation de la vocation universitaire*, Télé-université, 31 mai 1988, Document VII, A-Télé-université ainsi que les entrevues de François Renaud, Pierre Gagné, Pierre Patry, Michel Umbriaco et Clément Marquis. Voir aussi *Télé-université, ses cours, ses programmes, 1992-1993* (annuaire) ; Conseil des universités, *La Télé-université et l'enseignement à distance au Québec*, Avis n° 86.14, Québec, trimestre 1987 ; *Lettre du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science au président de l'Université du Québec*, Québec, 24 mai 1988, 13 et 14 ; A-UQSS.
120. Université du Québec, *Rapport annuel, 1990-1991*, 5.
121. Université du Québec, *Rapport annuel, 1983-1984 à Rapport annuel, 1992-1993*.
122. « *Doctorat en éducation : un programme conçu en fonction des besoins de chaque étudiant ou de chaque étudiante* », *UQAR-information*, 21,12, 23 janvier 1990, 1.
123. UQAM, *Plan triennal, 1979-1982*, février 1980, 55-57 ; Conseil des universités, *La formation des maîtres au Québec, rétrospective et bilan*, Avis n° 83.26, Québec, 26 janvier 1984 ; *Rapport du Comité d'étude sur la formation et le perfectionnement des enseignants*, Commission d'étude sur les universités, mai 1979, 117p. ; Conseil des universités, *Le développement du secteur de l'éducation*, Avis n° 87.11, Québec, 1^{er} trimestre 1988 ; « *Le Conseil supérieur de l'éducation veut revaloriser la profession d'enseignant* », *Le Devoir*, 22 novembre 1991.
124. Madeleine Perron, « *La formation des maîtres* », Fernand Dumont et Yves Martin, dir., *L'éducation, 25 ans plus tard ! Et après ?*, Québec, IQRC, 1990, 374.
125. Université du Québec, *Rapport annuel, 1986-1987*, 43.
126. *Id.*, *Rapport annuel, 1991-1992*, 34-35.
127. *Id.*, *Rapport annuel, 1990-1991*, 20 ; *L'Université du Québec : une université au service de la société québécoise*, allocution de M. Claude Hamel, président de l'Université du Québec, à l'occasion d'une rencontre avec les dirigeants de l'Université du Québec, le 26 août 1992, 16-17.
128. Voir par exemple : « *Les universités offriront une formation plus complète aux futurs enseignants* », *Le Devoir*, 16 avril 1992 (réaction de la CEQ) et *Résumé de la position de l'Institut d'histoire de l'Amérique française sur la réforme des programmes de formation à l'enseignement secondaire général*, Mémoire adressé à M. Michel Pagé, ministre de l'Éducation du Québec, février 1993, publié dans le *Bulletin de l'Institut d'histoire de l'Amérique française*, n° 22, automne 1992, 1-3.

129. Formation à l'enseignement général secondaire. Réforme qui a l'effet d'une bombe », *L'UQAM*, XIX,13, 29 mars 1993, 1-4.
130. Conseil des universités, *Seizième rapport annuel, 1984-1985*, 13.
131. Université du Québec, *Rapport annuel, 1983-1984*, 26-27.
132. Conseil des universités, *Quinzième rapport annuel, 1983-1984 à Vingt-deuxième rapport annuel, 1990-1991* à la section Comité conjoint des programmes.
133. Université du Québec, *Rapport annuel, 1985-1986*, 30.
134. Université du Québec, *Portrait statistique 1984-1985... 1987-1988*, Service de la planification et de la recherche institutionnelle, vice-présidence à la planification, janvier 1989 ; *id.*, *Portrait statistique 1986-1987/1990-1991*, Berthe Proulx, Service de la planification..., février 1992 ; *id.*, *Rapport annuel, 1992-1993*.
135. « Entente avec l'Université du Québec à Montréal : l'UQAC aura son bac en travail social *Progrès Dimanche*, 26 avril 1987 ; « Formation initiale en Sciences infirmières », *L'Uniscopes*, journal de l'UQAH, 4,20, 14 juin 1993 ; « De l'ergothérapie à l'UQTR ? », *Le Nouvelliste*, 28 octobre 1992 ; Université du Québec, *Rapport annuel, 1992-1993*, 7.
136. Conseil des universités, *Pour une nouvelle politique de financement du réseau universitaire québécois*, Avis n° 88.5, 1988, 15 ; « Québec a un retard de 23 000 diplômés par année par rapport à l'Ontario. Deux fois moins de diplômés universitaires francophones qu'anglophones au Québec », *Les Affaires*, 4 octobre 1989 ; Jacques LaHaye, *Diplômes et accès aux diplômés dans les universités québécoises, 1976-1988*, Québec, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, 1991 ; voir aussi « Deux fois moins de francophones que d'anglophones peuvent accéder au diplôme universitaire au Québec », *Le Devoir*, 30 avril 1991.
137. « Le recteur Parent lance un appel à la fierté d'être ici et de bâtir ensemble cette université », *En tête*, 22 janvier 1990.
138. « Menace de scission à l'UQAM », *Le Devoir*, 24 septembre 1986 ; « Paul-André Quintin ou la philosophie de l'action », *En tête*, 9 février 1987.
139. Jacques Dionne, « Fermeture de programmes. Pour la suite de la physique », *La ligne générale*, journal du syndicat des professeures et professeurs de l'UQAR, automne 1989, 1, 7-8 ; Nicole Thivierge, « Histoire et mémoire uquarienne (1985-1989) », *UQAR-information*, 21,8, 5 décembre 1989, 7.
140. Université du Québec, *Rapport annuel, 1983-1984*, 49 ; *Rapport annuel, 1986-1987*, 47.
141. Université du Québec, *Rapport annuel, 1989-1990*, 30 ; *Rapport annuel, 1991-1992*, 30.
142. « L'avenir de la philosophie à l'université n'est pas assuré », *Le Nouvelliste*, 29 novembre 1989 ; « Paul-André Quintin ou la philosophie de l'action », *loc. cit.* ; « Le recteur Parent lance un appel... *loc. cit.*
143. Avis n° 83.3.
144. « Charte de collaboration entre les collèges d'enseignement général et professionnel de la région 04 et l'Université du Québec à Trois-Rivières », *En tête*, 26 août 1985 ; *Résumé du mémoire de l'UQAT. Commission parlementaire de l'Éducation*, 8 octobre 1986, 18 [sans autre référence], A-UQAT.
145. « Un projet-pilote pour Val-d'Or pourrait être prêt à l'automne 1993 », *L'UQAT*, 10,2, 2 octobre 1992 ; Université du Québec, *Rapport annuel, 1991-1992*, 35-36 ; *Rapport annuel, 1992-1993*, 31.

146. « La mode fait son entrée dans les programmes de l'UQAM », *Le Devoir*, 21 janvier 1993.
147. Université du Québec, *Rapport annuel, 1992-1993*, 22.
148. Maurice Boisvert, « Les moyens d'améliorer la qualité des activités d'enseignement et de recherche à l'Université du Québec », *Les voies de l'excellence universitaire*, Actes du symposium de la commission de planification, 22 octobre 1987, 24-30, A-UQSS ; voir aussi Conseil des universités, *Le secteur des sciences sociales : voies de développement et cibles d'action*, Avis n^o 89.14, mars 1990, 46 p.
149. *Colloque UQ- Les orientations du 1^{er} cycle. Première étape d'une réflexion collective du réseau de l'Université du Québec sur la philosophie et les objectifs des études de 1^{er} cycle*, 4-5 novembre 1987, 6^e cahier, *Les actes*, A-UQSS.
150. « L'Université du Québec mise sur le diplôme et l'emploi », *LeDevoir*, 23 janvier 1993.
151. *L'UQAC, une communauté engagée vers l'avenir. Plan triennal de développement, 1992-1995*, adopté par le Conseil d'administration le 5 mai 1992, Résolution CAS-5056, 15-16 ; UQAR, *Les grandes orientations de développement de l'Université*, rapport final du comité UQAR-2004, déposé au Conseil d'administration du 24 août 1993, thèmes 3 et 4.
152. « Le recteur Parent lance un appel... », *loc. cit.* ; UQTR, *Plan quinquennal, 1993-1998*, Énoncé de mission et buts généraux, Cahier spécial produit par le Service de l'information pour le compte de la Planification et de l'Analyse institutionnelles, s.d. [1993], 4p.
153. « Un taux d'abandon de 50 % au 1^{er} cycle à l'UQAM », *Le Devoir*, 4 novembre 1989.
154. « Structure dotée de pouvoirs importants. Le Comité de la vie étudiante voit le jour », *L'UQAM*, XX,8, 17 janvier 1994.
155. Université du Québec, *Rapport annuel, 1986-1987*, 48.
156. Université du Québec, *Rapport annuel, 1991-1992*, 51 et 54 ; UQAR, *Les grandes orientations de développement de l'Université*, Rapport final du Comité UQAR-2004, *op. cit.*, 21-23.
157. Claude Hamel, *Une priorité de l'Université du Québec : les personnes*, allocution de M. Claude Hamel, président de l'Université du Québec, à l'occasion d'une rencontre avec les dirigeants du réseau de l'Université du Québec, août 1991.
158. « La population des cégeps et des universités est en pleine métamorphose », *LeDevoir*, 13 mars 1992 (sur un avis du Conseil supérieur de l'éducation).
159. UQAR, *Plan triennal 1990-1993*, 30, A-UQAR.
160. « Première négociation locale. La convention SEUQAM : trois enjeux de taille », *L'UQAM*, XIII,7, 10 décembre 1986, 4 ; « L'entente SEUQAM-UQAM : ferment d'un nouvel élan à l'Université (Florence Junca-Adenot) », *L'UQAM*, XIV,6, 16 novembre 1987, 3 ; « Nouvelle convention collective avec le syndicat du groupe professionnel », *L'Uniscopes*, journal de LUQAM, 2,18, 20 mai 1991, 1-2 ; « Employés de soutien. La convention collective est signée », *L'UQAM*, XX,2, 20 septembre 1993, 6.
161. « Les employés de soutien débraient *Le Journal de Québec*, 20 mars 1987 ; « Les membres du SCFP-FTQ font grève, à tour de rôle, dans les universités », *La Presse*, 7 avril 1993 ; « Une ligne de piquetage perturbe la rentrée », *Le Rimouskois*, 31 août 1993.
162. Le syndicat du personnel de soutien signe sa première convention collective », *L'Uniscopes*, 2,20, 17 juin 1991, 1-2.

163. « Secrétaires, équité en emploi et reconnaissance des acquis, *Au fil des événements*, 9 juillet 1992, 6 ; « L'entente SEUQAM-UQAM... », *op. cit.*
164. « La Convention SPUQ-UQAM est signée », *L'UQAM*, XII,9, 3 février 1986, 1 ; « Négociations UQAM-SPUQ », *L'UQAM*, XV,14, 10 avril 1989, 5 ; « Entente entre l'UQAR et le syndicat des professeurs et des professeurs », *UQAR-information*, 16 avril 1991 ; « Négociations à l'UQTR. Les profs veulent voir leur fonction revalorisée *Le Nouvelliste*, 25 avril 1986 ; « Les négociations en conciliation », *En tête*, 9 mars 1987.
165. « Le recteur [Riverin] trace de nouvelles orientations », *Le Quotidien*, 4 février 1984 ; Université du Québec, *Rapport annuel, 1987-1988*, 36 ; « La convention SPUQ-UQAM est signée », *L'UQAM*, XII,9, 3 février 1987, 1.
166. « Spécial convention collective », *La ligne générale*, journal d'information du Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAR, hiver 1993, n° 3 ; « Le Conseil syndical discute de l'accréditation aux 2^e et 3^e cycles », *SPUQ-info*, bulletin de liaison du SPUQ, février 1993, n° 159, 6.
167. ETS, *Procès-verbal de la 151^e assemblée du Conseil d'administration*, 24 janvier 1991, résumé dans *Echo-tech*, 15,3, mars 1991 ; « Une tête de pont à l'École de technologie supérieure ? », lettre ouverte de Paul Langlois, vice-président de la FAPUQ, *Nouvel-les universitaires*, 1e(mai 1991 ; ETS, *Procès-verbal de la 172^e assemblée du Comité exécutif*, 11 juin 1992 et *Procès-verbal de la 175^e assemblée du Comité exécutif*, 10 septembre 1992, résumé dans *Écho-tech*, 17,1, octobre 1992 ; « Signature de la convention collective des chargés d'enseignement », *Écho-tech*, 17,3, mars 1993.
168. « Convention collective des professeurs., *UQAR-information*, 18,23, 9 mars 1987, 2 ; « Professeurs : une entente de principe à l'UQTR », *Le Nouvelliste*, 8 mars 1991 ; Alphonse Riverin, *Du sillon à la gerbe*, Chicoutimi, éditions J.A.L., 1991, 258-261 ; *Le rôle du Conseil d'administration à l'égard des modifications de programmes*, UQAM, vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, document présenté à la réunion du Conseil d'administration le 13 décembre 1983, dact., 5p.
169. Guy Massicotte, *Réflexion sur l'avenir de l'Université du Québec*, vice-présidence à la planification, janvier 1994, 6.
170. *Premiers pas vers une réorganisation de l'UQAM*. Projet du groupe de travail chargé d'étudier l'organisation de l'UQAM, soumis pour avis auprès de la communauté universitaire le 31 mars 1992, 14p.
171. « Une École des sciences de la gestion à LUQAM », *La Presse*, 22 octobre 1991.
172. « À la suite du rapport Vocelle sur l'organisation. Les premiers pas de la direction : vers un statu quo ? », *L'UQAM*, XIX,6, 16 novembre 1992, 1-2.
173. Georges A. LeBel, « La réforme Corbo a mis l'académique au service des ressources », *Bulletin de liaison du SPUQ*, n° 159, février 1993, 5.
174. « Les surprises du mois », *La ligne générale*, automne 1988, n° 6, 1-4 ; voir aussi « Nouvelle structure administrative de l'UQAR », *UQAR-information*, 20,13, 12 décembre 1988, 1-2.
175. Jacques Giroux, *Rapport sur les affiliations, 1973-1992*, syndicat des employés de l'UQAT, section des professeurs, 16 avril 1992, dact., 11 p., A-Louise Bédard ; .Un mois de septembre chargé », *La ligne générale*, journal d'information du syndicat

- des professeurs et professeurs de l'UQAR, automne 1988, n° 1, 2, A-Syndicat ; « Tous pour un, une fédération pour tous », *Le Devoir*, 22 juin 1993.
176. Conseil des universités, *Les chargés de cours dans les universités québécoises*, Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Avis n° 89.7, septembre 1989.
177. Université du Québec, *Rapport annuel, 1992-1993*, 29.
178. « Chargés de cours ou mal aimés ? », *Le Journal de Québec*, 20 mars 1987 ; Denis Bertrand, *op. cit.*, 142.
179. « Dépôt syndical SCCUQ. Priorités : salaires et perfectionnement », *L'UQAM*, XIII,7, 10 décembre 1986 ; « Réactions à la loi spéciale », *L'UQAM*, XIII,14, 19 mai 1987, 3.
180. Le syndicat des chargé-es de cours et l'Université en arrivent à une entente », *L'UQAM*, XIV,7, 30 novembre 1987, 3.
181. « Convention collective SCCUQ/UQAM : de la satisfaction à l'innovation ! », *L'UQAM*, XVII,7, 10 décembre 1990, 1 ; « La présidente du SCCUQ écrit au SPUQ », *SPUQ-info bulletin*, n° 148, décembre 1990, 2.
182. Voir par exemple « Signature de la convention collective des chargés de cours », *En tête*, 6,11, 14 novembre 1988.
183. « Négociations serrées. L'avenir des chargés de cours en péril à l'UQAC », *Le Quotidien*, 26 octobre 1990 ; « L'UQAC : les chargés de cours menacent », *Le Réveil*, 13 novembre 1990 ; « UQAC : ultimatum des chargés de cours. Entente intervenue », *Le Quotidien*, 20 février 1991.
184. « Les chargées et chargés de cours de l'UQAR veulent la parité avec leurs collègues de l'UQAM et de l'UQAC : rien de plus, mais rien de moins », publicité, *Echo-Dimanche*, 24 mars 1991 ; « Une université... pas comme les autres, est-ce équitable ? », publicité, *Le Rimouskois*, 17 septembre 1991 ; « Chargés de cours de l'UQAR, une entente faite suite à des compromis de part et d'autre », *Écho-Dimanche*, 6 octobre 1991.
185. Robert Bellerose, « Pour les chargés de cours : nouvelle ronde de négociations cet automne », *Le Réseau SCFP*, septembre 1990, 22 ; « Les relations de travail à l'UQAR. Le point de vue de Marc-André Dionne », *Le trait d'union*, 1,1, automne 1992, 6 ; « Entente de principe à l'UQTR », *Le Nouvelliste*, 27 mars 1991.
186. « Professeurs UQAC. Les négociations sont dans un cul-de-sac », *La petite caisse* (journal des étudiants), 7 mars 1991, 4 ; « UQAC. Les chargés de cours répliquent », *Le Quotidien*, 15 mai 1991.
187. « Entente concernant le règlement de 150 griefs. L'UQAC versera 205 000\$ aux chargés de cours », *Le Réveil*, 23 juin 1992, 3.
188. « Tout comme le recteur de l'UQAT, les étudiants en désaccord avec le Conseil des universités », *La Frontière*, 28 janvier 1986 ; « Après l'Institut Armand-Frappier, serait-ce le tour de l'UQAT ? », annonce du SEUQAT parue dans *Le Soleil*, 20 février 1989 ; « Le déficit accumulé de l'Université du Québec en Abitibi atteint 3 millions \$ », *Le Droit*, 22 février 1989 ; « L'Université, on y tient. Soirée de solidarité régionale envers l'UQAT », *La Frontière*, 18 avril 1989 ; « Pour résoudre sa crise financière, l'UQAT pourra compter sur une contribution du réseau de l'Université du Québec », *La Frontière*, 28 février 1989 ; « Opération survie UQAT SEUQAT-INFO, bulletin d'information du Syndicat des employé-e-s de l'UQAT », 2,2, printemps 1989 ;

- « Ça brasse à l'UQAT », lettre du SEUQAT à tous les chargés de cours, Rouyn-Noranda, 26 juin 1989, A-Louise Bédard ; « Nous avons les moyens nécessaires à l'adoption d'un budget révisé équilibré », *L'UQAT*, 7,11, 19 février 1990.
189. Université du Québec, *Rapport annuel, 1989-1990* ; « L'UQ se porte bien et embauche », *Le Devoir*, 27 mai 1994.
190. « Entrevue avec Jean-Guy Béliveau », *Les bâtisseurs de l'Université du Québec se racontent*, Fondation de l'UQ juin 1985 ; Université du Québec, *Réalisations Réseau 1969-1984*, secrétariat général, 1984, 159.
191. « Système de gestion des prêts entre bibliothèques : l'UQAR est responsable de l'implantation dans le réseau », *UQAR-info*, 24,28, 27 avril 1993.
192. « Moins cher et beaucoup plus vite que la poste », *Le Soleil*, 2 février 1983 ; INFOPUQ. En route pour l'an 2000 », *Réseau*, 22,7, mars 1991, 18-20 ; Entrevue téléphonique avec Line Cormier, directrice d'INFOPUQ, 25 mai 1994.
193. « Mouvement Desjardins. Claude Béland maintient le cap sur le changement et l'adaptation », *LeDevoir*, 19 et 20 mars 1994, 13-5.
194. Louiselle Bérubé, *Historique. Fonds de développement académique du réseau (FODAR)*, vice-présidence à l'enseignement et à la recherche, Service des études avancées et de la recherche, 1994, 6p. plus annexes.
195. *Lettre de Claude Ryan, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, à Gilles Boulet, président de l'Université du Québec*, Québec, le 24 mai 1988, A-UQSS.
196. Université du Québec, *Plan triennal du siège social*, adopté par l'Assemblée des gouverneurs le 12 décembre 1990, 28 p.
197. *Ibid.*, 10.
198. « Un comité analysera la situation. Budget de fonctionnement refusé par les gouverneurs », *Le Quotidien*, 30 mai 1991 ; « UQAC, Gérard Arguin reprend le collier au rectorat », *Le Réveil*, 11 juin 1991 ; « Déficit de l'Université du Québec à Chicoutimi, Leclerc présente un rapport modéré », *Le Quotidien*, 1^{er} novembre 1991 ; « Les recommandations du comité créé pour examiner la situation administrative et financière de l'Université du Québec à Chicoutimi », *UQActualité*, XVI, numéro spécial, 5 novembre 1991, 6 p. ; « Le budget 91-92 dégage un surplus de 614 000 \$. L'Université s'attaque à son déficit », *Le Quotidien*, 7 février 1992 ; « L'UQ se porte bien et embauche », *LeDevoir*, 27 mai 1994.

EN GUISE DE CONCLUSION

Vingt-cinq ans. Un anniversaire. Une de ces occasions qu'il faut parfois savoir créer pour mesurer le chemin parcouru, dégager le sens d'une évolution, choisir entre les routes qui s'ouvrent devant soi.

L'Université du Québec, on l'a dit, est née chargée des espoirs et des attentes que les Québécois francophones de l'après-guerre et des années 50 puis ceux de la révolution tranquille pouvaient placer dans l'enseignement supérieur. Elle assurerait la promotion collective des francophones en favorisant une réelle démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur ainsi qu'une coïncidence plus grande entre monde universitaire et société. Or, au moment où elle naît, l'époque qui a préparé son avènement bascule déjà dans l'histoire.

Au fond, depuis ses premiers jours, l'Université du Québec vit dans un contexte politique, puis financier, puis idéologique qui n'a cessé, de manière cumulative, d'infléchir le sens de ses idéaux fondateurs. Dès 1970, alors qu'elle est en butte à l'hostilité des universités plus anciennes, la promotion nationale des francophones cède le pas devant le progrès du Québec et la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur devant l'accessibilité dans les priorités des pouvoirs publics. Aussi tôt qu'en 1978, inquiet du déclin démographique dramatique des cohortes jeunes, puis aux prises avec une crise des finances publiques, le gouvernement cesse de soutenir le développement général des établissements et même leur impose une longue cure d'amaigrissement. Avant même le milieu des années 80, enfin, et de façon toujours plus marquée depuis, Québec s'est si bien convaincu que le partage de la richesse et du savoir qu'il pratique encore, quoique plus chichement, est une dispersion de ressources devenues rares qu'il enjoint les universités de réserver le meilleur d'elles-mêmes aux entreprises et de mettre au diapason de leurs demandes la formation qu'elles donnent, la recherche qu'elles effectuent et les services qu'elles dispensent.

Université, l'Université du Québec a voulu se doter d'un éventail large de formations de premier cycle, de programmes d'études avancées et d'activités de recherche lui permettant de déployer tout son potentiel en conformité avec les possibilités et les sollicitations des milieux dans lesquels elle s'est implantée. Pour atteindre ces objectifs, l'Université est montée à chaque époque dans les trains du développement, qu'ils se nomment formation professionnelle, perfectionnement, enseignement à distance, décentralisation, virage technologique, soutien à l'entreprise, vente d'expertise au Québec et à l'étranger.

L'Université du Québec, pourtant, est bien plus qu'une institution tournée vers elle-même. Elle est aussi une conscience. Et un outil. Elle s'est mise au service des adultes quand les autres universités ne daignaient trop s'occuper d'eux. Elle a accueilli l'ensemble des jeunes aptes à suivre un cours universitaire et fait d'eux les citoyens compétents sur les plans intellectuel et professionnel dont le Québec a besoin, même s'il gaspille leur talent. Elle a soutenu depuis les tout débuts le développement culturel, régional, scientifique et le soutient encore en l'absence de politiques publiques fermes et de longue portée en ces domaines cruciaux pour l'identité et la prospérité de la société québécoise.

Aujourd'hui que sont disparues l'une après l'autre les conditions politiques, financières et idéologiques qui fondaient les idéaux d'origine de l'Université du Québec, sa position paraît moins assurée. Le désengagement financier relatif de l'État, sa décision d'avantager les établissements anglophones et plus anciens, la tendance à transférer aux étudiants et aux collectivités régionales une partie plus importante du financement des activités universitaires, bref la fin de l'époque de la justice distributive, d'une part ; le contrôle plus serré qu'exerce le gouvernement sur ses orientations, d'autre part, ainsi que l'obligation à laquelle elle est toujours plus strictement soumise de rendre des comptes à des administrateurs externes et à des bailleurs de fonds soucieux surtout d'efficacité à court terme pèsent sur l'Université du Québec comme autant de nouvelles contraintes.

Et lui proposent des défis nouveaux. Car il s'agit pour elle de puiser dans les aspirations qu'un peuple a placées naguère en elle, pour la réalisation desquelles il l'a fait naître et grandir et qu'à son tour l'Université a portées à chaque étape de sa courte histoire. Que l'Université contribue à augmenter le taux de scolarisation des Québécois francophones en encourageant plus de jeunes à s'inscrire à plus de programmes longs et à persévérer jusqu'à l'obtention de leur diplôme ; qu'elle persuade les décideurs qu'une politique de développement économique ne se limite pas à une série de mesures d'aide à l'entreprise ; qu'elle mette sa voix au service d'un vrai développement social et régional sans lequel il n'y a pas de réelle prospérité économique à long terme ; qu'elle stimule le goût d'apprendre, soutienne la quête de sens et enracine en chacun l'amour de la culture ; bref, que ses penseurs, qui sont, dans tout le réseau, la part la plus originale et la plus créatrice d'elle-même, sachent éclairer les voies de l'avenir dans la fidélité à sa mission essentielle de promotion de l'équité sociale, c'est le vœu que la société québécoise pourrait formuler à l'Université du Québec en ce vingt-cinquième anniversaire de naissance.

Qu'on me permette, pour notre mieux à tous, de lui souhaiter bonne chance.

LISTE DES SIGLES

ACDI	Agence canadienne de développement international
ACFAS	Association canadienne-française pour l'avancement des sciences
AGEUQAC	Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Chicoutimi
AGEUQAM	Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Montréal
AGEUQTR	Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières
ANEQ	Association nationale des étudiants du Québec
APUQ	Association des professeurs de l'Université du Québec
BADADUQ	Banque de données à accès direct de l'Université du Québec

BLEU	Bureau de liaison entreprises-université
CAMPE	Centre d'assistance aux moyennes et petites entreprises
CEPAQ	Centre d'études politiques et administratives du Québec
CEQ	Centrale de l'enseignement du Québec
CEQUEAU	Centre québécois des sciences de l'eau
CERSE	Centre de recherche en sciences de l'environnement
CEU	Centre d'études universitaires
CEUR	Centre d'études universitaires de Rimouski
CEUAT	Centre d'études universitaires d'Abitibi-Témiscamingue
CEUOQ	Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois
CFP	Commission de formation professionnelle de la main-d'œuvre
CHEM	<i>Connaissance de l'homme et du milieu</i> (programme)
CHES	<i>Connaissance de l'homme en société</i> (programme)
CIRADE	Centre interdisciplinaire de recherche sur l'apprentissage et le développement en éducation
CLIUQ	Comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec
CLSC	Centre local de services communautaires
CNRC	Centre national de recherches du Canada
CNRS	Conseil national de la recherche scientifique
COOP	<i>Étude du milieu coopératif</i> (cours)
CQVB	Centre québécois de valorisation de la biomasse
CRD	Centre de recherche en didactique
CREDIT	Centre de recherche en développement industriel et technologique
CREM	Centre de recherches écologiques de Montréal
CREN	Centre de recherche en énergie
CREPUQ	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
CRESALA	Centre de recherche en sciences appliquées à l'alimentation
CRESS	Centre de recherche en sciences de la santé
CREST	Centre de recherche en évaluation sociale des technologies
CRIM	Centre de recherche informatique de Montréal
CRIQ	Centre de recherche industrielle du Québec
CRSH	Conseil de recherches en sciences humaines
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
CRSSS	Centre régional de santé et de services sociaux
CRUR	Centre de recherche en urbanisation
CSE	Conseil supérieur de l'éducation

CSN	Confédération des syndicats nationaux
CST	Conseil de la science et de la technologie
DEUOQ	Direction des études universitaires de l'Ouest québécois
DGES	Direction générale de l'enseignement supérieur
ENAP	École nationale d'administration publique
ETS	École de technologie supérieure
FAPUQ	Fédération des associations de professeurs des universités du Québec
FAUST	<i>Formation autonome scientifique et technique</i> (certificat)
FCAC	Formation de chercheurs et action concertée (devenu le FCAR)
FCAR	Formation de chercheurs et aide à la recherche
FNEQ ou FNEEQ	Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec
FODAR	Fonds de développement académique du réseau
FOTEL	Fonds de développement du télé-enseignement
FQPPU	Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université
FTQ	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
GEOTOP	Centre de géochimie isotopique et de géochronologie
GIROQ	Groupe interuniversitaire de recherche océanographique du Québec
GMRAPO	Groupe multirégional de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur
GRIDEQ	Groupe de recherche interdisciplinaire pour le développement de l'Est du Québec
IAF	Institut Armand-Frappier
IMHM	Institut de microbiologie et d'hygiène de Montréal
INEQ	<i>Introduction à l'économie du Québec</i> (cours)
INFOPUQ	Service télématique de l'Université du Québec
INRS	Institut national de la recherche scientifique
IREP	Institut de recherche sur les populations
IREQ	Institut de recherche en électricité (Hydro-Québec)
LAREHS	Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONU	Organisation des Nations unies
OPDQ	Office de planification et de développement du Québec
OSA	<i>Opération Sciences appliquées</i>
OUI	Organisation universitaire interaméricaine

PAPRICAN	Pulp and Paper Research Institute of Canada (Institut canadien de recherche sur les pâtes et papiers)
PERMAFRA	<i>Perfectionnement des maîtres en français</i> (programme)
PERMAMA	<i>Perfectionnement des maîtres en mathématiques</i> (programme)
PLAT'ON	<i>Programme de logistique pour l'apprentissage avec la technologie de l'ordinateur numérique</i> (programme)
PRADAT	<i>Pratiques de développement de l'adulte au travail</i> (programme)
PRETAGEC	<i>Programmes d'études avancées gérés conjointement</i> (commission)
PRODAR	<i>Programme de développements académiques du réseau</i> (programme)
PUQ	Presses de l'Université du Québec
SCCCUQ	Syndicat des chargés et chargées de cours de l'Université du Québec (à Montréal)
SCFP	Syndicat canadien de la fonction publique
SEUQAM	Syndicat des employés de l'Université du Québec à Montréal
SEUQAT	Syndicat des employés de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
SOCCRENT	Société en commandite pour la création d'entreprises
SOQUIP	Société québécoise d'initiatives pétrolières
SOREP	Société de recherche sur les populations
SOUQAR	Section d'océanographie de l'Université du Québec à Rimouski
SPUQ	Syndicat des professeurs de l'Université du Québec
SUNOQ	Services universitaires dans le Nord-Ouest québécois
SUO	Services universitaires de l'Outaouais
TELUQ	Télé-université
TOXEN	Laboratoire de recherche en toxicologie de l'environnement
UGEQ	Union générale des étudiants du Québec
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
URSTM	Unité de recherche en science et technologie minérales
UQ	Université du Québec
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
UQAH	Université du Québec à Hull
UQAM	Université du Québec à Montréal
UQAR	Université du Québec à Rimouski
UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières



ACHEVÉ D'IMPRIMER
EN AOÛT 1994

SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE D'ÉDITION MARQUIS
MONTMAGNY (QUÉBEC)